# Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15973 – 7 F — MERCREDI 5 JUIN 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


## L'agent de la « vache folle » se transmet au mouton par voie orale

UNE ÉQUIPE de chercheurs écossais d'Edimbourg a réussi à transmettre l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) à des moutons par voie alimentaire. Ces nouveaux travaux renforcent l'hypothèse d'un danger de contamination de l'homme par l'agent responsable de la maladie de la « vache folle ». Ces résultats sont pris très au sérieux par les spécialistes, comme l'indique dans un entretien accordé au *Monde* le docteur Dominique Dormont, président du groupe français sur les maladies à prions. Elles vont alourdir le climat de crise qui règne entre la Grande-Bretagne et ses partenaires à propos de l'embargo frappant les exportations de produits bovins. Londres a empêché, mardi 4 juin, l'adoption de la convention Europol instituant un embryon de police européenne.

*Lire page 2*

## Alain Juppé étudie une forte baisse de l'impôt sur les plus hauts revenus

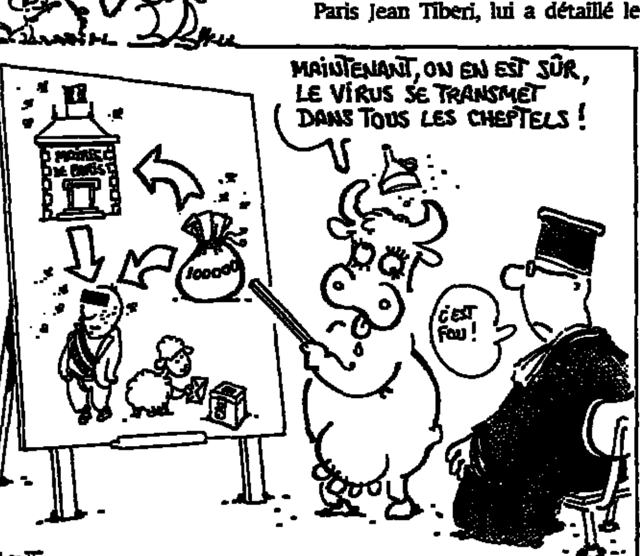
### La suppression de l'abattement de 20 % est proposée au gouvernement

ALAIN JUPPÉ a dévoilé, lundi 3 juin, les quatre *« grandes orientations »* qui guideront sa réforme fiscale. Celle-ci sera échelonnée sur cinq ans et engagée dès 1997. Les propositions du premier ministre s'inspirent du rapport que Dominique de la Martinière, ancien directeur général des impôts, lui a remis le même jour. D'esprit nettement libéral, cette étude préconise d'abaisser progressivement à 40 % le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu, contre 56,8 % actuellement. Cette mesure, qui devrait coûter à l'Etat 50 milliards de francs en cinq ans, serait notamment financée par la suppression de nombreux abattements et, notamment, celui de 20 % dont bénéficient les salariés. Cependant, des avantages fiscaux en faveur de l'épargne, dont l'assurance-vie, seraient aussi supprimés.

Dans l'immédiat, M. Juppé, qui s'est refusé à donner la moindre indication chiffrée, souhaite abaisser progressivement chaque année les taux de l'impôt sur le revenu. La deuxième réforme consistera à réduire, année après année, les cotisations-maladie des salariés pour y substituer une « cotisation-maladie universelle », dont l'assiette sera étendue aux revenus du capital, avec un taux faible. Cette réforme s'annonce politiquement délicate, car elle risque d'entraîner des transferts de charges importants au détriment des retraités et des fonctionnaires. La réforme de la taxe professionnelle sera beaucoup moins ambitieuse que prévu : l'assiette de ce prélèvement ne sera pas modifiée au profit de la valeur ajoutée. Enfin, le premier ministre a laissé entendre que les hausses qui ont été décidées pour la TVA et l'impôt sur les sociétés pourraient être annulées quand la situation des finances publiques le permettra.

Les projets annoncés par M. Juppé ont été aussitôt dénoncés par la gauche et par les syndicats, la CFDT approuvant toutefois la création d'une cotisation-maladie universelle. A droite, Alain Madelin a approuvé la baisse des impôts, mais critiqué le retard pris dans la réforme.

*Lire pages 6 et 7 et notre éditorial page 14*




## M. Tiberi mis en cause dans l'affaire des HLM de Paris

### Un ancien dirigeant de l'office témoigne

LE JUGE Eric Halphen dispose de nouveaux éléments dans l'enquête sur les HLM de Paris. François Ciolina, ancien directeur général-adjoint de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC), que préside le maire de Paris Jean Tiberi, lui a détaillé le système de fraudes mis en place pour les passations de marchés. Dans un entretien au *Monde*, M. Ciolina assure que ce système a *« fonctionné pendant des années »*. En relation directe avec M. Tiberi, Georges Pérol, directeur général de l'OPAC, en était *« le maître d'œuvre »*. M. Ciolina ajoute qu'il *« était, à l'Office, de notoriété publique »* que des commissions occultes étaient, par l'intermédiaire de l'homme d'affaires Jean-Claude Méry, versées au RPR. M. Tiberi est également mis en cause pour avoir fait attribuer un logement social à son fils. Selon M. Ciolina, l'épouse du maire en a supervisé les travaux d'aménagement qui auraient coûté *« plus d'un million et demi de francs »*. L'entourage du maire de Paris nie en bloc les accusations de M. Ciolina. Par ailleurs, le parquet de Paris a ouvert, le 3 juin, une enquête préliminaire sur d'éventuels salaires fictifs versés par deux sociétés parisiennes à Louise-Yvonne Casetta, trésorière officieuse du RPR.

*Lire pages 9 et 29*

## Un avertissement à Boris Eltsine

Anatoli Sobtchak, une étoile des « réformes », a perdu son siège de maire de Saint-Pétersbourg. Cette défaite sonne comme un avertissement au président Boris Eltsine. p. 4

## ■ Des islamistes arrêtés à Marseille

Sept sympathisants des GIA ont été placés en garde à vue, mardi 4 juin, après leur arrestation à Marseille. p. 29

## ■ Lars von Trier, sexe et châtiment

Grand Prix du Festival de Cannes, le cinéaste danois explore, dans *Breaking the Waves*, les méandres de la morale et de la sexualité. p. 12

## ■ La télévision en débat

Jean Cluzel, Carlo Freccero et Marcel Jullian analysent la récente crise de la télévision publique. p. 13

## ■ La Bourse de Paris au défi

La Bourse de Paris est engagée dans une compétition européenne sans merci pour sa survie. p. 15

## ■ Ariane-5 et la concurrence

Les industriels qui fabriquent Ariane-5 doivent serrer leurs prix pour faire face à une nombreuse concurrence. p. 19


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0605 - 7,00 F


## Les ondes maléfiques du téléphone portable

LONDRES
*de notre correspondant*

Les médias britanniques continuent de distiller, quasi quotidiennement, les horreurs de notre vie quotidienne. Voici le téléphone portable qui attaque le cerveau. Où s'arrêtera donc le progrès, doivent se demander les millions de propriétaires de cet appareil un temps considéré comme un signe extérieur de statut social par les yuppies du monde entier et qui est devenu l'instrument de travail des hommes d'affaires pressés ? Quatre-vingt-cinq millions de personnes à travers le monde possèdent déjà ce petit téléphone que les Français ne s'arrachent pas encore autant que les Suédois ou les Australiens. Il faut dire qu'ici les journaux sont constellés de publicités alléchantes offrant un téléphone pour quelques dizaines de francs... en échange d'un abonnement de longue durée.

La première chaîne de la BBC a diffusé, lundi 3 juin, à une heure de grande écoute, un reportage dans le cadre de l'émission scientifique *Watchdog Health Check*, qui affirme que les téléphones portables peuvent causer la maladie d'Alzheimer ou encore accélérer le développement de cancers en contaminant les cellules du cerveau. Ces appareils sont comme de mini-transmetteurs recevant des micro-ondes qui pourraient endommager le cerveau. C'est pourquoi la BBC recommande l'utilisation d'oreillettes, qui éloignent le téléphone de l'oreille.

Si l'on en croit le scientifique suédois Olle Johansson, les téléphones portables peuvent causer des brûlures et des maux de tête ; l'Australien Bruce Horking, qui a perdu récemment son emploi à la société locale de téléphone Telstra pour cause de *« restructuration »* et qui préside la faculté de médecine du travail à Melbourne, a décelé quarante cas troublants ; son collègue John Holt a constaté à l'aide d'un thermographe que certains cancers pouvaient progresser vingt fois plus vite chez les utilisateurs de portables ; à la Washington University de Seattle, les professeurs Lai et Singh affirment avoir fait des expériences concluantes sur des rats en les soumettant massivement aux ondes des portables.

Que faire ? Serons-nous contraints de cesser nos bavardages sur la plage ou dans la rue ? Faudra-t-il rendre à nos sociétés les portables avec lesquels elles nous débusquent dans les endroits les plus reculés ? Devrons-nous revenir à la fréquentation des banales cabines téléphoniques ou bien généraliser la télépathie ? Toujours est-il que le professeur Singh a banni le téléphone portable de sa vie jusqu'à ce qu'il lui paraisse sans danger ; le docteur Peter French écourte ses appels et change le combiné d'oreille toutes les minutes. Selon la BBC, Volkswagen déconseille de téléphoner de sa voiture. De quoi stresser encore plus ces businessmen qui jouent en Bourse d'une oreille pendant qu'ils s'impatientent au milieu des embouteillages.

L'industrie du portable a riposté en affirmant l'innocuité *« absolue et sans équivoque »* du produit. Mais, rassurons-nous, il nous restera toujours ces bons vieux pigeons voyageurs si utiles lors de la première guerre mondiale...

*Patrice de Beer*

## Roland-Garros a perdu Muster

ROLAND-GARROS a perdu son champion sortant, lundi 3 juin. L'Autrichien Thomas Muster, vainqueur des Internationaux de France de tennis en 1995 et auteur d'une impressionnante série de victoires sur terre battue cette saison, a été éliminé en huitième de finale par l'Allemand Michael Stich. Celui-ci retrouvera en quarts de finale le Français Cédric Pioline, qui a réussi un bon match pour dominer nettement le Chilien Marcelo Rios. Mardi 4 juin, les deux affiches des quarts de finale devaient opposer l'Américain Pete Sampras à son compatriote Jim Courier et, chez les femmes, l'Américaine Monica Seles à la Tchèque Jana Novotna.

*Lire page 20*



## Maastricht : les normes inaccessibles

*HELMUT KOHL et Jacques* Chirac auront beau faire, ni l'Allemagne ni la France ne respecteront en 1997 tous les critères imposés par le traité de Maastricht. Côté français, le déficit annuel des finances publiques dépassera les 3 % du produit national. Côté allemand, le problème sera le même avec, en plus, celui de la dette publique, qui excédera la limite imposée des 60 % de la richesse nationale.

La catastrophe politique qu'entraînerait l'ajournement de la monnaie unique est un risque suffisamment sérieux pour que, à Paris comme à Bonn, soient annoncés dix-huit mois de rigueur extrême en matière de dépenses publiques et sociales. On en saura plus, au mois de septembre, sur l'ampleur des coupes budgétaires que le gouvernement français est décidé à faire, mais Alain Juppé a déjà annoncé la couleur : les dépenses inscrites au budget de 1997 ne dépasseront pas celles de la loi de finances initiale de 1996 en francs courants. En Allemagne, le programme de rigueur annoncé le 26 avril par le chancelier Kohl est maintenant connu : 70 milliards de marks d'économies en 1997, adoucies par 10 milliards d'allègements fiscaux.

Pour réaliser l'union monétaire début 1999, la France, qui respectera par ailleurs facilement tous les autres critères du traité (endettement public, inflation, taux d'intérêt et taux de change), devra ramener le besoin de financement de ses administrations publiques de 5 % du PIB en 1995 à 3 % en 1997, ce qui revient à effacer 160 milliards de francs de déficit en deux ans. S'ajoutant aux mesures fiscales déjà décidées, l'effort à accomplir cette année apparaît considérable : réduire le déficit budgétaire de 323 milliards de francs en 1995 à 287,8 milliards de francs, celui du régime général de la Sécurité sociale de 75 à 30 milliards. Un tour de force qui, réussi, mettrait notre besoin de financement aux environs de 4 % du PIB à la fin de cette année.

Mais le plus difficile serait encore à venir avec, pour 1997, deux exercices relevant plus de la haute voltige que des pratiques gouvernementales habituelles : déficit budgétaire inférieur à 250 milliards de francs, disparition – ou presque – du déficit de la Sécurité sociale.

*Alain Vernholes*

*Lire la suite page 14*

## Le retour du rap dur



ICE T

ISSU des gangs de Los Angeles, le rappeur californien Ice T a focalisé sur lui la colère des conservateurs américains. Un morceau, *Cop Killer* (Tueur de flic), lui valut d'être lâché par sa maison de disques, propriété de Time Warner. Après quelques années de discrétion, Ice T renoue, dans son dernier album, avec les récits de la vie des rues qui ont fait son image. *Le Monde* l'a rencontré.

*Lire page 25*

**SANTÉ** Une équipe de vétérinaires d'Edimbourg a réussi à inoculer par voie alimentaire l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) à des moutons. Les résultats de ce travail, publiés dans l'hebdomadaire britannique *Veterinary Record*, bouleversent les données dont on disposait jusqu'à présent sur la transmissibilité de l'ESB entre espèces animales et humaine. ● PRÉSIDENT du groupe français sur les maladies à prions, Dominique Dormont estime que ces nouvelles données doivent inciter les pouvoirs publics *« à passer aux actes »* pour accélérer la recherche. ● A LUXEMBOURG, les ministres de l'agriculture européens n'ont pu s'entendre sur l'assouplissement de l'embargo sur le bœuf britannique et ses produits dérivés, plaçant la Commission devant des choix difficiles pour résoudre la crise avec Londres.

# Le mouton peut contracter la maladie de la « vache folle » par voie alimentaire

## De nouvelles recherches bouleversent les données scientifiques sur la transmission à l'homme de cette affection neurodégénérative et soulèvent de considérables problèmes de santé publique

*JOUR APRÈS JOUR*, l'affaire de la « vache folle » prend de nouvelles et inquiétantes dimensions. La médecine et la science viennent ici régulièrement compliquer la gestion politique, sanitaire et diplomatique d'une crise dont on ne perçoit pas la fin. Le dernier rebondissement résulte de la publication, dans les colonnes du très sérieux hebdomadaire britannique *Veterinary Record* (daté du 1er juin), d'un travail signé par une équipe de vétérinaires d'Edimbourg. Cette équipe, dirigée par le professeur H. Fraser, explique en substance avoir réussi à transmettre l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la « vache folle », à des moutons.

Cette transmission a pu être obtenue après injection intracrânienne de matière biologique contaminée, mais aussi – et c'est fondamental – après administration de ce même matériel à des moutons par la voie alimentaire. Il s'agit là, de l'avis unanime, d'un résultat qui bouleverse profondément les données scientifiques que l'on tenait pour acquises. Il soulève de nouveau de considérables problèmes de santé publique.

Les scientifiques savent depuis plusieurs années transmettre de manière expérimentale à différents animaux certaines affections neurodégénératives causées par des prions. Cette transmission impose d'avoir recours à des procédés agressifs, au premier rang desquels l'injection intracrânienne de matériel biologique infecté. Le travail publié dans le *Veterinary Record* est d'un autre ordre. Les vétérinaires écossais avaient déjà réussi ces dernières années à transmettre l'agent infectieux responsable de l'ESB à des souris. Ils ont cette fois cherché à réaliser cette transmission chez le mouton. On sait depuis longtemps que cet animal peut, lui aussi, être atteint par une affection neurodégénérative spongiforme, voisine de la maladie de la « vache folle », connue sous le nom de « tremblante » ou « scrapie ».

**CONTAMINATION**

L'équipe du professeur Frazer a eu recours à deux lignées génétiquement différentes de moutons, l'une naturellement susceptible à la tremblante et l'autre résistante. L'expérience a consisté, dans un premier temps, à administrer du matériel infectieux (provenant de cerveaux de bovins atteints d'ESB) à des moutons de ces deux lignées. Cette administration s'est faite soit par injection intracrânienne soit par voie alimentaire. Les chercheurs ont observé qu'ils pouvaient, de cette manière, contaminer ces animaux. Ils expliquent aujourd'hui avoir pu contaminer un mouton naturellement résistant à la tremblante en lui faisant consommer l'équivalent de 0,5 gramme de cerveau bovin. Dans ce cas, la maladie s'est déclarée deux ans après l'« épreuve infectante », soit un délai anormalement court par rapport aux périodes habituelles d'incubation de ces maladies neuro-dégénératives.

Dans une deuxième phase, les chercheurs ont effectué des prélèvements de cerveau et de rate chez des moutons ainsi infectés puis les ont injecté à des souris selon une méthode similaire à celle mise en œuvre avec l'agent de la « vache folle ». Ils révèlent avoir observé la contamination de la quasi-totalité de ces souris. Les symptômes présentés et les lésions anatomo-pathologiques retrouvées dans leur cerveau ne laissent aucun doute quant à la nature de l'affection. Ces données confirment sans ambiguïté la possibilité d'une transmission par voie alimentaire de l'agent de la « vache folle ». Elles établissent, par ailleurs, que la présence de cet agent ne se limite pas au cerveau du mouton mais qu'on le retrouve également dans la rate de cet animal.

*« Nous avions depuis quelque temps des informations indirectes qui allaient dans le sens des observations publiées dans le* Veterinary Record, confie un expert français. *En termes de gestion du risque sanitaire, cette publication est de manière objective la plus nouvelle et, de loin, la plus préoccupante. »* De fait, l'« aisance » avec laquelle l'agent infectieux de la maladie de la « vache folle » semble pouvoir franchir des barrières d'espèce, que l'on tenait hier encore pour quasi-inviolables, et le fait que la contamination puisse, sans grande difficulté, se faire par voie alimentaire impose une nouvelle analyse de la situation sanitaire. La question fondamentale aujourd'hui posée ne se borne plus à l'hypothèse d'un transmission d'un agent infectieux « non conventionnel » du bovin à l'homme. Elle doit dès *maintenant être élargie* au mouton, ce qui impose de reprendre les analyses épidémiologiques qui avaient été conduites jusqu'ici de manière beaucoup trop restrictive.

Les conclusions expérimentales de l'équipe du professeur Frazer ne peuvent pas ne pas être rapprochées des observations faites ces dernières années en Grande-Bretagne, où des chats domestiques s'étaient « naturellement » contaminés, par voie digestive, avec l'agent de l'ESB. Ces observations n'ont pas été prises suffisamment en compte par les responsables politiques. Il est difficile d'imaginer qu'un tel scénario puisse aujourd'hui se reproduire.

*J.-Y. N.*

AH! SI ON ÉTAIT VÉGÉTARIENS!

PANCHO

### *La consommation de viande bovine a baissé en France*

**Plus d'un quart des Français déclarent manger moins de bœuf depuis la crise de la « vache folle », selon une enquête BVA réalisée pour l'agence FCA-BMZ et *Enjeux-Les Echos*. Cette enquête a été menée auprès d'un échantillon représentatif de 2 845 personnes. 28 % des personnes interrogées ont *« limité »* leur consommation de bœuf depuis cette crise ; 72 % n'ont pas changé leurs habitudes alimentaires. Le poulet et le poisson profitent de cette désaffection pour la viande bovine. 58 % des Français qui boudent le bœuf ont remplacé ce dernier par de la volaille, et 49 % par du poisson. 26 % achètent davantage de porc, 14 % plus de mouton et d'agneau et 5 % plus d'œufs. Pour sa part, la Secodip (Société d'études de la consommation distribution et publicité) estime que la consommation de viande bovine remonte progressivement après une chute de 25 % au début de la crise. Au 19 mai, la consommation de bœuf restait toutefois inférieure de 15 % à ce qu'elle était à la même époque en 1995.**

## Dominique Dormont, président du groupe français sur les maladies à prions

# « Les pouvoirs publics doivent passer aux actes »

**« Quelle analyse faites-vous de l'annonce de la possible transmission par voie alimentaire de l'agent de l'ESB au mouton ?**

– Ce travail et ses conclusions sont très importants. La transmission de l'ESB par voie orale au mouton et le fait que 0,5 gramme seulement suffit pour infecter un mouton – tout comme le fait que 1 gramme suffit pour infecter un bovin – sont des informations qui démontrent que l'on est en train de sortir progressivement du cadre intellectuel qui avait, ces dernières années, été défini.

**– Peut-on dire, contrairement à ce qui était connu, que l'agent de l'ESB circule plus aisément que prévu entre les espèces, qu'il se transmet aisément par voie orale et qu'il est doté d'une infectiosité plus grande que ce que l'on pouvait craindre ?**

– Oui, cet agent est à la fois plus « méchant » et moins « méchant » que prévu. Il l'est moins en ce sens que chez l'animal infecté présentant des signes cliniques la distribution de l'infection citée est restreinte au système nerveux central, alors que chez le mouton atteint de « tremblante » on le retrouve partout. C'est ce qui laissait précisément penser que l'agent de l'ESB *était moins virulent. Mais*, à l'inverse, nous découvrons aujourd'hui que cet agent est très clairement adapté à l'infection par voie orale. Cela n'est nullement rassurant.

**– Quelles conséquences pratiques doit-on tirer de cette découverte ?**

– Ce que l'on a l'habitude d'appeler la « tremblante du mouton » était jusqu'à présent parfaitement défini par l'observation clinique. En revanche, nous devrons nous méfier, à l'avenir, des moutons qui présentent une « tremblante » trop tôt dans leur existence ou qui présentent une « tremblante » dont les symptômes apparaîtront atypiques. Par ailleurs, ces nouvelles données viennent, une fois encore, justifier la nécessité d'intensifier le travail de recherche dans ce domaine. Il est clair que nous avons un besoin impératif de connaître et de comprendre les nouvelles propriétés biologiques de cet agent potentiel pour essayer d'en faire le tour sur le plan de la santé publique humaine et animale. La communauté scientifique doit accorder un intérêt croissant à ce secteur. C'est déjà le cas en France et les pouvoirs publics doivent passer aux actes.

**– L'information selon laquelle l'agent de la « vache folle » peut se transmettre au mouton va amplifier les inquiétudes et les angoisses vis-à-vis, notamment, de la consommation de mouton. Quelles conséquences doit-on, selon vous, en tirer ?**

– La première priorité correspond à une proposition que nous formulons depuis longtemps : il importe de réaliser au plus vite le croisement des données épidémiologiques vache/mouton/chat/homme. Il faudra aussi y associer les données concernant les ruminants de zoo. Nous sommes dans un pays où la « tremblante du mouton » existe depuis très longtemps et nous devons absolument nous intéresser d'une nouvelle manière à cette maladie. Il faudra notamment savoir si les moutons *français ont ou non été* nourris avec des farines animales britanniques et, si oui, quand et dans quelles quantités. Si, en France, de telles farines n'ont été données aux moutons qu'après les nouvelles procédures européennes d'inactivation avec « autoclavage » à 130 degrés, on peut vivre tranquille... Si, en revanche, il y a eu de la contrebande, avec des écoulements de farines contaminées provenant de Grande-Bretagne et qui sont arrivées par des voies détournées dans nos pâturages, la situation est tout autre. Il faut parvenir à faire une appréciation policière du risque. »

*Propos recueillis par Jean-Yves Nau*

# L'UE maintient l'embargo sur les produits dérivés du bœuf britannique

**LUXEMBOURG (Union européenne)**
*de notre correspondant*

Le chantage des Britanniques, qui consiste à entraver le fonctionnement normal de l'Union européenne tant qu'ils n'auront pas obtenu des engagements suffisants sur la levée de l'embargo imposé par les institutions communautaires sur leurs exportations de viande de bœuf et de produits dérivés, vient de se révéler infructueux.

En dépit de la pression exercée, les ministres de l'agriculture des Quinze, réunis lundi 3 juin à Luxembourg, n'ont pas été en mesure de rassembler la majorité qualifiée nécessaire pour adopter la proposition de la Commission européenne qui avait recommandé, moyennant conditions, la levée partielle dudit embargo pour les gélatines, les suifs et le sperme bovin. Le 20 mai, lors de la dernière réunion du Comité vétérinaire permanent de l'Union, sept pays avaient déjà voté contre cette proposition, à savoir l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal et les trois pays du Bénélux. Malgré des efforts de persuasion accomplis dans l'intervalle, notamment par la Commission et la France, afin de démontrer qu'en raison des précautions exigées (origine des viandes traitées, méthode de fabrication, contrôle des installations), il n'existait pas de danger réel de contamination de ces produits par l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine), six d'entre eux ont maintenu leur refus. Cela suffisait largement pour que subsiste une minorité de blocage. Seuls les Espagnols ont changé de position et voté en faveur de la proposition de la Commission. Cet infléchissement devrait beaucoup aux entretiens qu'ont eus Jacques Chirac et José Maria Aznar lors de la récente visite du premier ministre espagnol à Paris. Les travaux se sont déroulés lundi dans une grande confusion. A plusieurs reprises, les participants ont éprouvé l'impression que certaines délégations clés, tels les Belges, les Luxembourgeois, les Néerlandais, hésitaient, étaient prêtes à assouplir leur attitude. *« L'accord n'est pas passé loin »*, a déploré Philippe Vasseur, le ministre français, qui a voté pour la proposition de la Commission. L'impossibilité de dégager une majorité qualifiée sur l'assouplissement de l'embargo ne signifie pas cependant que la proposition de la Commission soit caduque. Il aurait fallu pour cela qu'elle soit rejetée par une majorité simple des Etats, dont les plus durs ne disposent pas.

**BOYCOTTAGE**

Devant cette carence, il revient normalement à la Commission de prendre ses responsabilités, autrement dit de décider elle-même la mise en œuvre de sa proposition, c'est-à-dire l'assouplissement de l'embargo sur les produits dérivés. Ce passage en force correspond à ce que prévoit la procédure communautaire et ne peut en rien être assimilé à une provocation. Il y a donc tout lieu de croire, sauf nouvelle contre-indication scientifique, que Bruxelles donnera bientôt son feu vert à la reprise des exportations britanniques de gélatines, de suifs et de sperme bovin.

Comment réagiront les « continentaux » ? *« Les précautions nécessaires étant prises, la France appliquera alors ce qu'aura décidé la Commission »*, a commenté M. Vasseur. L'avenir ne se présente pas de manière aussi simple du côté allemand, où il est déjà question, dans cette perspective, d'un boycottage volontaire organisé par les industries utilisatrices concernées. Quant à l'accueil des Anglais à cette nouvelle rebuffade du Conseil, il ne peut être que détestable. Dans leur esprit, la normalisation de la situation pour les produits dérivés n'est conçue que comme un premier pas. Malcolm Rifkind, secrétaire au Foreign Office, devait rencontrer, mardi à Bruxelles, Jacques Santer, le président de la Commission, pour lui soumettre un scénario de démantèlement par étapes de l'embargo : autorisation de reprendre d'abord les exportations de viande et d'animaux vers les pays tiers, feu vert ensuite pour livrer, y compris dans le reste de l'Union, les jeunes veaux nés après le 1er mai 1996, puis, à l'étape suivante, même chose pour les bovins élevés de manière extensive à la prairie.

M. Rifkind ne peut guère espérer plus que de bonnes paroles, même si la Commission, tout en refusant de prendre des risques sur le plan de la santé publique, estime – comme la France – qu'il est nécessaire, dans la mesure du raisonnable, d'aider les Britanniques. *« Ce qui s'est passé aujourd'hui a montré la difficulté de l'exercice. Les Anglais ont pu constater qu'il y avait une ouverture mais qu'il serait hasardeux de chercher à obtenir un calendrier de démantèlement de l'embargo »*, a fait valoir M. Vasseur.

L'obstruction faite par les Britanniques aux travaux communautaires va donc se poursuivre, *« une méthode de faire fonctionner l'Europe qui pose problème »*, comme dit aimablement M. Vasseur. Le dossier devra donc être ouvert au plus haut niveau politique, probablement à l'occasion du conseil européen de Florence, les 21 et 22 juin.

*Philippe Lemaître*

### *Maladies à prions*

● **Les prions.** On désigne ainsi les agents transmissibles non *conventionnels impliqués dans de* nombreuses affections neurodégénératives touchant l'espèce humaine et différentes espèces animales. Il s'agit schématiquement d'une protéine naturellement synthétisée par l'organisme, mais qui, dans certaines conditions, peut changer de conformation structurelle et induire un processus dégénératif rapidement mortel. Longtemps cantonnée à quelques équipes marginales, la recherche sur les prions s'est brutalement intensifiée ces dernières années avec la découverte de la place considérable que pouvaient jouer ces agents pathogènes en terme de santé publique. Outre l'épidémie de la « vache folle », on a vu apparaître en France une dramatique série de cas de maladie de *Creutzfeldt-Jakob chez des* enfants ayant été traités en 1984 et 1985 par une hormone de croissance fabriquée à partir d'hypophyses de cadavres.

● **La « barrière d'espèce ».** De nombreux arguments expérimentaux laissaient jusqu'à présent penser que les prions étaient spécifiques de leur hôte. Ainsi on tient pour acquis le fait que l'agent de la tremblante du mouton n'a jamais contaminé les êtres humains qui vivent au contact des animaux malades. On sait encore que la maladie de Creutzfeldt-Jakob n'est observée que chez l'homme. Cette « barrière d'espèce » n'est toutefois pas toujours infranchissable, comme dans le cas des injections intra-cérébrales de tissus infectés. Ces conditions n'étant jamais réunies dans le milieu naturel, on postulait que le risque de transmission entre animaux de différentes espèces, ou encore de l'animal à l'homme, était inexistant.

● **« Vache folle » et Creutzfeldt-Jakob.** Les nouvelles inquiétudes tiennent à l'hypothèse, évoquée à la fin du mois de mars par les experts et le gouvernement britannique, d'une transmission de l'agent infectieux bovin à l'homme. Cette hypothèse résulte de l'émergence en Grande-Bretagne d'une nouvelle forme, atypique, de maladie de Creutzfeldt-Jakob. La confirmation expérimentale de cette hypothèse ne pourra, selon les experts, être obtenue avant plusieurs années. C'est cette hypothèse qui a été à l'origine de l'embargo décidé par l'UE vis-à-vis des bovins britanniques et des produits dérivés de ces animaux comme la gélatine et le suif.

● **L'encéphalopathie spongiforme féline.** On a observé ces dernières années en Grande-Bretagne une série de contamination de chats domestiques par l'agent infectieux de la maladie de la « vache folle ». Des souris ont par ailleurs pu être infectées à partir de broyats de cerveaux de chats malades. Ces données qui témoignaient d'un possible franchissement de la barrière d'espèce par voie alimentaire n'ont curieusement pas donné lieu à de réels échanges entre les scientifiques britanniques et les autres. On sait par ailleurs que la maladie a pu être transmise par voie alimentaire à certains ruminants sauvages vivant en captivité comme le koudou et le nyala.



# L'Alliance atlantique se donne une dimension européenne

## Les statuts spéciaux de la France et de l'Espagne devraient à terme disparaître
## Les Etats-Unis ont accepté que des opérations puissent être menées sous l'égide de l'Union de l'Europe occidentale

**Tout en se félicitant de l'accord sur la rénovation de l'OTAN, intervenu lundi 3 juin à Berlin lors de la réunion des seize ministres des affaires étrangères des pays membres, les responsables américains ont cherché à minimiser la concession faite à l'idée d'une défense européenne. Ils estiment très faibles les chances de voir un jour les Européens régler une crise régionale sans la participation active des Etats-Unis. Hervé de Charette a exprimé sa satisfaction devant le progrès accompli, auquel la France a largement contribué. L'accord conclu à Berlin permettra aux Européens, le cas échéant, de mener des opérations hors zone sans participation de soldats américains mais avec les moyens de l'OTAN. Paris attend que cet accord de principe soit suivi de mesures concrètes pour avancer vers une véritable réintégration dans l'OTAN.**

**BERLIN**
*de nos envoyés spéciaux*

Deux ans et demi après le sommet de Bruxelles, qui avait fixé à l'OTAN de nouvelles missions et consacré dans les mots *« l'émergence d'une identité européenne de défense »*, les seize pays membres de l'Alliance atlantique se sont mis d'accord, lundi 3 juin à Berlin, sur la rénovation de ses structures. Ils ont approuvé les principes qui, d'ici le mois de décembre, devraient permettre à l'Europe de renforcer ses responsabilités au sein d'une organisation transformée.

Après de longs mois de négociations entre Américains et Européens, les Seize ont publié un communiqué de vingt-six pages détaillant la nouvelle organisation des forces de l'OTAN. Au-delà de la structure intégrée naguère destinée à faire face à la menace soviétique, l'Alliance cherche à accroître sa flexibilité et sa mobilité pour répondre aux multiples dangers pesant sur la stabilité du continent. Le secrétaire d'Etat Warren Christopher a déclaré que l'OTAN devait avoir *« la capacité institutionnelle de planifier, de préparer et de mettre en œuvre des opérations du type IFOR »* (dans l'ex-Yougoslavie). Ainsi le concept de Groupe de forces interarmées multinationales (GFIM), apparu en 1994, est-il institutionnalisé, afin de permettre à quelques pays de l'OTAN de mener des opérations, éventuellement sans les Américains tout en bénéficiant des moyens de l'Alliance. Cette possibilité est en particulier ouverte à l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la seule institution européenne compétente en matière de défense que le traité de Maastricht qualifie de *« bras armé de l'Union »*.

La France, soutenue par ses partenaires européens, a admis que *« l'identité européenne de défense »* ne se définisse pas comme un pilier distinct d'un pilier nord-américain, mais trouve son expression au sein de l'Alliance. En revanche, les Etats-Unis ont accepté que l'Europe puisse mener des opérations, *« sous le contrôle politique et la direction stratégique de l'UEO »*, y compris en faisant appel à des ressources de l'OTAN, mais après une autorisation unanime du Conseil atlantique. Les Américains gardent donc un droit de regard sur le choix des actions menées par les Européens, et sur l'utilisation du matériel de l'OTAN, à toutes les phases des opérations.

**INTERPRÉTATIONS DIVERGENTES**

Jusqu'au dernier moment, les Européens ont bataillé pour que le mot « contrôle » des actions de l'UEO par l'OTAN ne figure pas dans le communiqué. Ils ont obtenu gain de cause. Le texte insiste toutefois sur l'indispensable transparence entre l'OTAN et l'UEO, et sur l'étroite coopération entre les deux organisations dans la planification et la conduite des exercices.

Dans la délégation française, on estime avoir également obtenu satisfaction sur la *« visibilité »* des éléments européens portant une « double casquette », dans la chaîne de commandement de l'OTAN. Le terme de structure *« permanente »* auquel tenait la diplomatie française est absent du texte, de même que l'attribution d'une fonction particulière au commandant en chef adjoint de l'OTAN, qui est traditionnellement un Européen. Du côté français, on fait cependant remarquer que le document final fait référence à un commandement européen *« identifiable et suffisamment structuré pour qu'une force militairement cohérente et efficace puisse être constituée rapidement »* (sous l'égide de l'UEO).

Toutes les délégations se déclarent, à l'instar du secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, *« pleinement satisfaites »*. Mais pas pour les mêmes raisons. Les interprétations divergentes n'ont pas tardé et on ne peut exclure qu'une période d'immobilisme suive l'enthousiasme de Berlin. Les Américains pensent que l'essentiel a été sauvegardé, leur place prépondérante dans l'Alliance ayant été confirmée. Les Français, tout en craignant des réticences américaines dans la mise en œuvre des décisions, estiment avoir obtenu la « rénovation » de l'OTAN qu'ils recherchaient depuis décembre 1995. Prudents, ils annoncent qu'ils rejoindront pleinement l'Organisation atlantique *« quand le processus sera engagé de manière irréversible »*. Les Britanniques minimisent l'importance des missions que l'UEO pourraient accomplir de son propre chef en les cantonnant à l'aide humanitaire. Quant aux Allemands, ils se félicitent du maintien d'un lien transatlantique fort, réaffirmé par tous, bien que certains s'inquiètent d'une montée en puissance de la France au sein d'une organisation où ils entretenaient un dialogue privilégié avec Washington.

Il n'en demeure pas moins que le résultat a été obtenu grâce à la bonne coopération entre Paris, Bonn et Londres, grâce aux rapports directs entre Jacques Chirac et Bill Clinton et au rétablissement de la confiance entre le président de la République et le chancelier Kohl. Pour vaincre les dernières réticences américaines, les Européens disposaient d'un argument de poids : la rénovation de l'OTAN est un préalable à son élargissement ; elle mettra fin aux statuts spéciaux (de la France et de l'Espagne) dont les Russes pouvaient tirer prétexte pour s'opposer à la pleine participation à l'Alliance de ses anciens pays satellites.

*Lucas Delattre et Daniel Vernet*

**COMMENTAIRE**
## *UN DÉFI*

Les Européens vont pouvoir assumer des missions de maintien de la paix sous leur propre contrôle politique et militaire. Qui plus est avec le feu vert, voire la bénédiction des Américains ! Tel est le message principal envoyé par le Conseil atlantique de Berlin. Hervé de Charette a raison d'y voir *« une décision très novatrice »*. Toutes les zones d'ombre n'ont pas été éclaircies, les divergences d'interprétation écartées, mais, s'ils le veulent, les Européens pourront agir ; ils n'auront plus le droit de s'abriter derrière le manque de moyens puisqu'ils pourront puiser dans les ressources de l'OTAN.

L'Union de l'Europe occidentale a été officiellement investie à Berlin comme l'organisation militaire chargée de coordonner la politique de sécurité européenne. Or, malgré les pétitions de principe réitérées depuis des années, l'UEO reste une coquille vide. Il faudra donc enfin la doter de moyens de planification, de commandement, de logistique, etc., même si une partie de ses ressources doit venir de l'OTAN. L'alibi des plus « atlantistes » des Européens, selon lesquels la montée en puissance de l'UEO porterait ombrage aux Américains, est devenu caduc.

Beaucoup dépendra désormais de la volonté politique des Européens. C'est l'objectif de la Conférence intergouvernementale sur la révision du traité de Maastricht de doter l'Union européenne des instruments lui permettant de mener une politique extérieure et de sécurité commune digne de ce nom. Les situations géographiques, les traditions, les intérêts divergents rendent toutefois l'exercice hasardeux.

Les Européens sont face à un défi. Ils ont réclamé leur émancipation aux Américains qui, avec de grandes précautions, semblent finalement les avoir écoutés. Il leur reste à faire la preuve qu'ils sont à la hauteur de leurs ambitions. Sinon, ils conforteraient ceux qui, aux Etats-Unis, continuent de penser que les Européens sont décidément trop inconstants pour qu'on leur confie une responsabilité dans l'Alliance atlantique.

*L. D. et D. V.*

# La France poursuivra sa politique de rapprochement vers l'OTAN

**L'ACCORD** annoncé à Berlin n'entraîne pas, à ce stade, de modification du statut de la France au sein de l'OTAN. Ce statut résulte de la décision de quitter les structures militaires de l'Organisation, prise en 1966 par le général de Gaulle, qui voulait se soustraire au pouvoir hégémonique des Américains dans le commandement intégré. Le pas accompli à Berlin vers la reconnaissance d'une plus grande autonomie européenne dans l'Alliance incitera cependant Paris à poursuivre le processus de rapprochement déjà amorcé.

Le 5 décembre 1995, la France avait annoncé la reprise de sa participation aux réunions des ministres de la défense et à celles des chefs d'état-major. M. Millon retrouvera ainsi ses collègues de l'OTAN le 13 juin à Bruxelles. Il pourrait y faire un nouveau geste, en proposant que la France s'associe au processus de réforme de la planification de défense de l'OTAN.

Des décisions plus lourdes vers une réintégration, qui ne peuvent être prises que par le chef de l'Etat français, ne sont pas prévues avant la mise en œuvre effective de l'accord de Berlin. Il s'agit pour l'instant d'un accord politique de principe, qui doit encore être traduit en termes d'organisation militaire. On ne s'attend pas que les décisions opérationnelles interviennent avant décembre. C'est au vu de ces résultats que Paris, le cas échéant, prendra de nouvelles mesures, par exemple, la réapparition dans la chaîne de commandement de l'OTAN d'officiers français, qui pourraient faire partie des états-majors des GFIM. Jacques Chirac devrait préciser ses intentions samedi 8 juin, dans un discours à l'Institut des hautes études de défense nationale.

## Arpad Göncz, président de la République de Hongrie
# « La Russie n'envisage pas de mettre son veto à l'adhésion de la Hongrie à l'OTAN »

**ARPAD GÖNCZ**, s'est entretenu, lundi 3 juin à Paris, avec Jacques Chirac qui a indiqué qu'il se rendrait en novembre en Hongrie. M. Göncz, ancien prisonnier politique, a ensuite reçu à l'université de la Sorbonne le titre de docteur *honoris causa*.

**« Les pays occidentaux sont-ils en train de céder à la pression de la Russie sur l'élargissement de l'OTAN en lui accordant, *de facto*, un droit de veto ?**

– J'ai l'impression que la Russie n'envisage pas de mettre un veto à l'adhésion de la Hongrie à l'OTAN, ni qu'elle soit amenée à prendre des mesures à l'encontre de la Hongrie si nous entrons dans l'Alliance atlantique. Je considère Boris Eltsine comme un ami. Nous informons notre partenaire russe de l'évolution du processus et nous cherchons à le rassurer. Un journaliste russe m'a demandé pourquoi la Hongrie voulait isoler la Russie. Je lui ai répondu qu'un pays de dix millions d'habitants pouvait difficilement isoler la Russie du reste du monde...

**– Qu'est-ce qui serait le plus important pour vous en tant que membre de l'OTAN : avoir une présence militaire américaine permanente ou bénéficier de la clause d'assistance réciproque en cas d'agression ?**

– L'appartenance à toutes les structures européennes, dont l'OTAN et l'Union européenne, serait une garantie suffisante. Aujourd'hui, la situation en Europe centrale n'exige pas une présence permanente de forces militaires étrangères. L'appartenance à l'OTAN est une garantie de sécurité politique et militaire suffisante. Nous disons d'ailleurs, en plaisantant, que l'OTAN est déjà entrée en Hongrie depuis l'installation d'une base de l'IFOR [les forces multinationales de l'OTAN en Bosnie] à Taszar, dans le sud du pays.

**– Etes-vous inquiet par rapport à l'avenir de la Russie ?**

Ce qui se passe en Russie est un processus très mouvementé, mais il sera difficile de l'influencer de l'extérieur. Quel que soit le dirigeant du pays, sa liberté d'action


ARPA GÖNCZ

me paraît assez limitée. Il ne me semble donc pas que cette évolution puisse être définitivement arrêtée. Je ne peux pas exclure la victoire électorale de M. Ziouganov [le candidat communiste, NDLR] mais cela ne modifie pas fondamentalement les données. Je crois que la réflexion, en Europe occidentale, accorde parfois trop d'importance aux individus.

**– Est-il encore possible d'avoir un doute sur l'élargissement de l'Union européenne (UE) vers l'Europe centrale ?**

En tant que centre-Européen, j'estime qu'il s'agit d'un processus absolument irréversible. Au lendemain de la première guerre mondiale, l'Europe de l'Ouest a intégré la périphérie scandinave. Après la deuxième guerre, elle a absorbé la périphérie méditerranéenne. Maintenant, elle est en train d'assimiler, tant bien que mal, les régions de l'Europe centrale, de la Baltique aux Balkans. La compétitivité de l'Europe et son rang dans le monde dépendent en grande partie de sa faculté d'élargissement.

**– Est-il important pour vous d'avoir un calendrier précis pour l'adhésion, ou pensez-vous qu'il s'agira d'une évolution progressive ?**

– Ma réponse vous étonnera peut-être, mais le plus important est que le processus soit continu, le rythme constant. Il faut éviter que l'élargissement soit vécu comme un choc, qu'il entraîne une déception. Il serait hautement symbolique que l'an 2000, qui marquera le millénaire de l'existence de la Hongrie comme royaume européen, corresponde également à l'entrée officielle du pays au sein de l'Union européenne.

**– Dans ses derniers discours, le président tchèque, Vaclav Havel, paraissait amer par rapport aux lenteurs de l'élargissement de l'OTAN et de l'UE. Mais vous semblez très confiant et serein. Pourquoi une telle différence de ton ?**

– Havel a raison quand il dit que l'on avance parfois à l'improviste. Qu'est-ce que l'on constate dans mon pays ? Le résultat de la libéralisation des échanges a d'abord bénéficié aux pays occidentaux, nos échanges sont déficitaires avec eux. En plus, la transformation est un processus difficile, qui va de pair avec l'apparition du chômage. On a parfois l'impression d'être reçu comme un parent pauvre à qui l'on fait l'aumône. Surtout quand on nous parle sans cesse du coût de l'élargissement. Je voudrais que l'on fasse un jour l'inventaire des avantages que représente l'adhésion de nos pays pour l'Europe.

» Quand on envisage la question de l'avenir de l'Europe avec un esprit de boutiquier, cela nous chagrine. Surtout quand on dit que l'on va nous autoriser à entrer dans l'Europe ; nous sommes européen depuis un millénaire ! La Hongrie a fait deux choses éminemment européennes au cours de ce siècle. D'abord la révolution de 1956, qui a marqué le début de *la décomposition du système soviétique*. Ensuite, le dernier gouvernement communiste a ouvert, pendant l'été 1989, la frontière austro-hongroise aux réfugiés est-allemands ; c'était le premier pas vers la réunification allemande. Or, on ne cesse de nous parler de comptes d'apothicaires sur le coût de l'élargissement. C'est une frustration psychologique, tout-à-fait compréhensible. Même s'il est vrai que nous allons arriver avec des bagages pas trop élégants. »

*Propos recueillis par Alain Frachon et Yves-Michel Riols*

## Le président angolais change de gouvernement pour relancer l'économie

**LUANDA.** Le premier ministre angolais, Marcolino Moco, a été démis de ses fonctions, lundi 3 juin, par le président José Eduardo Dos Santos et remplacé par Fernando José de Franca Dias Van-Dunem, ancien chef de la diplomatie, qui présidait l'assemblée nationale. A plusieurs reprises, le chef de l'Etat avait rendu M. Moco responsable de l'échec du Programme économique et social, lancé en avril 1995, pour un meilleur contrôle des dépenses publiques, une politique *monétaire et de change rigoureuse et une politique des salaires plus* réaliste. La décision de M. Dos Santos intervient à un moment de forte tension sociale ; à Luanda, notamment, les services d'éducation et de santé n'ont plus les moyens de fonctionner normalement. Le changement de gouvernement est le premier depuis la signature des accords de paix de Lusaka entre le gouvernement et les rebelles de l'Unita, en novembre 1994. – *(AFP.)*

### AFRIQUE

■ **SOUDAN : les autorités** ont expulsé un homme d'affaires saoudien, Ousama ben Laden, en raison de ses liens présumés avec des groupes terroristes, a affirmé, lundi 3 juin, l'ambassadeur du Soudan à l'ONU. Déchu de sa nationalité saoudienne, Ousama ben Laden, qui vivait à Khartoum, était accusé de financer des mouvements islamistes de différentes nationalités. – *(AFP.)*

### AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la Cour suprême examine** depuis lundi 3 juin la constitutionnalité de la loi antiterroriste adoptée le 24 avril et qui limite les possibilités d'appel des condamnés à mort. Sa décision devrait être connue à la fin du mois de juin. Quelque 3 000 condamnés à la peine capitale attendent leur exécution dans les prisons américaines, dont certains depuis plus de quinze ans. Cinquante-six prisonniers ont été exécutés en 1995 tandis que dix-sept autres l'ont été depuis le début de l'année. – *(AFP.)*

■ ***La pauvreté aux Etats-Unis*** touche, aujourd'hui, davantage les enfants vivant dans des familles ouvrières que ceux vivant dans des familles dépendantes des aides sociales, selon les résultats d'une étude réalisée par la Annie E. Casey Foundation, basée à Baltimore (Maryland) et publiée lundi 3 juin. – *(AFP.)*

### EUROPE

■ **ESPAGNE : le président du gouvernement espagnol,** José Maria Aznar, a souhaité, lundi 3 juin, que l'affaire des GAL (escadrons de la mort anti-indépendantistes basques) *« se termine dès que possible »*. Le pays doit *« se concentrer »* sur l'avenir, et notamment sur une amélioration de son économie, a déclaré M. Aznar, lors de sa pre*mière interview télévisée un mois après son investiture par le* Congrès, qualifiant l'affaire des GAL de *« page triste de la vie politique espagnole »*. – *(AFP.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : les négociations entre indépendantistes tchétchènes** et représentants du gouvernement russe, prévues par l'accord signé au Kremlin le 27 mai, devaient reprendre, mardi 4 juin, à Nazran, en Ingouchie. Lundi, les forces russes avaient levé le blocus qu'elles imposaient depuis vendredi contre le bourg de Chali, au sud-est de Grozny. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : lors du premier sommet du Caucase**, le président russe et ses homlogues d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, réunis lundi 3 juin à Kislovodsk, dans le sud de la Russie, se sont engagés à unir leurs efforts contre les mouvements séparatistes. – *(AFP.)*

### PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : les principales formations kurdes irakiennes** ont prorogé de trois mois, lundi 3 juin, le mandat de leur « parlement » dans le nord de l'Irak. Cette décision a été prise faute de pouvoir organiser des élections en raison du conflit qui oppose les deux principaux partis kurdes, l'Union patriotique du Kurdistan et le Parti démocratique du Kurdistan. – *(AFP.)*

### ÉCONOMIE

■ **COMMERCE INTERNATIONAL : à la veille de l'ouverture de la conférence annuelle** de l'Organisation internationale du travail à Genève, le conseil général de l'Organisation internationale des employeurs (regroupant 120 fédérations patronales) a rejeté lundi 3 juin l'établissement d'une *« clause sociale »* liant la libéralisation du commerce et des investissements à l'extension des droits des travailleurs. Il a estimé que celle-ci ne devrait pas être discutée à la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre à Singapour. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS : l'indice composite** des principaux indicateurs économiques a progressé de 0,3 % en avril, soit une hausse équivalente à celle de mars a indiqué lundi 3 juin l'institut du Conference Board. Sur six mois, d'octobre 1995 à avril 1996, l'indice composite a progressé de 1,4 %. – *(AFP.)*

## Confirmation du compromis de Florence sur l'Union monétaire

**LUXEMBOURG.** Les ministres des Finances de l'Union européenne ont confirmé, lundi 3 juin, au cours d'un conseil Ecofin qui s'est tenu à Luxembourg, les progrès réalisés le 13 avril dernier lors de leur réunion informelle de Vérone (Italie) concernant le pacte de stabilité et *le npouveau mécanisme de change qui liera l'Euro aux autres mon*naies européennes. Le pacte de stabilité s'appliquera à tous les pays-membres de l'Union et pas seulement à ceux qui seront sélectionnés début 1998 pour participer à l'UEM début 1999. Les ministres sont d'accord pour que les sanctions édictées contre les pays qui ne respecteraient pas le pacte de rigueur budgétaire soient décidées par le Conseil des ministres, sur proposition de la Commission européenne. L'Allemagne qui avait proposé des sanctions automatiques n'a pas été suivie. L'objectif des Quinze est de pouvoir adopter définitivement en décembre lors du sommet européen de Dublin, le pacte de stabilité budgétaire et le nouveau mécanisme de change.



# L'activité diplomatique s'intensifie pour débloquer la question du statut de Chypre

### Un incident a fait un mort sur la ligne de démarcation entre les parties grecque et turque de Nicosie

**Un jeune soldat chypriote grec qui avait pé*nétré pour une raison inconnue dans la* zone tampon séparant depuis vingt-deux ans les parties grecque et turque de Nicosie *a été tué, lundi 3 juin,* par des soldats chypriotes-turcs. Cet incident, le premier du genre depuis avril 1993, intervient en plein regain d'activité diplomatique en vue de sortir du blocage sur le statut de l'île.**

**DANS** la zone tampon qui sépare les parties grecque et turque de Nicosie, un soldat chypriote grec de dix-neuf ans a été tué, lundi 3 juin, par des soldats chypriotes turcs. Sans armes, selon le porte-parole des forces de l'ONU déployées à Chypre et celui de la garde nationale chypriote, le jeune homme a été vu s'approchant d'un poste militaire chypriote turc et parlant à un soldat de l'autre camp au moment où deux coups de feu ont été tirés sur lui. Tandis que le président chypriote grec, Glafcos Cleridès, dénonçait ce *« meurtre de sang-froid »*, le leader chypriote turc, Rauf Denktash, a regretté *« cet incident très triste »* et *« non prémédité »*, ajoutant que *« les Chypriotes grecs ne devraient pas le considérer comme une provocation »*.

C'est le premier accrochage mortel depuis trois ans sur cette ligne de démarcation vieille de vingt-deux ans. Il ne semble pourtant pas devoir remettre en cause un climat marqué par un certain optimisme depuis quelques mois, avec un regain d'activité des chancelleries pour tenter de sortir du blocage à Chypre. Le président américain Bill Clinton a indiqué le 1er mai, dans une lettre au Congrès, qu'il comptait lancer cette année une *« initiative »* sur Chypre, tandis que le secrétaire d'Etat adjoint aux affaires européennes, John Kornblum, retour d'une tournée à Nicosie, Athènes et Ankara, notait *« la bonne volonté et le pragmatisme de toutes les parties »*. Le secrétaire général des Nations-Unis, Boutros Boutros-Ghali, de son côté, doit s'entretenir dans les jours prochains avec tous les acteurs du drame chypriote.

Les épisodes de négociations entre Chypriotes grecs et turcs n'ont pas manqué, depuis vingt-deux ans ; les deux communautés avaient même accepté par deux fois, en 1977 et 1979, d'envisager une solution fédérale, sans aboutir à rien de concret. Qu'est-ce qui a donc changé qui pourrait inciter à l'optimisme ? Alecos Michaelidès, ministre des affaires étrangères de Chypre, qui se trouvait la semaine dernière à Paris, a livré *au Monde* son analyse : *« La Turquie, qui occupe militairement 37 % du territoire chypriote depuis 1974, jouait jusqu'ici le statu quo, espérant à la longue faire reconnaître un Etat turc dirigé par Rauf Denktash. Mais, en mars 1995, l'Union européenne a fixé une date pour le début des négociations pour l'adhésion de Chypre : elles commenceront six mois après la fin de la Conférence intergouvernementale. Du coup, la Turquie est confrontée à un dilemme : soit elle s'en tient à sa politique du fait accompli et Chypre, une fois entrée dans l'Union européenne, n'y sera représentée que par des Chypriotes grecs, une idée qui déplaît souverainement à Ankara ; soit elle accepte un règlement à Chypre et, dès lors, toutes les délégations chypriotes au sein de l'Europe seront mixtes, avec des représentants des deux communautés grecque et turque. Pour la première fois, il y existe un moyen de pression sur la Turquie, mais un moyen de pression positif : ne rien faire lui coûterait, agir dans le sens d'une solution lui rapporterait. »* Pour M. Michaelidès, *« la France est notre interlocuteur le plus amical au sein de l'Union européenne et elle est prête à jouer un rôle actif dans la recherche d'une solution »*. Le président Cleridès doit être reçu le 18 juin à Washington, et M. Michaelidès espère qu'un *« message politique, venant à la fois des Etats-Unis et l'Union européenne soit assez fort pour faire comprendre à la Turquie que le moment est venu de trouver une solution »*.

***Sophie Gherardi***

# Le Parti démocratique remporte dans la polémique les législatives albanaises

**LE PARTI DÉMOCRATIQUE** (PD) du président albanais Sali Berisha a remporté, dimanche 2 juin, six des neuf sièges de députés en *ballottage au second tour des élec*tions législatives boycottées par l'opposition. Une fois que seront connus les résultats définitifs, le PD devrait être assuré d'une confortable majorité avec, au *moins, 101 sièges sur les 140 que* compte le Parlement. Cette victoire, qualifiée de *« légale et méritée »* par ses bénéficiaires, confère au Parti démocratique une majorité des deux tiers qui peut lui per*mettre de réviser la Constitution.*

Le premier tour de l'élection avait eu lieu le 26 mai, marqué par de vives contestations émanant de l'opposition. Pour protester contre diverses irrégularités, confirmées par les observateurs de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), neuf partis, parmi lesquels le Parti socialiste (ex-communiste), s'étaient retirés *in extremis* de la course, à trois heures de la clôture du scrutin, exigeant l'annulation et l'organisation d'une nouvelle consultation sous la supervision de la communauté internationale.

Ces contestations n'avaient pas empêché le PD de rafler 95 sièges *des 115 en jeu (les 25 autres étant* distribués à la proportionnelle). L'appel au boycottage du deuxième tour, lancé par l'opposition, a sensiblement réduit la par*ticipation électorale (59,38 %* contre 89 % au premier tour) mais n'a pas empêché le parti du président Berisha de confirmer sa réelle influence.

**UNE DÉLÉGATION À BRUXELLES**

*« Le PD va mettre sur pied un Parlement et un gouvernement qui vont assurer la stabilité politique et économique en Albanie »*, a déclaré, après l'annonce des résultats, un responsable du Parti démocratique.

En contrepoint, son homologue du PS a estimé que le PD allait *« plonger le pays dans le chaos et dans une crise politique et économique »*. Quatre-vingt-dix candidats socialistes poursuivaient, lundi 3 juin, une grève de la faim, tandis qu'une délégation de l'opposition devait se rendre, mardi 4 juin, à Bruxelles pour dénoncer auprès des institutions européennes les irrégularités. Ce même jour, l'opposition convoquait une manifestation de protestation sur la place centrale de Tirana. Une semaine auparavant, après le premier tour, une manifestation semblable avait été fermement dispersée par la police.

**COMMENTAIRE**

### *DOMMAGE !*

Les graves irrégularités qui ont entaché le premier tour des élections législatives albanaises sont fâcheuses pour un pays qui s'était illustré par une sortie digne et sans *violence d'une des dictatures les* plus absurdes et les plus sanguinaires du monde communiste.

Depuis l'instauration du multipartisme, en 1990, trois élections importantes s'étaient déjà déroulées au *« pays des Aigles »* sans que leur validité ait été contestée. Celles du 26 mai se présentaient sous de bons auspices. Mais les dérapages se sont mutipliés : apparatchiks du Parti démocratique au pouvoir qui, dans certains circonscriptions, ont renoué avec les pratiques anciennes des « élections » sous Enver Hodja ; dirigeants socialistes qui ont décidé le 26 mai, en fin d'après-midi, de boycotter un scrutin qu'ils étaient en train de perdre. Trop tôt, aussi, la *proclamation par Sali Berisha de la* victoire de son parti, alors que le décompte des résultats n'avait pas encore commencé. Injuste, enfin, l'interdiction faite aux opposants de manifester sur la place même où les *partisans de Sali Berisha fêtaient* leur succès. Quant aux violences auxquelles se sont livrées les forces de sécurité elles sont, tout simplement, intolérables.

Il appartient maintenant au président albanais de redresser la barre en faisant procéder à de nouvelles élections partout où le moindre doute existe sur leur validité et en gommant dans son parti toutes les velléités de copier les méthodes de l'ancien régime.

***José-Alain Fralon***

# La défaite d'Anatoli Sobtchak à Saint-Pétersbourg est un avertissement à Boris Eltsine

**MOSCOU**
*de notre correspondant*

Une étoile des « réformes » a mordu la poussière. Une des figures emblématiques du mouvement « démocratique » russe, un des hommes de Boris Eltsine, est tombé au champ d'honneur électoral. Anatoli Sobtchak, l'« indéboulonnable » maire réformateur de Saint-Pétersbourg, a été battu, dimanche 2 juin, au second tour de l'élection municipale, par Vladimir Iakovlev, l'un de ses anciens adjoints, lui aussi réformateur mais totalement inconnu il y a deux mois. Selon des résultats partiels, mais portant sur 98 % des suffrages, M. Iakovlev bat M. Sobtchak par 47,6 % (contre 45,8 %).

C'est un échec personnel pour M. Sobtchak, accusé par son adversaire d'être plus préoccupé par son image internationale que par les difficultés des habitants de la seconde ville de Russie. Mais, à moins de deux semaines de l'élection présidentielle, cette défaite est aussi un avertissement pour Boris Eltsine, qui avait avancé cette élection sans doute pour offrir au pays un avant-goût de son triomphe : *« Pour les électeurs, Sobtchak était un synonyme d'Eltsine »*, estime un sociologue en vue en Russie.

**FAIBLE PARTICIPATION**

Le Kremlin a tenté de désamorcer la défaite. *« En aucune circonstance, l'élection de Saint-Pétersbourg ne peut être un micro-modèle pour la présidentielle »*, a déclaré le porte-parole du président à Saint-Pétersbourg. *« C'est une élection locale qui n'aura aucune influence sur l'électorat national »*, a-t-il ajouté. Un porte-parole du Parti communiste a estimé que le vote était *« un exemple de la consolidation de diverses forces politiques dans la lutte contre les représentants de l'ancien pouvoir »*.

Certes, des experts électoraux estiment que *« l'on ne peut extrapoler à partir des résultats de Saint-Pétersbourg, à l'électorat très spécifique »* car très acquis aux démocrates. Cependant, cette élection était considérée comme le « dernier test » avant le scrutin présidentiel du 16 juin. Anatoli Sobtchak a lui-même indiqué que *« la question n'est pas mon échec personnel mais le profond mécontentement en Russie ». « Après ma défaite, je suis inquiet pour l'élection présidentielle »*, a-t-il déclaré.

L'échec du maire sortant est aussi celui de la presse au service du pouvoir et des instituts de sondages, qui annoncent une victoire de Boris Eltsine à la présidentielle mais se sont lourdement trompés à Saint-Pétersbourg, annonçant la victoire de M. Sobtchak. Selon les analystes, cette défaite s'explique aussi par le faible taux de participation (moins de 45 %) qui avantage le vote protestataire. Il n'en reste pas moins que le « choc de Saint-Pétersbourg », destinée à produire l'effet inverse, a mis à nu la faiblesse du camp eltsinien.

***Jean-Baptiste Naudet***

# Les pays de la CEI entament une coopération sur les migrations

**GENÈVE**
*de notre correspondante*

La conférence sur la situation des réfugiés et des migrants des pays de la Communauté des Etats indépendants (CEI), réunie les 30 et 31 mai à Genève, s'est attaquée à un problème particulièrement complexe : depuis 1989, on estime que 9 millions de personnes – *soit un habitant sur* 30 de l'ex-URSS – ont dû quitter contre leur gré le pays où elles résidaient (ce chiffre ne comprend pas, en principe, les déplacements à objectif purement « économique »). L'éclatement de l'Union soviétique a abouti à un vide juridique. L'ex-URSS est aussi devenue un lieu de passage pour des migrants illégaux, voire, depuis la guerre d'Afghanistan, de trafics d'armes et de drogue. Enfin, de nouveaux déplacements ont été suscités par des catastrophes écologiques (de Tchernobyl à la mer d'Aral).

Les pays concernés, faute d'expérience et de moyens, ne peuvent résoudre ce problème sans une assistance de la communauté internationale. Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) de l'ONU et l'Organisation internationale des migrations, qui avaient participé à l'organisation de la conférence, ont donc promis une aide stratégique de gestion des migrations et de prévention de nouveaux exodes – dont le premier pas est constitué *par une identi*fication des mouvements de population.

Les Etats de la CEI, pour leur part, se sont engagés à garantir l'attribution de la citoyenneté à tous ceux *« qui étaient citoyens d'une République avant l'indépendance et qui sont aujourd'hui résidents permanents sur le territoire d'un Etat successeur »*, ainsi que la liberté de mouvement des habitants et la protection des minorités, particulièrement nombreuses et importantes. L'*objectif* est d'inscrire avant l'an 2000 les droits de l'homme et les principes de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) dans les législations nationales.

***Isabelle Vichniac***

### *Des catégories multiples*

Les principaux mouvements sont ainsi répartis :

● **Personnes déplacées par des conflits armés :** Haut-Karabakh : 1,3 million ; Abkhazie : 300 000 ; Ossétie du Sud : 14 000 ; Tchétchénie : 500 000 ; Ossétie du Nord : 25 000 ; Tadjikistan : 1,1 million ; Meskhètes d'Ouzbékistan : 46 000.

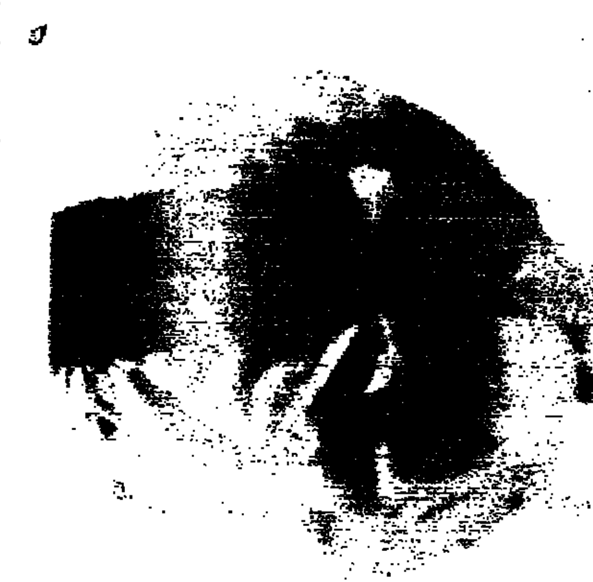
● **Rapatriés volontaires :** 3,3 millions (dont 2 millions vers la Russie, la Biélorussie ou l'Ukraine).

● **Retours de populations anciennement déportées :** 1 184 000 (dont 850 000 Allemands du Kazakhstan rentrés depuis 1992 en Allemagne).

● **Réfugiés de pays hors CEI :** 68 000.

● **Migrants écologiques :** Tchernobyl : 375 000 ; mer d'Aral : 100 000 ; Semipalatinsk (champ de tirs nucléaire du Kazakhstan) et divers : 65 000.

● **Immigrants illégaux :** 580 000.



# Le Vietnam veut rééquilibrer son développement

## Depuis l'ouverture économique du pays, en 1988, les investissements étrangers ont surtout profité aux provinces du Sud. La priorité doit désormais être donnée à un « triangle de croissance » englobant la région de Hanoï et de Haïphong

**Les autorités vietnamiennes n'entendent pas laisser à l'ex-Saïgon (Ho Chi Minh-Ville), et plus largement au sud du pays, le quasi-monopole d'accueil des investissements étrangers qui avait été le sien dans les premiers temps de l'ouverture économique, à la fin des années 80. Ce souci est justifié tant par des impératifs stratégiques – la contiguité de la puissante Chine, traditionnellement regardée avec suspicion – que par la volonté du Nord de ne pas perdre la prééminence politique que lui a valu l'histoire. L'essentiel du rééquilibrage du développement au profit de la région septentrionale profitera à un « triangle de croissance » qui englobera Hanoï, le port de Haïphong et la région de Quang-Ninh, à la frontière de la Chine, avec l'objectif complémentaire d'éviter à la capitale l'engorgement dont souffre aujourd'hui Ho Chi Minh-Ville.**

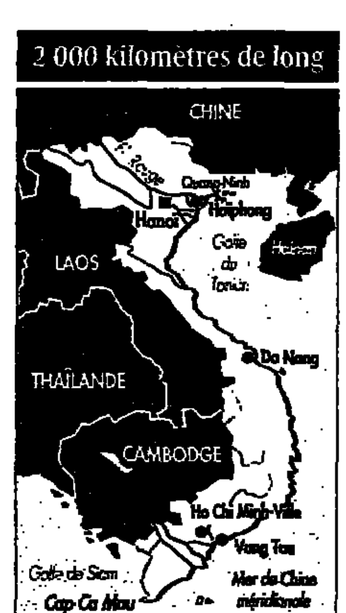
HANOÏ
*de notre envoyé spécial*

Dans une dizaine d'années, Hanoï devrait, selon les plans officiels, être entourée d'une demi-douzaine de villes satellites formant une ceinture résidentielle et industrielle. « *Nous nous inspirons du modèle européen* », explique Nguyên Do Khuê, responsable de la coopération et des investissements étrangers au comité populaire de la capitale. L'objectif est d'abord de préserver et de désengorger la vieille cité dont les habitants ne disposent plus en moyenne que de 4 mètres carrés de surface construite. L'autre ambition, encore plus cruciale, est de s'assurer que le développement du Nord, où vit la moitié des 75 millions de Vietnamiens, suit le rythme accéléré de celui du Sud.

Relativement récente – elle ne remonte qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles –, la conquête du Sud a apporté au Vietnam une curieuse géographie en « S », deux mille kilomètres qui séparent sa frontière avec la Chine de la pointe méridionale de Ca-Mau. Le développement parallèle de ces deux régions est la condition *sine qua non* de l'équilibre de l'ensemble. Or les réformes économiques et l'ouverture du pays, en 1988, aux investissements étrangers ont d'abord profité au Sud, plus riche, plus entreprenant et, surtout, moins surpeuplé. Au départ, 80 % des investisseurs étrangers avaient choisi le Sud, surtout la région de Ho Chi Minh-Ville et de Vung-Tàu (ex-Cap St-Jacques), station balnéaire située près des champs *off-shore* de pétrole et de gaz. Le tir a été rectifié au fil des ans : « *Depuis 1988, 50 % des investissements étrangers se sont réalisés dans le Sud, 15 % dans le Centre et 35 % dans le Nord. Mais, depuis 1992, un rééquilibrage s'est opéré : la proportion du Nord atteint 40 %* », résume Vu Huy Hoang, directeur des investissements étrangers au ministère du Plan. Les quatre cinquièmes de ces 40% se concentrent dans le « triangle de croissance » formé par la région de Hanoï, le port de Haïphong et la province côtière de Quang-Nính, frontalière de la Chine.

UN OBJECTIF « RÉALISTE »

Depuis 1993, le taux de croissance économique annuel de l'ex-Saïgon, principal pôle de développement du pays, tourne autour de 15 %. Aujourd'hui, le revenu annuel par tête y est de 800 à 900 dollars, près de trois fois la moyenne nationale. Les lumières de la grande métropole méridionale ont donc tendance à attirer des populations rurales déshéritées, notamment celles du Centre (10 millions d'habitants) où l'aménagement d'un pôle de développement dans la région de Da-Nang et de sa rade a pris du retard.




Située au cœur d'un delta où la densité dépasse mille habitants au kilomètre carré, Hanoï veut éviter une répétition de ce phénomène. Les villes et zones industrielles satellites, dont l'aménagement est amorcé, ont pour objet de fixer les populations, quitte à empiéter sur les provinces voisines. Ainsi, en mars, le premier ministre malaisien Mahathir Mohamad a-t-il inauguré la zone industrielle de l'aéroport international de Noi-Bai, à vingt kilomètres au nord de Hanoï, où plusieurs sociétés de son pays comptent s'installer.

Selon M. Khuê, la région de Hanoï s'est développée, depuis 1990, au rythme de 11 à 14 % l'an et, dans l'intervalle, le revenu par habitant a plus que doublé, pour atteindre 650 dollars annuel, soit deux fois la moyenne nationale. Dans ce « triangle de croissance » septentrional, un bon tiers des 3,5 milliards de dollars d'investissements étrangers agréés ont été déjà réalisés. « *Pendant la même période, les investissements nationaux se sont élevés à 1,7 milliard de dollars* », ajoute-t-il. D'ici à l'an 2000, pour doubler à nouveau le niveau de vie de ses habitants, la région de Hanoï devra investir 6 milliards de dollars supplémentaires, dont la moitié d'origine étrangère. A ce prix, dit-il, le taux annuel de croissance sera « *de 12 à 15 %* », un objectif qu'il juge « *réaliste.* »

ÉVITER UN EXODE RURAL

Cette masse de capitaux s'inscrit dans l'enveloppe de 40 milliards de dollars, pour moitié venus de l'étranger, dont le Vietnam estime avoir besoin, d'ici à l'an 2000, pour conserver le taux de croissance de 9,5 % atteint en 1995 – un calcul qualifié d'« *ambitieux mais réalisable* » par la Banque mondiale. Cependant sur les quelque 20 milliards de dollars d'investissements étrangers agréés à ce jour, seul le tiers a été réalisé.

Le développement rapide de Hanoï et de ses environs est conçu de manière à éviter un exode rural, précise M. Khuê. Dans un rayon de dix kilomètres autour de la capitale, la population ne devra pas dépasser les 3,5 millions en l'an 2000 au lieu de 3 millions actuellement, dont un million dans le vieil Hanoï. « *En offrant 40 m² par habitant, les quartiers résidentiels que nous allons créer en banlieue contribueront même à décongestionner la vieille ville* », affirme-t-il. De strictes mesures ont déjà été prises pour renvoyer dans leur village d'origine les paysans sans permis de résidence.

Quoi qu'il advienne, le Vietnam, qui doit tenir compte du poids de son voisin chinois, ne peut se permettre de laisser le Nord trop à la traine. Déjà, pour le nourrir, l'Etat doit faire des ponctions sur les récoltes du Sud. Le succès du développement de la région Hanoï-Haïphong, qui s'amorce sérieusement, est donc un impératif pour éviter des déséquilibres régionaux internes dont les conséquences, y compris politiques, seraient redoutables.

*Jean-Claude Pomonti*

# Au Tchad, naissance d'une démocratie sans routes ni électricité

SAHR (sud-est du Tchad)
*de notre envoyé spécial*

Du temps où elle s'appelait Fort-Archambault, Sahr, troisième ville du Tchad, a gardé de larges avenues de terre rouge le long desquelles d'immenses fromagers dissimulent les villas coloniales. Du temps où elle était la ville natale du président Ngarta Tombalbaye (1960-1975), elle a gardé une maison des jeunes, inachevée, et un hôpital. Du temps où le président Hissène Habré (1982-1990) faisait régner la terreur sur le pays en général et le Sud en particulier, Sahr a gardé un souvenir amer de l'homme qui commandait alors la région militaire du Moyen-Chari, l'actuel chef de l'Etat, Idriss Déby.

Dimanche 2 juin, comme tout le Tchad, Sahr devait élire le président, parmi quinze candidats, pour la première fois depuis l'indépendance. Depuis des semaines, les organisations locales des droits de l'homme et la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) ont formé des présidents de bureau de vote et des scrutateurs, pour assurer le déroulement du scrutin dans les 770 bureaux de la préfecture, où 375 000 électeurs potentiels s'étaient inscrits. Tâche ardue dans un pays où le taux d'alphabétisation, qui ne dépasse pas 50 %, est en régression depuis plusieurs années.

Dès le jeudi, les nomades de la région avaient commencé à voter. On avait mis à leur disposition des bureaux « volants ». Une observatrice tchadienne, venue de la capitale, proteste : « *Quand ils veulent vendre leurs bœufs, ils trouvent bien le chemin du marché, pourquoi va-t-on leur courir après en pleine brousse ?* » La réponse, sous-entendue, est que les nomades sont réputés favorables à M. Deby. Récemment, le nouveau préfet a mené quelques descentes dans des campements d'éleveurs où des armes de guerre ont été confisquées, ce qui a fait baisser de plusieurs degrés l'intensité des affrontements entre bergers et paysans, endémiques dans la région. La mesure a été aussi prise comme un signe de grande indépendance face à N'Djamena, où nomades et guerriers du Nord font la loi, pense-t-on à Sahr.

Très tôt, dimanche matin, les électeurs se pressaient par centaines devant les bureaux bien avant leur ouverture. Ici comme ailleurs, on votait dans les écoles. Mais, ici, elles sont, dans le meilleur des cas, des hangars en banco recouverts de tôles percées, sinon des paillotes dont les cloisons sont faites de nattes tressées.

Dans le quartier de Paris-Sara, centre de la principale ethnie de la région, des bureaux ont été installés sous les manguiers. Les premiers électeurs s'avancent pour collecter les quinze bulletins multicolores, avant de s'isoler derrière un drap tendu, de mettre un bulletin dans l'urne, d'aposer leur empreinte en guise de signature et de tremper leur doigt dans l'encre indélébile.

PISTES IMPRATICABLES

Il faut une averse tropicale, en milieu de matinée, pour entamer un peu la très bonne humeur qui règne aussi bien à Sahr que dans les villages voisins. Les opérations sont interrompues le temps que les trombes se transforment en bruine. La saison des pluies est à peine commencée et déjà certaines pistes de la région sont impraticables, alors que le second tour est prévu dans trois semaines.

Avec cinq cents inscrits par bureau, on a pu concilier fort taux de participation (entre 70 et 80 % selon les cas) et respect de l'heure de clôture. Dix-huit heures, c'est aussi le coucher du soleil. Dans le quartier de Kassaï, six bureaux sont groupés. On allume une lampe à pétrole et les opérations de dépouillement commencent dans le respect religieux de règles nouvellement apprises.

Personne ne paraît très surpris du résultat. L'enfant du pays, le général Abdelkader Kamougue, vieux militaire qui a servi sous tous les régimes, l'emporte. Son seul concurrent sérieux est un autre Sudiste, Jean Bawoyeu Alingué, dont le succès s'explique sûrement par le soutien d'un Sahrois authentique, l'ancien président de la Conférence nationale, Maurice Adoum El Bongo. Dans ces six bureaux, sur 3000 inscrits, le président Deby n'a pas recueilli plus de 100 suffrages. Aucune voix, pas même celle des représentants de la mouvance présidentielle, ne s'élève pour contester.

Les résultats nationaux, compte tenu d'autant de situations différentes qu'il y a de préfectures – quatorze –, ne seront pas proclamés avant le 6 juin.

*Thomas Sotinel*

# La Syrie exclut une reprise immédiate des négociations avec Israël

LE CAIRE
*de notre correspondant*

Le président syrien, Hafez El Assad, a exclu, lundi 3 juin, la reprise, à court terme, des négociations de paix avec Israël, lors d'une conférence de presse au terme de consultations avec le président Hosni Moubarak après l'élection du chef du Likoud, Benyamin Nétanyahou, comme premier ministre israélien. « *Jusqu'à nouvel ordre* », la reprise des négociations « *n'est pas à l'ordre du jour* », a-t-il déclaré. « *Nous n'avons pas l'impression*, a-t-il ajouté, *que les choses vont dans le bon sens, d'où la nécessité* (pour les Arabes) *de se mobiliser, afin de ne pas être pris au dépourvu ou dupés.* »

MINI-SOMMET

MM. Assad et Moubarak sont convenus de la nécessité de réunir un sommet arabe, qui, faute de rassembler les vingt et un membres de la Ligue arabe, grouperait les cinq voisins d'Israël : Egypte, Syrie, Liban, Jordanie et Autorité palestinienne. Un mini-sommet doit déjà réunir, mercredi à Aqaba, en Jordanie, le président égyptien, le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, et le roi Hussein de Jordanie.

Les premières déclarations de M. Nétanyahou qui excluaient tout partage de Jérusalem ne « *poussent pas à l'optimisme* », a déclaré, de son côté, M. Moubarak, qui a annoncé qu'il recevrait M. Nétanyahou une fois qu'il aura formé son gouvernement.

Le chef de l'Etat égyptien estime qu'il est « *plus sage d'attendre de voir le nouveau gouvernement à l'œuvre* ». Si l'objectif de ce dernier est « *d'instaurer une véritable paix juste et durable, conformément aux résolutions des Nations unies basées sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, je ne pense pas*, a-t-il ajouté, *que nous serons en désaccord* ».

*A. B.*

■ **Le président français, Jacques Chirac**, a téléphoné, lundi 3 juin, à M. Nétanyahou, pour lui « *exprimer ses félicitations après son élection (...) et marquer son espoir de voir le processus de paix continuer dans l'intérêt des pays de la région* ». MM. Chirac et Nétanyahou « *sont convenus de se voir dans les prochaines semaines* », a indiqué l'Elysée.

**FISCALITÉ** M. Juppé a présenté, lundi 3 juin, les orientations d'une réforme fiscale sur cinq ans, qu'il entend engager dès 1997. L'impôt sur le revenu sera abaissé chaque année, et de nombreux abattements devraient être supprimés. En revanche, la taxe professionnelle ne sera modifiée qu'à la marge. ● UNE COTISATION-MALADIE universelle, à taux bas, se substituera progressivement aux cotisations-maladie des salariés. L'assiette du nouveau prélèvement, qui devrait être très large, pourrait être appliquée aussi pour le RDS, voire la CSG. ● LE RAPPORT LA MARTINIÈRE a inspiré ces propositions. D'esprit fortement libéral, cette étude, qui propose d'abaisser progressivement à 40 % le taux supérieur de l'impôt sur le revenu, doit être au centre d'un débat public avant que M. Juppé ne rende, durant l'été, ses arbitrages définitifs *(lire aussi notre éditorial page 14).*

# M. Juppé annonce une refonte en cinq ans des prélèvements sur les ménages

## Le premier ministre entend amorcer en 1997 une reconstruction des contributions fiscales et sociales imposées aux particuliers. Le financement de l'assurance-maladie sera davantage assis sur les produits du capital, tandis que l'impôt sur le revenu sera progressivement réduit

**ALAIN JUPPÉ** a donné, lundi 3 juin, le véritable coup d'envoi de sa réforme des impôts. Après avoir reçu, à la mi-journée, Dominique de La Martinière, président du groupe de travail sur la réforme des prélèvements obligatoire, qui lui a officiellement remis les conclusions de ses travaux, puis les présidents des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, Pierre Méhaignerie et Christian Poncelet, il a levé le voile, à l'occasion d'une conférence de presse, sur la procédure fiscale qu'il a retenue avant de rendre ses arbitrages et sur les grandes orientations qui ont sa préférence.

Pour prévenir toutes les critiques que le rapport La Martinière pourra susciter, le premier ministre a pris soin, d'abord, de préciser que ce document *« n'engage que ses auteurs »*. En clair, le rapport doit permettre de lancer *« une période de dialogue et de concertation »*. Il ne s'agit pas d'un *« plan tout ficelé »*, a-t-il dit.

Le gouvernement souhaite entendre les groupes parlementaires, ainsi que les partenaires sociaux. Puis, à la mi-septembre, il dévoilera, en même temps que le projet de loi de finances pour 1997, *« un programme de cinq ans »*, fixant ses priorités en matière de réduction des dépenses publiques et de baisses d'impôts.

### *Le précédent Balladur*

**La dernière baisse de l'impôt sur le revenu a été mise en œuvre lors de la loi de finances pour 1995. A l'époque, le premier ministre, Edouard Balladur, et le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, avaient réduit de treize à sept le nombre des tranches d'imposition et abaissé l'impôt de 19 milliards de francs. Faute de marges de manœuvre suffisantes, la réforme, qui devait se poursuivre en 1995, avait été différée.**

**Depuis lors, MM. Balladur et Sarkozy plaident de nouveau pour un plan de baisses d'impôts, en faveur des ménages. L'ancien premier ministre a émis, en particulier, le souhait que le taux de la TVA sur les automobiles soit abaissé rapidement. M. Sarkozy, lui, a expliqué qu'il convient d'alléger les impôts de quelque 70 milliards de francs. Interrogé sur ces propositions, M. Juppé a eu cette réaction : *« Les propositions d'Edouard Balladur et de Nicolas Sarkozy sont les bienvenues. On va les mettre au pot. »***

Le soin que le premier ministre a pris de souligner que le rapport La Martinière n'engage pas, à ce stade, le gouvernement, apparaît cependant, au moins en partie, comme une précaution de langage, car M. Juppé a précisé, ensuite, *« les quatre grandes orientations »* du gouvernement. Or chacune d'entre elles découle des propositions du document réalisé par le groupe de travail. La première *« orientation »* concerne l'impôt sur le revenu. M. Juppé a indiqué qu'il souhaite abaisser *« pendant cinq ans »* toutes les tranches d'imposition. Il n'a pas précisé le calendrier des baisses. Il n'a pas davantage indiqué si le but à atteindre est, comme le suggère le rapport, de ramener progressivement le taux supérieur de 56,8 % à 40 %.

De même, il s'est refusé à révéler le montant de l'allégement prévu dès 1997. Tout juste a-t-il indiqué que son souhait est de soumettre au Parlement, à l'automne, le barème d'imposition auquel il faudrait parvenir au terme de la loi quinquennale. Cette proposition figure dans le rapport La Martinière.

Alors que cette étude préconise la suppression de nombreux abattements et déductions diverses qui pèsent sur l'impôt sur le revenu, le premier ministre a, en outre, laissé entendre qu'il est sensible à cette idée. *« La simplification de l'impôt exige que certaines exonérations soient revues »*, a-t-il affirmé, sans vouloir, toutefois, préciser lesquelles.

La deuxième orientation consistera à abaisser en cinq ans les cotisations-maladie des salariés au profit d'un nouveau prélèvement, baptisé cotisation-maladie universelle. Cette cotisation, selon M. Juppé, devrait être à assiette très large et à taux faible. Elle serait déductible de l'impôt sur le revenu. Il s'agit là encore de l'une des pistes du rapport La Martinière.

Le premier ministre a admis que l'opération sera politiquement délicate, puisque ce nouveau prélèvement pourrait entraîner des transferts de charges au détriment, notamment, des fonctionnaires ou des retraités. Il a fait valoir, toutefois, que la baisse de l'impôt sur le revenu profiterait à tous les contribuables et qu'elle pourrait contrebalancer certains effets pernicieux de cette nouvelle cotisation universelle.

#### DEUX « TOILETTAGES »

La troisième orientation du premier ministre concerne la taxe professionnelle. Là encore, le gouvernement a visiblement l'intention de suivre les recommandations du rapport La Martinière. Suivant les propositions que celui-ci formule, M. Juppé a en effet suggéré qu'il n'engagera pas une réforme profonde de cet impôt. Il a souligné que si la valeur ajoutée devenait la nouvelle assiette de cet impôt, la réforme entraînerait des *« transferts de charges contre-productifs »*. Le gouvernement se limitera donc à deux « toilettages » limités : d'abord, il souhaite que les nouveaux investissements soient moins lourdement assujettis à cette taxe : en outre, il cherchera à limiter les différences de taux d'imposition entre les diverses communes d'une même agglomération.

La quatrième orientation consistera en *« une programmation à cinq ans »* de la suppression des prélèvements exceptionnels, décidée en juin 1995. A ce sujet, M. Juppé n'a pas fixé de calendrier précis. Il a seulement laissé entendre que l'intention du gouvernement est de revenir au *statu quo ante* quand les marges de manœuvre budgétaires le permettront. Le premier ministre a cité la TVA (dont le taux normal a été porté de 18,6 % à 20,6 %) et l'impôt sur les sociétés (qui a fait l'objet d'une surtaxe de 10 %). En revanche, il n'a pas fait mention de l'impôt de solidarité sur la fortune, bien que celui-ci ait été aussi majoré de 10 %.

***Laurent Mauduit***

# Le premier ministre veut instituer une cotisation-maladie universelle

**LE CHEF** du gouvernement a confirmé, lundi 3 juin, l'extension progressive du financement de l'assurance-maladie à tous les revenus (salaires, retraites, allocations de chômage, revenus du capital). Il en avait annoncé le principe dès le 15 novembre 1995, en présentant son plan de réforme de la Sécurité sociale devant l'Assemblée nationale, mais Alain Juppé en a précisé cette fois les contours tout en inscrivant cette réforme de fond dans le cadre d'une refonte complète des prélèvements obligatoires.

Une cotisation-maladie universelle devrait progressivement se substituer à la cotisation-maladie actuellement versée par les actifs. Ce transfert commencerait en 1997 et s'étalerait sur cinq ans. Ce nouveau prélèvement, déductible du revenu imposable, sera *« à base plus large et donc à taux plus faible »* que la cotisation-maladie actuelle (6,80 % de la rémunération brute des salariés du privé), a précisé M. Juppé. Son assiette précise ne sera pas arrêtée avant le mois de septembre. Il est d'ores et déjà acquis que la base de cette cotisation-maladie universelle sera très proche de celle de la contribution au remboursement de la dette sociale (RDS), qui frappe tous les revenus à l'exception de ceux de l'épargne contractuelle (Livret A...) et les minima sociaux (RMI...). Le premier ministre a indiqué que cette réforme se fera *« à prélèvements constants »*, qu'elle sera *« favorable à tous les salariés »* et qu'elle permettra d'alléger les charges pesant sur le travail, favorisant ainsi la création d'emplois.

Si certaines catégories, comme les salariés, devraient y gagner un allègement de leurs charges, donc un pouvoir d'achat supplémentaire, d'autres seront pénalisées, à commencer par les détenteurs d'un patrimoine, voire certaines catégories de chômeurs ou de retraités, même si M. Juppé a assuré qu'avec la baisse concomitante de l'impôt sur le revenu, les retraités et les fonctionnaires seraient épargnés par la réforme.

Cette réforme est techniquement complexe et politiquement risquée : elle va entraîner d'importants transferts de charges entre diverses catégories sociales, et elle doit s'accompagner de la création progressive d'un régime universel d'assurance-maladie ouvert – sur des critères de résidence et non plus de profession – à toutes les personnes vivant légalement en France. Ce dernier projet, également annoncé le 15 novembre, suppose une harmonisation progressive des cotisations et des prestations maladie, actuellement très différentes selon les catégories sociales. Il ne pourra pas être soumis au Parlement au mois de juin, comme le premier ministre s'y était initialement engagé.

M. Juppé souhaite consulter les partenaires sociaux *« dans les prochaines semaines »* sur l'ensemble de la réforme. Il dispose, par ailleurs, des conclusions du rapport sur la réforme des prélèvements obligatoires que Dominique de la Martinière vient de lui remettre. Or ce rapport ne cache pas les difficultés de l'entreprise.

#### « MÊME EFFORT RELATIF »

Dès lors qu'il s'agit d'une assurance-maladie universelle, le rapport plaide pour que *« le même effort relatif »* soit demandé à tous, *« quelle que soit la nature ou l'importance de leurs revenus »*. Mais le transfert envisagé posera des problèmes pour les retraités, les fonctionnaires, les agents de certaines entreprises publiques (SNCF, EDF, GDF) et les travailleurs indépendants, dont les taux de cotisation et les prestations sont très différents. Il nécessitera donc, selon le rapport, *« une harmonisation difficile et négociée, donc du temps »*.

Par ailleurs, M. de la Martinière souligne que le transfert de la cotisation-maladie sur les salaires vers une cotisation assise sur l'ensemble des revenus ne peut que prendre du temps. Il préconise de remplacer chaque année 1,4 point de cotisation salariale par un point du nouveau prèlevement. A terme, l'assiette de l'actuelle CSG devrait être calquée, selon le rapport, sur celle du RDS et du nouveau prélèvement-maladie, et donner ainsi naissance à un *« prélèvement proportionnel unifié sur tous les revenus à l'exception des minima sociaux »*, qui se substituerait aux cotisations assises sur les salaires. Son taux total serait alors de 7,4 points pour un produit supérieur à 350 milliards de francs par an, soit 20 % de plus que celui de l'impôt sur le revenu. De plus, ce prélèvement de 7,4 points devra être considéré comme un plafond, toute amélioration de la couverture maladie devant, selon la commission, être financée par une baisse des dépenses sur d'autres postes.

***Jean-Michel Bezat***

# Le gouvernement renonce à une réforme de fond de la taxe professionnelle

**LE PREMIER MINISTRE** en avait fait une de ses priorités, dans sa déclaration de politique générale, le 23 mai 1995 : *« La taxe professionnelle doit être revue, avec le souci de ne pas entraver la création d'emplois et de corriger progressivement les disparités de ressources des collectivités locales. »* Le premier ministre répondait ainsi aux souhaits du patronat, censé lui apporter son soutien, et qui n'a de cesse depuis la création de cet impôt de contester son mode de calcul.

La réforme annoncée, lundi 3 juin, semble nettement moins ambitieuse que les promesses de 1995. M. Juppé a annoncé sa volonté de *« taxer moins lourdement les nouveaux investissements »* et de remédier à la *« différence excessive de taux de la taxe professionnelle entre communes d'une même agglomération »* ; renonçant à une véritable réforme de l'assiette de la taxe professionnelle, le gouvernement opte pour une modification mineure.

La taxe professionnelle est actuellement assise sur deux éléments : d'une part, la valeur locative des immobilisations dont l'entreprise dispose pour son activité (bâtiments, matériel de production, ordinateurs, véhicules de société...), qui représente 60 % de l'assiette ; d'autre part, les salaires versés par l'entreprise (40 % de l'assiette). La réforme proposée ne toucherait que les nouveaux investissements, dont l'amortissement serait déduit du calcul de la base de l'impôt. Le niveau de taxation n'a pas été précisé. Les équipements existants seraient, eux, taxés à 16 % comme auparavant.

M. Juppé a confirmé la volonté du gouvernement de généraliser une taxe professionnelle d'agglomération réclamée depuis longtemps par les grandes villes. Destinée à lutter contre la disparité des taux dans une même agglomération, cette mesure accompagnerait le mouvement croissant de création de structures intercommunales (district, communautés de communes) à fiscalité intégrée, cher à Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

#### INNOMBRABLES CRITIQUES

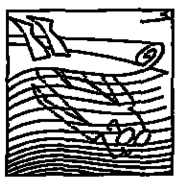
Depuis sa création en 1975 en remplacement de la patente, la taxe professionnelle a suscité d'innombrables critiques. La plus célèbre est celle de François Mitterrand, qui, à la fin des années 70, l'avait qualifiée d'*« imbécile »*. Cet impôt est né du désir d'alléger le fardeau des commerçants et artisans qui, sous la direction de Gérard Nicoud et de son CID-Unati, manifestaient alors violemment. De fait, elle a transféré sur les industries la charge d'un impôt qui représente la moitié des ressources fiscales des collectivités locales, soit quelque 130 milliards de francs. Les opposants à cet impôt ont, de tous temps, souligné l'incongruité qu'il y avait à frapper, donc à dissuader aussi bien l'emploi que l'investissement. La disparité des taux pratiqués par les communes, les plus pauvres étant obligées d'augmenter le leur pour s'assurer des recettes convenables (alimentant ainsi un cercle vicieux puisque les entreprises fuient les communes à impôts élevés) – a été critiquée de toutes parts : le CNPF ne manque jamais de citer le taux de Neuilly-sur-Seine (8,6 %) quand celui de Carpentras est supérieur à 38 %. De plus, les prélèvements opérés par la TP progressent deux fois plus vite que ceux des autres impôts locaux.

Devant ces protestations, les gouvernements successifs ont tenté de trouver des aménagements. Ils ont d'abord multiplié exemptions et exonérations. A partir de 1979, ils ont plafonné le montant de la taxe, aujourd'hui limité à un peu plus de 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, l'Etat prenant la différence à sa charge. Puis on a réduit les bases de l'assiette de 16 %, en parlant d'asseoir cette assiette sur la valeur ajoutée. Mais toutes les réformes envisagées auraient conduit à alourdir considérablement l'imposition de certaines catégories d'entreprises : les gouvernants, de droite comme de gauche, ont reculé devant les risques d'un tohu-bohu fiscal.

***Alain Faujas et Sylvia Zappi***

# Une nouvelle « nouvelle phase »

**QUELLE « LECTURE »** privilégier ? Quel décryptage retenir ? Quelle analyse défendre ? A première vue, Alain Juppé a choisi la clarté, la lisibilité et la perspective à



ANALYSE

moyen terme pour tenter de restaurer la confiance. Si l'opinion publique n'en sait guère plus sur les modalités de la baisse programmée du barème de l'impôt sur le revenu, elle peut se réconforter modestement en se disant que le premier ministre lui fournit le mode d'emploi de sa réforme quinquennale. *« Je ne suis pas en mesure de dire aujourd'hui si c'est 10, 20, 30 ou 40 milliards de francs : dans trois mois, vous aurez les chiffres ; aujourd'hui, nous annonçons la méthode, les principes et les premières orientations »*, assure-t-il.

A la fin avril, M. Juppé avait confirmé, dans un entretien publié par *Le Point*, l'architecture de sa méthode : *« Notre intention n'est pas de continuer à augmenter les impôts, au contraire. Comme vous le savez, nous préparons un plan d'allègement sur cinq ans. »* Quelques semaines avant, il avait mis en place un groupe de travail sur la réforme fiscale, chargé de faire des propositions pour *« renforcer l'équité de nos prélèvements obligatoires et leur efficacité économique, en simplifier la structure et les alléger progressivement »*.

Les principes posés, le premier ministre envisageait *« une baisse des prélèvements à partir de 1998 »* pour répondre au vœu exprimé par le président de la République, le 31 décembre 1995, de voir le gouvernement engager la décrue fiscale *« dès que cela sera possible »*. L'objectif de diminution fixé pour 1998 a été avancé à 1997, soit un an avant les législatives, sous l'impulsion de M. Chirac. Et M. Juppé vient accélérer le processus d'annonce lancé dès après la formation de son deuxième gouvernement. A cette différence près que la réforme fiscale était alors un des *« quatre grands chantiers »* s'intégrant dans *« une nouvelle phase »* de l'action gouvernementale.

Les mesures présentées maintenant soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponses. Il n'est pas avéré qu'un plan de communication parvienne à se substituer à un bon éclairage politique. Les Français peuvent ne retenir que le fait qu'ils vont payer 120 milliards de francs supplémentaires de prélèvements en 1996, car il n'est pas aisé de comprendre la philosophie des décisions qui sont prises, surtout quand elles ne sont pas chiffrées.

Après ces changements de pied successifs, M. Juppé, qui conserve l'allure d'un « grand percepteur » aux yeux de l'opinion, veut profiter de la publication d'indicateurs économiques bien orientés pour modifier son image, certainement caricaturale, de « plombeur de croissance ». La croissance, justement, s'est redressée au premier trimestre ; le chômage a diminué pour le deuxième mois consécutif ; le commerce extérieur, le franc et l'inflation sont sur de bonnes tendances.

> **Alain Juppé veut profiter de la publication de bons indicateurs économiques pour modifier son image**

A ces facteurs s'ajoute la pression qui montait, depuis quelques semaines, de certains rangs de la majorité. Inquiète de l'effet provoqué par l'avalanche des prélèvements de 1995, en parfaite contradiction avec les promesses du candidat Chirac – 67 % des Français estiment que la majorité n'applique pas la politique pour laquelle elle a été élue, selon un sondage de la Sofres publié mardi par *Le Figaro* –, une partie de la droite développe, depuis quelque temps, des thèses en rupture avec la politique économique gouvernementale.

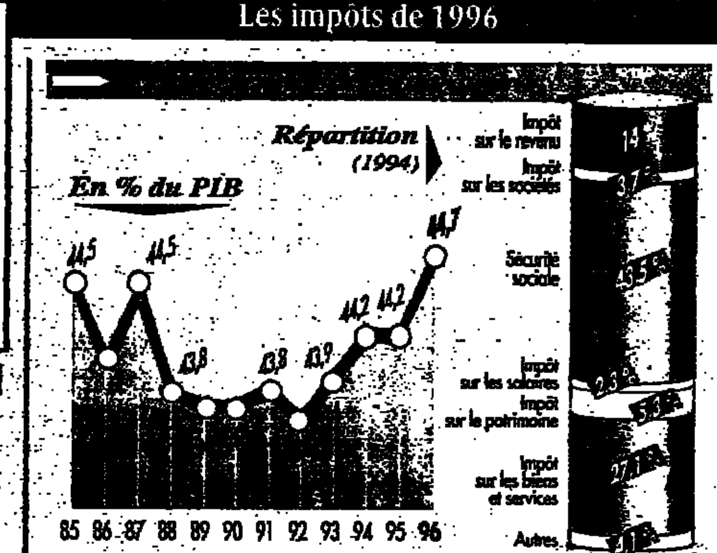
Edouard Balladur préconisait, le 29 mai, *« un plan quinquennal de baisse des dépenses, des déficits et des impôts »*, avec application immédiate pour ces derniers, comme le soutient Alain Madelin depuis des mois. Charles Pasqua ne croit pas que la baisse des impôts soit une priorité (*Le Monde* du 4 juin), de même que Philippe Séguin abhorre par-dessus tout le « moins d'Etat » et, par là même, le « moins d'impôts ».

M. Juppé se devait de dire où il se situe et, surtout, ce qu'il a décidé de faire. Face au risque de voir sa majorité se fissurer, l'impératif, pour lui, était de réaffirmer son ascendant en donnant une note d'espoir propre, selon lui, à *« améliorer la vie quotidienne des Français »* et à *« libérer les forces vives de notre pays »*.

Il n'est pas sûr que cette « nouvelle phase », qui succède à toutes les précédentes, donnera en effet un sentiment de nouveauté à une opinion déboussolée et d'humeur chagrine.

***Olivier Biffaud***

## Les impôts de 1996




# Le rapport La Martinière plafonne à 40 % l'impôt sur le revenu

**INSTALLÉ LE 9 AVRIL** par le gouvernement, le groupe de travail sur la réforme des prélèvements obligatoires a remis, lundi 3 juin, à Alain Juppé le fruit de ses réflexions. Présidé par un proche de Jacques Chirac, Dominique de La Martinière, ancien directeur général des impôts, et composé de quatre autres membres – Robert Baconnier, dirigeant d'un cabinet fiscal privé après avoir été directeur général des impôts, Jacques Delmas-Marsalet, ancien chef du service de la législation fiscale, Robert Ducamin, ancien président de la section des finances au Conseil d'Etat, et Jean Marmot, président de la commission des comptes de la Sécurité sociale –, ce groupe d'experts a réalisé un rapport de cinquante-cinq pages, qui devait être rendu public dans la journée de mardi. Dans l'esprit du premier ministre, ce document doit venir alimenter le débat public, avant que le gouvernement ne rende ses arbitrages fiscaux, à la fin de l'été.

Ce rapport s'attarde peu sur l'état de la fiscalité française et de ses principaux dysfonctionnements ou de ses principales injustices. Sur ce point, il se borne le plus souvent à faire référence aux conclusions d'une précédente étude, réalisée par M. Ducamin à la demande d'Edouard Balladur. M. de La Martinière a visiblement préféré consacrer l'essentiel de son travail à la présentation de propositions de réforme. D'inspiration profondément libérale, ces pistes de réflexion, qui, au moins pour certaines d'entre elles, risquent de susciter de très vives controverses, portent sur les domaines suivants :

● **L'impôt sur le revenu.** C'est à ce prélèvement que le rapport consacre ses plus longs développements. La réforme proposée vise à supprimer de très nombreux abattements et déductions diverses qui pèsent sur cet impôt. *« Suivant les indications fournies au groupe de travail par les services du ministère du budget, l'adoption de ses propositions*, explique le rapport, *augmenterait le produit de l'impôt sur le revenu d'une somme comprise entre 50 et 60 milliards de francs. »* Cette somme, à laquelle pourraient venir s'ajouter 10 milliards de francs par an pendant cinq ans, provenant de la réduction des crédits budgétaires, pourrait ainsi être utilisée pour financer une baisse des taux d'imposition.

Le rapport présente donc une longue liste d'*« anomalies »* qu'il conviendrait, selon lui, de corriger. Il suggère ainsi clairement d'assujettir les allocations familiales et l'allocation parentale d'éducation. *« L'exonération attribuée aux suppléments de retraite dont bénéficient les retraités ayant eu au moins trois enfants à leur charge est illogique »*, ajoute-t-il. Dans le cas de l'abattement forfaitaire de 10 % pour frais professionnels, il considère que ses *« inconvénients »* ont *« été dénoncés à juste titre »* et qu'il serait préférable d'y substituer *« un barème dégressif »*.

De même, le rapport estime que *« cette orientation serait peu cohérente avec le maintien de l'abattement de 10 % actuellement accordé aux retraites, dont le coût est évalué à 13 milliards de francs »*. Selon lui, *« il serait moins onéreux et plus social de substituer à cette anomalie un élargissement des conditions d'ouverture de l'abattement créé en faveur des personnes de plus de 65 ans, réservé actuellement à celles dont le revenu n'excède pas 96 200 francs »*. Enfin, les membres de cette commission considèrent que les déductions forfaitaires dont bénéficient quelque cent dix catégories de salariés, pour un coût fiscal de 2,5 milliards de francs, *« doivent être progressivement supprimées »*.

Ensuite, le rapport en vient aux *« niches fiscales »*, qu'il conviendrait également, selon lui, de remettre en question, leur coût approchant 20 milliards de francs. Le groupe de travail suggère ainsi que la plupart des réductions d'impôt, à commencer par celle instituée pour les intérêts d'emprunt pour l'achat d'une résidence principale, soient revues à l'exception de quatre d'entre elles : pour les dons aux œuvres d'intérêt public, pour les frais de garde des enfants dont les parents travaillent, pour les frais d'hébergement en long séjour des personnes âgées et pour l'emploi d'un salarié à domicile. Dans ce dernier cas, le rapport suggère néanmoins que le plafonnement soit *« progressivement ramené à 40 000 francs »* contre 90 000 francs actuellement.

Selon le rapport, cette remise en question de nombreux avantages fiscaux devrait, en outre, concerner plusieurs produits d'épargne. L'assurance-vie est particulièrement visée. Dans ce cas, les experts recommandent de *« pousser à son terme la suppression des avantages consentis à l'entrée »* de ces contrats, de *« plafonner l'exonération des droits de succession dont bénéficient les versements effectués sur ces contrats »*, de *« porter à dix ans la durée des nouveaux contrats »*, ou encore de *« soumettre les produits capitalisés, en cas de rupture ou de rachat du contrat avant cette échéance, à l'impôt sur le revenu »*, ou à un prélèvement libératoire renforcé. Dans le cas du plan épargne populaire (PEP) et du plan d'épargne en actions (PEA), le rapport propose que la durée des nouveaux contrats soit aussi portée à dix ans, et qu'ils soient soumis à un régime fiscal identique à celui de l'assurance-vie, en cas de sortie anticipée.

Dernière proposition : les comptes et livrets d'épargne liquide (livret A, etc.), aujourd'hui défiscalisés, devraient être *« soient soumis au prélèvement libératoire, fût-ce à un taux réduit, lorsqu'ils excèdent les niveaux d'une véritable épargne populaire »*, soit au-delà d'un seuil de 30 000 francs par livret.

Après ses propositions portant sur les déductions et abattements divers, le rapport formule des suggestions de réforme du barème de l'impôt sur le revenu. En premier lieu, il recommande la suppression du système de la décote, mais en veillant à ce que cela n'entraîne *« aucune surcharge pour les personnes de condition modeste »*. Le sujet hautement délicat de la question de l'abattement de 20 % des salariés est également évoqué par le rapport. Dans le souci manifeste de présenter les choses de manière diplomatique, les experts ne parlent pas explicitement de sa suppression, mais le système proposé revient strictement au même. Le rapport suggère en effet l'*« incorporation »* de cet abattement dans le barème de l'impôt. Autrement dit, les salariés perdraient l'avantage spécifique dont ils bénéficient actuellement par rapport aux non-salariés. En évoquant cet abattement, le rapport dit d'ailleurs qu'il s'agit *« d'un résidu, voire d'un archaïsme »*.

L'ensemble de ces dispositions permettrait donc de financer une baisse importante des taux d'imposition. Selon le rapport, l'allègement de l'impôt ur le revenu pourrait ainsi porter au total sur 50 milliards de francs. Le nombre des taux d'imposition serait ramené de 7 à 6, s'échelonnant de 0 % à 40 %. Le barème serait le suivant : 0 % jusqu'à 54 950 francs de revenus annuels, 7 % jusqu'à 68 000 francs, 17 % jusqu'à 93 900 francs, 25 % jusqu'à 161 000 francs, 35 % jusqu'à 269 000 francs, 40 % au-delà. Une variante est proposée dans le rapport avec un taux « marginal » de 50 %. Comme dans le cas de la suppression de l'abattement de 20 %, les experts laissent malgré tout comprendre qu'ils savent pertinemment qu'il s'agit d'une proposition politiquement délicate. Aussi avancent-ils de nombreux arguments pour justifier l'abaissement de 56,8 % actuellement à 40 % du taux supérieur de l'impôt, celui qui touche les contribuables les plus aisés *(lire ci-contre)*.

● **Les cotisations sociales.** Le rapport La Martinière se prononce clairement pour l'instauration progressive d'un *« prélèvement proportionnel unifié sur tous les revenus à assiette large et à taux modéré »*. A terme, le taux de ce prélèvement, qui serait déductible de l'impôt sur le revenu et qui se substituerait à certaines cotisations sociales, pourrait atteindre 4,5 %. L'assiette de ce prélèvement serait identique à celle du RDS, celui-ci devant être toutefois aménagé sur quelques points *(lire ci-dessus)*.

Le rapport recommande aussi que cette assiette devienne aussi celle de la CSG *« lorsque cette opération paraîtra possible »*. En particulier, les experts plaident pour que *« le nouveau prélèvement maladie s'applique aux intérêts de l'épargne liquide »*. Ils suggèrent que le nouveau prélèvement ne commence à s'appliquer qu'*« à compter du 1er janvier 1997 »*.

● **La taxe professionnelle.** Le rapport met en garde sur les risques de transfert de charges qu'entraînerait une réforme de l'assiette de cet impôt. En particulier, les experts jugent impossible de prendre la valeur ajoutée comme nouvelle base de calcul. *De facto*, ils condamnent donc la réforme promise par Alain Juppé. Tout juste suggèrent-ils quelques adaptations. Ils proposent notamment *« une extension de l'intercommunalité permettant l'attribution de la taxe professionnelle à des groupements de communes »*.

● **Le calendrier de la réforme.** Le rapport propose de *« répartir le coût des allègements envisagés sur cinq ans »*, et qu'il soit partiellement financé par la réduction des dépenses publiques. Dans le cas de l'impôt sur le revenu, il suggère que le nouveau barème, celui qui abaisserait le taux supérieur à 40 %, revête *« la forme d'une loi* [quinquennale] *dont la révision exigerait un nouveau débat et un nouveau vote »*. Cette loi fixerait, en quelque sorte, *« les principes directeurs de la réforme »*. Le rapport ajoute : *« La fixation du barème intermédiaire et des mesures devant permettre de financer les allègements successifs du barème pourrait relever chaque année de dispositions de la loi de finances et, le cas échéant, d'ordonnances prises en application de l'article 38 de la Constitution. La réforme de l'impôt sur le revenu pourrait donc être mise en œuvre soit à compter de 1997, portant sur les revenus perçus en 1996, soit à compter de 1998, portant alors sur les revenus perçus en 1997. Eu égard à la situation des finances publiques, qui semble interdire un allègement significatif en 1997, il peut sembler plus raisonnable que la réforme intervienne à compter de 1998. »*

En revanche, le groupe de travail n'estime pas souhaitable *« de différer longtemps l'incorporation dans le barème de l'abattement de 20 %, compte tenu des contreparties demandées aux bénéficiaires dans les domaines des cotisations sociales, des réductions et des déductions d'impôts ainsi que des risques de délocalisation »*. Enfin, les membres de la commission signalent qu'ils n'ont pas *« jugé opportun »* de fixer un calendrier pour la suppression des majorations fiscales décidées au printemps 1995 (TVA, impôt sur les sociétés et impôt de solidarité sur la fortune). Tout juste rappellent-ils que le gouvernement a souvent indiqué qu'il s'agissait de hausses *« temporaires »*. Leur suppression devrait *« donc entrer dans le programme quinquennal »* de baisse des impôts.

*L. M.*

## Progressivité et justice

**Le rapport La Martinière est moins attaché à la progressivité de l'impôt que ne l'était le rapport Ducamin. Ce dernier laissait entendre que la progressivité pourrait être entendue comme un principe constitutionnel. Le rapport La Martinière indique : *« (...) Le degré de progressivité d'un impôt ne saurait être le seul critère de la justice fiscale. En réalité, l'équité des prélèvements publics ne peut s'apprécier qu'en tenant compte des dépenses qui en constituent nécessairement la contrepartie. Des cotisations proportionnelles ou des taxes sur la consommation peuvent comporter une incidence très progressive si elles servent à couvrir une redistribution sociale ambitieuse ou à soutenir des services publics qui visent à garantir une plus grande égalité des chances. »***

## Les risques de l'« optimalisation » fiscale

**Faut-il abaisser le taux supérieur de l'impôt sur le revenu, actuellement à 56,8 % ? Le rapport Ducamin expliquait que l'abaissement du taux supérieur de l'impôt sur le revenu n'avait pas de réelle justification économique. Il soulignait, toutefois, que des taux élevés incitent les contribuables les plus aisés à réaliser des montages fiscaux compliqués. Pour justifier sa proposition d'abaisser le taux à 40 %, le rapport La Martinière reprend cet argument : *« Les expériences faites dans les grands pays étrangers ont montré que l'assiette déclarée dans les parties supérieures des revenus est très sensible au niveau des barèmes. C'est à cette hauteur que se développent les stratégies d'optimalisation fiscale, que se réalisent les délocalisations de personnes, d'activités ou de capitaux et, plus généralement, qu'apparaissent les comportements négatifs qui suscitent des effets d'imitation et d'entraînement. »***



## LES RÉACTIONS

■ **PS.** François Hollande, porte-parole du Parti socialiste, a déclaré : la réforme *« telle qu'elle nous est proposée aujourd'hui est à la fois électoraliste et injuste. (...) L'on voudrait que les Français votent bien aux élections législatives pour qu'ils aient, à ce moment-là, les éventuelles retombées de la réforme attendue. Ce plan est aussi très injuste, car il est axé essentiellement sur le recalibrage du barème de l'impôt sur le revenu, ce qui favorisera les plus hauts revenus de ce pays (...), parce qu'il met l'accent sur la déductibilité de la contribution sociale généralisée élargie, ce qui avantagera, là encore, ceux qui paient l'impôt sur le revenu par rapport à ceux qui ne le paient pas »*, et parce qu'il *« oublie la réforme de la fiscalité locale »*.

■ **RPR.** Jean-François Mancel, secrétaire général du Rassemblement pour la République, a jugé *« juste, bon pour l'emploi et sérieux »* le plan de réforme. *« C'est parce que le gouvernement a fait preuve de responsabilité et de fermeté dans la maîtrise des dépenses publiques (...) qu'il peut maintenant poursuivre son œuvre réformatrice et l'étendre au domaine de la fiscalité. »*

■ **UDF.** Pierre-André Wiltzer (UDF-AD), porte-parole de l'Union pour la démocratie française, a indiqué : la confédération se *« félicite »* qu'Alain Juppé ait *« affirmé son intention d'aller de l'avant* [dans la réforme fiscale]. *Un débat va s'engager sur les orientations de la réforme annoncées par le gouvernement. L'UDF y participera. »*

■ **PR.** Le Parti républicain assure dans un communiqué qu'il *« veillera tout particulièrement (...) à ce que trois principes soient mis en œuvre : la baisse générale dès 1997 des prélèvements obligatoires (...), la simplification des textes législatifs relatifs à l'impôt et à l'ensemble des cotisations sociales, la relance de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises créatrices d'emplois »*.

■ **Alain Madelin.** Invité d'Europe 1 mardi 4 juin, Alain Madelin (UDF-PR) a *« applaudi des deux mains à la réforme fiscale et à l'orientation qui consiste à baisser les dépenses publiques »*, mais a précisé que, sur *« le contenu »*, il a *« déjà une orientation très différente de celles du premier ministre »*. Selon l'ancien ministre de l'économie, M. Juppé fait *« fausse route »* en présentant la baisse des impôts comme *« la récompense de nos efforts de rigueur, d'assainissement financier »*. *« Je pense au contraire que la baisse des impôts, c'est le point de départ »*, a estimé M. Madelin, par ailleurs *« réservé »* sur le principe d'une cotisation maladie universelle.

■ **FN.** Bruno Mégret, délégué général du Front national, a indiqué : *« La réforme annoncé par M. Juppé n'est pas au niveau de l'ampleur des prélèvements que supportent actuellement les Français.* [... ] *C'est une démarche de margoulins aussi douteuse que celle de ces commerçants indélicats qui augmentent leurs prix de 30 % pour ensuite annoncer à grand battage une baisse de 10 %. »*

■ **CFDT.** Si elle *« réserve son appréciation dans l'attente d'une clarification »* des intentions du gouvernement, la Confédération française démocratique du travail estime que *« la baisse de l'impôt sur le revenu (...) risque d'aggraver les inégalités »*, et que *« prétendre à la fois réduire les déficits publics et les impôts est illusoire »*. En revanche, elle *« prend acte de la confirmation d'une cotisation universelle maladie »*. *« Cette mesure (...) doit maintenant être engagée »*, ajoute la CFDT, qui annonce qu'elle *« prendra toute sa place dans le débat annoncé par le premier ministre »*.

■ **CGT.** Louis Viannet, secrétaire général de la Confédération générale du travail, a estimé que la réforme fiscale est *« une mesure en trompe l'œil »* qui *« transpire la démagogie »* et *« inspire légitimement force scepticisme »*, venant d'*« un premier ministre qui, en dix-huit mois, a accru de 100 milliards le prélèvement sur les ménages. (...) Une baisse de l'impôt sur le revenu ne profitera qu'à une minorité, alors que la baisse des dépenses frappera les foyers les plus modestes. »*

■ **FO.** Force ouvrière a dénoncé, dans la cotisation maladie universelle, *« la volonté du gouvernement de poursuivre la fiscalisation du financement de la Sécurité sociale (...). Dit universel, cet impôt conduira à une confusion entre santé publique et Sécurité sociale, engendrant une confusion des responsabilités »*.

# Les régions redoutent le report des prochains contrats de plan avec l'Etat

## La mesure permettrait des économies budgétaires

**LA DÉCISION** n'est pas encore formellement prise – Matignon évoque seulement *« une piste possible »* – mais elle fait déjà réagir les élus régionaux. Dans le cadre des restrictions budgétaires, Alain Juppé avait incité Jean-Claude Gaudin à examiner l'étalement *« sur une année supplémentaire »* des contrats de plan Etat-régions en cours. Prévus sur une période de cinq ans (1994-1998), ces engagements, dont l'Etat promet de financer la moitié, planifient les gros investissements des régions. Ils ont représenté quelque 280 milliards de francs en 1994 et sont essentiels dans certains secteurs comme le bâtiment et les travaux publics.

L'élaboration des prochains contrats (1999-2003) est donc un enjeu de taille pour les acteurs économiques régionaux. Or la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, dite « loi Pasqua » du 4 février 1995, prévoit que les futurs contrats devront prendre en compte les schémas national et régionaux d'aménagement du territoire. *« C'est un système de poupées russes qui rendra difficile l'élaboration avant mai-juin 1998 des contrats de plan »*, explique Yves Mosset, délégué général de l'Association des présidents de conseils régionaux (APCR), majoritairement à droite. Entre-temps, les campagnes des élections législatives et régionales seront lancées. Certains présidents de région redoutent ce télescopage.

Repousser à 1999 l'élaboration des prochains contrats de plan permettrait aux mêmes équipes de préparer et de voter ces nouveaux documents contractuels. Les présidents sortants pourraient aussi faire campagne sur leurs grands projets. Les services du premier ministre pourraient aussi effectuer des économies en étalant le financement des réalisations restantes, dans les contrats en cours, sur deux ans. En outre, l'Etat investisseur a pris du retard : si l'on assure à Matignon que le taux d'exécution des opérations du contrat en cours (tous ministères confondus) est de 56 % en fin de troisième année, les retards sont parfois largement supérieurs. C'est le cas en Languedoc-Roussillon, où, au 31 décembre 1995, on notait un engagement de l'Etat atteignant à peine 30 % des crédits, alors que la région avait, elle, investi 49 % des crédits attendus.

*Mais les – rares – présidents de région de l'opposition ont vivement réagi. Marie-Christine Blandin*, présidente (Vert) de la région Nord-Pas-de-Calais, a déjà prévenu que, si la décision était confirmée, le conseil régional *« pourrait être conduit à dénoncer le contrat de plan »* en cours. Sans aller si loin, Robert Savy, président socialiste du Limousin, considère que ce report *« porterait gravement atteinte à la crédibilité de la pratique contractuelle entre l'Etat et les régions »*. Les présidents des groupes socialistes des conseils régionaux ont, de leur côté, *« dénoncé » « ce nouveau recul annoncé par l'Etat* [qui] *porte un mauvais coup à la décentralisation et aggrave l'asphyxie des collectivités locales »*. Même dans la majorité, Jacques Blanc, président UDF-PR du Languedoc-Roussillon, se dit *« farouchement opposé à tout retard dans la réalisation des contrats actuels »*.

*Sylvia Zappi*

# Les rapporteurs de l'Assemblée nationale s'inquiètent des moyens alloués à la défense

## Jacques Boyon (RPR) et Arthur Paecht (UDF) mesurent les risques des choix présidentiels

**L'Assemblée nationale examine, les 5 et 6 juin, le projet de loi de programmation militaire 1997-2002, qui vise à équiper les armées et à les professionnaliser sur la base de dotations budgétaires prévues pour un montant de 1 110 milliards de francs au total, soit 185 milliards par an. Les deux rapporteurs de ce projet, Jacques Boyon (RPR) et Arthur Paecht (UDF-PR), s'inquiètent des choix faits par M. Chirac.**

***AVANT LE DÉBAT***, mercredi 5 et jeudi 6 juin, à l'Assemblée nationale, sur la loi de programmation militaire 1997-2002, les deux rapporteurs, Jacques Boyon (RPR), président de la commission de la défense, et Arthur Paecht (UDF-PR), au nom de la commission des finances, ne cachent pas leurs inquiétudes sur les *« risques »* et les *« difficultés »* du projet gouvernemental. Ils les expriment dans leurs rapports sur ce texte, qui alloue un total de 1 110 milliards de francs, en six ans, à l'ensemble des armées.

Faisant référence à la volonté de Jacques Chirac de passer d'une armée de conscription à une armée professionnelle, M. Boyon présage que la transition posera *« des problèmes délicats »* si le changement de format doit s'accomplir *« dans la précipitation »*. Son collègue des finances croit pour sa part que la France sera confrontée simultanément à plusieurs *« défis »*. D'autant que les deux députés de la majorité observent que, dans le même temps, la défense française accuse un handicap, celui de devoir renouveler en même temps une large partie de ses principaux matériels.

**Équipement des forces armées en 2002**

**DISSUASION NUCLÉAIRE**
- 4 sous-marins nucléaires lance-engins dont 3 nouvelle génération
- 2 lots de missiles TN 75
- Mirage 2000 N et Super-Etendard (missile air-sol moyenne portée)

**ESPACE**
- 4 satellites de télécommunications de 2e génération
- 1 satellite d'observation optique de 2e génération

**MOYENS INTER-ARMÉES**

Renseignement
Un bâtiment ancien et un avion modernisé spécialisés dans le renseignement de théâtre

Commandement des opérations spéciales
- 2 avions Hercules
- 1 avion Transall rénové
- 4 hélicoptères adaptés

**TERRE**
- 420 chars lourds dont 250 Leclerc
- 350 chars légers (120 reconstruits)
- 500 véhicules tout terrain
- 1 235 véhicules de l'avant blindés
- 208 canons
- 48 lance-roquettes multiples
- 168 hélicoptères en ligne
- 380 batteries sol-air

**MARINE**
- 1 porte-avions nucléaire + Rafale
- Foch en "sommeil"
- 6 sous marins-nucléaires d'attaque
- 5 transports de chars de débarquement (dont 1 porte-hélicoptères)
- 4 frégates anti-aériennes
- 8 frégates anti sous-marines
- 14 frégates de 2e rang
- 14 bâtiments anti-mines
- 12 (+ 46) avions embarqués
- 2 avions-radar Hawkeye
- 22 avions de patrouille maritime
- 40 hélicoptères de combat

**AIR**
- 360 avions de combat (Mirage-F 1, Jaguar, Mirage-IV, Mirage-2000 D, Mirage-2000-5)
- 80 avions de transport tactique ancienne génération
- Missile de croisière Apache
- 4 transports à long rayon d'action
- 14 avions ravitailleurs
- 6 Transall
- 4 avions-radar Awacs
- 1 DC-8 Sarigue
- 86 hélicoptères

**GENDARMERIE**
- 280 véhicules
- 55 canots et 25 vedettes
- 42 hélicoptères
- 3 600 camionnettes tactiques réseau Rubis
- 97 groupements équipés

### LA LIVRAISON DES MATÉRIELS

*« A l'issue des six ans de la prochaine programmation*, écrit M. Boyon, *la professionnalisation, le changement de format des armées et la réorganisation de l'industrie de défense seront achevés ou proches du modèle fixé pour 2015. Mais la livraison des matériels majeurs ne sera pas terminée, toutes les capacités majeures ne seront pas acquises, et le nouvel équilibre de notre appareil de défense ne sera pas encore atteint. »* En même temps, renchérit M. Paecht, l'annonce de l'abandon prochain et progressif de la conscription obligatoire risque d'inciter un nombre accru de jeunes à tenter d'y échapper par tous les moyens, ce qui peut *« saper progressivement »* les fondements mêmes de la conscription *« avant que les armées n'aient pu recruter »* des engagés volontaires.

Dans leurs rapports respectifs, les deux parlementaires se livrent à un examen détaillé et critique du contenu de la programmation et ils en soulignent souvent les manques, les insuffisances, voire les défauts.

Concernant l'armée de terre, M. Boyon constate que *« l'une des principales difficultés »* qu'elle aura à surmonter *« sera de conserver une capacité opérationnelle suffisante tout au long de son adaptation »*, en perdant jusqu'à 37 % de ses effectifs, toutes catégories confondues. M. Paecht dresse l'inventaire des diminutions d'équipements, avec 406 chars Leclerc (au lieu de ses 930 AMX-30), 180 hélicoptères (au lieu de 340) ou encore 1 230 véhicules de l'avant blindés (au lieu de 2 000).

La marine n'est guère mieux lotie. *« Le tonnage global*, écrit le président de la commission de la défense, *passera de 314 000 tonnes en 1995 à 234 000 en 2002 »*, soit un déclin de 25,4 %. Le rapporteur de la commission des finances lui fait écho, en relevant que 23 bâtiments seront retirés du service d'ici à 2002 et remplacés par 8 navires seulement.

### MENACE SUR LE RAFALE

C'est sans doute l'armée de l'air qui va subir les plus lourdes amputations. Les deux rapporteurs observent qu'il faudra bien réexaminer le dossier de l'avion Rafale en raison de son poids financier (quelque 200 milliards de francs, sur lesquels l'Etat a déjà dépensé 35 milliards et les industriels concernés 8,5 milliards). *« Le Rafale*, estime M. Boyon, *est aujourd'hui, de loin, le programme le plus lourd financé par le budget de la défense (...). Il faut savoir que c'est la quasi-totalité de l'industrie aéronautique qui est tournée vers la réalisation de ce programme (...). Il semble difficile que ce programme reste en l'état pour les six ans à venir. »* Même s'il considère qu'*« un abandon n'est, à l'évidence, pas envisageable »*, M. Paecht évoque *« sa très forte préoccupation quant à l'aboutissement effectif du programme »*.

Les deux députés se prononcent, enfin, pour une restructuration de l'industrie de défense, à propos de laquelle l'un et l'autre font preuve d'un relatif scepticisme, M. Boyon parce qu'il se méfie *« des fausses bonnes idées et des idées simples »*, M. Paecht parce que le délai de deux ans que s'est fixé le gouvernement *« est probablement trop long »*.

Pour sa part, M. Paecht s'en prend aux ambitions exprimées par les partenaires européens de la France. *« La restructuration engagée*, écrit-il, *a pour premier objet d'éviter l'effondrement progressif de l'industrie française, pour la mettre sur un pied d'égalité avec l'industrie allemande ou britannique, notamment sur le plan financier, et non pas d'acquérir une suprématie qui ne reste vraie – pour un temps ? – que sur le plan technologique. On ne saurait s'étonner*, conclut-il, *de ce que l'industrie allemande ne voie pas nécessairement d'un œil favorable la rationalisation et le renforcement de l'industrie française. »*

*Jacques Isnard*

## DÉPÊCHES

■ **FAMILLE : le président de la République**, Jacques Chirac, a émis le souhait que la politique familiale de la France *« gagne en simplicité, en efficacité, en équité, en cohérence »*, à l'occasion de la traditionnelle remise de la médaille de la famille française, lundi 3 juin, à l'Elysée. *« Les prestations, les aides fiscales se sont multipliées et l'on ne sait plus très bien s'y reconnaître »* a déclaré M. Chirac, en soulignant que la famille est *« le dernier rempart contre l'exclusion »*.

■ ***SONDAGE : 59 % des Français*** se disent éloignés de la majorité RPR-UDF, selon un sondage de la Sofres publié par le quotidien *Le Figaro*, mardi 4 juin, et 67 % d'entre eux estiment que la majorité n'applique pas la politique pour laquelle elle a été élue. Interrogés sur le Front national, 69 % des sondés souhaitent que la majorité prenne le maximum de distance avec le FN, contre 22 % favorables à une entente et 9 % sans opinion. Ce sondage a été réalisé du 21 au 23 mai, auprès d'un échantillon national de mille personnes représentatif de la population âgée de dix-huit ans et plus.

■ ***MONDIALISME : Philippe Séguin***, président de l'Assemblée nationale, a déclaré, lundi 3 juin, qu'il faut *« se méfier d'une fausse " culture mondiale " qui conduirait à une sous-culture mercantile, banalisatrice et destructrice des identités »*, en ouvrant la conférence organisée à Paris par l'Unesco et l'Union interparlementaire (UIP) sur les enjeux de l'éducation, de la culture et des autoroutes de l'information.

■ **TEMPS DE TRAVAIL : Alain Madelin** critique la proposition de loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, adoptée, jeudi 30 mai, par les députés, dont il juge les dispositions trop coûteuses pour l'Etat (*Le Monde* du 1er juin). Dans un communiqué, diffusé lundi 3 juin, par son mouvement Idées-Action, M. Madelin estime que le jeu des exonérations prévues par la proposition de loi reviendra à subventionner à 123 % le nouvel emploi la première année, à 92 % les années suivantes, pour une entreprise de dix salariés, réduisant de 10 % la durée du travail et embauchant un salarié supplémentaire au SMIC.

**JUSTICE** L'audition, le 30 mai, par le juge Eric Halphen, de François Ciolina, ancien directeur général-adjoint de l'OPAC de Paris, a relancé l'enquête sur l'affaire des HLM. M. Ciolina a directement mis en cause M. Tiberi, maire de la capitale et président de l'OPAC. ● M. CIOLINA, dans un entretien au *Monde*, assure qu'un système de fraudes sur les marchés publics *« a bel et bien fonctionné à l'OPAC »*. Selon lui, M. Pérol, directeur général de l'office et proche de Jacques Chirac, en était *« le maître-d'œuvre »*. M. Ciolina ajoute qu'il était *« de notoriété publique »* que des commissions occultes étaient versées, par l'intermédiaire de M. Méry, au RPR. ● DANS L'ENTOURAGE de M. Tiberi, on nie en bloc ces accusations : *« Le président de l'OPAC n'est intervenu ni en droit ni en fait dans l'attribution des marchés »*, assure-t-on à l'Hôtel de Ville.

# Le maire de Paris est accusé d'être au centre de l'affaire des HLM

## Le juge Halphen dispose de nouveaux éléments dans l'enquête sur l'OPAC de la capitale. L'ancien directeur adjoint de l'office a détaillé le système de fraudes mis en place pour les passations de marchés et qui aurait donné lieu à des commissions occultes versées au RPR

**LE JUGE D'INSTRUCTION** de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen, chargé de l'enquête sur les fausses factures de la région parisienne, s'apprête à demander au parquet la délivrance d'un réquisitoire supplétif afin d'engager de nouvelles investigations sur l'office HLM de la Ville de Paris (OPAC).

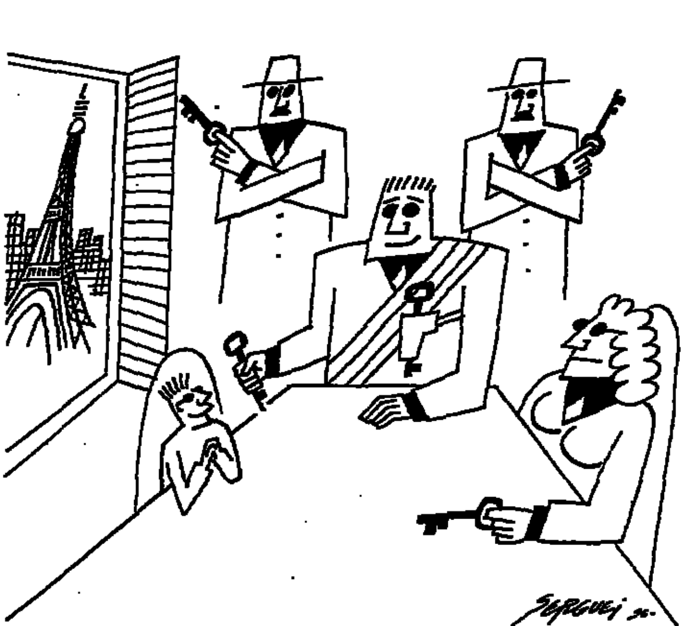
Cette initiative est la conséquence de l'audition, le 30 mai, de l'ancien directeur général adjoint de l'Office public d'aménagement et de construction, François Ciolina. Polytechnicien et ingénieur des Ponts et chaussées, M. Ciolina fut l'adjoint de Georges Pérol, le directeur général de l'OPAC, jusqu'à son départ de l'office, au mois de janvier 1993. M. Pérol et lui avaient été mis en examen pour *« trafic d'influence »* par le juge Halphen il y a un an (*Le Monde* des 25 et 26 mai 1995), soupçonnés d'avoir participé à un système de contournement des règles régissant la passation des marchés publics, dont la cheville ouvrière aurait été le promoteur Jean-Claude Méry, ancien membre du comité central du RPR, lui-même mis en examen le 29 septembre 1994.

Face au juge Halphen, l'ancien directeur général adjoint des HLM de Paris a notamment mis en cause l'actuel maire de Paris, Jean Tiberi, en sa qualité de président de l'OPAC. *« Il était au courant de tout, en relation constante avec Georges Pérol »*, a déclaré M. Ciolina à propos de M. Tiberi, dans un entretien accordé au *Monde (lire ci-dessous).*

**« CHASSE GARDÉE »**

François Ciolina a évoqué, au cours de son audition, d'éventuelles interventions du président de l'OPAC dans l'attribution des contrats d'assurance signés par l'office sur les chantiers de construction d'immeubles neufs et de réhabilitation. Intitulés *« dommages-ouvrages »*, ces contrats d'assurance s'élevaient, a-t-il indiqué, à environ 100 millions de francs par an.

Selon ses déclarations, ils auraient été passés sans véritable appel d'offres, par l'intermédiaire d'un cabinet de courtage parisien, le cabinet Malatier. Plusieurs dirigeants de l'OPAC se seraient émus de cette situation. M. Pérol leur aurait alors répondu que le dossier des assurances était la *« chasse gardée »* de Jean Tiberi. Après avoir partagé ce marché lucratif avec un cabinet concurrent, le cabinet Malatier aurait, selon M. Ciolina, obtenu la totalité des contrats de l'OPAC à partir de 1993.



Outre ces éléments, l'ancien directeur général adjoint de l'OPAC a fourni des détails sur le rôle – décisif, selon lui – de Georges Pérol dans le processus d'attribution des marchés. Ancien maire de Meymac (Corrèze) et ami proche de l'actuel président de la République, M. Pérol a toujours contesté avoir livré des informations confidentielles sur le contenu des appels d'offres à Jean-Claude Méry, afin que celui-ci s'entremette auprès des entreprises soumissionnaires.

*« Je ne suis jamais intervenu, ni dans le lancement des appels d'offres, ni dans les discussions avec les entreprises, ni dans la rédaction des marchés, ni dans la surveillance des travaux, et, enfin, pas non plus dans l'établissement des décomptes financiers »*, déclarait ainsi l'ancien directeur général de l'OPAC sur procès-verbal, le 26 octobre 1995. François Ciolina affirme exactement l'inverse, expliquant que *« seul M. Pérol »* était en mesure de fournir à l'homme d'affaires Jean-Claude Méry les documents retrouvés chez lui, en 1992, et versés au dossier judiciaire – des télécopies, notamment, évoquant le contenu de certains appels d'offres de l'OPAC.

**SOL EN MARBRE**

Selon son ancien adjoint, M. Pérol aurait également ordonné l'exécution de travaux dans un immeuble HLM de la rue Censier (5e arrondissement), dans un appartement réservé à Dominique Tiberi, fils de Jean Tiberi. La facture de ces travaux, qui ont notamment consisté à refaire en marbre le sol de l'appartement, se serait élevée à *« plus d'un million et demi de francs »*.

L'attribution préférentielle de ce logement au fils du maire de la capitale, qui est aujourd'hui chef de cabinet du ministre Roger Romani, avait motivé une démarche de l'Association pour la défense des contribuables parisiens (ADCP) auprès du procureur de la République à Paris. Me Arnaud Montebourg, avocat de l'ADCP et, par ailleurs, défenseur de M. Ciolina, demandait l'engagement de poursuites pour *« prise illégale d'intérêt »* contre M. Tiberi (*Le Monde* du 27 mars). Un mois plus tard, le parquet de Paris avait classé sans suite ce dossier.

Recueillies trois semaines après le retour d'une commission rogatoire internationale exécutée par la justice suisse sur les comptes bancaires de Jean-Claude Méry, les nouvelles confidences de M. Ciolina permettent au juge Eric Halphen d'*« encercler »* l'office HLM de Paris.

Grâce à l'enquête de ses homologues suisses, le magistrat de Créteil détient désormais la preuve que d'importantes commissions occultes ont été versées, sur le compte d'une société panaméenne contrôlée par M. Méry et selon toute vraisemblance jusqu'en 1995, par des entreprises ayant obtenu des marchés de l'OPAC (*Le Monde* du 14 mai). Il possède à présent assez d'éléments pour établir que des *« fuites »* organisées au cours de l'attribution de ces marchés ont motivé le versement de ces commissions, dont M. Ciolina assure qu'il était *« de notoriété publique »* qu'elles étaient destinées au RPR.

*H. G.*

## François Ciolina, ancien directeur général adjoint de l'OPAC de Paris

# « Dès qu'une décision venait de M. Tiberi, il fallait l'exécuter, quoi qu'il puisse en coûter »

**« Vous avez été le numéro deux de l'office HLM de Paris, de 1990 à 1993, sous les ordres de Georges Pérol. La justice vous soupçonne d'avoir pris part à un système de contournement des règles régissant l'attribution des marchés publics. Un tel système a-t-il existé à l'OPAC ?**

– Un tel système a bel et bien fonctionné pendant des années à l'OPAC, et Georges Pérol en a été le maître d'œuvre. C'est lui qui régissait tout à l'office. Il ne déléguait pratiquement rien. Le bureau des marchés, qui prépare les appels d'offres, était dirigé par M. de Courcelles, mais en réalité à la botte de M. Pérol. Quant à la commission des marchés, elle était présidée par une élue parisienne, Arlette Braquy, vice-présidente de l'OPAC, à qui M. Pérol avait délégué ce pouvoir. La commission réunissait des représentants du ministère des finances, de la préfecture, des locataires. En théorie, ils avaient le pouvoir de dire oui ou non à l'attribution d'un marché. En pratique, ils avalisaient presque toujours le choix de M. Pérol.

**– A quel moment le processus d'attribution des marchés de l'OPAC pouvait-il être contourné ?**

– Dans le domaine des constructions neuves, des fuites sont possibles bien avant le lancement des appels d'offres. Le rôle des services techniques était de libérer les terrains destinés aux immeubles, d'obtenir les permis de construire et de trouver le financement. Les constructions d'immeubles représentent quelque 600 à 700 logements par an à Paris, pour un chiffre d'affaires de 300 millions de francs, provenant pour l'essentiel de crédits publics. Le bureau des marchés préparait les consultations des entreprises et diffusait les avis signalant les nouveaux marchés à pourvoir. M. Pérol décidait seul de la date à laquelle les avis devaient être rendus publics. Entre le moment où l'OPAC adresse un avis aux revues spécialisées et celui où cet avis est publié, il se passe toujours au moins huit jours. L'entrepreneur qui dispose d'informations durant ce laps de temps prend une longueur d'avance sur ses concurrents… C'est à ce stade que l'information fuitait.

» Ensuite, il était facile à M. Pérol de savoir quelles entreprises souhaitaient concourir. Chaque société envoyait toujours la même personne retirer les « dossiers de consultation ». J'ai d'ailleurs souvent constaté qu'à peine quatre ou cinq entreprises – souvent les mêmes – retiraient ces dossiers, même pour des marchés de 50 millions francs, qui auraient dû en attirer bien davantage. Lorsque les entreprises déposaient les plis cachetés contenant leur proposition de prix, il n'en restait parfois qu'une ou deux…

**– Vous voulez suggérer que les entreprises s'entendaient à l'avance ?**

– C'est certain. Mais je pense que de telles ententes ne concernaient jamais une opération en particulier. Il devait plutôt y avoir des accords de répartition sur l'ensemble des marchés de l'OPAC. On a vu, par exemple, des sociétés renoncer, sans raison apparente, à un marché qu'elles avaient obtenu parce qu'elles étaient les moins-disantes. Comment l'expliquer autrement ?

**– Une fois les plis déposés, comment le marché était-il attribué ?**

– M. de Courcelles entreposait les enveloppes contenant les prix dans une caisse, dans son bureau. Puis la commission des marchés ouvrait les plis, selon un cérémonial très classique. Une fois les offres des entreprises connues, s'engageait une phase de négociation de plusieurs mois entre les services techniques et les entrepreneurs, afin d'obtenir qu'ils diminuent leurs prix pour se rapprocher du crédit disponible. A la fin, un rapport était établi par le service de la construction, qui m'était adressé. Je le visais, et le transmettais à Georges Pérol. Si deux entreprises étaient en compétition, c'est lui qui arbitrait, parfois sans justification technique ni respect du moins-disant, et soumettait son choix à la commission. M. Pérol exigeait qu'aucun rapport ne soit présenté à la commission sans avoir été approuvé ou modifié par lui.

**– Certains documents saisis par le juge Halphen montrent que le promoteur Jean-Claude Méry a eu connaissance de ces rapports…**

– Il ne pouvait être renseigné en temps et en heure que par M. Pérol, ou avec son accord, puisque lui seul détenait toutes les informations crédibles. On comprend ainsi comment M. Méry, de son côté, pouvait faire profiter les entreprises de ses « tuyaux », et leur facturer des prestations d'*« assistance commerciale »*… En fait, il vendait aux entreprises le pouvoir que M. Pérol exerçait sur l'attribution des marchés.

» Ce pouvoir allait même au-delà. Une fois attribué par la commission, le marché doit être signé par le directeur général. Il est arrivé que M. Pérol ne signe pas. Chaque année, une ou deux opérations étaient ainsi purement et simplement abandonnées. Je pense que c'était parce que l'entreprise choisie n'avait pas voulu céder à toutes les sollicitations. Curieusement, les situations de ce type se multipliaient dans les périodes pré-électorales…

> « M. Méry ne pouvait être renseigné en temps et en heure que par M. Pérol, ou avec son accord, puisque lui seul détenait toutes les informations crédibles »

**– Avez-vous rencontré Jean-Claude Méry ?**

– Oui. En 1985 ou 1986, alors que j'étais responsable de l'exploitation des HLM, Georges Pérol m'avait pris un rendez-vous avec lui, en m'expliquant qu'il était *« bien introduit au RPR »* et qu'il fallait en *« prendre soin »*, car il pouvait nous être *« très utile »*. M. Méry m'avait alors proposé de nous aider *« sur le plan juridique »* et m'avait présenté un professeur de droit, membre de la commission du logement au RPR. Je ne voyais pas très bien en quoi il pouvait nous être utile, mais j'ai compris qu'il voulait constituer un réseau.

» En 1990, lorsque je suis devenu directeur général adjoint, M. Pérol m'a interdit de rencontrer M. Méry. Il m'a même dit : *« Vous ne l'avez jamais vu. »* J'ai appris plus tard que plusieurs dirigeants de l'OPAC avaient été recrutés sur les conseils de M. Méry. J'en ai déduit que le système se constituait sans moi.

**– Avez-vous entendu dire qu'une partie de l'argent versé à M. Méry par les entreprises allait au RPR ?**

– C'était, à l'office, de notoriété publique. Tous les cadres qui évoluaient au contact des problèmes de marchés le savaient parfaitement. Mais s'ils avaient décidé de s'en ouvrir, on n'aurait pas donné cher de leur survie professionnelle.

**– Le « système » ne concernait-il que les constructions neuves ?**

– Certainement pas. Les « Palulos » – réhabilitations de logements sociaux périmés ou insalubres – étaient également la « chasse gardée » de Georges Pérol. Ces marchés représentaient également 300 millions de francs par an, attribués à l'issue d'appels d'offres restreints. M. Pérol convoquait directement les responsables, biffait ou rajoutait des noms sur la liste des entreprises attributaires. On se doutait bien que le choix des bureaux d'études était suivi de près par Jean-Claude Méry. On voyait ainsi fréquemment apparaitre le bureau d'études CET, spécialisé dans le chauffage, et qui n'avait aucune compétence particulière en matière de Palulos, ou encore des architectes aux attaches corréziennes…

**– L'enquête du juge Halphen porte également sur l'entretien des ascenseurs dans les immeubles de l'OPAC.**

– Le marché a été signé en 1992. Il s'agit de la concession de l'entretien des 3 000 cabines d'ascenseurs de l'OPAC pour une durée de quinze ans, pour 100 millions de francs par an. Le marché avait été divisé en cinq lots. M. Pérol parlait de *« marché du siècle »*. Un appel d'offre avait été lancé et, après l'ouverture des plis, les mieux placées étaient la CG2A – filiale de la Générale des eaux – et la Somatem – filiale de la Lyonnaise des eaux. Les deux entreprises se sont rapprochées pour obtenir ensemble la concession. Un jour, tout l'état-major d'Otis, le principal concurrent, s'est retrouvé rue du Cardinal-Lemoine, au siège de l'OPAC. Plusieurs personnes se sont présentées à moi en faisant spontanément état de leurs origines corréziennes ! J'ai compris que les enchères montaient. Quelque temps après, M. Pérol m'a dit qu'il fallait attribuer la majorité des lots à Otis. En définitive, Otis, qui s'était entre-temps vendu à un groupe américain, a obtenu une partie de la concession, alors que son offre était beaucoup plus chère.

**– Jean Tiberi, alors premier adjoint au maire de Paris et président de l'OPAC, ne surveillait-il pas la gestion de l'office ?**

– On ne le voyait que deux ou trois fois par an, à l'occasion des vœux et des conseils d'administration. Mais il était au courant de tout, en relation constante avec Georges Pérol. Ils se parlaient très souvent. Je n'ai jamais assisté à leurs conversations, mais j'ai souvent surpris les entretiens de M. Pérol avec M. Gramond, le chef du cabinet de M. Tiberi. Ils discutaient ouvertement des attributions de marchés. M. Pérol faisait preuve d'une révérence inattendue à l'égard du collaborateur de M. Tiberi. Leurs discussions portaient souvent, aussi, sur les attributions de logements à telle ou telle personne. M. Pérol était aux ordres : dès qu'une décision venait de M. Tiberi, il fallait l'exécuter, quoi qu'il puisse en coûter.

**– Que voulez-vous dire ?**

– En 1988, j'ai été chargé par M. Pérol de remettre en état l'ancien appartement de son prédécesseur, au dernier étage d'un immeuble de la rue Censier, qui devait devenir celui de Dominique Tiberi, le fils de M. Tiberi. Celui-ci m'avait personnellement téléphoné pour veiller à l'attribution de ce logement à son fils. Un jour, j'ai été convoqué dans l'appartement par Mme Tiberi, qui m'a demandé de changer la baignoire, de refaire la cuisine, de poser du marbre sur toute la surface de l'appartement – plus de 100 mètres carrés. J'ai informé Georges Pérol de ces exigences inhabituelles. Il m'a répondu qu'il fallait s'exécuter, sans aucune limitation de budget. Par la suite, Mme Tiberi me convoquait toutes les semaines dans l'appartement, comme un simple chef de chantier : il a fallu refaire trois fois les peintures, car elle n'était pas satisfaite de la couleur ! Des ordres de services ont été signés. La facture totale s'est élevée à plus de 1,5 million de francs.

**– Pourquoi avoir décidé, un an après votre mise en examen, de vous confier au juge Halphen ?**

– Six mois après être devenu directeur général adjoint, je me suis vu retirer tous mes pouvoirs. Huit mois plus tard, je me suis fait casser la figure dans un parking souterrain, pour me contraindre à la démission – ce que j'ai fini par faire. Ma présence, pendant quelques mois, dans ce système m'a conduit à être soupçonné d'y avoir participé. J'en ai assez d'être présenté comme le complice d'agissements auxquels je n'ai pas pris part. »

*Propos recueillis par Hervé Gattegno*

### *L'Hôtel de Ville nie en bloc*

**Contacté mardi 4 juin, l'entourage du maire de Paris a nié l'ensemble des accusations formulées par M. Ciolina. *« Le président de l'OPAC n'est intervenu ni en droit ni en fait dans l'attribution des marchés »*, ont expliqué les collaborateurs de M. Tiberi, qui n'a pas souhaité réagir personnellement.**

**En ce qui concerne l'appartement occupé par le fils de M. Tiberi, on affirme à l'Hôtel de ville que ce logement social a fait l'objet d'un examen par la commission d'attribution. Quant aux travaux d'aménagement réalisés pour *« plus d'un million et demi de francs »*, selon les déclarations de M. Ciolina, ils correspondent, explique-t-on à la mairie de Paris, à la division de cet ancien duplex en deux logements et à leur restructuration.**

# Le PDG de la chaîne de cliniques Alphamed fait l'objet d'un réquisitoire sévère

## Dix-huit mois d'emprisonnement ont été demandés à l'encontre du docteur André Attia

**Le docteur André Attia, PDG d'Alphamed, l'une des trois plus grandes chaînes françaises de cliniques privées, comparaissait, lundi 3 juin, devant le tribunal de grande instance du Mans pour *« escroquerie », « abus de biens sociaux », « abus de pouvoir »* et *« présentation de bilan inexact »*. La justice lui reproche des faits liés à la prise de contrôle de deux cliniques du Mans, Pasteur et Tertre-Rouge.**

**LE MANS**
*de notre envoyé spécial*

*Dix-huit mois d'emprisonnement*, 500 000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction de gérer, ont été requis, lundi 3 juin, par Jean-Luc Desport, procureur adjoint au tribunal de grande instance du Mans, contre le docteur André Attia, soixante-deux ans, PDG d'Alphamed, l'une des trois plus grandes chaînes françaises de cliniques privées avec la Générale de santé (filiale de la Compagnie générale des eaux) et Clininvest (Compagnie financière de Suez). Gynécologue accoucheur, entré dans le monde des opérateurs de santé au début des années 70, M. Attia comparaissait pour *« escroquerie », « abus de biens sociaux », « abus de pouvoir »* et *« présentation de bilan inexact »*.

La même peine a été requise contre Patrick Giordani, quarante-deux ans, ancien directeur de la Société de gérance des cliniques du Mans (SGCM), prévenu de complicité des mêmes chefs. Et *six mois de prison avec sursis*, 10 000 francs d'amende et deux *ans d'interdiction de gérer* contre Béatrice Caux, quarante ans, ancienne directrice salariée de la SGCM, prévenue de *« complicité d'escroquerie »*.

Embarqué dans l'univers économique de l'hospitalisation privée et la nébuleuse complexe de la trentaine de sociétés gérées ou détenues par la famille Attia, le tribunal, présidé par Jean-François Delcan, s'est employé à démêler l'écheveau qui a résulté de l'achat par Alphamed, en 1990, de deux cliniques du Mans, Pasteur et Tertre-Rouge, une polyclinique de 90 lits et un établissement de 120 lits spécialisé dans la gynécologie obstétrique, la néonatalogie et la procréation médicalement assistée. Le « système Attia » était *fondé sur la mise en location-gérance des cliniques détenues par le groupe. Les magistrats ont ainsi* observé comment, en 1990, Alphamed a pris le contrôle des deux cliniques mancelles, avant d'en confier la gestion à la SGCM, gérée par Patrick Giordani.

M. Attia a défendu à la barre sa *« philosophie du partage »* entre l'investissement (domaine réservé d'Alphamed) et la gestion des cliniques (confiée à des sociétés de gestion spécifiques), qui a scellé à ses yeux la réussite de son groupe. Selon l'accusation, cette séparation des tâches n'était qu'illusoire. Alphamed, note-t-elle, était propriétaire à 99,6 % d'une société, la SIHH, qui détenait elle-même 34 % de la société Koba, dont le PDG était M. Giordani, et qui contrôlait à 100 %, *via* une autre société de gestion, la SGCM. M. Attia lui apparaît donc *comme étant le gérant de fait de* la SGCM, et M. Giordani *« le prête-nom gestionnaire de M. Attia »*.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les principaux faits reprochés à MM. Attia et Giordani : une facture, soupçonnée d'être sans fondement, de 1 191 770,13 francs, réglée par la SGCM au profit de l'AAJDNON, société holding d'Alphamed ; et la conclusion d'avenants à des contrats prévoyant en décembre 1990 une réduction des redevances de location-gérance au détriment des sociétés propriétaires des fonds de commerce des deux cliniques.

M. Attia a reconnu *« une erreur matérielle »* dans le libellé de la *facture litigieuse qui aurait, selon* lui, dû être établie au profit d'Al*phamed et non de la société mère.* Il a expliqué qu'il s'agissait de *frais d'ingénierie pour la mise en* place de la location-gérance, correspondant à un *mois de loyer*. L'ancien directeur du développement d'Alphamed, Jean-Raphaël Notton, qui fut conseiller technique de Jacques Chirac entre 1986 et 1988, a été appelé à témoigner de ses activités de recherche de *« cibles »* pour le groupe entre 1988 et 1990.

**« POMPE À FINANCES »**

Agissant au nom de la société Soclimaine, gérant le fonds de commerce de la clinique du Tertre-Rouge et de trois médecins – le premier des médecins plaignants s'étant désisté avant l'audience –, M[e] Alain Pigeau a dénoncé l'opacité du système, *« spoliateur pour les personnels, les praticiens et les patients »*, qualifiant le montage du groupe de *« véritable pompe à finances »*. M[e] Françoise Gallot-Lavallée, mandatée par le comité d'entreprise des deux cliniques, qui protestait contre la présentation de faux bilans, s'est insurgée contre *« des infractions inacceptables dans un système de santé »*.

La défense a fustigé les lourdes réquisitions du ministère public, estimant qu'elles n'étaient pas fondées juridiquement et qu'elles étaient truffées d'*« évidentes contradictions »*. Les avocats de M. Giordani ont contesté la qualification d'*« homme de paille »* lancée à l'encontre de leur client. M[es] Jean-Marc Varaut et Benoît Charot, conseils d'André Attia, ont réfuté la notion de *« gérant de fait »* invoquée par le ministère public, estimant qu'une détention *de participation dans une société* n'impliquait pas nécessairement *qu'il y ait direction de fait de cette* société.

Tout en louant *« un modèle de gestion révolutionnaire »*, les avocats du patron d'Alphamed ont dénoncé *« la pénalisation de la vie des affaires »* en rappelant le contexte mouvementé dans lequel s'était opérée la vente des deux cliniques, en 1990. La procédure pénale avait débuté par des procédures commerciales opposant les médecins manceaux aux responsables d'Alphamed, au sujet de la vente de ces établissements. Poursuivis également pour abus de confiance à la suite d'une plainte déposée par les médecins manceaux, qui entendaient dénoncer une fusion des comptes bancaires de la clinique avec celui où étaient versés leurs honoraires, MM. Attia et Giordani avaient, *pour cette partie de l'instruction*, finalement obtenu un non-lieu. *Début 1992, ils avaient* été placés en détention provisoire pendant dix-sept jours, puis relâchés sans qu'ait été ordonné de contrôle judiciaire.

Le jugement a été mis en délibéré au 1[er] juillet.

***Jean-Michel Dumay***

# Dix militants basques expulsés rentrent illégalement en France

**EXPULSÉS** vers l'Afrique et l'Amérique latine pour leur participation présumée à l'organisation ETA, dix militants nationalistes basques espagnols sont rentrés clandestinement en France, a annoncé, lundi 3 juin, le collectif qui assure leur défense. Au cours d'une conférence de presse, l'association d'entraide Anai Artea a lancé un appel au gouvernement français pour qu'il *« régularise la situation administrative des déportés de retour au pays »*.

L'association a dénoncé *« le néant juridique »* dans lequel se trouveraient les militants basques, expulsés alors qu'*« aucune disposition légale française ne l'autorise »*. A l'heure où Paris et Madrid accentuent leur coopération en matière de lutte antiterroriste, les dix nationalistes et leur famille ont sollicité l'aide de l'Eglise en s'installant dans la cathédrale de Bayonne.

## DÉPÊCHES

■ **DROGUES : 800 kilos de cocaïne ont été saisis en Guadeloupe,** dans la nuit du dimanche 2 au lundi 3 juin, sur l'île de Saint-Barthélemy, lors d'une opération conjointe de la gendarmerie et de la douane. Trois trafiquants de nationalité dominicaine ont été interpellés alors qu'ils récupéraient la drogue camouflée dans des rochers.

■ **RPR : le parquet de Paris a ouvert, lundi 3 juin, une enquête préliminaire** au sujet des salaires présumés fictifs versés par deux sociétés parisiennes à Louise-Yvonne Casetta, responsable administrative du RPR. M[me] Casetta et les deux dirigeants des sociétés concernées devraient être entendus prochainement par les policiers du 8[e] cabinet de délégations judiciaires de la police judiciaire de Paris, chargés de l'enquête. *Le juge Halphen avait saisi des documents* attestant que la Comatec, filiale de la Compagnie générale des eaux (CGE), et la Ciec, une société de chauffagerie prestataire de services de la Ville de Paris et de l'office HLM, se seraient relayées, entre 1991 à 1994, pour verser des salaires mensuels de 25 000 francs à M[me] Casetta. Or, selon des témoignages recueillis par le juge, M[me] Casetta n'aurait jamais exercé la moindre activité au sein de ces sociétés.

■ **ELF AQUITAINE : l'ancien directeur financier du groupe textile Bidermann, Dominique Bouchez, a été placé en garde à vue,** lundi 3 juin, dans les locaux de la brigade financière de la police judiciaire de Paris, à la demande du juge d'instruction Eva Joly, qui enquête sur l'aide apportée à Bidermann par le groupe pétrolier Elf Aquitaine au début des années 90. Six personnes ont déjà été mises en examen dans cette procédure, dont le PDG de l'entreprise, Maurice Bidermann, incarcéré depuis le 26 mars.

■ **NOYADE : cinq personnes ont péri noyées,** dimanche 2 juin, lors d'une promenade en barque près de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime). Après un pique-nique sur les bords de la Boutonne, une rivière peu profonde et sans grand courant, les cinq promeneurs, trois *hommes et deux femmes, avaient pris place sur une barque à fond* plat. Leurs corps ont été retrouvés, lundi 3 juin, dans les eaux de la *Boutonne, à 200 mètres de l'endroit où ils avaient pique-niqué.*

■ **BANLIEUE : un jeune homme de dix-sept ans a été grièvement blessé,** lundi 3 juin, aux Mureaux (Yvelines), par un coup de feu tiré à bout portant par un adolescent de quinze ans. Touché à la tête, la victime a été transportée dans un coma profond au centre hospitalier de Poissy. Un différend lié au racket aurait opposé les deux adolescents.

■ **RACISME : Serge de Beketch, responsable de la communication à la mairie (FN) de Toulon, a été mis en examen,** jeudi 30 mai, pour *« incitation à la haine raciale »* (*Le Monde* du 4 juin), dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à la demande du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré. M. de Beketch est poursuivi en tant que directeur de publication du *Libre journal de la France courtoise*, à la suite d'un article paru dans la page sportive de ce journal confidentiel.

# Plus de sept tonnes de cannabis saisies grâce aux rayons gamma du « Sycoscan »

**LES DOUANIERS** du Havre ont saisi sept tonnes et demie *d'herbe de cannabis, le 29 mai*, à bord d'un cargo taïwanais en provenance de *Singapour via le* Sri Lanka et l'Egypte. Il s'agit de la plus importante saisie de drogue opérée en France depuis 1994. La valeur à la revente de cette cargaison est estimée à près de 150 millions de francs. Au-delà de la quantité d'herbe découverte, cette affaire confirme la fiabilité du « Sycoscan », système de contrôle par scanner.

C'est en effet grâce à ce procédé que les douaniers de la cellule de lutte contre les trafics illicites par conteneurs (Celtic) ont détecté le cannabis dans les 260 cartons d'un conteneur qui était supposé renfermer des poteries. Le *Ming Galaxy* devait se rendre à Felixtowe (Royaume-Uni). Selon le directeur général des Douanes, Pierre Mathieu Duhamel, *« l'image a immédiatement révélé la présence de substances anormales »*. Le chargement comportait en fait un tiers de poteries, le reste étant constitué des cartons de cannabis qui apparaissaient à l'écran sous forme de taches sombres.

Ce système avait été inauguré le 20 mai, par Alain Lamassoure, ministre délégué au budget et porte-parole du gouvernement, et Georges Charpak, Prix Nobel de Physique 1992, dont les travaux sur les détecteurs de particules, les chambres à fils, ont ouvert la voie à la mise au point de cet appareil par la firme Euroscan, filiale de Schlumberger.

*« Il s'agit en fait d'un procédé comparable aux systèmes couramment employés dans les aéroports pour le contrôle des bagages à main, mais aussi à certains appareils de radiographie »*, explique le physicien. Lechangement d'échelle a cependant nécessité quelques *« astuces »* d'ingénieurs et des conseils glanés auprès des physiciens des particules du laboratoire européen pour la physique des particules (CERN).

Camions et conteneurs à examiner défilent entre une source *de rayonnement gamma de 5* méga-électron–volt (MeV) et *une batterie de 50 chambres à* fils qui permettent de détecter des différences de densité d'environ 1 %. Ces variations dévoilent le contenu des chargements, y compris à travers 30 cm d'acier. *« Les faux planchers sont particulièrement visibles »*, indique Georges Charpack. *de même que, si l'on truffe un chargement de chaussettes, par exemple, de boîtes suspectes, celles-ci seront immédiatement visibles. »* Au rythme d'une vingtaine de camions à l'heure, le Sycoscan du Havre ne peut contrôler que 15 % du trafic du port normand. Chaque passage sous les rayons dure deux à trois minutes mais l'interprétation de l'image nécessite entre dix et vingt minutes d'attente.

Georges Charpack, qui précise qu'il n'est pas associé financièrement à cette première industrielle, prédit un brillant avenir au procédé. L'aéroport de Roissy en est déjà équipé, ainsi que le tunnel transmanche. Un Sycoscan pourrait être implanté dans chaque port et permettre le contrôle en routine de l'ensemble du fret. Un raffinement du système, auquel les ingénieurs travaillent actuellement, devrait même, selon lui, faciliter prochainement la détection automatique des explosifs.

***H. M. et Ph. Br.***

DISPARITIONS

# Tamara Toumanova

## Une grande ballerine, héroïne de Balanchine

**LA BALLERINE** Tamara Toumanova est morte mercredi 29 mai à Santa Monica, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Elle est pour l'éternité une *baby ballerina*. Une créature nabokovienne s'il en est, issue de la volonté artistique de George Balanchine, alors chorégraphe aux Ballets russes de Monte-Carlo, pris en main par le colonel de Basil à la mort de Diaghilev. En 1932, Balanchine veut des femmes enfants pour son ballet *Cotillon* : il vient d'annoncer à sa femme, Danilova, vingt-sept ans, qu'elle est trop âgée pour le rôle. Il tombe fou amoureux de Tamara Toumananova, une fillette de treize ans, à la stupéfiante beauté brune. Une Sibérienne irrésistible que sa mère juge quand même trop jeune pour être l'épouse de celui qui, s'il n'est pas encore l'immense chorégraphe du New York City Ballet, a déjà une réputation solide.

Une photo représente Tamara Toumanova portant un long tutu transparent parsemé d'étoiles, avec un haut blanc échancré en arrondi. Sa chevelure immense est retenue par un noeud blanc, bas sur la nuque. C'est une enfant romantique au regard qui filtre. Elle porte le costume de *Cotillon*. Cette image ambiguë nous a souvent donné le regret de ne l'avoir jamais vue danser. Le ballet avait été réglé sur la musique d'Emmanuel Chabrier, le livret était signé Boris Kochno et les décors Christian Bérard. Toutes les « fées » s'étaient rassemblées pour que soit remarquée l'entrée de « Baby Ballerina » dans le monde du ballet.

A Paris, elle avait été l'élève de la célèbre Preobrajenska, professeur-monument de la diaspora russe chorégraphique. Quand Lincoln Kirstein, artiste, écrivain et mécène américain, réussit à attirer Balanchine aux Etats-Unis, Tamara Toumanova entre aux Ballets de Monte-Carlo, part en Australie, puis, à son tour, en Amérique. En 1947, Balanchine, qui assure la saison à Paris, l'appelle pour créer *Le Palais de cristal* sur la *Symphonie en ut majeur* de Bizet. En même temps qu'elle débute une carrière au cinéma à Hollywood, s'établit à Los Angeles, épouse le metteur en scène Casey Robinson, elle continue à danser. En 1950, Serge Lifar, très sensible à sa beauté, lui demande d'incarner *Phèdre*. A nouveau, la fine fleur travaille à la mettre en valeur : le livret, les décors et les costumes sont de Cocteau, la musique de Georges Auric. Signe distinctif : Tamara Toumanova ne s'est jamais séparée de sa mère. Cette beauté fatale avait la réputation d'être assez *« tough »* (coriace). Elle possédait, selon ceux qui la connaissaient bien, la ruse du léopard.

*Dominique Frétard*

■ **JEAN BÉNARD**, ancien député centriste et ancien sénateur (UREI) de l'Indre, est mort à Châteauroux (Indre), mercredi 29 mai, à l'âge de 82 ans. Né le 2 août 1913 au Mans (Sarthe), Jean Bénard, agriculteur, a été maire de Buzançais (Indre) depuis la Libération jusqu'aux élections municipales de juin 1995. Élu conseiller général en 1955, il devient député le 30 novembre 1958. Battu aux élections législatives de 1968, il est élu sénateur le 26 septembre 1971, mandat qu'il détient jusqu'au renouvellement de 1989, pour lequel il ne se représente pas. Jean Bénard a été vice-président du conseil régional de la région Centre de 1972 à 1986.

### JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 1er juin sont publiés :

● **Fonction publique hospitalière** : un décret concernant les statuts particuliers des personnels infirmiers, des personnels de rééducation et des personnels médico-techniques.

● **Privatisation** : un décret autorisant l'Entreprise minière et chimique à faire procéder au transfert au secteur privé de la société Tessenderlo Chemie.

● **Urbanisme commercial** : un décret pris pour l'application de la loi du 12 avril 1996, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Ce texte comporte plusieurs mesures destinées à maîtriser l'urbanisme commercial, notamment en matière de changements d'activités des magasins.

## AU CARNET DU « MONDE »

### Naissances

**Yoko et Christian VIGNY**
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

**Alexandre, Akira,**

le 2 juin 1996.

26, grande-rue Charles-de-Gaulle,
94130 Nogent-sur-Marne.

---

**Bertrand JULLIEN**
et
**Magdalèna GUIRAO-JULLIEN**
vous annoncent la venue au monde de

**Edgar,**

le 31 mai 1996 à Evry.

13, rue du Centre,
Ris-Orangis.

---

– Ni la presse ni la télé n'en ont rien dit.
Pour « Le Monde » c'est un scoop !!!
Voilà : je me prénomme

**Nicolas,**

je suis né le samedi 1er juin 1996, vers 20 heures.

Mon grand-frère, de deux ans et demi, c'est Valentin.

Il m'a dit que la maison était bonne et, sur ses conseils, je compte bientôt m'installer chez nos parents :

**Barbara et Fabrice SALARD-ORLANDE,**
16, avenue du Président-Salvador-Allende,
91300 Massy.

### Décès

– Paris. La Celle-Saint-Cloud. Grenoble.

Marise et Claude Riff,
leurs enfants et petits-enfants,
Colette et Mohammed Dib,
leurs enfants et petits-enfants,
Pierre Bellissant,
ses enfants et petits-enfants,
Camille et Régine Bellissant,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Richard, Monneray, Mériot, Leprince, Bellissant,

ont la douleur de faire part du décès de

**Henriette BELLISSANT,**
née RICHARD,
institutrice honoraire,

survenu le 31 mai 1996, dans sa quatre-vingt-treizième année,

et rappellent la mémoire de

**Roger BELLISSANT,**
1900-1985,
instituteur honoraire.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale à Mougins.

---

– La direction de la recherche de la SNCF
a la grande tristesse de faire part du décès de

**Patrice BERNARD,**

survenu le 2 juin 1996, à l'âge de cinquante-huit ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 5 juin, à 9 heures, en l'église de la Trinité, Paris-9e.

Ingénieur de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des télécommunications, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et Master of arts de l'université Harvard, Patrice Bernard est à l'origine des grands programmes de recherche de la SNCF : Astrée (contrôle-commande global de la marche des trains), Commutor (transbordement rapide des conteneurs)...

La SNCF présente à sa femme, Ségolène Bernard, et à ses filles Ariane et Sophie, ses sincères condoléances.

Direction de la recherche de la SNCF,
45, rue de Londres,
75379 Paris Cedex 08.

**CARNET DU MONDE**
**Télécopieur :**
**42-17-21-36**

– Le docteur Nina Debeyre,

Le recteur et Mme Guy Debeyre-Duez,
son frère, sa belle-sœur,
Le docteur et Mme Jacques Saloff-Coste,
son beau-frère, sa belle-sœur,
et leurs enfants,

Françoise et Georges Teneul-Debeyre,
Janine et Michel Delebarre-Debeyre,
Annie et le docteur Marc Bodiot-Debeyre,
Marie-Renée et Jean-Luc Rigal-Debeyre,
ses neveux,
et leurs enfants,

Suzanne et Me Raoul Texier,
Pierre Braillard,
Jacqueline Decorat,
Les familles Debeyre et Riche,
ses cousins,

Nina Sonnaré,
sa filleule,
ont la douleur de faire part du décès du

**professeur Jean DEBEYRE,**
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 1er juin 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 juin, à 11 heures, en l'église de la Trinité, place d'Estienne-d'Orves, Paris-9e, et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre.

1, rue de Milan.
75009 Paris.

---

– Les professeurs D. Goutallier et C. Kénési, chefs de service à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil,
Les docteurs A. Denis et E. Ehmelik,
Et tous les chirurgiens orthopédistes,
qui l'ont eu pour maître,
ont la tristesse d'annoncer le décès du

**professeur Jean DEBEYRE,**
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie nationale de médecine,
professeur d'orthopédie
et de traumatologie des universités,
chirurgien honoraire des hôpitaux
de l'Assistance publique
Saint-Louis à Paris,
Maritime à Berck,
Henri-Mondor à Créteil,
ancien président de l'Académie de chirurgie,
ancien président de la
Société française d'orthopédie
et de traumatologie,
ancien président de la
Société française de rhumatologie.

---

– Le président et le secrétaire perpétuel,
Les membres de l'Académie nationale de médecine,
ont la tristesse de faire part du décès de leur très estimé confrère, le

**professeur Jean DEBEYRE,**
officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 1er juin 1996, à Créteil, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

---

– M. Michel Dossier,
son fils,
Mme Michel Dossier,
Leurs enfants, Jean-Michel, Claire, Marguerite et Anne,
Et leurs neuf petits-enfants,

M. Simon Roizen,
son gendre,
ses enfants, Alain et Nicole,
Et ses trois petits-enfants,

Les familles Perrain, Bluet, Nobécourt, Chirol,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

**Mme Pierre DOSSIER,**
née Elisabeth BLUET,

survenu le 1er juin 1996, dans sa centième année.

Priez pour elle.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 6 juin, à 9 heures, en la chapelle des Sœurs-Augustines, 1, place Lamant, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

L'inhumation aura lieu au cimetière de Bonsecours (Seine-Maritime), à 11 h 45.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

– La famille, les frères et les amis de

**Jean BORDESSOULE,**

font part de son passage à l'Orient Eternel.

Incinération au crématorium du Père-Lachaise, mercredi 5 juin, à 9 h 15.

43, avenue de la Convention,
94110 Arcueil.

---

– Jacqueline Felix,
son épouse,
Laurent et Isabelle Felix,
Anne Felix,
Christophe et Claire Jantzen,
ses enfants,
Juliette, Marion et Caroline,
Marie (†), Benoît et Côme,
ses petits-enfants,
Olivier et Lucette Felix,
Thérèse Murcier,
Et toute sa famille,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

**Stéphane FELIX,**

survenu à Paris, le 15 mai 1996, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 21 mai, en l'église de Labeaume (Ardèche).

147, rue de Rennes,
75006 Paris.

---

– Anne Hervio,
Et ses enfants, Pascale, François, Isabelle, Antoine,
ont la douleur de faire part du décès de

**Pierre HERVIO,**
ingénieur général
des ponts et chaussées,
adjoint au maire de Senlis,

survenu brutalement au Touquet, le 1er juin 1996.

L'incinération aura lieu le mercredi 5 juin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– Mme Jean-Pierre Hutin,
son épouse,
Patrick et Xavier Hutin,
ses enfants,
Nicolas, Clémence, Juliette et Thomas,
ses petits-enfants,
Bernard,
Et ses fidèles amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Jean-Pierre HUTIN,**
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 1er juin 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 5 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Le Monde *du 4 juin.*)

---

– Le professeur Deburge,
Et le service de chirurgie orthopédique de l'hôpital Beaujon,
ont la tristesse de faire part du décès du

**professeur Bruno LASSALE,**
professeur des universités,
chirurgien des hôpitaux,

le 31 mai 1996,

et s'associent à la douleur de la famille.

---

– Mme Marie-Simone Manigault-Terese,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa mère,
Ses frères,
Ses beaux-parents,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Son oncle Eugène Cotton,
Et ses nombreux amis,
ont la grande douleur d'annoncer la mort brutale, survenue le 1er juin 1996, de

**Jean-Francois MANIGAULT,**
ingénieur en astrophysique
à la faculté des sciences de Nice.

14, chemin du Piolet,
06100 Nice.
5, boulevard Franck-Pilatte,
06300 Nice.

– M. Yves Metman,
Mme Geneviève Metman
et ses enfants,
Le professeur et Mme Etienne-Henry Metman
et leurs enfants,
Mme François Metman, née Irène Rolland,
et ses fils,
M. et Mme Bernard Metman,
Helmer et ses nombreux amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Claude METMAN,**

survenu le 2 juin 1996, dans sa quarante-septième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 5 juin, à 15 h 30, en l'église de Montsauche-les-Settons (Nièvre).

Ni fleurs ni couronnes.

Une messe sera dite le vendredi 7 juin, à 19 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Ampère, Paris-17e.

---

– Le docteur et Mme Pierre Cochet,
Pierre-Yves et son épouse Brigitte,
Caroline, Isabelle, Matthieu, Marie-Noëlle,
Parents et alliés,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

**Mme Marie-Joséphine MORVAN,**
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 1er juin 1996, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques seront célébrées en l'église de Lanvéoc (Finistère), le 5 juin, à 15 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– M. et Mme Richard Narich,
Mlle Miralda Narich,
M. et Mme René et Gina Messageot
et leurs enfants, Denis et Charles-Henri,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

**Mme Aimée NARICH,**
née MESSAGEOT,

survenu au cours de sa quatre-vingt-troisième année, le dimanche 26 mai 1996.

Les obsèques auront lieu le jeudi 6 juin à Gênes (Italie).

– Mme Francis Pette, née Marileine Delabre,
son épouse,
Ses treize enfants et quarante et un petits-enfants,
Son arrière-petite-fille,
Ses frère et sœur,
Sa famille et ses amis,

ont l'immense douleur de faire part du décès du

**docteur Francis PETTE,**
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique de la faculté,
médecin assistant des hôpitaux,
professeur associé au collège
de médecine des hôpitaux de Paris,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,

survenu le 3 juin 1996, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e, le 5 juin, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– Roger Vergnaud,
Jacopo, Lorenzo et Giampaolo Grazzini,
Jean-Roger Vergnaud, Maria Luisa Zubizarreta et leurs enfants, Sébastian et Rafael,
Ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Colette VERGNAUD GRAZZINI,**
directeur de recherche au CNRS,

survenu en son domicile, le 31 mai 1996, dans sa cinquante-huitième année.

L'incinération aura lieu dans l'intimité familiale, sans fleurs ni couronnes, au columbarium du cimetière du Père-Lachaise, le jeudi 6 juin, à 10 heures.

72, avenue Parmentier,
75011 Paris.

---

– La direction et le personnel du Laboratoire d'océanographie dynamique et de climatologie (Lodyc),
Ainsi que tous ses collègues,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

**Colette VERGNAUD GRAZZINI,**
directeur de recherche au CNRS,

survenu le 31 mai 1996.

Sa famille et ses amis lui rendront un hommage à l'université Pierre-et-Marie-Curie, tour 14, 2e étage, 4, place Jussieu, Paris-5e, le mercredi 5 juin, à 17 h 30.

### Condoléances

– L'Association Hubert-Beuve-Méry
a eu l'honneur de compter

**Jean SCHLOESING**

parmi ses membres fondateurs.

Elle a pu apprécier jusqu'à ces derniers mois la fidélité de son attachement à l'indépendance du *Monde*, la fermeté de ses convictions, sa très grande courtoisie et le courage discret qu'il a montré lors du décès de son épouse.

Elle présente ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

(Le Monde *du 4 juin.*)

### Anniversaires de décès

– Le 5 juin 1992, disparaissait tragiquement

**René COURTOIS,**
directeur honoraire
des services extérieurs
de l'éducation surveillée
au ministère de la justice,
officier de la Légion d'honneur.

Auront pour lui une fidèle pensée, ceux qui l'ont connu, aimé et respecté.

### Colloques

– **La revue *Passages* et l'Association des amis de *Passages* organisent un colloque au Sénat, salle Clemenceau, le vendredi 7 juin 1996, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30 sur le thème : Que seront les fonds de pension à la française ? Enjeux sociaux, politiques et culturels de la capitalisation.** Débats animés par Erik Izraelewicz et François Charpentier, avec les parlementaires Philippe Marini, Jean-Pierre Thomas, Pierre Moscovici et Paul Loridant, Michelle Demessine ; Emile Malet, Gérard Athias, Hervé Le Bras, Jacques Creyssel (CNPF), Jean-Marie Spaeth (CNAV), Jean-Luc Cazettes (CGC), Benoît Jayez (FO), Philippe Desfossés (ministère du travail), le docteur Jean-Paul Escande, Olivier Pastre, Michel-Louis Lévy, Jean-François Perraud (CGT), Alain Schlumberger, Michel Yahiel.

Adresse : Palais du Luxembourg, Sénat, salle Clemenceau, 15, rue de Vaugirard, Paris-6e.

Réservation et inscription :
Tél. : 45-86-30-02 - Fax : 44-23-98-24.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du* Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

# Lars von Trier, sexe et châtiment

**Converti récemment au catholicisme, le cinéaste danois entretient des relations complexes, contrastées, excessives, avec la religion. Son nouveau film, « Breaking the Waves », Grand Prix du Festival de Cannes, explore les méandres de la morale et de la sexualité**

TOUT avait été soigneusement planifié. Lars von Trier aurait dû être à Cannes afin de présenter *Breaking the Waves* ; commençait alors à Copenhague le tournage de quatre nouveaux épisodes de la série *L'Hôpital et ses fantômes*. Jusqu'au 21 mai, lendemain de la clôture du Festival, seules des scènes annexes devaient être filmées, confiées à la deuxième équipe de réalisation. Et, le mercredi 22 en fin d'après-midi, le réalisateur était attendu sur le plateau. Il y était, en effet, à cette date, mais après avoir suivi... grâce au réseau informatique Internet et à la presse danoise, le déroulement d'un festival auquel il avait finalement renoncé à se rendre, interrompant en Allemagne le périple ferroviaire et automobile qui devait le conduire jusqu'au sud de la France.

On le sait désormais, Lars von Trier redoute les déplacements. Information confirmée d'emblée, lorsqu'il s'enquiert des conditions de voyage de son visiteur : *« Tout s'est bien passé ? L'avion ? »* Oui, l'avion. Depuis déjà quelque temps, il y a renoncé. Sa répugnance a même failli le convaincre de ne pas filmer les extérieurs de *Breaking the Waves* sur l'île de Skye et sur les côtes nord-est et nord-ouest de l'Ecosse, sites qu'il avait lui-même choisis. *« Cela m'a pris du temps d'aller en Ecosse. Mais je tenais à ce que l'histoire soit située sur une île à forte dominante catholique et à proximité d'importantes infrastructures portuaires. J'aime ce climat, ces paysages... »* Du temps pour y aller, mais aussi pour en revenir, la productrice Vibeke Windelov s'en souvient : *« Le tournage en Ecosse a duré cinq semaines. Pendant les trois dernières, au moindre moment de répit, Lars s'inquiétait de savoir comment il allait rentrer, ce qui se passerait en cas de tempête, si j'avais réservé des chambres d'hôtel près du lieu d'embarquement... »*

Le cinéaste s'est posé sur un coin de canapé, dans la maison ensoleillée de Vibeke Windelov, au cœur d'un quartier résidentiel de Copenhague copieusement fleuri et arboré. Moins grand, moins impressionnant que ne le laissent imaginer la superbe autorité dont ses films font montre et la sonorité altière d'un patronyme qui trahit les lointaines origines allemandes de la famille « de Trèves ». Un petit bonhomme inquiet, mais chaleureux, tendu, mais rieur, qui sait parfaitement pourquoi certains se sont déclarés gênés par l'audace de *Breaking the Waves* : *« Mon frère et mon oncle ont vu le film et l'ont détesté... Le mélange de religion et de sexe est sans doute trop explosif aux yeux de beaucoup de gens. Pourtant, le film est bien moins violent, bien moins sexuel que je l'imaginais au départ. »*

Au départ, c'est-à-dire il y a plus de cinq ans, lorsque Lars von Trier a imaginé cette histoire d'une jeune fille *« trop pure, trop naïve pour la religion dans laquelle elle a été élevée »*, tombée amoureuse d'un grand gaillard qui lui fait découvrir la sexualité avant qu'un accident ne le laisse paralysé. Le cinéaste envisageait alors de travailler avec des acteurs connus. Le rôle de Jan intéressait Gérard Depardieu, mais l'acteur privilégiait alors sa carrière américaine. Le Suédois Stellan Skarsgard l'a remplacé. Pour le rôle de Bess, il fut longtemps question d'Helena Bonham-Carter, que son agent américain, effrayé par les scènes érotiques, incita à renoncer. *« J'ai alors pensé que le nom des acteurs importait moins que leur désir de faire le film. Pour le personnage de Bess, Emily Watson s'est imposée au premier regard. Elle s'est présentée sans maquillage et les pieds nus, sans se soucier d'avoir l'air bonne ou pas. Elle possède une qualité rare pour une actrice : elle ne se regarde pas de l'extérieur. Katrin Cartlidge* [interprète du rôle de Dodo, la belle-sœur de Bess] *est différente, très douée pour l'improvisation. Pour elle, la première prise est presque toujours la meilleure, alors que la meilleure d'Emily est plutôt la dernière, toujours très éloignée de ce qu'elle a fait au début. Cette évolution du personnage à l'intérieur d'une même scène était passionnante à suivre. Entre les deux actrices et moi, s'est établie une relation d'immense confiance. Ce qui est très rare pour moi. »*

Que Lars von Trier accorde chichement sa confiance ne surprendra sans doute personne au Danemark, où le ton direct adopté par le cinéaste pour parler du cinéma et de la vie a souvent choqué. Notamment lorsqu'il a raconté, lors d'une conférence de presse organisée pour des raisons toutes professionnelles, qu'il venait de quitter sa femme pour vivre avec la préceptrice de sa fille. L'heureuse élue elle-même ne se doutait d'ailleurs de rien quelques jours auparavant, quand celui qui était alors seulement son employeur demanda à lui parler, pour lui dire qu'il attendait

> « Il est facile d'être fort lorsque tout va bien, mais je reconnais que j'ai cherché la religion. Pour moi, le choc a été de découvrir que les catholiques envoyaient les gens en enfer »

d'elle qu'elle quitte son mari sur-le-champ pour venir partager sa vie. Sans que rien dans son comportement ait pu lui laisser prévoir pareille déclaration, dont l'esprit ressemble étrangement à celui qui préside aux engouements et à la ferveur de Bess.

LA vision qu'offre *Breaking the Waves* de la religion ne risque pas de dissiper les malentendus, même si le cinéaste espère *« que le film ne condamne pas la religion de ces îles, sans doute la plus austère de toute l'Europe, parce que la plus profondément ancrée dans la tradition calviniste »*. Lui-même entretient avec la question religieuse des relations complexes, contrastées, souvent excessives : *« Mon père était communiste, ma mère socialiste et, chez moi, il était interdit de seulement évoquer la religion. Ma première femme est catholique et je me suis fait baptiser en même temps que la fille que j'ai eue avec elle, il y a un peu plus de sept ans. Il est facile d'être fort lorsque tout va bien, mais je reconnais que j'ai cherché la religion. Pour moi, le choc a été de découvrir que les catholiques envoyaient les gens en enfer. »* L'influence de la famille et des proches, mais également celle du cinéma. Celle notamment de Carl Dreyer et, singulièrement, d'*Ordet* (1954), ce film *« sur un miracle qui survient dans une religion qui justement n'accepte pas les miracles »*.

Au bout du compte, un film *« plus romantique »* que celui qu'il pensait réaliser. *« Plus sentimental »* aussi, sans doute parce que *« le fait d'avoir des enfants accentue la sentimentalité »*. Il avoue devenir parfois *« hystérique »* face à ses deux filles et pensait, à tort, que cette charge émotionnelle accumulée *« éloignerait du film les intellectuels »*. Evolution qu'il affirme n'avoir pas souhaitée consciemment : *« La dernière chose à faire si vous voulez réaliser un film romantique est de le tourner entièrement caméra à l'épaule. »* Ce fut la première décision qu'il prit, demandant à Robby Müller, le *« modeste et paisible »* chef-opérateur de Wim Wenders, de ne pas chercher à composer le cadre, mais seulement de se soucier que les personnages se trouvent bien au centre de l'écran.

Il insista aussi pour que Robby Müller travaille en permanence avec des écouteurs, au moyen desquels le réalisateur pouvait lui donner ses directives en plein tournage, et s'appliqua à ne jamais donner aux acteurs la moindre indication quant à leurs mouvements : *« Ils ont toujours fait absolument ce qu'ils voulaient, ce qu'ils sentaient. La caméra n'avait qu'à les suivre. »*

Pour la première fois d'une carrière riche jusqu'alors de trois longs métrages (*Element of Crime*, 1984, *Epidemic*, 1987, *Europa*, 1991), il a renoncé à travailler sur *story-board*, laissant la logique du tournage s'imposer. *« De toute façon*, s'amuse-t-il, *j'aurais pu réaliser dix films totalement différents avec ce même scénario. »* Seule certitude clairement établie dès le début, l'histoire de Bess et Jan serait située dans les années 70, *« parce qu'il est plus facile de croire d'emblée à une histoire, quelle qu'elle soit, lorsqu'elle est précisément située dans le temps »*. Ce choix lui a permis d'utiliser dans le film les extraits de quelques-uns des grands succès de l'époque (David Bowie, Procol Harum, Deep Purple...), sélectionnés moins à partir des goûts personnels du cinéaste qu'en fonction de leur célébrité. Un seul regret, n'avoir pu utiliser *Stairway to Heaven*, de Led Zeppelin, dont le titre (Escaliers vers les cieux) aussi bien que la structure et la couleur répondaient parfaitement à l'histoire de *Breaking the Waves*.

*« Je n'écoute que de la pop-music*, précise le réalisateur, *les chansons faciles à retenir et qui, pour cette raison, deviennent des succès. »* Sans doute est-ce le seul domaine pour lequel il reconnaisse aller systématiquement au plus simple, lui qui affirme fuir la facilité au point de s'appliquer à rendre les choses toujours plus difficiles. Ce qui l'a conduit à édicter les articles d'un *« Vœu de chasteté »* destiné aux cinéastes appelés à travailler dans le cadre d'une série de longs métrages qu'il se propose de produire : pas d'éclairage artificiel (ou alors juste une lampe sur la caméra), pas de musique...

Lorsqu'il s'est agi de ramener à une durée plus « normale » les quatre heures de film obtenues grâce à un premier montage, il a dû lui-même se discipliner. Là encore, il s'est encore souvenu de Dreyer, *« qui écrivait des scénarios très longs, qu'il réduisait ensuite progressivement »*. Entreprise délicate, d'autant que *« le style du film ne tolère pas les scènes courtes »*. Lorsque les personnages échangeaient deux répliques, il n'en a conservé qu'une, il a élagué les scènes d'amour, supprimé un plan ici, une image là, pour finalement aboutir à un film d'une durée de deux heures trente-huit. Convaincu qu'il lui est impossible d'aller plus loin. Certain, également, que *Breaking the Waves* répond, en l'état, aux espoirs qu'il a formés voilà plus de cinq ans.

DE ces espoirs, il s'applique ensuite à démêler les fils, pour tenter de comprendre pourquoi il fait du cinéma, d'où lui viennent ces idées que beaucoup jugent étranges, insolites ou baroques, et qui parfois le surprennent lui-même. Il possède quelques réponses, certaines clés. Pour la plupart inattendues. Les romans de Jules Verne, par exemple, qui étaient les préférés de son père, à égalité avec la saga de Sherlock Holmes, sont pour lui une source d'inspiration constante. Surtout l'idée qu'il en a gardé ou qu'il s'est forgée depuis, puisqu'il reconnaît avoir trop de mal à se concentrer pour lire un livre (*« J'imagine toujours les images et je m'évade du texte. »*.

Un film également adapté de Jules Verne, *Les Enfants du capitaine Grant* (Robert Stevenson, 1962, avec Maurice Chevalier), lui sert en permanence de source d'inspiration. Et s'il n'y pense pas en écrivant ou en filmant, il retrouve dans le film terminé des références, souvent évidentes pour lui seul, à cette aimable production Walt Disney. Il y a plus étonnant. Dans *Breaking the Waves*, Bess s'entretient avec Dieu, qui lui parle par sa propre voix à elle. Cette idée, Lars von Trier l'a eue en se souvenant de *« ce prêtre italien interprété par Fernandel »*... Don Camillo ? Oui, Don Camillo.

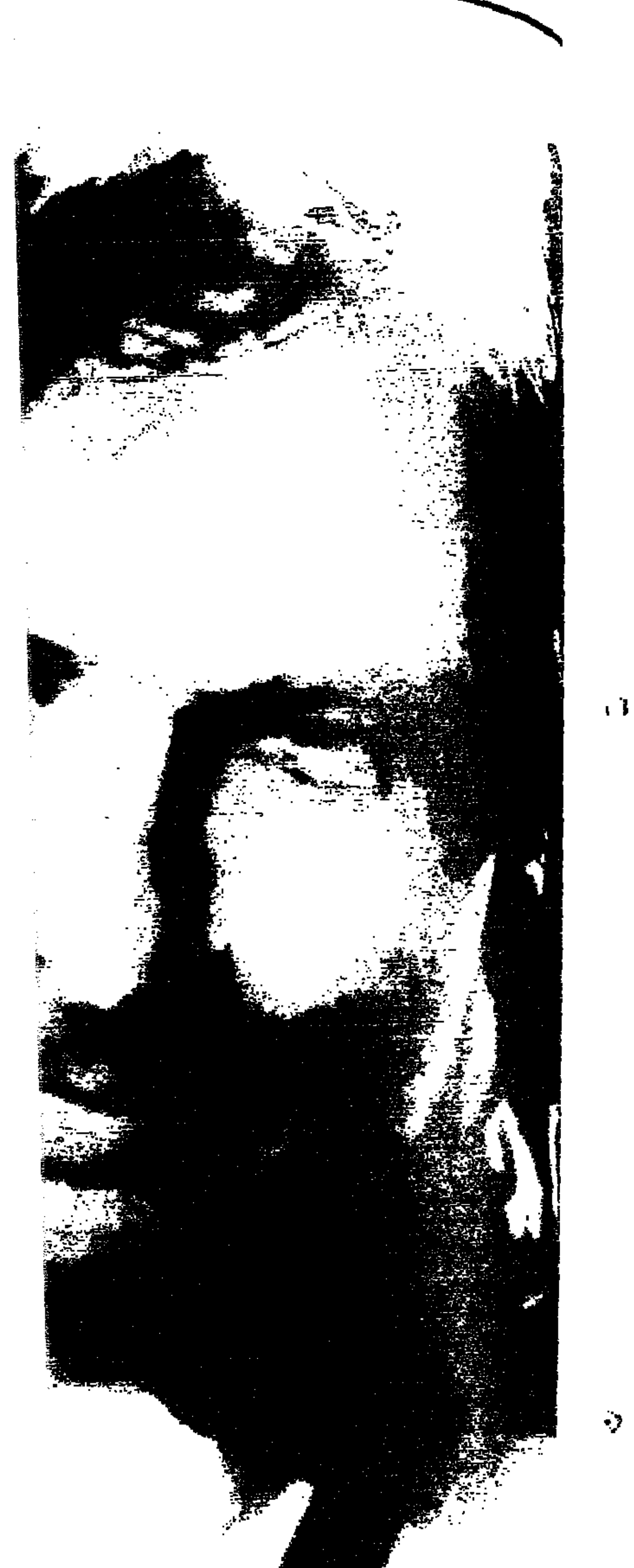
Viendra-t-il en France pour la sortie de *Breaking the Waves*, prévue pour octobre 1996 ? *« Je suis une thérapie... Mais, après tout, Stanley Kubrick aussi a renoncé à voyager... »* Retour sur le Festival de Cannes, une dernière fois, pour dire que certains considèrent que, si Lars von Trier avait fait le déplacement, la Palme d'or ne lui aurait pas échappé : *« Je ne pense pas que ce soit vrai*, commente-t-il. *Je crois seulement que j'avais un ennemi dans le jury. J'ai toujours un ennemi quelque part... Ces derniers jours, je me suis amusé à revoir en vidéo (je ne vais plus voir de films au cinéma) toutes les Palmes d'or dont j'ai pu me procurer la cassette. Quand je pense qu'Ingmar Bergman ne l'a jamais eue, alors que Bille August en a eu deux* [*Pelle le conquérant* et *Les Meilleures Intentions*], *je me dis que tout cela n'a vraiment guère de signification. »*

S'il regrette sincèrement de n'être pas venu, c'est en pensant à Gilles Jacob, le délégué général du Festival, auquel il estime que sa carrière doit énormément. Pour le reste, il préfère se promener dans les bois. Ou penser à ces studios qu'il rêve de construire, au sud de la Suède.

Déjà choisi, le site est traversé par une rivière à saumons et le cinéaste a prévu de tout faire pour qu'il soit possible d'y pêcher tout en travaillant.

Pêcheur, Lars von Trier, qui rêve de porter à l'écran la bible des pêcheurs à la mouche ? La question fait sourire Vibeke Windelov : *« Lars parle des poissons qu'il pêche, mais pour ma part je n'en ai jamais vu aucun. »* Pas fou, il avait pris les devants : *« Je reconnais qu'ils ne sont pas très gros... Et je les rejette aussitôt à l'eau. »*

***Pascal Mérigeau***
*Dessin : Marc Taraskoff*



# Télévision : ne détruisons pas le service public

*par Carlo Freccero*

Si nous sommes disposés à faire des sacrifices sur les retraites ou l'école, pourquoi devrions-nous sauver le service public de la télévision qui n'est pas indispensable et, de plus, sujet à de continuelles critiques sur son contenu et ses choix culturels ?

Depuis longtemps, et de plusieurs côtés, on demande son allégement, sa privatisation ou du moins sa réduction à sa stricte fonction de service public, tout en réclamant l'élimination des recettes publicitaires et une redéfinition de son rôle dans un sens plus rigoureusement éducatif et culturel. Mais une objection de fond devrait réduire ces hypothèses à néant : aujourd'hui, la télévision ne pèse pas financièrement sur l'Etat !

Les comptes de la télévision publique ont été redressés et ne représentent plus un poids économique pour la collectivité. C'est justement sur ce point que se concentrent les critiques. Le redressement a été effectué en faisant appel aux ressources publicitaires et donc, indirectement, à l'audience, aux programmes légers et de divertissement. Pourquoi l'Etat devrait-il continuer à s'engager dans une entreprise où le souci du gain l'emporte sur celui de la culture ?

N'est-ce pas là une façon de méconnaître radicalement la fonction de service public de la télévision ? Sans nous en rendre compte, nous avons fini par intérioriser la conception du service public télévisé américain. Aux Etats-Unis, le service public télévisé ressemble beaucoup à l'organisation sanitaire : service minoritaire, réservé à un petit nombre. Par rapport aux grands réseaux privés, il joue un rôle marginal. Ce pays n'a jamais connu le monopole public de la télévision.

Le concept de service public télévisuel est né dans les pays européens selon une conception totalement opposée et avec de bien plus grandes ambitions. Jusqu'à la naissance de la télévision commerciale, l'Europe n'a connu qu'une télévision publique en situation de monopole. Ce qui signifiait : totalité de l'audience, public énorme et non fractionné, programmation pour tous et non pour de petites élites culturelles.

La télévision européenne, contrairement au modèle américain, est née avec des intentions pédagogiques, pour diffuser son message auprès du plus vaste public possible. C'est pourquoi, bien avant l'introduction massive des ressources publicitaires, elle a représenté une mosaïque composite d'émissions de variétés, d'éducation, de culture et de divertissements. La télévision généraliste existait déjà à l'époque, avec toutes les facettes que nous lui connaissons aujourd'hui.

Aujourd'hui, la valeur d'un spectacle sur le marché est essentiellement fonction du nombre de spectateurs qu'il peut garantir. La télévision publique ne devrait-elle pas dans ce cas abandonner le terrain en faveur de la télévision commerciale ? Non, parce que la télévision commerciale n'a par définition d'autre but que de gagner de l'argent, tandis que pour la télévision publique conquérir le public ou des ressources économiques signifie ouvrir de nouvelles voies à l'information et à la culture.

La télévision commerciale utilise son audience pour augmenter ses recettes publicitaires. La télévision publique utilise ses ressources publicitaires pour financer des programmes éducatifs et son audience pour en promouvoir la diffusion auprès d'un public que, sinon, il serait impossible d'atteindre. Veut-on vraiment enfermer la culture dans un ghetto, en élevant le niveau des programmes de la télévision, mais en les réservant de la sorte à une minorité ? Pour réaliser un service public, il ne suffit pas d'être à la disposition du plus grand nombre si, en réalité, on prend le risque de n'être accessible qu'au plus petit.

La télévision européenne a une histoire particulière, que l'on peut plus ou moins approuver. Sans doute des erreurs ont-elles été commises. Le système mixte public-privé a donné naissance aux contradictions que nous connaissons tous. On réclame par conséquent de nouvelles règles, plus ou moins drastiques, pour discipliner la télévision publique. Mais le moment que nous traversons n'est sans doute pas le meilleur pour prendre des décisions radicales.

Les projets de réaménagement du système télévisuel prévoient souvent des restrictions de caractère économique ou technique : par exemple, la télévision publique ne pourra accéder à la « télévision à péage », ou bien : il faudra supprimer son accès aux ressources publicitaires. Ces restrictions, inspirées de motivations de nature idéologique et morale, risquent à court terme de détruire le service public.

**Le système mixte public-privé a donné naissance aux contradictions que nous connaissons tous. On réclame de nouvelles règles. Mais le moment que nous traversons n'est sans doute pas le meilleur pour prendre des décisions radicales**

L'avenir d'un groupe audiovisuel dépend aujourd'hui de sa capacité d'investir le domaine des nouvelles technologies. Ce qui implique la possibilité de disposer d'importantes ressources financières. Je comprends que dans la conjoncture un service public moins envahissant, plus souple et plus modeste, limité à des tâches d'ordre essentiellement culturel, puisse paraître plus adapté. Mais au bout de quelques années, dépassé par les nouvelles technologies, il quitterait définitivement nos écrans. Souvenons-nous du passage de la télévision en noir et blanc à la couleur. Si l'on avait décidé à l'époque que, pour préserver sa mission de service, la télévision publique devait se cantonner à utiliser les anciennes technologies, nous ne disposerions plus aujourd'hui d'un service public digne de ce nom, mais d'un pathétique résidu du passé.

Nous ignorons ce que sera l'avenir de la télévision. Toutefois nous pouvons dès maintenant réfléchir au présent et au futur proche. Dès aujourd'hui, la grille de la télévision publique doit être pensée en fonction de l'arrivée des chaînes thématiques. Avec l'introduction du numérique, les chaînes thématiques se multiplieront, reversant sur le marché un grand nombre de programmes. Mais cette avalanche risque de nous prendre au dépourvu. Nous sommes sur le point d'être envahis par la multiplication de l'offre. C'est justement pourquoi nous avons besoin de définir une orientation. Il est nécessaire d'encourager le public à ne pas choisir seulement les chaînes sportives ou de divertissement, mais également celles qui proposent de la culture et de l'information. Or, actuellement, seule la télévision généraliste peut jouer ce rôle.

La télévision européenne est née et s'est développée sous la forme du service public. Que le processus ait été positif ou négatif, il est de toute façon trop tard pour penser transformer radicalement le système. Si l'on procède aujourd'hui au démantèlement du service public de la télévision dans les différents Etats européens, cela peut aboutir, du moins dans les domaines de la communication, de l'information et de la production de fictions, à la transformation de l'Europe en une colonie des grands groupes internationaux privés, tout comme notre cinéma a depuis longtemps été colonisé par Hollywood.

***Carlo Freccero*** *est conseiller pour l'harmonisation des programmes de France Télévision.*

# Des règles plus claires pour un CSA plus fort

*par Jean Cluzel*

Quel rôle est – vraiment – assigné au Conseil supérieur de l'audiovisuel ?

De décrets en projets de loi, ne risque-t-il pas – par pusillanimité des pouvoirs publics – de décevoir ses plus chauds partisans ? Et pourtant, le renforcement de ses compétences devrait aller de pair avec les formidables mutations technologiques qui s'annoncent avec une brutalité et une importance sans précédent.

Sa compétence réglementaire, reconnue par la loi du 30 septembre 1986, fut malheureusement encadrée de façon restrictive par la jurisprudence frileuse du Conseil constitutionnel. De plus, son pouvoir de régulation se heurte à une réglementation uniforme et contraignante parce qu'elle-même enserrée dans une foule de détails. De quelque côté que l'on se tourne, sa marge de manœuvre est donc étroite.

Son autorité pourrait même être affaiblie par les deux instances que le projet de loi de réglementation des télécommunications se propose de créer. C'est pourquoi l'Agence nationale des fréquences radioélectriques devra, afin d'éviter toute tutelle technique, respecter les attributions du CSA. Quant aux compétences de l'Agence de régulation des télécommunications (ART), elles ne devront pas chevaucher celles du CSA.

Ne risque-t-on pas d'aller vers la coexistence des deux instances, l'une pour la régulation, *a posteriori*, des contenus – le CSA –, l'autre pour la réglementation des infrastructures – l'ART –, ce qui serait en contradiction avec l'esprit de la loi de 1986 ? En contradiction aussi avec l'évolution technologique, caractérisée par un mouvement de convergence des télécommunications et de la communication audiovisuelle.

Ne risque-t-on pas alors de répéter l'erreur qui a ôté la télématique du champ de compétence du CSA, pour la confier à un comité administratif ? Il est vrai que le Minitel relève de la communication, lorsque l'on consulte une grille horaire de la SNCF, mais de la télécommunication, lorsque l'on commande un billet de train.

La philosophie de ces deux instances – ART et CSA – semble fort différente. La première, l'autorité de régulation des télécommunications, sera principalement chargée de déréglementer ce secteur, en application des directives communautaires qui prévoient une libre concurrence à compter du 1er janvier 1998. Tandis que la seconde, le CSA, a pour fonction de réguler le contenu des services audiovisuels. On peut imaginer que lorsque disparaîtra la rareté des fréquences hertziennes, grâce aux progrès de la technologie numérique, le rôle du CSA se concentrera sur la seule régulation du contenu et sur la sauvegarde du pluralisme.

La réglementation audiovisuelle devrait donc conserver un caractère universel pour être appliquée à l'ensemble des services de communication audiovisuelle, quel que soit le support concerné. Sur tous ces points, le législateur devra être particulièrement attentif. Pourquoi, dans ces conditions, ne pas aller plus loin dans l'extension des compétences du CSA ? Même s'il ne devient pas l'équivalent français de la *Federal Communication Commission* américaine, les pouvoirs du CSA devraient être consolidés, voire renforcés. Sinon, l'absence d'un ministère de la communication n'aurait pas de sens.

Seule la régulation est encore capable d'orienter l'organisation française de la communication audiovisuelle. En effet, les progrès sans cesse plus rapides de la technologie épuisent le législateur. L'administration n'a plus la proximité des opérateurs que possède désormais le CSA. La régulation implique le dialogue et la responsabilisation des acteurs qui sont indispensables à ce secteur. L'Etat gendarme doit laisser la place, dans l'audiovisuel comme ailleurs, à l'Etat régulateur.

De toute façon, les lacunes et les imperfections de la loi de 1986 doivent conduire le législateur à procéder à d'indispensables retouches. La transposition de la directive « Télévision sans frontières » est imparfaite. Le contrôle sur les chaînes diffusées par satellites devrait être renforcé. Il n'est pas acceptable de voir le CSA désarmé juridiquement à l'égard de la chaîne érotique francophone Rendez-vous, dont le siège et les studios sont à Issy-les-Moulineaux, mais dont le faisceau montant sur Eutelsat passe par la Suède.

**L'Etat gendarme doit laisser la place, dans l'audiovisuel comme ailleurs, à l'Etat régulateur**

Le futur projet de loi sur la télévision par satellite devra donner compétence au CSA pour appliquer la réglementation française à l'ensemble des opérateurs installés en France, y compris ceux des chaînes délocalisées. Il devra aussi rétablir un minimum d'équilibre entre câble et satellite, sans entraver le développement du marché. Par ailleurs, la procédure de sanctions instituée en 1986 pourrait être allégée. Le recours systématique à un rapporteur du Conseil d'Etat pour instruire les sanctions pécuniaires d'un faible montant diminue l'efficacité du contrôle.

En outre, le CSA devrait être mieux associé aux négociations internationales et communautaires relatives à l'audiovisuel. Il devrait être consulté pour tout projet de loi relatif à son secteur. Les dispositions trop détaillées qui figurent dans les règlements devraient être « remontées » au niveau législatif, tout en étant « épurées ».

Est-il vraiment logique que ce soit le gouvernement qui négocie avec les chaînes publiques leurs obligations, le CSA étant simplement consulté, alors que celui-ci est compétent pour les chaînes privées ? On aboutit alors à ce paradoxe : les obligations de production fixées au secteur privé sont plus contraignantes que les obligations de production fixées au secteur public ! Le large débat ouvert par l'affaire des contrats des animateurs-producteurs devrait permettre de définir des règles du jeu plus claires pour un CSA plus fort.

***Jean Cluzel*** *est sénateur (Union centriste) de l'Allier et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.*

# Que le Gascon y aille

*par Marcel Jullian*

Cette fois, ça risque d'être enfin la bonne. L'homme, Xavier Gouyou Beauchamps, est sûrement celui qu'il faut. Toutefois, il faudra changer les méthodes et règles du jeu, car elles sont mauvaises et hypocrites. Les rapports entre la tutelle et la télévision publique ne sont pas sincères. Le moment est venu d'aborder en face le problème posé par la cohabitation de France 2 et de France 3 dans une même main. Il faut rendre complémentaires les deux chaînes et non plus placer la Trois sous la dépendance de sa grande sœur, la Deux. N'oublions pas que c'est la Trois qui, dans les mois qui viennent de s'écouler, a assuré et maintenu la vocation de service public et sa dignité.

Quand, voilà vingt ans, un homme jeune, brillant, capable de flamme et de vaillance et désireux de servir l'Etat, m'a demandé au nom de Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, de lui dresser le portrait d'un président de chaîne, je lui ai tout de suite exposé les traits du personnage que je trouvais essentiels : un homme libre qui respectait les pouvoirs, mais n'était pas impressionné par eux, un homme aimant les créateurs, les journalistes, les artistes, les chargés de production et les techniciens, et décidé à défendre en toute circonstance le métier contre les pouvoirs tentaculaires, la politique, les médias eux-mêmes et les publicitaires.

Sans le savoir, je faisais le portrait de Xavier Gouyou Beauchamps, que j'avais devant moi, que je voyais pour la première fois et qui est devenu le Xavier Gouyou Beauchamps d'aujourd'hui. *« Ils font un métier, j'aime ces hommes... »*, disait Saint-Exupéry. Xavier Gouyou Beauchamps aime les gens de métier et les respecte dans sa tête. Il ne croit pas devoir les surpasser ; il rêve sûrement de faire en sorte qu'ils se surpassent. Il ne les jalouse pas, ce qui est souvent le cas des présidents qui oscillent volontiers entre la déconsidération et la convoitise.

**Il va y avoir le soulagement, le répit, les professionnels rassérénés. Mais, très vite, les basses manœuvres vont réapparaître**

C'est un poste terrible. Je l'ai exercé. J'ai vu des têtes bien faites se dissoudre en quelques mois. J'ai pris l'habitude de dire : *« La télévision rend fou. Je le sais : j'en viens ! »* La classe politique s'obstine à vouloir tirer avantage de la télévision, elle cherche à s'en servir. Elle en abuse. Elle s'est entourée de précautions et de garanties, dont le CSA est la plus manifeste, mais au fond d'elle-même elle n'a pas désarmé et voit toujours un électeur assis devant l'écran, là où il y a un citoyen. Le gouvernement, d'où qu'il vienne, souffle sur le président de la télévision publique alternativement l'eau et le feu. Il lui demande de faire de la bonne télévision digne du peuple français et de faire en même temps plus d'audience que TF 1, comme si cela était immédiatement compatible. Surtout en ne dotant pas la télévision publique des trois moyens nécessaires à sa réussite : l'indépendance, le temps et l'argent.

N'en doutons pas : dans un premier temps, il va y avoir le soulagement, le répit, les professionnels rassérénés. Mais, très vite, les basses manœuvres vont réapparaître. Les élections vont venir : on n'imagine pas les pressions inavouables et clandestines qui s'établissent alors entre le pouvoir et le petit écran.

Tous les moyens sont bons. Le président en place doit y opposer la conscience tranquille, le respect jaloux de sa mission et doit faire comprendre à tout moment qu'il n'est pas venu là faire une carrière mais animer un instrument superbe et unique, doté de gens inventifs, turbulents et talentueux et rappeler qu'il sera toujours de leur côté, assumant à leur place, s'il le faut, tout en ne cessant jamais de leur faire tenir tout leur rôle sans complaisance ni tricherie. Patience, on finira bien par arriver, tôt ou tard, à la télévision des citoyens.

J'ai dit toute l'estime que j'ai pour l'homme. C'est le moment pour lui d'avoir de la volonté, de l'humour et le sens du sacrifice sans pourtant en avoir le goût.

Pour paraphraser Montaigne, bon compagnon de ce genre de traversée : *« Que le Gascon y aille, si le Français n'y peut monter. »*

***Marcel Jullian*** *a été le premier président d'Antenne 2.*

## AU COURRIER DU « MONDE »

### SECRET MÉDICAL ET CARNET DE SANTÉ

Je suis extrêmement surpris par la déclaration de monsieur le ministre de la santé relatée dans *Le Monde* du 30 avril : *« Bien évidemment, la séropositivité n'apparaîtra pas sur le carnet de santé »*. Ou bien il y a un risque de briser le secret médical, et il faut supprimer le carnet de santé, car le secret n'est pas réservé au sida, ou bien le secret médical est préservé, et la séropositivité, connue du patient, pose moins de problèmes que les cancers souvent dissimulés, et doit donc apparaître. Il faut cesser de traiter le sida comme une maladie hors du droit commun.

**Dr Philippe Massot,**
**Rennes**

### UNE SORTIE DE SECOURS

Assurément, il faut être dépourvu de tout sentiment humain ou très fanatique pour être indifférent à l'exécution des sept trappistes en Algérie. Mais nous n'avons pas répondu à l'appel de la classe politique à se rassembler sur le parvis des Droits-de-l'Homme au Trocadéro. Notre absence résulte du profond malaise que nous inspire son indignation alors que, depuis 1993, la chasse à l'intellectuel est ouverte en Algérie, et tous les jours des exécutions (tout aussi horribles) sont commises contre des Algériens et des Algériennes (parfois sous les yeux de leurs enfants), parce qu'ils refusent l'ordre moral des islamistes. (...)

Aussi, l'indignation de nos dirigeants politiques serait-elle plus convaincante si les gouvernements auxquels ils appartiennent (ou auxquels ils ont appartenu) n'avaient eu de cesse de restreindre le nombre de visas accordés à des Algériens qui souhaitent échapper à la menace (cent mille octrois de visas en 1994, contre huit cent mille en 1989). Quant à ceux qui sont en France, ils *« butent contre un mur d'impassibilité »*, comme le disait l'écrivain Rachid Mimouni. Plus de deux mille deux cents personnes ont demandé le statut de réfugié politique en 1995, seulement 16 l'ont obtenu (même pas 1 %). Les victimes de l'intolérance n'ont que faire de nos larmes. Ils ont par contre un *vital* besoin de mesures concrètes qui pourraient les sortir de la souricière, c'est-à-dire d'une sortie de secours.

**Dominique et Marnix Roux-Dressen,**
**Paris**

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
*Rédacteurs en chef :*
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
*Rédacteur en chef technique : Eric Azan*
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
*Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet*

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : *Alain Minc*, président ; *Olivier Biffaud*, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
*TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F*

# Maastricht : les normes inaccessibles

*Suite de la première page*

Même s'il existe heureusement un léger excédent financier (une quinzaine de milliards de francs) des collectivités locales et des établissements publics, l'objectif d'une simple reconduction des dépenses budgétaires d'une année sur l'autre semble hors d'atteinte.

Tour de force en 1996, haute voltige en 1997 : si rien ne venait contrarier les plans du gouvernement – ni la conjoncture, ni l'opinion publique, ni les divisions de la majorité –, si les vents soufflaient constamment dans la bonne direction, alors la France pourrait être à peu près admissible à l'examen de passage qui sélectionnera au printemps 1998 les pays capables d'entrer dans l'union monétaire début 1999 et d'adopter une monnaie unique.

Pour l'Allemagne, les chances de réussite apparaissent tout aussi problématiques. Tel qu'il a été présenté, le plan Kohl assure tout juste le respect du critère de déficit public inscrit au traité de Maastricht. Le besoin de financement du voisin allemand, qui s'est élevé à 3,6 % du PIB en 1995, devrait s'alourdir et se situer quelque part entre 4 et 4,5 % cette année, tribut payé à la dégradation de l'activité économique qui ampute les recettes fiscales. Pour revenir en 1997 aux 3 % requis, l'effort devrait porter sur un point à un point et demi de PIB, l'équivalent de 35 à 50 milliards de marks (120 à 170 milliards de francs). N'est-ce pas trop demander ?

A y regarder d'un peu près, on s'aperçoit que le plan du 26 avril ne pourra pas ramener le déficit aux normes de Maastricht dès 1997. Pour deux raisons simples : certaines mesures publiées sont moins sévères qu'il n'y paraît et d'autres ne seront pas complètement appliquées.

Les 70 milliards de marks d'économies annoncées par Bonn – l'équivalent de 2 points de PIB – portent, en trois parties à peu près égales, sur la sécurité sociale (20 milliards de marks), l'Etat (25 milliards), les Länder (25 milliards).

Mais, outre que 10 milliards de réductions fiscales vont alléger la note à payer, la partie du plan concernant la sécurité sociale est, si l'on peut dire, financièrement neutre : les milliards qu'il est prévu d'économiser sur les assurances-chômage, les assurances-maladie et les retraites seront compensés par des baisses de cotisations ou se substitueront à des hausses déjà prévues. Voilà donc 30 milliards de marks qui ne correspondent pas à un nouveau plan de rigueur.

Il en va un peu de même des économies à la charge des Länder qui, pour l'essentiel, doivent se traduire par un gel des salaires publics cette année mais aussi l'année prochaine : au fil des négociations en cours entre employeurs publics et syndicats, la volonté de rigueur salariale va s'atténuer.

Si l'on peut penser que les économies à la charge des Länder se limiteront à une quinzaine de milliards de marks, la partie du plan Kohl relevant de l'Etat fédéral devrait en revanche beaucoup mieux s'appliquer : économies budgétaires, annulation de la subvention à l'assurance-chômage, qui aurait atteint 8 milliards de marks l'année prochaine, gel des salaires publics... Au total, en tenant compte des allègements fiscaux, l'effort allemand porterait sur une trentaine de milliards de marks (une centaine de milliards de francs). Nous sommes loin des 70 milliards de marks annoncés et c'est tant mieux, car une telle ponction aurait bouleversé une économie déjà peu active. Il n'est pas certain, de toutes façons, que l'opinion publique eût tout accepté sans rien dire.

Il y a bien sûr un gros inconvénient à cette érosion de l'effort annoncé : 30 milliards de marks représentent moins d'un point de production nationale, ce qui met pratiquement hors d'atteinte l'objectif d'un déficit public à 3 % du PIB dès 1997. Encore l'impasse dans laquelle se trouve enfermée l'Allemagne apparaît-elle compliquée par le niveau d'endettement public du pays, qui dépassera à peu près certainement les 60 % du PIB l'année prochaine : autre infraction au traité, autre problème impossible à résoudre rapidement.

La question se pose dès lors de savoir si Paris et Bonn devront, pour respecter tous les critères, en rajouter sans cesse en matière de rigueur au risque de détacher les opinions publiques de la construction européenne. Au risque aussi d'empêcher la reprise économique de s'amorcer puis de s'épanouir.

**Mieux vaut pour les candidats à la monnaie unique cheminer sagement, mettre en place de véritables et bonnes réformes, porteuses à terme d'économies réelles**

Keynes a beau être passé de mode, tailler excessivement et très rapidement dans les dépenses publiques ne stimule pas l'activité, même si Alain Juppé nous annonce une baisse programmée sur cinq ans de l'impôt sur le revenu.

L'Allemagne et la France ne sont pas seules à être engagées dans l'élaboration de l'Europe monétaire, l'Italie et l'Espagne ne ratent pas une occasion de le rappeler. Il n'empêche que, si des difficultés de dernière heure compromettaient le succès des deux piliers européens à l'examen de passage de 1998, c'est tout l'édifice communautaire qui en serait gravement ébranlé.

Au point où en sont arrivées les choses, mieux vaut pour les candidats à la monnaie unique cheminer sagement, c'est-à-dire mettre en place de véritables et bonnes réformes, porteuses à terme d'économies réelles et d'une meilleure gestion de l'argent public. Et attendre l'examen de passage qui, au printemps 1998, tiendra davantage compte du sérieux des politiques menées que du strict respect des critères du traité. Une philosophie qui se révèlera en dernier ressort plus politique qu'on ne l'admet actuellement, comme l'autorise une certaine lecture du traité, et qui, bien sûr, concernera d'autres pays embarqués dans l'aventure de la monnaie unique.

Après tout, la décision finale de passer à l'union monétaire début 1999 dépendra en dernier ressort du conseil européen, c'est-à-dire des chefs d'Etat et de gouvernement. Il est peu probable que ceux-ci – MM. Kohl et Chirac en particulier – renoncent alors à sauter le pas parce que leurs déficits publics seraient un peu trop élevés.

**Alain Vernholes**

**Le Monde**

ÉDITORIAL

# Fiscalité : effets d'annonce

LA France a besoin d'une réforme fiscale. Il n'est pas sûr que celle qu'a annoncée lundi 3 juin, à la va-vite, Alain Juppé réponde à cette nécessité. Le diagnostic est connu et il fait presque l'unanimité parmi les experts, dans les milieux politiques comme dans l'opinion : la fiscalité française est trop lourde et trop compliquée, elle est socialement injuste et économiquement inefficace. Le premier ministre promet d'alléger l'impôt sur le revenu dès 1997 et de le simplifier. Il prépare ensuite, pour les cinq ans à venir, une réforme qui s'inspirera d'un rapport, celui de Dominique de La Martinière, qui, malgré quelques nuances, frappe par son parti pris ultra-libéral.

La baisse annoncée des impôts doit d'abord être replacée dans son contexte. Depuis l'arrivée de Jacques Chirac à l'Elysée – et contrairement aux promesses de la campagne – les Français ont subi un alourdissement de la fiscalité comme ils n'en avaient jamais connu jusqu'alors. L'Etat a ponctionné, en année pleine, l'équivalent de quelque 120 milliards de francs supplémentaires : une centaine sur les ménages, une vingtaine sur les entreprises. Les promesses, encore bien vagues, sur les baisses d'impôt pour 1997 sont, en comparaison, bien timides. On parle d'une vingtaine de milliards. En 1997 et les années suivantes, les Français continueront à supporter une charge sociale et fiscale bien plus lourde que celle des années d'avant Jacques Chirac, plus pesante aussi que celle payée par nos voisins.

Simplifier l'impôt : cet autre objectif ne semble pas, non plus, ressortir du projet du premier ministre. On peut, certes, se féliciter du transfert amorcé des cotisations maladie payées par les salariés vers une taxe plus juste. C'est une voie supplémentaire pour rééquilibrer une fiscalité qui pèse trop sur le travail et insuffisamment sur le capital. Les socialistes avaient songé, en leur temps, à une même piste. On peut regretter que cette opération donne naissance à un nouvel impôt, la cotisation maladie universelle (CMU), qui viendra s'ajouter, provisoirement, à la CSG et au RDS ! En choisissant de réduire l'impôt sur le revenu plutôt que la TVA, Alain Juppé fait enfin un choix très politique : il privilégie les riches plutôt que les classes moyennes. Il réduit encore la progressivité, déjà faible, du prélèvement actuel. Il prend le risque d'accroître le sentiment d'injustice que ressentent les Français à l'égard de leur système fiscal. L'objectif de Matignon était aussi de relancer la consommation. Le choix retenu ne va sans doute pas favoriser cette ambition.

En fait, la réforme fiscale présentée subrepticement par Alain Juppé est davantage une opération politique que l'expression d'un véritable projet. A la demande de Jacques Chirac (*Le Monde* du 7 mai) et sous la pression insistante de certains membres de sa majorité – les amis d'Alain Madelin, puis ceux d'Edouard Balladur – le premier ministre a précipité ses décisions. En annonçant des baisses d'impôt alors que quelques bons indices économiques pourraient faire croire à une arrivée du printemps, il espère retrouver quelque crédit dans l'opinion. Il s'agit là plus d'une gestion d'effets d'annonce que d'une véritable stratégie économique et sociale.

## Contagion *par Guy Billout*



# Effets pervers

***par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française***

**L'ACTEUR LOUIS DE FUNÈS** habitait un appartement très soigné, au parc Monceau. Les meubles de style étaient si sages, si vulnérables, qu'on se disait : pourvu qu'un personnage de Louis de Funès ne déboule pas là-dedans, quels dégâts cela ferait ! Les yeux myosotis du comédien se mettaient à clignoter de malice : laissez-moi grimacer deux minutes à côté du pape sur son balcon de la place Saint-Pierre, disait-il triomphalement, et la foule ne verra plus que moi, elle n'écoutera plus le Saint-Père !

L'autre samedi, des hommes de livres débattaient gravement de l'« écrit », dans un « forum ». Par parenthèses, sachez que la mode a changé, sur le sujet de la chose écrite, à la vitesse des ourlets de jupes. Craindre le déferlement des images, comme hier encore, est devenu élitiste et archaïque. Le dernier cri est : vive les progrès techniques qui relancent la créativité et démocratisent la culture !

La liturgie des colloques ne serait pas complète sans un enfant de chœur urinant, hi-hi !, dans le bénitier. Par des mimiques gamines, un orateur sexagénaire ridiculisait les interventions des autres, à leur insu. Les spectateurs jubilaient de voir malmené en image l'esprit de sérieux qui les avait pourtant conduits là. A l'Audimat, le guignol pulvérise tous les arguments : Funès bat Valéry. La loi audiovisuelle du tout-mariole a raison du débat d'idées, même hors écran. Détail gai : quand la parole était au ministre, le bouffon de service arrêtait ses grimaces. Les gens ne s'en sont pas aperçus, du moment qu'il se proclamait frondeur.

Autre effet pervers de la médiatisation, réputée inoffensive sinon bénéfique : l'autoproclamation. Une fois conquis le micro, ce qui est pure affaire de relations politiques, l'histrion peut se déclarer agrégé, écrivain de génie, artiste maudit, et même (pendant qu'il y est) interdit de parole : le public n'y voit que du feu, prêt à juger policière et envieuse toute tentative de rectification. Les règles du spectacle s'opposent à celles de l'accès à la vérité et à la réflexion. C'est être moderne de ne pas s'y tromper.

L'autre mardi, au Trocadéro, dépôt de fleurs à la mémoire des moines massacrés par le GIA. Selon un rite qui se répand, médiatisés et non-médiatisés sont séparés par des barrières, comme dans la vie, c'est-à-dire de chaque côté de l'écran. Côté caméras, excellences, vedettes de la scène et de la pensée font leur office, se montrer. Derrière les services d'ordre musclés, les anonymes piétinent, tandis que les objectifs guettent sur leur visage, à défaut de nom connu, la larme furtivement écrasée dont raffolent les reportages du soir.

C'est sur cette esplanade ouverte vers la tour Eiffel que Hitler a dansé sa gigue hystérique, un petit matin de l'été 40. La place porte maintenant le nom des « Droits-de-l'Homme ». Ce sont ces droits sacrés que le public croit honorer en venant déposer ses œillets blancs. Or depuis quelques semaines, comme en douceur, ces droits ont cessé d'être pour la France des valeurs universelles opposables à tous. Par des discours autorisés et répétés, les chefs d'Etat peu regardants avec les libertés et les personnes en ont été excusés pour cause de cultures locales, d'amitiés personnelles, de carnets de commandes. A s'en tenir aux mots, les droits de l'homme ne seraient plus qu'un luxe occidental, vaguement néocolonialiste, comme cela se dit à l'ONU. Logiquement, la nouvelle doctrine devrait exclure l'« ingérence » des forces de « projection » telles qu'elles se profilent.

En faisant oublier la réalité des textes, les cérémonies dûment filmées illustrent un autre effet pervers de l'image et de la communication. Qu'ils soient de gauche ou de droite, les philosophes attachés bruyamment aux droits de l'homme et prêts à les faire respecter sur toute la planète, en treillis de baroudeur s'il le faut, n'ont rien trouvé à redire à ce que le fin mot de leur morale post-marxiste ne soit plus qu'une fleur de rhétorique, un effet de banquet, et que l'esplanade du Trocadéro porte le nom d'une simple spécialité régionale... comme le steak-frites ou le tripoux.

## DANS LA PRESSE

**LIBÉRATION**
*Jean-Michel Helvig*

■ Promettre une baisse des impôts sur cinq ans participe d'un tour de passe-passe familier à tous les gouvernements : l'effet d'annonce est garanti sur le moment et, à l'échéance, plus personne ne se rappelle trop l'intention de départ. (...) Que la première baisse intervienne en 1997, l'année précédant des législatives cruciales pour la majorité et le président, n'est évidemment pas qu'une coïncidence (...). [Jacques Chirac] lui-même avait apporté sa contribution à cette saine appréciation du temps en annonçant, la semaine dernière, la suppression de la conscription à partir de cette fameuse année 1997. Si les jeunes concernés et les contribuables intéressés ont le mauvais goût d'oublier, lors des législatives de l'année suivante, les bonnes manières qui leur ont été faites, c'est à désespérer de la politique...

**LE FIGARO**
*Antoine-Pierre Mariano*

■ Pour réussir en politique, il faut prendre les bonnes décisions. Il faut aussi agir au bon moment. Il semble qu'en annonçant, hier, les grandes lignes de la réforme fiscale, Alain Juppé ait, cette fois-ci, visé juste. Cette réforme – plusieurs fois différée – arrive à point nommé (...). Dans un premier temps, Alain Juppé apaise une partie de sa majorité (...). Dans un deuxième temps, le premier ministre apporte aux Français un peu d'espoir.

**EUROPE 1**
*Alain Duhamel*

■ La France, on le sait bien, atteint un taux de prélèvements publics de plus de 45 %, un record parmi les pays comparables, avec des effets pervers sur la croissance, les investissements et la consommation. D'où la volonté d'encourager les investissements (réforme annoncée de la taxe professionnelle), de faciliter la consommation (allégement de l'impôt sur le revenu) et de rendre confiance à l'ensemble des Français (mesures d'équité en faveur des salariés). Car l'exception culturelle française, c'est le pessimisme (...). Pour combattre cette défiance spécifique, il faut des signes encourageants et des promesses précises. C'est aussi l'un des objectifs de cette réforme encore dans les limbes.

## RECTIFICATIFS

### Détournement

L'avion détourné par un commando islamiste, le 24 décembre 1994 à Alger, n'était pas un Boeing de la compagnie Air Algérie, comme nous l'avons indiqué par erreur dans nos éditions du 31 mai, mais un Airbus d'Air France.

### Pete Sampras

Une erreur de transmission a entraîné une confusion dans l'article consacré au joueur de tennis Pete Sampras dans *Le Monde* daté 2-3 juin. Au premier tour des Internationaux de France, l'Américain n'a pas éliminé le Suédois Magnus Larsson, mais son compatriote Magnus Gustafsson.

### Andrzej Szczypiorski

La bibliographie des œuvres de l'écrivain polonais Andrzej Szczypiorski accompagnant l'entretien publié dans *Le Monde* du 28 mai comportait une erreur. Le recueil de nouvelles *Whisky américain* n'est pas paru aux éditions Liana Lévi, mais aux éditions de Fallois.

**CONCURRENCE** Les places boursières européennes sont engagées dans une compétition sans merci pour conserver ou attirer les transactions. ● LA MISE EN PLACE de la monnaie unique et l'application généralisée de la directive européenne sur les services d'investissements (DSI) vont se traduire par une concentration de l'activité financière. ● POUR Y FAIRE FACE, la Bourse de Paris étudie la possibilité d'étendre la plage horaire de cotation et cherche à promouvoir le nouveau marché pour les entreprises à forte croissance à l'échelle européenne. ● DE TOUS LES COMPARTIMENTS de marché, celui des instruments dérivés est le seul sur lequel Paris soit parvenu à rivaliser avec Londres. Mais le succès du Matif (marché à terme international de France) reste fragile et la naissance de l'euro va modifier totalement le paysage.

# La Bourse de Paris est engagée dans une compétition en Europe pour sa survie

## L'introduction de l'euro s'accompagnera d'une concentration des activités financières. Pour s'y préparer, la place française multiplie les initiatives. Après un échec de rapprochement technique avec Francfort, elle envisage notamment d'élargir ses horaires de cotation

**LA BATAILLE** est ouverte. Engagée dans une compétition sans merci avec les autres places financières européennes, la place de Paris multiplie les initiatives depuis plusieurs mois et envisage même d'élargir ses horaires de cotation. L'enjeu n'est pas négligeable. Il s'agit, dans la perspective de la mise en place de la monnaie unique et de l'application généralisée de la directive européenne sur les services d'investissements (DSI), de se donner les moyens de rester un acteur dans le paysage financier européen.

Il est clair pour la plupart des observateurs que l'harmonisation réglementaire en cours et la monnaie unique vont se traduire par une concentration de l'activité financière et de marché sur un nombre limité de places. Un processus de ce type a abouti à la concentration de l'essentiel des transactions aux Etats-Unis et au Japon sur deux grandes places, même si des Bourses régionales subsistent. A chaque fois, se sont développés un grand marché pour les transactions dites physiques (New York et Tokyo) et une autre pour les marchés à terme (Chicago et Osaka).

Si Londres éprouve aujourd'hui des difficultés, et même si le Royaume-Uni ne s'engage pas au début dans le processus d'Union monétaire, la City devrait conserver une partie de sa suprématie, notamment sur les marchés de change. Mais, pour les actions des grandes entreprises du continent, les obligations d'Etat allemandes et françaises, et les marchés dérivés, la bataille reste ouverte.

### UN « DÉBUT DE RÉFLEXION »

Pour y faire face, Paris vient de mettre en place pour les investisseurs institutionnels un « concentrateur d'ordres » à Londres et d'assouplir le régime des transactions de « blocs » (grosses transactions). Elle a supprimé les quotités (nombre de titres minimums par transaction) et développé les points d'informations boursières dans les agences bancaires. La SBF-Bourse de Paris étudie la possibilité d'étendre la plage horaire de cotation. Aujourd'hui, la séance débute à 10 heures pour se terminer à 17 heures. L'idée à l'étude serait d'avancer l'ouverture d'une demi-heure et de différer la clôture de quatre heures. Cet allongement permettrait un plus grand recoupement avec les horaires de Wall Street.

*« On est au début de la réflexion »*, admet-on à la SBF, *mais si c'est faisable, pourquoi pas ?* » La place qui dispose aujourd'hui d'outils technologiques amortis n'oublie pas que tous les moyens sont bons pour *« capter »* les ordres. Cette nouvelle plage horaire permettrait aux particuliers séduits par la gestion à domicile de suivre et de gérer leur portefeuille entre le « *bureau et le dîner* ». Le groupe de travail, dirigé par Pascal Samaran, directeur des marchés de la SBF-Bourse de Paris, devrait rendre ses conclusions à l'automne.

Mais si la place financière parisienne tente d'assurer sa survie, elle a du mal à obtenir les alliances et les soutiens internationaux dont elle rêve. Les Bourses allemande et française ont tenté – sans succès – de se rapprocher sur le plan technique. Engagées toutes deux dans une compétition incertaine contre Londres, qui reste sans contestation la place financière majeure en Europe, elles ont échoué dans l'harmonisation de leurs systèmes techniques. Il y a un peu plus d'un mois, elles ont annoncé mettre un terme à la création d'une plate-forme de négociation commune fondée sur les systèmes français (NSC) et allemand (DTB). Cette plate-forme devait entraîner des modifications trop nombreuses et trop coûteuses des équipements déjà existants (*Le Monde* du 13 avril).

Cet échec n'a toutefois pas refroidi les ardeurs déployées par Paris. En mai, dans le cadre d'Euro-NM (Nouveau Marché), groupement d'intérêt économique européen qui regroupe les places de Paris, Bruxelles et Francfort, les dirigeants de ces places ont présenté à Jacques Santer, président de la Commission européenne, le réseau européen de marchés boursiers destinés aux entreprises innovantes à forte croissance. Les membres d'Euro-NM ont insisté sur le caractère pragmatique de leur démarche, qui poursuit trois objectifs : marketing international commun, harmonisation des règles de cotations, et établissement des connexions des différents marchés.

**Londres, de loin en tête**

CAPITALISATION BOURSIÈRE

en milliards de francs

| Pays | Capitalisation |
|---|---|
| Italie | 1 059,9 |
| Pays-Bas | 1 307 |
| France | 2 777,3 |
| Allemagne | 2 963,7 |
| Grande-Bretagne | 6 743,4 |

Source : FIBV

*Les places françaises et allemandes tentent de rester compétitives face à la City.*

Mais une nouvelle fois, au-delà des discours d'intention, tous les partenaires sont loin d'être au même stade. Le Nouveau Marché belge, tout comme le *Neuer Market* allemand devraient être lancés seulement au début de 1997. Le partenariat est pourtant indispensable pour tenter d'atteindre une masse critique, afin de faire front au Nasdaq outre-Alantique et à l'Easdaq britannique.

### UNE RÉELLE MENACE

L'Easdaq – dont le Nasdaq est actionnaire minoritaire – chasse clairement sur les mêmes terres que le Nouveau Marché. Ce projet britannique, qui date de fin de 1994, est également destiné aux entreprises à forte croissance tournées vers l'international et accessibles aux investisseurs de toute la Communauté européenne. L'Easdaq a annoncé, le 16 avril, avoir réuni le capital minimum nécessaire pour obtenir la reconnaissance des autorités belges. Grâce à ce statut et à la directive européenne qui stipule que la reconnaissance d'un pays de la Communauté est suffisante pour l'obtention du statut réglementé, l'Easdaq pourrait entrer en activité dès le mois de septembre.

La menace pour l'avenir de la place financière de Paris est réelle avec la mise en application progressive de la directive européenne sur les services financiers. La Bourse de Londres reste convaincue de garder sa position prédominante en Europe. Elle est condamnée pour cela à accélérer ses réformes. En face, Paris et Francfort partent en ordre dispersé. Un opérateur allemand confiait que le sentiment outre-Rhin était que les Français « *jouaient* » d'une façon très personnelle, et voulaient surtout renforcer « *leur* » position à l'égard de Londres. Mais si Londres devait être le centre financier de ces prochaines années, « *cela ne me gênerait pas* », ajoutait-il.

Londres n'a paradoxalement pas souffert des affaires qui ont secoué la City comme la déroute de la Banque Barings. Paris n'a pas non plus été trop affecté par les malheurs de son système bancaire. Mais si la faiblesse des banques françaises venait à se prolonger, la place de Paris pourrait en souffrir. A quoi cela sert-il d'avoir un outil technique de qualité, si les établissements financiers nationaux sont incapables de le promouvoir ?

***François Bostnavaron***

# Le Matif tente de se préparer à l'échéance de la monnaie unique

**QUI** de Londres, Francfort ou Paris gagnera la bataille des marchés à terme européens ? L'enjeu est capital lorsqu'on sait l'importance qu'ont aujourd'hui, dans le paysage financier international, les produits dérivés (contrats à terme, options). Sur les seuls marchés organisés, les volumes de transactions ont atteint en 1995, dans le monde, la somme astronomique de 327 600 milliards de dollars.

Le succès du Matif (marché à terme international de France), créé en février 1986 afin d'accompagner la modernisation de la dette publique française, constitue l'une des grandes fiertés de la place parisienne. Le Matif a su se hisser parmi les plus grands marchés à terme du monde. Lors de la première séance de cotation, le 20 février 1986, 2 776 contrats portant sur les obligations d'Etat avaient été échangés. Il s'en négocie aujourd'hui quotidiennement en moyenne 150 000. Le Matif a également étoffé sa gamme de produits (sur les taux d'intérêt à court terme, l'ECU, les actions, les options de change). En 1995, 70,7 millions de lots sur les contrats financiers ont changé de main. De tous les compartiments de marché, celui des instruments dérivés est le seul sur lequel Paris soit parvenu à rivaliser avec Londres. En comparaison, la City conserve une position écrasante sur le marché des changes (464 milliards de dollars échangés quotidiennement à Londres contre 58 milliards de dollars à Paris).

Mais le Matif doit maintenant faire face à l'échéance de la monnaie unique, qui va totalement redistribuer les cartes sur les marchés financiers européens. L'introduction de l'euro aura pour conséquence d'unifier les contrats à terme sur les différents produits de taux d'intérêt. Elle se traduira en effet par une convergence des rendements, qu'ils soient à court terme ou à long terme, dans les pays qui feront partie de la zone monétaire commune. Dès le 1er janvier 1999, par exemple, les contrats Pibor 3 mois français et euromark 3 mois allemand deviendront des produits strictement identiques.

Ce bouleversement devrait, selon les experts, mettre en grande difficulté les marchés à terme européen les plus petits (comme par exemple le Belfox belge ou l'EOE néerlandais), qui tirent leur activité de niches spécialisées et de produits libellés en devises nationales. « *Il n'y a pas de place en Europe pour une vingtaine de marchés à terme comme c'est le cas aujourd'hui*, estime un banquier. *Seules deux ou trois places devraient survivre.* »

La question est de savoir quel rang occupera le Matif parisien à l'issue de cette vaste restructuration. De nombreux professionnels se montrent à cet égard plutôt inquiets. Si son bilan, après dix années d'existence, apparaît dans l'ensemble très positif, le Matif traverse depuis quelque temps une période plus difficile. En 1995, son activité en termes de volumes échangés a reculé de 23,9 %. Si ce repli n'a épargné aucune place, il a été nettement plus marqué à Paris qu'ailleurs (– 13,3 % à Londres, – 4 % à Chicago). « *Le Matif est aujourd'hui le moins dynamique de tous les marchés à terme européen. Il ne cesse de perdre des parts de marché. Il est victime de son absence de développement sur des produits autres que le franc et de stratégies d'alliance mal pensées* », juge sévèrement un courtier. Le Matif a choisi, depuis plusieurs années, de coopérer avec le marché à terme allemand (la DTB, Deutsche TerminBörse). Au mois de décembre 1993, un accord avait été signé prévoyant l'instauration d'un système de négociation croisée entre les deux marchés. La première étape a permis aux adhérents du Matif d'accéder directement aux contrats sur les taux d'intérêt à long terme (Bunds) et à moyen terme (Bobl) échangés sur la DTB. Mais la deuxième phase de l'accord – l'introduction de deux contrats du Matif sur le marché allemand – a été remis en question après l'échec, le 11 avril, de négociations plus globales entre les places de Paris et de Francfort portant sur l'instauration d'une plate-forme commune de négociations sur les produits d'actions.

> Les professionnels choisiront, le 1er janvier 1999, le marché le plus liquide et le plus actif et la place où les forces de vente internationales sont les plus importantes

Les autorités du Matif et de la DTB s'efforcent aujourd'hui de relancer le processus de coopération sur de nouvelles bases en se limitant aux contrats de taux d'intérêt. Une piste pourrait être de répartir précisément les produits entre les deux pays : les contrats courts seraient traités sur une place, les contrats longs sur l'autre. « *Pour les deux marchés, c'est une question de survie*, estime un banquier. *S'ils ne parviennent pas à unir leurs forces, ils se feront définitivement lâchés par Londres.* » Les contrats à terme échangés de part et d'autre du Rhin sont aujourd'hui complémentaires, mais ils deviendront concurrents dès l'introduction de la monnaie unique.

Une rivalité entre Paris et Francfort serait suicidaire car elle ferait le jeu du marché à terme londonien qui traite déjà aujourd'hui, avec un grand succès, des produits sur les taux d'intérêt à court terme et à long terme allemand. Les professionnels choisiront, le 1er janvier 1999, le marché le plus liquide et le plus actif et la place où les forces de vente internationales sont les plus importantes, ce qui est aujourd'hui le cas de Londres. « *Si l'euro était instauré aujourd'hui, le Matif pourrait envisager de fermer ses portes. Il faut donc réagir vite et fort et renoncer à l'alliance avec Francfort* », estime un courtier. Selon lui, « *il est impossible et surtout stupide* » de vouloir marier le système « *très performant* » de cotation à la criée du Matif et celui, « *peu apprécié des opérateurs* », de négociation électronique tel qu'il existe à Francfort. Il se dit « *plutôt pessimiste pour l'avenir. Si rien n'est fait dans les prochains mois, il faudra sérieusement envisager de transférer nos activités à Londres.* »

***Pierre-Antoine Delhommais***

# Nouvelle faillite bancaire spectaculaire au Japon

**L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER** japonais Shinkyoto Shimpan, spécialisé dans le crédit à la consommation, a annoncé, lundi 3 juin, avoir déposé le même jour son bilan devant le tribunal de Kyoto, laissant un passif total de 551 milliards de yens (17 milliards de francs).
Cette faillite est la septième par son ampleur au Japon depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Selon Hisao Horie, directeur de la succursale de Kyoto de la Banque du Japon, un effet de dominos n'est pas à craindre et ce sinistre ne devrait pas en entraîner d'autres. Les principaux établissements engagés sur la société faillie sont Nippon Credit Bank (pour 9,6 milliards de yens), Sanwa Bank (pour 7,2 milliards de yens) et Industrial Bank of Japan (pour 6,7 milliards de yens), rapporte l'agence Jiji.
La débâcle de Shinkyoto Shimpan porte à trois depuis le début de l'année le nombre de faillites d'établissements de crédit, après celles d'Equion et d'Aichi, mais c'est la plus importante.

## DÉPÊCHES

■ **BRITISH TELECOM : l'Oftel, l'organisme qui réglemente les télécommunications en Grande-Bretagne**, a proposé, lundi 3 juin, de lever partiellement le contrôle des prix exercé sur British Telecom. Ce dernier pourra, à compter d'août 1997, pour la première fois depuis sa privatisation en 1983, calquer ses tarifs sur ceux du marché pour ses clients professionnels. Le contrôle des prix continuera, en revanche, à être appliqué sur les tarifs à destination de la clientèle dont la facture mensuelle ne dépasse pas 70 livres (562 francs).

■ **HAVAS ADVERTISING : l'ex-Euro-RSCG a approuvé**, à l'unanimité des présents et représentés, le dépôt de plainte contre Bernard Roux – l'un des fondateurs de l'agence Roux-Séguéla-Cayzac-Goudard (RSCG), avec laquelle Eurocom a fusionné en décembre 1991 – pour abus de biens sociaux et escroquerie, et contre X pour escroquerie, faux et usages de faux, a indiqué, lundi 3 juin, le groupe publicitaire (*Le Monde* du 21 mai).

■ **POSTBANK : la banque postale allemande**, qui fait l'objet d'une offre publique d'achat de sa société-sœur la Deutsche Post, a plus que quadruplé son bénéfice net l'année dernière, engrangeant 226 millions de deutschemarks (environ 764 millions de francs) contre 51 millions de DM (172 millions de francs) en 1994. Le total du bilan a augmenté à 99,22 milliards de DM (330 milliards de francs), soit une hausse de 6,3 %, essentiellement grâce aux activités de dépôts.

■ **HOECHST : le groupe chimique allemand a annoncé**, mardi 4 juin, la vente de la majeure partie de ses activités de produits chimiques fluorés au groupe belge Solvay, pour un montant resté confidentiel. Le géant allemand a dégagé un chiffre d'affaires de quelque 113 millions de deutschemarks (370 millions de francs) dans sa branche produits fluorés en 1995.

■ **MITSUBISHI : le constructeur japonais** a annoncé, mardi 4 juin, qu'il va cesser la production de mémoires DRAM 16 mégabits dans son usine de Saijo, au centre du Japon, à la suite de l'effondrement des prix de vente de ces composants.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : l'exploitant téléphonique allemand** a annoncé, mardi 4 juin, un bénéfice net de 5,3 milliards de deutschemarks (17,9 milliards de francs) en 1995, contre 3,6 milliards de DM en 1994. Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 3,6 % à 66,1 milliards de DM. En 1996, le chiffre d'affaires devrait baisser de 10 %, car Deutsche Telekom devra payer de nouveaux impôts, dont la TVA.

■ **KODAK : le plan social qui prévoyait 65 suppressions de postes à** Metz et quatre à Reims a été suspendu par le tribunal de grande instance de Créteil (Val-de-Marne) dans l'attente du jugement sur le fond prévu le 25 juin. Cette décision fait suite à un constat de carence opposé fin avril par la direction départementale du travail de la Moselle au groupe dont le siège est à Créteil. Celui-ci avait présenté un plan social visant à regrouper la production sur les unités de Caen (Calvados) et d'Annecy (Haute-Savoie).

■ **SÉQUESTRATIONS : à Limoux (Aude), une cinquantaine de salariés de l'entreprise de chaussures Myrys** retenaient toujours, mardi 4 juin au matin, le président du tribunal de commerce de Limoux et le directeur général de l'entreprise dans le bureau de celui-ci pour obtenir des administrateurs provisoires la signature de bons de commande pour la collection d'hiver. A Aubagne (Bouches-du-Rhône), le directeur régional d'Alcatel Réseaux d'entreprises Sud-Est a été retenu dans son bureau pendant toute la journée du lundi 3 juin par des salariés qui protestent contre un plan de suppression de 140 emplois .

■ **GRUNDIG : le groupe d'électronique allemand** a annoncé, lundi 3 juin, la vente de sa division technologies de production (185 personnes, 169 millions de francs de chiffre d'affaires) à la société néerlandaise Business Creation Europe.

■ ***EDF : Electricité de France a annoncé, lundi 3 juin, avoir pris une* participation de 36 % dans Sogema,** filiale du groupe Entreprise minière et chimique (EMC). Sogema exerce une activité de logistique portuaire (manutention, stockage, affrètement) dans cinq ports en France dont Grand Couronne dans la zone portuaire de Rouen. La société réalise un chiffre d'affaires consolidé de 350 millions de francs et emploie 200 personnes.

■ **BANQUES SUISSES : près de 38 % des banques sont dans des mains étrangères**, sur les 418 établissements bancaires recensés en Suisse, selon des statistiques publiées lundi par l'Association des banques étrangères en Suisse (ABES).

■ ***GENERAL ELECTRIC :* General Electric Services, filiale du géant américain General Electric, a racheté** le groupe allemand Mietfinanz GmbH, spécialisé dans les services financiers aux entreprises. Mietfinanz, dont le siège est à Mulheim, fournit des crédits d'équipement aux petites et moyennes entreprises et a des actifs de quelque 907 millions de deutschemarks.



# La délégation générale pour l'armement est invitée à accélérer son processus de réforme

## Des propositions devront être soumises fin août au ministre de la défense

**La délégation générale pour l'armement (DGA) devra soumettre, fin août, un projet de réforme au ministre de la défense, avec pour objectif d'*« améliorer la productivité »*, en se recentrant sur ses activités d'origine, et d'*« obtenir des baisses de coûts de 30 % »* sur l'ensemble des programmes d'armement en 2002. Elle a pour consigne de veiller à *« garantir la meilleure utilisation des budgets d'équipement des armées »*.**

LE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL pour l'armement, Jean-Yves Helmer, devra soumettre, fin août, un projet de réforme de la DGA au ministre de la défense, avec un double objectif : *« améliorer la productivité »*, en recentrant la DGA sur ses activités d'origine, et *« obtenir des baisses de coûts de 30 % »* sur l'ensemble des programmes d'armement en 2002. Chaque établissement de la DGA, qui emploie au total quelque 50 000 salariés dans l'organisation actuelle, c'est-à-dire en y comprenant les arsenaux, est invité à apporter sa pierre à la réflexion.

Dans la lettre de mission que lui a adressée Charles Millon, M. Helmer a reçu pour consigne de veiller à *« garantir la meilleure utilisation des budgets d'équipement des armées »* durant l'application de la loi de programmation militaire 1997-2002. Ces crédits d'équipement sont de 86 milliards de francs (valeur constante 1995) par an, soit 20 milliards de moins que ce que prévoyait la loi précédente. Le respect de cet objectif suppose que deux axes d'efforts prioritaires soient retenus par la DGA.

*D'abord, la DGA* doit s'astreindre à obtenir une réduction de 30 %, en six ans, des coûts et des délais de fabrication des systèmes d'armes. M. Helmer ne juge pas cet objectif hors de portée, puisque, pour s'en tenir à un précédent, les Etats-Unis ont divisé par trois leur budget d'acquisition des armements en dix ans. L'effort est demandé aux industriels, aux états-majors (qui définissent les caractéristiques des armes) et à la DGA (qui est l'interface). *« La méthode antérieure*, a confié, la semaine dernière, M. Helmer aux députés de la commission de la défense qui l'ont auditionné, *a permis à chacun de se faire plaisir. »*

La nouvelle méthode envisagée est d'annoncer un coût-objectif préalable et de généraliser, quand cela est possible, l'appel à des technologies civiles. Le recours à la mise en concurrence et à des marchés forfaitaires sera développé. De même, certains achats dits *« sur étagères »* – sans développement financé par l'Etat – devront être pratiqués et les programmes en coopération avec l'Europe comme avec les Etats-Unis devront être privilégiés.

Ensuite, *la DGA* est appelée à améliorer sa propre productivité, c'est-à-dire à *« se recentrer sur sa mission première, qui est de savoir fournir aux armées les armements dont elles ont besoin au moindre coût et en temps utile »*, selon M. Helmer. En d'autres termes, la DGA doit-elle conserver un outil industriel en propre – par exemple, les constructions navales, les différents centres d'essais ou les ateliers de l'aéronautique – ou se limiter à ses activités de contrôle étatique ?

### DOUTES ET INQUIÉTUDES

Pour cela, six chantiers de réforme ont été ouverts au sein de la DGA, depuis la redéfinition de ses *« vocations »* jusqu'à l'instauration de véritables contrôles de gestion, en passant, dès juin, par des *« opérations coup de poing »* qui consistent à accélérer la réduction des coûts sur les projets en cours. Ces chantiers devraient avoir rendu fin juin de premières analyses, qui seront ensuite approfondies pour donner lieu à des propositions, avant la fin août, au ministre de la défense.

*« La dimension économique*, a estimé M. Helmer en s'adressant tout récemment aux responsables de la DGA, *devra être intégrée dans tous nos actes »*, et les effets financiers des modes de fonctionnement, comme des comportements internes à la DGA, *« devront être désormais chiffrés »*.

La réalisation de ces objectifs ne sera pas effective avant la fin de la programmation militaire en 2002. La DGA n'est pas encore en état de mesurer les conséquences en matière de réduction d'emplois dans le secteur industriel de l'armement. *« Le rythme de cette baisse*, a indiqué M. Helmer aux députés, *ne devrait pas être supérieur à celui constaté durant les années précédentes. »* L'industrie française de l'armement a été amputée de quelque 100 000 emplois dans les dix dernières années.

A plusieurs reprises, des députés de la commission de la défense ont manifesté quelques inquiétudes sur la possibilité d'atteindre les objectifs fixés. La plupart des élus doutent que la baisse de 30 % des coûts puisse être réalisable avec une loi de programmation qui étale les projets, reporte et réduit les commandes dans de fortes proportions.

*Jacques Isnard*

# L'ex-président de la Snecma, l'« homme à abattre » pour General Electric

*« J'AI ÉTÉ INFORMÉ* [par Jean-Philippe Duranthon, directeur des programmes aéronautiques civils français] *que la stratégie du gouvernement français était de poursuivre et de renforcer la coopération entre General Electric et la Snecma.* [J'ai répondu] *que, l'actuelle équipe dirigeante de la Snecma ayant causé un grand préjudice à notre relation, cela serait très difficile pour General Electric à moins que des changements significatifs n'interviennent rapidement »*.

C'est en ces termes que Michel Lagorce, directeur général pour l'Europe de l'ouest de la division moteurs d'avions du géant américain General Electric et ancien ingénieur général de l'armement, informait, le 17 avril, dans une lettre interne confidentielle, Henry Hubschman, vice-président de General Electric, de ses conversations avec les représentants du gouvernement français.

Pure coïncidence ou lien de cause à effet ? Le conseil des ministres mettait fin, mercredi 29 mai, aux fonctions de Bernard Dufour, président de la Snecma. Depuis son arrivée à la tête du motoriste français, en septembre 1994, celui-ci n'avait eu de cesse de revendiquer un nouveau partage des rôles sur les moteurs civils réalisés en partenariat avec General Electric depuis vingt-cinq ans, comme il le rappelait encore dans un entretien au *Monde* le 24 mai.

*« Let's go back home »*, s'était écrié John Welch, PDG de General Electric, en quittant, entre le fromage et le dessert, la table du déjeuner auquel l'avait convié, à Paris, Bernard Dufour en février. Excédé par les exigences de ce dernier, la *« World Company »* décidait d'organiser un plan de bataille que n'aurait pas renié le commandant Sylvestre dans les *Guignols de l'Info*.

> Les syndicats mettent en cause un « lobby antiaéronautique particulièrement puissant chez certains militaires et hauts fonctionnaires »

*« L'annonce de l'accord d'exclusivité entre General Electric et Airbus* [pour le développement d'un moteur pour l'A340 allongé] *a été dévoilé, comme prévu. Le secret avait été bien gardé et l'annonce a vraiment fait la une des journaux* [français qui l'ont interprété] *comme un double échec de la Snecma et de son président »*, expliquait Michel Laforge dans sa lettre. *« Airbus et Jean Pierson* [le président d'Airbus] *ont été d'une grande utilité »*, ajoutait-il. Selon des sources proches du dossier, General Electric disposait d'un moyen de pression sur Airbus : la commande de 60 appareils par sa filiale de leasing.

*« Du côté des responsables gouvernementaux, la situation est aussi sous contrôle »*, précisait-il, indiquant que le Général Vincent Lanata, chargé de mission auprès du ministre des transports Bernard Pons *« n'a pas eu de difficulté à comprendre* [nos problèmes] *»*.

Le gouvernement français avait certainement d'autres raisons d'en vouloir à M. Dufour : son franc-parler, ses prises de position « politiquement incorrectes » – par exemple, lorsqu'il dénonçait en privé, la volonté d'hégémonisme allemand dans les coopérations industrielles en cours – ou encore ses demandes réitérées de recapitalisation de la Snecma. Sa mise à pied par le gouvernement français devrait en tout cas conforter General Electric dans sa conviction de posséder une réelle capacité d'influence.

Jean-Paul Béchat, actuel président de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), nommé administrateur de la Snecma par un décret publié au *Journal Officiel* du 4 juin, devrait être désigné président par le Conseil des ministres du 5 juin. Sa mission – définir un nouvel équilibre entre les deux partenaires – sera d'autant plus délicate que les syndicats du groupe semblent acquis à l'analyse de son prédécesseur. Dans un un « livre blanc », publié lundi, ceux-ci mettent en cause un *« lobby antiaéronautique particulièrement puissant chez certains militaires et hauts fonctionnaires pour qui la France n'aurait plus les moyens de s'offrir le luxe d'une telle branche industrielle »*.

*Christophe Jakubyszyn*

# Les syndicats d'Elf Aquitaine redoutent le désengagement du groupe à Lacq

**PAU**
*de notre correspondant*

Mercredi 5 juin, l'assemblée générale des actionnaires du groupe Elf Aquitaine, à Paris, devrait être perturbée par de nombreux manifestants mobilisés par l'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-FO de l'entreprise, comme l'avait été la précédente, le 31 mai 1995 au Palais des congrès. A l'occasion de ce rassemblement, les salariés de Paris comme des Pyrénées-Atlantiques mêleront leurs voix à celles des représentants des entreprises sous-traitantes et des élus du district de Lacq pour mieux se faire entendre des dirigeants du groupe.

Depuis plus d'un an, le personnel s'inquiète de l'avenir de Lacq et de Pau, ville où l'essentiel des effectifs d'Elf (2 200 personnes) se trouvent désormais regroupés au centre technique et scientifique Jean-Feger.

Le pétrolier français est confronté à un double problème : il doit faire face au déclin du gisement de gaz de Lacq, dont l'arrêt de la production est prévu dans les années 2005-2007, et à une compétition internationale de plus en plus vive dans le domaine des études géotechniques et géophysiques. Sur ce dernier point, *« les principaux concurrents anglo-saxons d'Elf ont opéré des coupes drastiques dans leurs rangs et offrent dorénavant des services à coût réduit sur lesquels le groupe français doit nécessairement s'aligner »*, confie Gilles Rappeneau, directeur général chargé des métiers pétroliers d'Elf Aquitaine Production (EAP).

Tandis que des allègements de personnel se feront progressivement dans les prochaines années, *« sans casse sociale et dans un esprit conforme à la culture française »* (400 salariés de moins sur 1 500 à Lacq d'ici à l'an 2001 et 850 emplois de moins sur 3 200 dans l'activité des métiers pétroliers à Paris et à Pau), la direction du groupe a décidé d'adapter ses structures.

### REJET DE LA SCISSION

Un plan de redéploiement – rebaptisé plan de scission par les syndicats – prévoit l'éclatement de la filière pétrolière du groupe EAP en trois sociétés distinctes : les actifs pétroliers et gaziers et le gisement de Lacq seront regroupés au sein de la société Elf Aquitaine Production France (EAPF) ; les activités des bureaux d'études, celles notamment qui apportent leur assistance technique aux filiales à l'étranger, appartiendront à une société dénommée Elf Exploration Production (EEP) ; enfin, Elf Aquitaine Gaz (EAG), société récemment créée, couvrira toutes les activités de stockage et de transport de gaz.

Si le projet d'un démembrement est accepté dans son principe, sous certaines conditions, par la CGC, les autres syndicats le rejettent globalement. La CGT, en pointe dans le conflit présent, refuse l'éclatement et suggère, au contraire, le rattachement de la société EAP actuelle aux filiales étrangères au motif que *« les études commandées par ces filiales pourraient alimenter le bureau d'étude »*. Jean-Yves Lalanne, représentant CGT, souligne que *« ce qui fonde le projet de la direction, c'est une coupure juridique qui s'accompagne d'une diminution des effectifs »*.

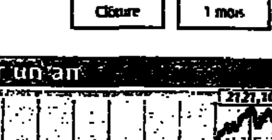
Déjà inquiets à la perspective d'un changement de statut pour certaines catégories de salariés, les syndicats CFDT, FO et CFTC redoutent la disparition de plusieurs centaines d'emplois sur le bassin de Lacq dans les années à venir. Ils sont rejoints par bon nombre de responsables politiques béarnais, notamment socialistes, comme le député et maire de Pau, André Labarrère, qui pensent qu'Elf doit sa prospérité et son développement à l'exploitation du gisement de Lacq.

En avril, la direction a répondu par un certain nombre d'engagements sur le maintien de l'établissement de Pau et le statut du personnel. Dans ce centre, regroupant un nombre important d'ingénieurs et de cadres de haut niveau, la CGC, majoritaire, ne s'associe plus à l'opposition des autres syndicats : *« Il vaut mieux trouver des solutions en anticipant une situation qu'en en subissant les effets »*.

### DE NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Plus récemment, la direction a présenté, une *« plate-forme de négociations enrichie »* avec de nouveaux engagements sociaux pour l'activité exploration-production. Elle stipule que les régimes du personnel actuellement en vigueur à EAP seront maintenus au sein des sociétés EET et EAPF pour au moins cinq ans. Elle précise enfin que la région Pau-Lacq sera prise en compte, au moins à parité, avec tous les autres sites possibles, pour les développements du groupe. L'objectif est d'y créer mille emplois sur dix ans dans le groupe et hors du groupe. Les syndicats opposés à tout projet de démantèlement d'EAP devraient se prononcer lors des prochaines étapes de la négociation.

*Jean-Michel Guillot*





■ L'INDICE NIKKEI s'est redressé à la Bourse de Tokyo, mardi, après sa baisse de la veille, terminant sur un gain de 1,25 % à 21 858,12 points, à la faveur d'achats de fonds d'investissement.

■ LE DOLLAR n'a pas pu maintenir ses gains de la séance, mardi, sur le marché des changes de Tokyo, où il cotait 108,37 yens en fin de journée contre 107,85 yens lundi.

■ L'OR a ouvert en baisse mardi sur le marché international de Hongkong. L'once de métal précieux s'échangeait à 390,45-390,75 dollars contre 391,20-391,50 dollars la veille.

■ LA BANQUE CENTRALE DE SUÈDE a annoncé mardi sa décision d'abaisser d'un cinquième de point son taux fixe de prise en pension, qui passe de 6,50 % à 6,30 % avec effet immédiat.

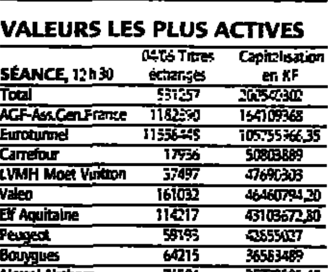
■ LE TAUX d'intérêt moyen sur les bons du Trésor américain à trois mois a progressé lundi à 5,09 %, son plus haut niveau depuis le 18 décembre, contre 5,03 % une semaine auparavant.

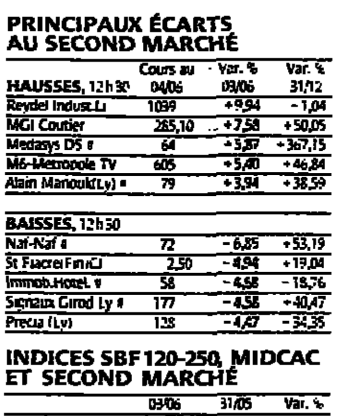
## LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

### Prises de bénéfice à la Bourse de Paris




**LA REPRISE** enregistrée lundi en fin de journée était remise en question, mardi 4 juin, à la Bourse de Paris malgré une bonne tenue du marché obligataire. En recul de 0,04 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard une perte de 0,30 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises affichaient un retard moyen de 0,23 % à 2 116,30 points. Le marché était relativement actif avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs.

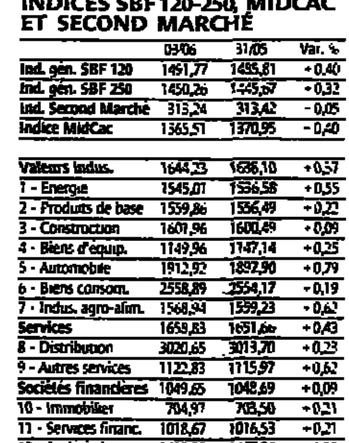
Aux Etats-Unis, où les craintes de reprise de l'inflation perturbent les marchés, les taux à long terme atteignaient 7,01 %. En Espagne et en Suède, les banques centrales ont allégé leurs conditions de crédit mardi matin. En France, se réunit jeudi le conseil de la Banque de France mais les milieux financiers n'attendent rien à cette occasion.

Du côté des valeurs, le Crédit foncier, en baisse sensible la veille, se reprenait rapidement mardi matin à la suite d'un article de presse selon lequel les caisses d'épargne allemandes seraient intéressées par l'établissement financier. Des rachats de vendeurs à découvert entraînaient des écarts importants obligeant l'arrêt momentané des transactions. Le titre gagnait 15 % à 32,90 francs. Certains analystes estiment que l'actif net du CFF, toutes dettes déduites, s'élève à 50 francs par action.

### Eurotunnel, valeur du jour

**EUROTUNNEL** a accéléré, lundi 3 juin, son mouvement de hausse spéculative amorcé il y a une semaine après les déclarations de ses deux coprésidents sur le plan de restructuration financière. Le titre a gagné 17,33 % à 8,80 francs avec 11,4 millions de titres échangés.

Pour expliquer cette hausse, des intervenants font état de spéculations sur un cours de conversion de la dette en actions à 10, voire 12 francs. Patrick Ponsolle, coprésident d'Eurotunnel, a mis en garde les actionnaires qui *« ne doivent pas sous-estimer les incertitudes... »* qui continuent à peser sur les négociations avec les banquiers.




**PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL**

| HAUSSES, 12 h 30 | Cours au 04/06 | Var. % 03/06 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Cred.Fon.France | 32,90 | +15,73 | -53,55 |
| Dassault Electro | 357 | +4,84 | +120,50 |
| Eurotunnel | 9,20 | +4,54 | +38,54 |
| Euro Disney | 14,15 | +4,24 | +26,90 |
| GTM-Entrepose | 325 | +3,66 | -5,38 |
| Ecco | 1257 | +2,85 | +75,03 |
| Sligos | 495 | +2,69 | +22,52 |
| Clarins | 750 | +2,49 | +67,38 |
| Credit Lyonnais CI | 145 | +2,40 | -32,29 |
| Total | 355 | +1,95 | +14,97 |
| **BAISSES, 12 h 30** | | | |
| UIC | 62,25 | -9,56 | -15,87 |
| Eiffage | 579 | -6,85 | -6,98 |
| Fromageries Bel | 4570 | -3,53 | +5,63 |
| Damart | 3975 | -3,04 | +2,08 |
| Dev.R.N-P.Cal Li ● | 50 | -2,91 | -11,03 |
| SFIM | 1060 | -2,75 | -24,70 |
| Renault | 135,90 | -2,18 | -1,45 |
| Gr.Zannier (Ly) ● | 102,70 | -2,16 | +64,25 |
| Dassault-Aviation | 710 | -2,06 | +122,57 |
| Ingenico | 69,50 | -1,97 | +58,85 |

**VALEURS LES PLUS ACTIVES**

| SÉANCE, 12 h 30 | 04/06 Titres échangés | Capitalisation en KF |
|---|---|---|
| Total | 531257 | 200540302 |
| AGF-Ass.Gen.France | 1182590 | 164109368 |
| Eurotunnel | 11556449 | 105755366,35 |
| Carrefour | 17956 | 50803889 |
| LVMH Moet Vuitton | 37497 | 47690303 |
| Valeo | 161032 | 46460794,20 |
| Elf Aquitaine | 114217 | 43103672,80 |
| Peugeot | 58195 | 42655037 |
| Bouygues | 64215 | 36563489 |
| Alcatel Alsthom | 76504 | 35773995,40 |

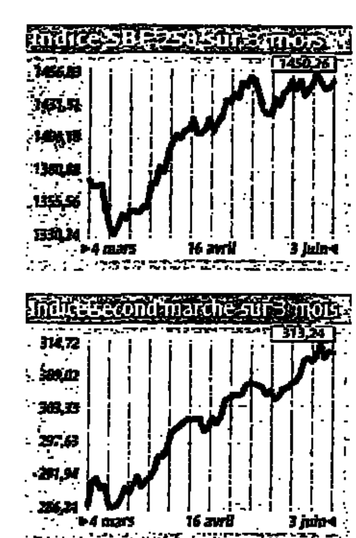
**PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ**

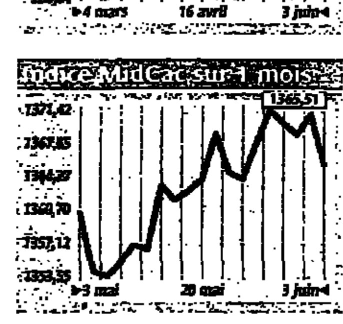
| HAUSSES, 12 h 30 | Cours au 04/06 | Var. % 03/06 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Reydel Indust.Li | 1039 | +9,94 | -1,04 |
| MGI Coutier | 265,10 | +7,58 | +50,05 |
| Medasys DS ● | 64 | +5,87 | +367,15 |
| M6-Metropole TV | 605 | +5,40 | +46,84 |
| Alain Manoukl(Ly) ● | 79 | +3,94 | +38,59 |
| **BAISSES, 12 h 30** | | | |
| Naf-Naf ● | 72 | -6,85 | +53,19 |
| St Fiacre Fin.(CI) | 2,50 | -4,94 | +19,04 |
| Immob.Hotel. ● | 58 | -4,58 | -18,76 |
| Signaux Girod Ly ● | 177 | -4,58 | +40,47 |
| Precia (Ly) | 128 | -4,47 | -34,35 |

**INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ**

| | 03/06 | 31/05 | Var. % |
|---|---|---|---|
| Ind. gén. SBF 120 | 1461,77 | 1455,81 | +0,40 |
| Ind. gén. SBF 250 | 1450,26 | 1445,67 | +0,32 |
| Ind. Second Marché | 313,24 | 313,42 | -0,05 |
| Indice MidCac | 1365,51 | 1370,95 | -0,40 |
| Valeurs indus. | 1644,23 | 1636,10 | +0,57 |
| 1 - Energie | 1545,01 | 1536,58 | +0,55 |
| 2 - Produits de base | 1559,86 | 1556,49 | +0,22 |
| 3 - Construction | 1601,96 | 1600,49 | +0,09 |
| 4 - Biens d'equip. | 1149,96 | 1147,14 | +0,25 |
| 5 - Automobile | 1912,92 | 1892,90 | +0,79 |
| 6 - Biens consom. | 2558,89 | 2554,17 | +0,19 |
| 7 - Indus. agro-alim. | 1568,94 | 1559,23 | +0,62 |
| Services | 1658,83 | 1651,66 | +0,43 |
| 8 - Distribution | 3020,65 | 3013,70 | +0,23 |
| 9 - Autres services | 1122,83 | 1115,97 | +0,62 |
| Sociétés financières | 1049,65 | 1048,69 | +0,09 |
| 10 - Immobilier | 704,97 | 703,50 | +0,21 |
| 11 - Services financ. | 1018,67 | 1016,53 | +0,21 |
| 12 - Sociétés invest. | 1405,39 | 1407,98 | -0,18 |




### Hausse de la Bourse de Tokyo

**LA BOURSE** de Tokyo a refait, mardi 4 juin, une partie du chemin perdu la veille. L'indice Nikkei, qui avait abandonné 1,67 %, lundi, a regagné 269,60 points, soit 1,25 %, à 21 858,12 points.

La veille, Wall Street a poursuivi sa correction à la baisse, déprimée par le niveau élevé des taux d'intérêt. L'indice Dow Jones a perdu 18,47 points, soit 0,33 %, à 5 624,71 points. Les actions ont également souffert d'une multiplication des avertissements lancés par les analystes sur l'évolution de la Bourse dans les mois à venir. Un nombre croissant d'entre eux estiment que les valeurs boursières sont surévaluées et prédisent une forte correction à la baisse. L'indice Dow Jones a grimpé de plus de 10 % depuis le début de l'année, et l'indice Standard & Poor's 500 progresse sans interruption depuis sept mois.

En Europe, la Bourse de Londres a également terminé en baisse, sous l'influence des pertes de Wall Street. L'indice Footsie a perdu 8,6 points, soit 0,2 %, à 3 739,2 points. La Bourse de Francfort n'était pas mieux orientée : l'indice DAX s'est inscrit en clôture en repli de 0,39 % à 2 532,83 points.

**INDICES MONDIAUX**

| | Cours au 03/06 | Cours au 31/05 | Var. en % |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2110,06 | 2108,44 | +0,08 |
| New-York/DJ indus. | 5641,33 | 5693,41 | -0,92 |
| Tokyo/Nikkei | 21956,20 | 21886,40 | +0,32 |
| Londres/FT100 | 3747,80 | 3746,70 | +0,03 |
| Francfort/Dax 30 | 2542,80 | 2527,31 | +0,61 |
| Frankfort/Commer. | 895,59 | 891,72 | +0,43 |
| Bruxelles/Bel 20 | 2063,83 | 2049,26 | +0,71 |
| Bruxelles/Général | 1753,40 | 1740,02 | +0,71 |
| Milan/MIB 30 | 1006 | 1007 | -0,10 |
| Amsterdam/Gé. Cbs | 383,90 | 380,80 | +0,81 |
| Madrid/Ibex 35 | 360,72 | 361,71 | -0,27 |
| Stockholm/Affarsal | 1545,35 | — | — |
| Londres FT30 | 2790,30 | 2790,50 | -0,01 |
| Hong Kong/Hang S. | 11264,70 | 11157,10 | +0,96 |
| Singapour/Strait t | 2332,91 | 2332,91 | — |

**NEW YORK**
**Les valeurs du Dow-Jones**

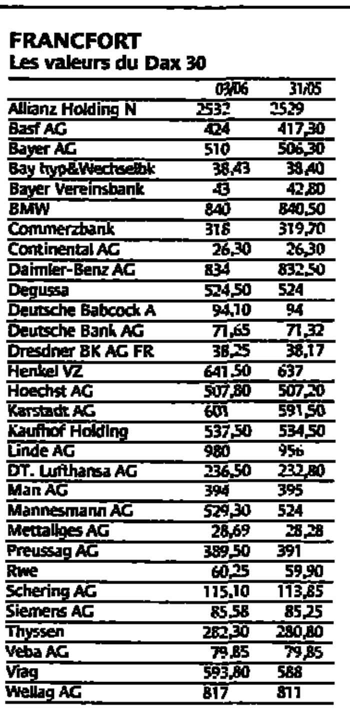
| | 03/06 | 31/05 |
|---|---|---|
| Alcoa | 61,75 | 62,62 |
| American Express | 44,87 | 46,12 |
| Allied Signal | 55 | 55,62 |
| AT & T | 61,75 | 63 |
| Bethlehem | 12,62 | 12,62 |
| Boeing Co | 84,37 | 85,75 |
| Caterpillar Inc. | 64,37 | 66,37 |
| Chevron Corp. | 59,12 | 60,37 |
| Coca-Cola Co | 46,25 | 46,75 |
| Disney Corp. | 60,25 | 61,25 |
| Du Pont Nemours&Co | 81,37 | 81,12 |
| Eastman Kodak Co | 73,62 | 75,37 |
| Exxon Corp. | 84,12 | 86,62 |
| Gén. Motors Corp.H | 55,50 | 55 |
| Gén. Electric Co | 82,87 | 83 |
| Goodyear T & Rubbe | 49,87 | 50,62 |
| IBM | 105,25 | 107,12 |
| Intl Paper | 39,87 | 40,25 |
| J.P. Morgan Co | 86,87 | 87,50 |
| Mc Don Dougl | 50,37 | 100,12 |
| Merck & Co.Inc. | 64,75 | 65 |
| Minnesota Mng.&Mfg | 68,37 | 68,87 |
| Philip Moris | 99,12 | 100,75 |
| Procter & Gamble C | 87,75 | 88,87 |
| Sears Roebuck & Co | 50,37 | 50,87 |
| Texaco | 83 | 85 |
| Union Carb. | 43 | 42,87 |
| Utd Technol | 108,87 | 108,87 |
| Westingh. Electric | 18,37 | 18,25 |
| Woolworth | 20,87 | 20,62 |

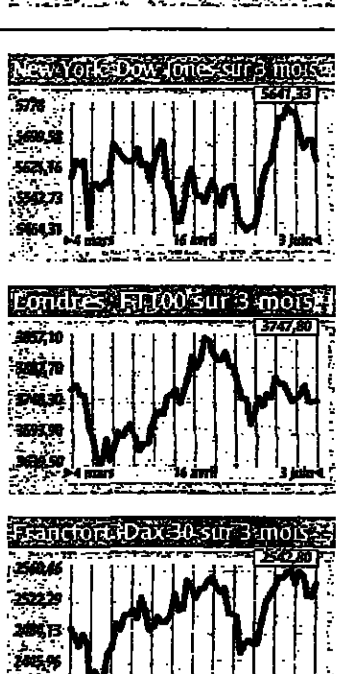
**LONDRES**
**Sélection de valeurs du FT 100**

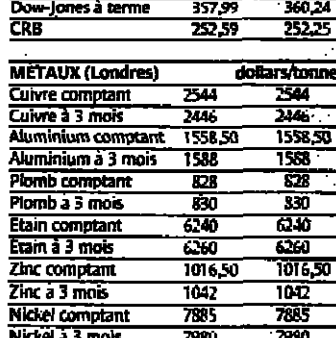
| | 03/06 | 31/05 |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 4,84 | 4,88 |
| Barclays Bank | 7,51 | 7,55 |
| B.A.T. industries | 5,19 | 5,17 |
| British Aerospace | 8,89 | 8,88 |
| British Airways | 5,60 | 5,66 |
| British Gas | 1,90 | 1,86 |
| British Petroleum | 5,55 | 5,58 |
| British Telecom | 3,55 | 3,45 |
| B.T.R. | 2,81 | 2,79 |
| Cadbury Schweppes | 4,83 | 4,85 |
| Eurotunnel | 0,94 | 0,92 |
| Forte | 3,70 | 3,50 |
| Glaxo | 8,41 | 8,49 |
| Grand Metropolitan | 4,35 | 4,40 |
| Guinness | 4,65 | 4,68 |
| Hanson Plc | 1,87 | 1,88 |
| Great Ic | 6,79 | 6,66 |
| H.S.B.C. | 9,79 | 9,73 |
| Impérial Chemical | 8,53 | 8,48 |
| Legal | 7,06 | 7,08 |
| Marks and Spencer | 4,62 | 4,58 |
| National Westminst | 6,23 | 6,23 |
| Peninsular Orienta | 5,23 | 5,22 |
| Reuters | 7,50 | 7,55 |
| Saatchi and Saatch | 1,22 | 1,16 |
| Shell Transport | 9,18 | 9,20 |
| Smithkline Beecham | 6,42 | 6,44 |
| Tate and Lyle | 4,55 | 4,57 |
| Univeler Ltd | 12 | 12,09 |
| Zeneca | 13,71 | 13,88 |

**FRANCFORT**
**Les valeurs du Dax 30**

| | 03/06 | 31/05 |
|---|---|---|
| Allianz Holding N | 2532 | 2529 |
| Basf AG | 424 | 417,30 |
| Bayer AG | 510 | 506,30 |
| Bay hyp&Wechselbk | 38,43 | 38,40 |
| Bayer Vereinsbank | 43 | 42,80 |
| BMW | 840 | 840,50 |
| Commerzbank | 318 | 319,70 |
| Continental AG | 26,30 | 26,30 |
| Daimler-Benz AG | 834 | 832,50 |
| Degussa | 524,50 | 524 |
| Deutsche Babcock A | 94,10 | 94 |
| Deutsche Bank AG | 71,65 | 71,32 |
| Dresdner BK AG FR | 38,25 | 38,17 |
| Henkel VZ | 641,50 | 637 |
| Hoechst AG | 507,80 | 507,20 |
| Karstadt AG | 601 | 591,50 |
| Kaufhof Holding | 537,50 | 534,50 |
| Linde AG | 980 | 956 |
| DT. Lufthansa AG | 236,50 | 232,80 |
| Man AG | 394 | 395 |
| Mannesmann AG | 529,30 | 524 |
| Mettallges AG | 28,69 | 28,28 |
| Preussag AG | 389,50 | 391 |
| Rwe | 60,25 | 59,90 |
| Schering AG | 115,10 | 113,85 |
| Siemens AG | 85,58 | 85,25 |
| Thyssen | 282,30 | 280,80 |
| Veba AG | 79,85 | 79,85 |
| Viag | 593,80 | 588 |
| Wellag AG | 817 | 811 |



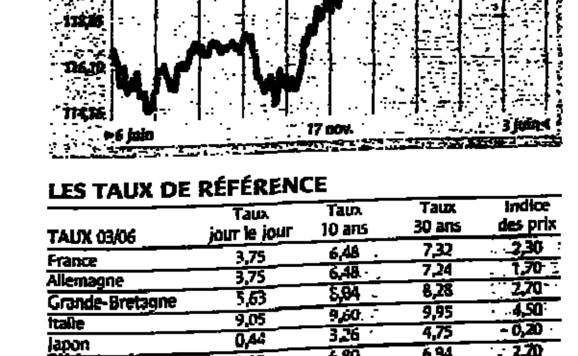

## LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

### Reprise du Matif

**LE CONTRAT NOTIONNEL** du Matif qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français a ouvert en hausse, mardi 4 juin. L'échéance juin gagnait 18 centièmes à 123,40 après quelques minutes de transactions.

Lundi, le Matif avait terminé la séance en légère baisse. Le contrat notionnel échéance juin avait terminé en baisse de 10 centièmes à 123,22. Au comptant, l'écart entre l'OAT 10 ans française et son homologue allemand était nul, les deux taux s'inscrivant à 6,50 %. Sur le court terme, le contrat Pibor juin avait terminé à 95,96. Sur le marché monétaire, le taux au jour le jour n'a pas varié, à 3,75 %. La Banque de France a laissé ses taux directeurs inchangés lors de son appel d'offres. Les analystes n'anticipent pas de baisse de taux lors de la réunion du Conseil de la politique monétaire.




**LES TAUX DE RÉFÉRENCE**

| TAUX 03/06 | Taux jour le jour | Taux 10 ans | Taux 30 ans | Indice des prix |
|---|---|---|---|---|
| France | 3,75 | 6,48 | 7,32 | 2,30 |
| Allemagne | 3,75 | 6,48 | 7,24 | 1,70 |
| Grande-Bretagne | 5,63 | 8,04 | 8,28 | 2,70 |
| Italie | 9,05 | 9,60 | 9,95 | 4,50 |
| Japon | 0,44 | 3,26 | 4,75 | -0,20 |
| Etats-Unis | 5,25 | 6,80 | 6,94 | 2,70 |

**MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS**

| TAUX DE RENDEMENT | Taux au 03/06 | Taux au 31/05 | Indice (base 100 fin 95) |
|---|---|---|---|
| Fonds d'Etat 3 à 5 ans | 100,95 | 100,94 | — |
| Fonds d'Etat 5 à 7 ans | 101,77 | 101,55 | NC |
| Fonds d'Etat 7 à 10 ans | 101,72 | 101,69 | NC |
| Fonds d'Etat 10 à 15 ans | 101,82 | 102,10 | — |
| Fonds d'Etat 20 à 30 ans | 100,89 | 101,28 | NC |
| Obligations françaises | 10178 | 101,57 | NC |
| Fonds d'Etat à TME | 101,41 | 101,30 | — |
| Fonds d'Etat à TRE | 101,22 | 101,38 | NC |
| Obligat. franç. à TME | 100,96 | 100,77 | NC |
| Obligat. franç. à TRE | 99,98 | 100,35 | — |

**LE MARCHÉ MONÉTAIRE** (taux de base bancaire 6,75 %)

| | Achat 03/06 | Vente 03/06 | Achat 31/05 | Vente 31/05 |
|---|---|---|---|---|
| Jour le jour | 3,7500 | — | 3,7500 | — |
| 1 mois | 3,75 | 3,87 | 3,76 | 3,88 |
| 3 mois | 3,82 | 3,94 | 3,77 | 3,90 |
| 6 mois | 3,87 | 3,99 | 3,81 | 3,93 |
| 1 an | 4 | 4,12 | 3,95 | 4,07 |
| **PIBOR FRANCS** | | | | |
| Pibor Francs 1 mois | 3,8750 | — | 3,8750 | — |
| Pibor Francs 3 mois | 3,9375 | — | 3,9375 | — |
| Pibor Francs 6 mois | 3,9727 | — | 3,9727 | — |
| Pibor Francs 9 mois | 4,0234 | — | 4,0234 | — |
| Pibor Francs 12 mois | 4,1016 | — | 4,1016 | — |
| **PIBOR ÉCU** | | | | |
| Pibor Ecu 3 mois | 4,4219 | — | 4,4219 | — |
| Pibor Ecu 6 mois | 4,4010 | — | 4,4010 | — |
| Pibor Ecu 12 mois | 4,4896 | — | 4,4896 | — |

**MATIF**

| Échéances 03/06 | volume | dernier prix | plus haut | plus bas | premier prix |
|---|---|---|---|---|---|
| **NOTIONNEL 10 %** | | | | | |
| Juin 96 | 85670 | 123,14 | 123,24 | 123,08 | 123,22 |
| Sept. 96 | 19624 | 121,62 | 121,74 | 121,60 | 121,74 |
| Déc. 96 | 583 | 120,40 | 120,50 | 120,40 | 120,54 |
| Mars 97 | — | — | — | — | 120,44 |
| **PIBOR 3 MOIS** | | | | | |
| Juin 96 | 11421 | 95,97 | 95,97 | 95,94 | 95,96 |
| Sept. 96 | 16990 | — | 95,95 | 95,88 | 95,91 |
| Déc. 96 | 9574 | — | 95,82 | 95,76 | 95,78 |
| Mars 97 | 3445 | 95,59 | 95,62 | 95,59 | 95,60 |
| **ÉCU LONG TERME** | | | | | |
| Juin 96 | 412 | 90,66 | 90,72 | 90,60 | 90,72 |
| Sept. 96 | 70 | — | 90,24 | 90,24 | 90,28 |

**CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40**

| Échéances 03/06 | volume | dernier prix | plus haut | plus bas | premier prix |
|---|---|---|---|---|---|
| Juin 96 | 11150 | 2085 | 2104 | 2082 | 2100 |
| Juillet 96 | 242 | 2081,50 | 2099 | 2080,50 | 2097 |
| Août 96 | — | — | — | — | — |
| Sept. 96 | 1442 | 2095,50 | 2114 | 2094,50 | 2111,50 |

## LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1660 | US/DM ↗ 1,5275 | US/Y ↗ 108,3900 | DM/F ↗ 3,3876 | £/F ↘ 7,9910

### Stabilité du dollar

**LE DEUTSCHEMARK** perdait quelques fractions à 3,3856 francs mardi au cours des premiers échanges entre banques. En revanche le dollar variait peu à 5,1749 francs et 1,5285 deutschemark.

La veille, la devise américaine avait regagné un peu de terrain après plusieurs séances de consolidation sur le marché des changes parisien, le franc ne variant quasiment pas face au deutschemark. En fin de journée, le billet vert valait 5,1790 francs et 1,5285 deutschemark contre 5,1620 francs et 1,5240 deutschemark à la veille du week-end. Le franc français s'inscrivait à 3,3870 francs contre le mark.

Le marché est resté assez calme, les opérateurs attendant toute une série d'indices économiques allemands et américains cette semaine et en particulier les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis vendredi.

**MARCHÉ DES CHANGES À PARIS**

| DEVISES | cours BDF 03/06 | % 31/05 | Achat | Vente |
|---|---|---|---|---|
| Allemagne (100 dm) | 338,7600 | +0,06 | 327 | 351 |
| Ecu | 6,4060 | +0,16 | — | — |
| Etats-Unis (1 usd) | 5,1660 | -0,56 | 4,9000 | 5,5000 |
| Belgique (100 F) | 16,4800 | +0,04 | 15,9000 | 17 |
| Pays-Bas (100 fl) | 302,6000 | +0,02 | — | — |
| Italie (1000 lir.) | 3,3470 | -0,21 | 3,1300 | 3,6300 |
| Danemark (100 krd) | 87,7300 | +0,07 | 83 | 93 |
| Irlande (1 iep) | 8,1830 | -0,26 | 7,8000 | 8,5500 |
| Gde-Bretagne (1 L) | 7,9910 | -0,11 | 7,5500 | 8,4000 |
| Grèce (100 drach.) | 2,1455 | +0,14 | 1,9000 | 2,4000 |
| Suède (100 krs) | 76,9400 | +0,09 | 72 | 82 |
| Suisse (100 F) | 414,1800 | +0,46 | 398 | 422 |
| Norvège (100 k) | 79,2300 | +0,01 | 75 | 84 |
| Autriche (100 sch) | 48,1410 | +0,05 | 46,7000 | 49,8000 |
| Espagne (100 pes.) | 4,0260 | -0,05 | 3,7800 | 4,3800 |
| Portugal (100 esc. | 3,2900 | — | 2,9500 | 3,6500 |
| Canada 1 dollar ca | 3,7755 | -0,30 | 3,5200 | 4,1200 |
| Japon (100 yens) | 4,7878 | -0,12 | 4,5700 | 4,9200 |
| Finlande (mark) | 109,9500 | +0,24 | 103 | 114 |

| PARITÉS DU DOLLAR | 04/06 | 03/06 | Var. % |
|---|---|---|---|
| FRANCFORT : USD/DM | 1,5275 | 1,5260 | +0,10 |
| TOKYO : USD/Yens | 108,3900 | 107,9600 | +0,40 |

**MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES**

| DEVISES comptant : | demande | offre | demande 1 mois | offre 1 mois |
|---|---|---|---|---|
| Dollar Etats-Unis | 5,1930 | 5,1920 | 5,1957 | 5,1947 |
| Yen (100) | 4,7941 | 4,7829 | 4,8198 | 4,8144 |
| Deutschemark | 3,3831 | 3,3826 | 3,3826 | 3,3831 |
| Franc Suisse | 4,1262 | 4,1239 | 4,1236 | 4,1211 |
| Lire ital. (1000) | 3,3512 | 3,3495 | 3,3486 | 3,3447 |
| Livre sterling | 7,9739 | 7,9697 | 7,8525 | 7,9484 |
| Peseta (100) | 4,0154 | 4,0109 | 4,0109 | 4,0154 |
| Franc Belge | 16,481 | 16,473 | 16,489 | 16,481 |

**TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES**

| DEVISES | 1 mois | 3 mois | 6 mois |
|---|---|---|---|
| Eurofranc | 3,81 | 3,84 | 3,90 |
| Eurodollar | 5,37 | 5,43 | 5,43 |
| Eurolivre | 6 | 6,06 | 6,12 |
| Eurodeutschemark | 3,31 | 3,28 | 3,21 |

## L'OR

| | cours 03/06 | cours 31/05 |
|---|---|---|
| Or fin (k. barre) | 65000 | 64800 |
| Or fin (en lingot) | 65400 | 65050 |
| Once d'Or Londres | 390,55 | 390,70 |
| Pièce française(20f) | 374 | 372 |
| Pièce suisse (20f) | 374 | 371 |
| Pièce Union lat(20f) | 376 | 374 |
| Pièce 20 dollars us | 2740 | 2610 |
| Pièce 10 dollars us | 1330 | 1330 |
| Pièce 50 pesos mex. | 2430 | 2415 |

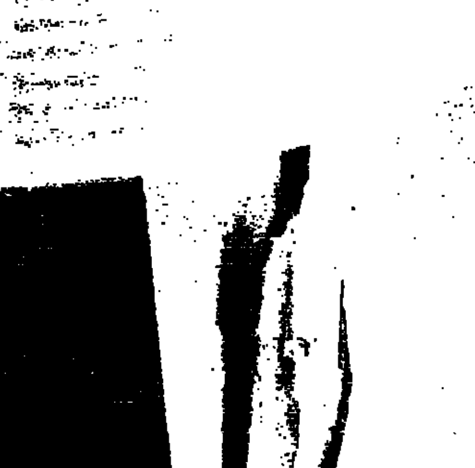
## LE PÉTROLE

| En dollars | cours 03/06 | cours 31/05 |
|---|---|---|
| Brent (Londres) | 18,08 | 18,03 |
| WTI (New York) | 18,15 | 18,06 |
| Crude Oil (New York) | 19,76 | 19,94 |

## LES MATIÈRES PREMIÈRES

| INDICES | 03/06 | 31/05 |
|---|---|---|
| Dow-Jones comptant | 209,54 | 211,84 |
| Dow-Jones à terme | 357,99 | 360,24 |
| CRB | 252,59 | 252,25 |
| **MÉTAUX (Londres)** | | dollars/tonne |
| Cuivre comptant | 2544 | 2544 |
| Cuivre à 3 mois | 2446 | 2446 |
| Aluminium comptant | 1558,50 | 1558,50 |
| Aluminium à 3 mois | 1588 | 1588 |
| Plomb comptant | 828 | 828 |
| Plomb à 3 mois | 830 | 830 |
| Etain comptant | 6240 | 6240 |
| Etain à 3 mois | 6260 | 6260 |
| Zinc comptant | 1016,50 | 1016,50 |
| Zinc à 3 mois | 1042 | 1042 |
| Nickel comptant | 7885 | 7885 |
| Nickel à 3 mois | 7980 | 7980 |

| MÉTAUX (New-York) | | $/once |
|---|---|---|
| Argent à terme | 5,31 | 5,31 |
| Platine à terme | — | — |
| Palladium | 132,50 | 132,50 |
| **GRAINES, DENRÉES (Chicago)** | | $/boisseau |
| Blé (Chicago) | 6,03 | 6,03 |
| Maïs (Chicago) | 5,24 | 5,24 |
| Grain. soja (Chicago) | 8,02 | 8,02 |
| Tourt. soja (Chicago) | 247 | 247 |
| **GRAINES, DENRÉES (Londres)** | | £/tonne |
| P. de terre (Londres) | — | — |
| Orge (Londres) | 110 | 110 |
| **SOFTS** | | $/tonne |
| Cacao (New-York) | — | — |
| Café (Londres) | 1885 | 1885 |
| Sucre blanc (Paris) | — | — |
| **OLÉAGINEUX, AGRUMES** | | cents/tonne |
| Coton (New-York) | — | — |
| Jus d'orange (New-York) | — | — |



# RÈGLEMENT MENSUEL

**MARDI 4 JUIN**

Liquidation : 21 juin
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,22 %
CAC 40 : 2116,53

| VALEURS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours | % +− | Montant coupon (1) |
|---|---|---|---|---|
| B.N.P. (T.P) | 930 | 925 | − 0,53 | 60,26 |
| Cr.Lyonnais(T.P.) | 830 | 825 | − 0,60 | 60,21 |
| Renault (T.P.) | 1751 | 1750 | − 0,05 | 94,77 |
| Rhone Poulenc(T.P) | 2000 | 2010 | + 0,50 | 103,71 |
| Saint Gobain(T.P.) | 1225 | 1246 | + 1,71 | 81,63 |
| Thomson S.A (T.P) | 1070 | 1069 | − 0,09 | 56,02 |
| Accor | 743 | 749 | + 0,80 | 18 |
| AGF-Ass.Gen.France | 138,50 | 139,10 | + 0,43 | 3,75 |
| Air Liquide | 918 | 907 | − 1,19 | 14 |
| Alcatel Alsthom | 472,60 | 467 | − 1,18 | 15 |
| Alcatel Cable | 460 | 457,10 | − 0,63 | 5 |
| Alspi | 478 | 478 | — | 15 |
| Axa | 295,50 | 294 | − 0,50 | 6,50 |
| Axime | 711 | 719 | + 1,12 | — |
| Bail Investis. | 850 | 854 | + 0,47 | 20,15 |
| Bancaire (Cie) | 568 | 562 | − 1,05 | 10 |
| Bazar Hot. Ville | 548 | 542 | − 1,09 | 16 |
| Bertrand Faure | 185,80 | 183,10 | − 1,45 | 3,50 |
| BIC | 593 | 594 | + 0,16 | 5 |
| BIS | 669 | 662 | − 1,04 | 4 |
| B.N.P. | 193,90 | 192,60 | − 0,67 | 3,20 |
| Bollore Techno. | 610 | 603 | − 1,14 | 22 |
| Bongrain | 2610 | 2600 | − 0,38 | 61 |
| Bouygues | 565 | 573 | + 1,41 | 12 |
| Canal + | 1272 | 1282 | + 0,78 | 15 |
| Cap Gemini Sogeti | 181 | 184,50 | + 1,93 | 7 |
| Carbone Lorraine | 756 | 763 | + 0,92 | 18 |
| Carrefour | 2839 | 2828 | − 0,38 | 32 |
| Casino Guichard | 217,50 | 215,60 | − 0,87 | 4 |
| Casino Guich.ADP | 151,90 | 150 | − 1,25 | 4,25 |
| Castorama Dl (Li) | 960 | 959 | − 0,10 | 10,60 |
| C.C.F. | 250,90 | 251,10 | + 0,07 | 5 |
| CCMX(ex.CCMC) Ly | 58,90 | 58 | − 1,52 | 2,40 |
| Cegid (Ly) | 450,10 | 448,10 | − 0,44 | 29 |
| CEP Communication | 449 | 446 | − 0,66 | 8 |
| Cerus Europ.Reun | 111 | 111,70 | + 0,63 | 10 |
| Cetelem | 1127 | 1112 | − 1,33 | 18 |
| CGIP | 1220 | 1212 | − 0,65 | 35 |
| Chargeurs | 1460 | 1458 | − 0,13 | 14 |
| Christian Dior | 727 | 728 | + 0,13 | 5,50 |
| Ciments Fr.Priv.B | 240 | 239 | − 0,41 | 17,50 |
| Clarins | 761 | 780 | + 2,49 | 7 |
| Club Mediterranee | 486 | 482 | − 0,82 | 4,50 |
| Coflexip | 198,90 | 199,80 | + 0,45 | 3,30 |
| Colas | 944 | 936 | − 0,84 | 23 |
| Comptoir Entrep.1 | 12,65 | 12,65 | — | 7,50 |
| Comptoir Moder. | 2308 | 2300 | − 0,34 | 20 |

| VALEURS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours | % +− | Montant coupon (1) |
|---|---|---|---|---|
| United Technol. # | 563 | 566 | + 0,53 | 2,45 |
| Vaal Reefs # | 524 | 525 | + 0,19 | 9,64 |
| Volkswagen A.G # | 1806 | 1842 | + 1,99 | 7,68 |
| Volvo (act.B) # | 110,90 | 112 | + 0,99 | 2,13 |
| Western Deep # | 237,10 | 234,10 | − 1,26 | 3,31 |
| Yamanouchi # | 111 | 109,40 | − 1,44 | 0,56 |
| Zambia Copper | 3,35 | 3,30 | − 1,49 | — |

### ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

### SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

### DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
*Vendredi daté samedi : nominal*

# COMPTANT

*Une sélection* *Cours relevés à 12 h 30*

**MARDI 4 JUIN**

| ACTIONS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Bayer.Vereins Bank | 140,20 | 140,20 |
| Commerzbank AG | 1080 | 1079 |
| Fiat Ord. | 18 | 18 |
| Gevaert | 302,30 | 302,30 |
| Gold Fields South | 166 | 166 |
| Kubota Corp. | 29,70 | 29,70 |
| Montedison act.ep. | 10,05 | 10,05 |
| Olympus Optical | 49,60 | 49,60 |
| Ottomane(Cie Fin.) | 350 | 350 |
| Robeco | 386 | 385,80 |
| Rodamco N.V. | 150 | 145,60 |
| Rolinco | 420 | 419,30 |
| Solvay SA | 3001 | 3001 |

### ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

### SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ *demande réduite*; # *contrat d'animation.*

# SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

**MARDI 4 JUIN**

# NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

**MARDI 4 JUIN**

# HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

**MARDI 4 JUIN**

| VALEURS | | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|---|
| B.A.C. | ◆ | 0,04 | [illegible] |
| Crédit Gén.Ind. | ◆ | 29 | 29 |
| Générale Occidentale | ◆ | 38,30 | [illegible] |
| Mumm | ◆ | 1251 | 1251 |
| Nobel | ◆ | 185 | 185 |
| Sté lecteurs du Monde | ◆ | 144 | 144 |

### ABRÉVIATIONS
*B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille;* Ny = Nancy; Ns = Nantes.

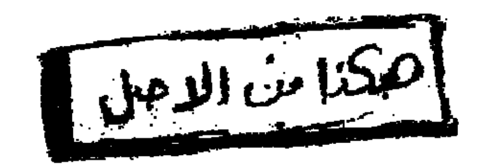
### SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ *cours précédent*; ■ *coupon* détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ *demande* réduite; # contrat d'animation.

# SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 3 juin

| VALEURS | Cours | Derniers |
|---|---|---|
| Cadence 2 D | 1057,70 | [illegible] |
| Cadence 3 D | 1062,65 | [illegible] |
| Capimonétaire C | 2000 | [illegible] |
| Capimonétaire D | 1858,27 | [illegible] |
| Capiobliq C | 8446,78 | [illegible] |

### SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.





# AUJOURD'HUI

SCIENCES

**ESPACE** Le nouveau lanceur lourd européen, qui devait être lancé mardi 4 juin, va affronter un marché largement dominé par l'Europe, mais où la concurrence s'organise. ● LES AMÉRICAINS, échaudés par l'échec commercial de leur navette, préparent deux nouvelles fusées. Ils aident aussi les Russes à commercialiser leur Proton, tandis que les Japonais, les Indiens et les Chinois affûtent leurs propres lanceurs. ● LES SATELLITES à lancer seront nombreux dans les années à venir, mais il est difficile de prévoir l'évolution d'un marché où vont se côtoyer des engins de taille très variable. ● LES INDUSTRIELS qui fabriquent Ariane abordent cette compétition en serrant leurs budgets, afin de pouvoir résister à la concurrence. ● LE DIRECTEUR GÉNÉRAL d'Arianespace expose au « Monde » la stratégie qu'il compte mettre en œuvre pour gagner la partie.

## Ariane-5 doit se positionner sur le marché des lanceurs

### Les industriels fabriquant le lanceur européen doivent serrer leurs prix le plus possible pour faire face à une concurrence qui s'annonce d'autant plus redoutable que l'évolution des satellites est difficile à prévoir

**LE PREMIER** exemplaire d'Ariane-5 n'avait pas décollé de Kourou que, déjà, les industriels faisaient leurs comptes, traquant les économies à grands coups de calculette. Leur hâte n'était pas feinte : c'est très exactement ce qu'ils avaient dû faire avec Ariane-4 pour qu'Arianespace, la société chargée de commercialiser le lanceur européen et dans laquelle beaucoup ont des parts, parvienne à conquérir le marché mondial des services civils de lancement.

Certes, l'Europe, qui s'apprête à lancer sa quatre-vingt-septième Ariane, a largement profité des erreurs américaines. Longtemps, en effet, la NASA a cru que la navette américaine serait un moyen de transport spatial à tout faire bon marché. L'histoire a montré qu'elle avait tort et que, loin d'offrir de substantielles réductions de prix, la navette coûtait fort cher : entre 375 et 500 millions de dollars, soit le prix de quatre ou cinq Ariane-4. Mais, en sept ans de domination d'Ariane-4, la concurrence a bien compris la leçon. Arianespace ne fait plus son marché aussi facilement.

#### LE CLIENT A LE CHOIX

Désormais, le client a le choix. D'un côté, les Etats-Unis proposent au prix du marché le Delta de McDonnell Douglas et l'Atlas de Lockheed-Martin, sans offrir toutefois les performances d'Ariane-5. De l'autre, les lanceurs russes, à la fiabilité reconnue, se vendent à bas prix avec l'aide d'entremetteurs américains. Le puissant, mais compliqué Proton, est de ceux-là.

Et ce n'est probablement qu'un début. « *On murmure que les Américains de Lockheed-Martin seraient prêts à développer une version plus performante du Proton qui offrirait aux satellites un diamètre de coiffe analogue à celui d'Ariane-5* », fait remarquer François Calaque, directeur du transport spatial à Aerospatiale.

Le Longue-Marche chinois, proposé à des tarifs très inférieurs au prix du marché, a pu séduire. Mais il semble qu'après plusieurs échecs – dont un, récent, aurait fait de nombreuses victimes – la clientèle hésite à s'embarquer sur cet engin, qui, selon certains, tient plus « *de la machine d'artillerie que du lanceur spatial* ». En revanche, avertit François Calaque, « *les Russes ont encore des moyens de production, les Indiens sont prêts à prendre pied sur le marché et les Japonais, conscients du coût trop élevé de leur lanceur H-2, ont décidé de faire des efforts colossaux pour le rendre économiquement plus compétitif* ».

Quant aux Américains, qui ont passé, *via* les firmes Aerojet et Pratt & Witney, de nombreux accords pour acquérir des technologies de propulsion développées par l'ex-Union soviétique, ils n'ont nullement baissé les bras. Aidé par les contrats protégés de leur administration soucieuse d'améliorer les performances des lanceurs en service (deux milliards de dollars sur huit ans), McDonnell Douglas peaufine une toute nouvelle Delta-IV, tandis que Loockeed-Martin met la dernière main à une Atlas-2AR très simplifiée. Là encore, Ariane-5 a fait école.

#### LANCER LES FABRICATIONS

Être reconnu ne suffit pas. Tout se joue sur le tapis vert des contrats. Une offre trop chère, et le client déserte. Arianespace et les industriels qui l'accompagnent l'ont bien compris. Dès juin 1995, soit un an avant le premier tir de qualification d'Ariane-5, un premier contrat de 12 milliards de francs pour la fourniture de quatorze lanceurs a été passé par Arianespace. De quoi lancer les chaînes de fabrication des industriels, qui sont dimensionnées pour produire huit lanceurs par an. L'usine de production des propulseurs à poudre de Guyane devra, en revanche, investir pour faire passer sa cadence de 10 à 12 « boosters » par an, mais ce rythme ne devrait pas être atteint avant l'an 2000. Parallèlement, les industriels ont entrepris, en concertation avec Arianespace, de serrer tous les budgets. Non contents d'avoir accepté en 1987, à La Haye, de proposer Ariane-5 à un prix inférieur de 10 % à celui de la plus puissante des Ariane-4, ils ont consenti de nouvelles réductions lors de la commande des quatorze lanceurs.

« *En 1994*, se souvient Serge Petit, directeur du programme Ariane-5 à Aerospatiale, *Arianespace s'était aperçus que les coûts seraient trop élevés. Comme tous les industriels, nous avons fait des efforts et accepté, pour notre part, des réductions de coûts de 15 %.* »

Pour la prochaine commande de lanceurs qu'Arianespace fera en 1997 et qui, selon son PDG, Charles Bigot, ne devrait pas être inférieure à cinquante exemplaires, de nouveaux efforts devront être consentis. « *Peut-être de l'ordre de 20 %* », avance Serge Petit. L'expérience d'Ariane-4, rappelle-t-il, a montré qu'entre la commande des premiers exemplaires, en 1988, et les derniers tirs, au début de cette année, les coûts de production du lanceur ont diminué de 53 % !

*J.-F. A.*

#### De nombreux concurrents étrangers

| | ÉTATS-UNIS | | | JAPON | RUSSIE | CHINE | EUROPE | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| BASE DE LANCEMENT | | | | TANEGASHIMA | | XICHANG | | |
| MISE EN SERVICE | 1990 | 1998 | 1993 | 1994 | 1967 | 1995 | 1988 | 1996 |
| CHARGE UTILE EN ORBITE BASSE (LEO) | 5 140 kg | [illegible] | 7 700 kg | 10 000 kg | 20 900 kg | 13 600 kg | 6 900 kg | 18 000 kg |
| ORBITE GÉOSTATIONNAIRE (GTO) | [illegible] | [illegible] | [illegible] | 4 000 kg | 4 500 kg | 4 800 kg | 4 730 kg | 5 970 kg |
| MASSE AU DÉCOLLAGE (en tonnes) | 231 | | 234 | 279 | 680 | 425 | 470 | 710 |
| | DELTA II | DELTA III | ATLAS 2AS | H2 | PROTON | LM 3B | ARIANE 44 L | ARIANE 5 |

Source : Aerospatiale

Infographie : Le Monde

### Un projet avec les Russes

**Parmi les projets étudiés par les industriels européens et Arianespace pour aborder très vite le marché des petits satellites, on parle d'une alliance, qui pourrait être signée avec Boris Eltsine à la veille des élections russes, pour utiliser le fameux lanceur russe Soyouz avec un étage européen. « *Cette fusée, conçue dans le même esprit qu'Ariane 5, avec la fiabilité des vols habités, a effectué 1 600 missions. Ce sera un bon complément pour le lanceur européen* », estime un expert. L'agence spatiale russe RKA, le centre de Samara qui fabrique Soyouz, Aerospatiale et Arianespace pourraient le promouvoir à partir de 1998 à un prix d'environ 35 millions de dollars.**

## Satellites : l'Europe se bat sur un petit créneau

**LES CHIFFRES** ne doivent pas mentir. Arianespace annonce un carnet de commandes de quarante-cinq satellites à lancer, pour 18,6 milliards de francs, et s'affirme comme le leader mondial des services de lancement de satellites commerciaux. Les montants sont impressionnants. Mais, à y bien regarder, la société européenne « ferraille » dur pour remplir les coiffes de la petite douzaine de fusées qu'elle lance chaque année.

Pour 1995 – missions civiles, gouvernementales et militaires mêlées –, 80 lanceurs ont été tirés dans le monde : 33 en Russie, 30 aux Etats-Unis, 3 en Chine, 2 au Japon, 1 en Israël et 11 Ariane en Europe. Sur ce total, le nombre des tirs commerciaux ne s'est élevé l'an dernier qu'à vingt-quatre. C'est dire si l'Europe se bat sur un tout petit créneau.

Selon Arianespace, 73 satellites ont été mis en orbite l'an dernier, parmi lesquels 47 étaient affectés à des missions militaires ou stratégiques d'observation, d'écoute, de détection ou de communication. Sur les 26 qui restent, 12 l'ont été par Ariane, 9 par ses concurrents américains (7 pour Atlas et 2 pour Delta). Combien seront-ils dans les années à venir ? Les experts sont divisés.

La société européenne qui commercialise Ariane fait preuve d'un optimisme qu'elle n'avait pas il y a peu encore, envisageant même de tirer en l'an 2000 sept ou huit exemplaires par an de la fusée Ariane-5 spécialisée dans le lancement des gros satellites par paire. Arianespace estime aujourd'hui qu'il y aura de 200 à 240 satellites à lancer dans les huit prochaines années. Sur ce nombre, 9 % assureront des missions scientifiques, 11 % observeront la Terre et feront de la météorologie et le reste, soit 80 %, couvrira les besoins insatiables des télécommunications.

Depuis les débuts de la conquête spatiale, ces dernières ont beaucoup évolué. Le téléphone, qui était hier leur domaine de référence, n'occupe que 30 % de la capacité des satellites de « télécoms ». Le reste est consacré à la transmission des données informatiques (10 %) et à la vidéo (60 %). Une tendance que l'avènement du multimédia ne fera qu'accentuer.

> Le téléphone n'occupe plus que 30 % de la capacité des satellites de « télécoms », les données informatiques 10 %, la vidéo 60 %. Une tendance que l'avènement du multimédia ne fera qu'accentuer

« *C'est le règne des télécommunications sans frontières*, constate Patrice Larcher, reponsable marketing à Arianespace. *On assiste à des changements très rapides, parfois difficiles à suivre. Avant, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, les opérateurs étaient nombreux. Aujourd'hui, avec les concentrations et le retrait des systèmes gouvernementaux, ils se comptent sur les doigts de la main. En Asie, en revanche, c'est encore le foisonnement.* »

La conséquence de ces soubresauts, c'est d'abord une demande pour des satellites plus gros. « *Plus on offre de place sur nos lanceurs, plus on offre de masse pour la charge utile, et plus le client en prend à son aise* », souligne Patrice Larcher. Un constat que confirme François Calaque, directeur du transport spatial à Aerospatiale. « *Au début*, dit-il, *les gens n'étaient pas conscients que les satellites allaient grossir. Beaucoup disaient qu'avec la miniaturisation des composants on allait revenir à des charges utiles plus modestes. En fait, ce que les opérateurs de satellites veulent, c'est mettre le plus de répéteurs possibles sur leur engin.* »

Un répéteur rapporte de 3 à 4 millions de dollars par an. Un satellite dure une quinzaine d'années. Et l'arrivée du numérique dans l'audiovisuel permet de faire passer au moins quatre chaînes télé – peut-être six bientôt – sur un répéteur qui, précédemment, n'acceptait qu'une seule chaîne. Dans ces conditions, les comptes sont faciles à faire.

Les télécommunications vont triompher et, avec elles, les gros satellites. Alors que, en 1990, 90 % de ces derniers pesaient moins de 2 400 kilos, Arianespace estime qu'en l'an 2000 ils devraient dépasser cette masse dans leur quasi-totalité et même atteindre 3 000, voire 3 500 kilos, masse idéale pour Ariane-5 lorsque, en 2003, elle aura accru ses capacités d'emport de 1 400 kilos grâce aux vertus du programme de 6,74 milliards de francs « Ariane-5 évolution ».

Restent les constellations de petits satellites d'une tonne et moins, croisant à quelques centaines de kilomètres de la Terre et non plus sur orbite géostationnaire, à 36 000 km d'altitude. Ces projets de réseaux de satellites, nombreux, ont nom Globalstar, Iridium Odyssey ou encore Telesic, le projet fou de Bill Gates, avec plus de huit cents engins.

Ils échappent à la trop puissante Ariane-5. Arianespace étudie d'autres solutions avec les industriels européens pour faire face à ce nouveau marché.

*J.-F. A.*

### Francis Avanzi, directeur général d'Arianespace

## « Ariane-5 est fiable, confortable et flexible »

**FRANCIS AVANZI**, qui a pris, il y a quelques mois, les fonctions de directeur général d'Arianespace, aux côtés du PDG Charles Bigot, expose, dans un entretien au *Monde*, les atouts du nouveau lanceur lourd européen dont sa société devrait assurer la commercialisation à partir de 1997.

**« Quels sont les atouts de ce lanceur lourd dans un marché dont la concurrence s'organise ?**

– Ariane-5 est capable d'emporter en orbite géostationnaire (celle des satellites de télécommunications, qui représentent 80 % du marché) 6,9 tonnes en lancement simple et 5,97 tonnes en lancement double. Nous pouvons donc lancer deux satellites de trois tonnes ou un seul très gros. Et, dans ce dernier cas, la coiffe d'Ariane-5 permet d'offrir un volume très important : 5,40 mètres de diamètre et de 12 à 17 mètres de hauteur. Dans ces dimensions, nous sommes seuls sur le marché. Ce système de lancements doubles nous permet, par ailleurs, une gestion très flexible de notre carnet de commandes.

» De plus, Ariane n'est que le maillon de tout un système de lancement qui s'est amélioré avec l'expérience d'Ariane-4. Kourou est aujourd'hui la base de lancement la plus moderne au monde. Nos équipes y travaillent en intégration complète avec celles du client ; ce dernier est au courant du moindre détail technique. Ce souci de transparence, salué en particulier par les assureurs, est unique dans notre profession.

**– Comment peut-on être « flexible » en n'effectuant que trois ou quatre tirs par an ?**

– Le calendrier prévoit, après les deux vols de 1996, trois tirs en 1997, quatre en 1998 et cinq ou six en 1999. A partir de 2000, nous espérons effectuer sept ou huit tirs par an. Parallèlement, pour faire face à la demande et parer aux éventuels



FRANCIS AVANZI

problèmes techniques des débuts, nous continuerons à exploiter Ariane-4 jusqu'à l'automne 1999.

» Nous avons donc commandé 10 Ariane-4 supplémentaires en plus de la première série de 14 Ariane-5. Pour la seconde série, après 2000, nous avons demandé aux industriels de réduire à vingt-quatre mois leur cycle de fabrication, qui est actuellement de quarante-six mois. Cela nous rapprochera du cycle de fabrication des satellites, qui est tombé à dix-huit mois.

**– Comment comptez-vous résister aux prix de dumping de certains de vos concurrents ?**

– Nos concurrents américains déjà établis, comme les lanceurs Delta ou Atlas 2AS, pratiquent des tarifs équivalant aux nôtres. Ceux qui cherchent à s'établir, comme l'Atlas 2AR ou le Delat-3, qui doivent sortir en 1998-1999, vendent actuellement à des prix de pénétration, mais cela ne durera pas : ils n'ont aucun intérêt à casser le marché. La firme américaine qui commercialise la fusée russe Proton est dans le même cas : ses rabais par rapport à Ariane ne sont pas extraordinaires et sont compensés par les inconvénients du lanceur. Enfin, si les Chinois affichent des prix inférieurs de 30 % aux nôtres, on sait aujourd'hui que les problèmes techniques qu'ils rencontrent, et qui ne sont pas liés seulement à leur fusée, ne seront pas réglés en quelques mois.

» Pour notre part, nous alignons des avantages, qui se traduisent en dollars. La fiabilité exceptionnelle d'Ariane-5 nous permet de proposer à nos clients un relancement gratuit en cas d'échec. Ce qui leur permet d'économiser, en assurance, de 8 % à 10 % du coût d'acquisition du lanceur. Par ailleurs, la précision de la mise en orbite depuis Kourou leur fait gagner un an sur la durée de vie de leur satellite, ce qui représente 10 % de sa valeur.

**– Ne pensez-vous pas que les satellites les plus petits vont échapper à ce lanceur trop puissant pour eux ?**

– En dépit des apparences, Ariane-5 constitue, à lui seul, une famille de lanceurs qui permet, grâce au système de lancements multiples, de mettre sur orbite aussi bien des petits satellites que des gros. Pour passer de l'un à l'autre, il suffit de changer la coiffe. Le programme Ariane-5 évolution, signé à Toulouse en novembre 1995, portera sa capacité à 7,4 tonnes en lancement double à partir de 2003. Dans un deuxième temps, un programme complémentaire, dit « Ariane-5 évolution plus », qui reste à décider, le dotera d'un étage supérieur évolué. Il deviendra alors capable de mettre en orbite une vingtaine de petits satellites en un seul lancement, par exemple, et renforcera notre position de transporteur spatial quasi universel.

» D'autres projets sont à l'étude, avec nos partenaires industriels européens. Pour l'avenir, il n'est pas interdit d'envisager la construction d'un petit et d'un moyen lanceur, dans le cadre d'une coopération internationale. »

*Propos recueillis par Jean-François Augereau et Jean-Paul Dufour*

# Thomas Muster est expulsé de ses terres par Michael Stich

## L'Allemand a créé la surprise en éliminant l'Autrichien, tenant du titre, en quatre sets. En quarts de finale, il rencontrera le Français Cédric Pioline, qui a dominé le Chilien Marcelo Rios

**Les Internationaux de France de Roland-Garros ont perdu leur champion sortant, lundi 3 juin. L'Autrichien Thomas Muster, tête de série nº 1, a été éliminé en huitième de finale par l'Allemand Michael Stich (nº 16) en quatre sets. Celui-ci retrouvera en quarts de finale le Français Cédric Pioline, qui a fait bonne impression en dominant nettement le Chilien Marcelo Rios en trois sets. L'autre quart de finale du bas du tableau opposera l'Allemand Bernd Karbacher au Suisse Marc Rosset. Le premier, 56e joueur mondial, a causé l'autre sensation de la journée en éliminant le Croate Goran Ivanisevic, tête de série nº 6, handicapé par une ampoule au pied gauche. Le second, tête de série nº 15, n'a laissé aucune chance au Suédois Stefan Edberg, qui faisait ses adieux à Roland-Garros, en le battant en trois sets.**

**L'HISTOIRE** raconte que Michael Stich ne voulait pas disputer les Internationaux de France 1996. Cette histoire est vraie. Un mois avant de venir à Paris, l'Allemand, démoralisé par ses performances sur terre battue après de longs mois de convalescence dus à une rupture de ligaments de la cheville, hésita à venir se hasarder sur la surface lente : « *Je ne voulais pas me ridiculiser* », dit-il.

C'est son entraîneur, Sven Groenveld, ancien coach de Mary Pierce, qui l'a convaincu de venir se frotter, à nouveau, à un tournoi du Grand Chelem. Depuis sa demi-finale, en 1991, Michael n'y a pas été brillant, empêché par son trop preste jeu de service-volée ou bien par des soucis qui lui ont miné le moral. Cette fois, Michael a écouté Sven. A vingt-sept ans, il a fait taire sa fierté. Il est venu à Roland-Garros en toute quiétude. En passant discrètement des tours, il s'est forgé un moral tranquillement, loin du tapage et des angoisses qui ont étreint Pete Sampras, Thomas Muster, André Agassi ou les joueurs français.

Il partait un peu rassuré, puisque admis chez les têtes de série, ce club de seize membres qui, dans un Grand Chelem, empêche les meilleurs de se frotter trop tôt aux meilleurs. Il y avait le forfait de Boris Becker aussi, son compatriote aîné, et toujours devant lui dans les cœurs ou dans le classement. Placé dans le dernier quart du tableau, appelé à rencontrer Thomas Muster en huitième de finale, Michael, comme tout bon joueur qui se respecte, a pris les choses *match* par *match*, en se souciant de son retour sur terre, en s'étonnant de ses meilleurs points, en s'interrogeant sur ses lacunes.

En trois matches, il a pris des leçons, il s'est énervé ou impatienté. Il a explosé de joie dans sa victoire du troisième tour contre le Suédois Mikael Tillström, puisqu'elle lui amenait l'occasion de se rassurer sur l'état de sa cheville, anciennement blessée, et de rencontrer Thomas Muster. « *Moi qui ne m'attendais à rien dans ce tournoi !* », a ri Michael. Leurs échanges ont d'abord été verbaux. « *Je l'ai déjà battu sur dur et sur terre battue* », a dit Stich. « *J'en tremble déjà* », a rétorqué Thomas Muster. Derrière, quelques sourires et du bagout. Les deux hommes s'estiment beaucoup mais adorent revendiquer leurs victoires sur l'autre.

L'Allemagne, qui envisagea toujours Michael Stich comme un attaquant, s'est trompée. Peut-être davantage que Boris Becker, le numéro un allemand, cet homme du Nord, s'est imposé en touche-à-tout. Il a tordu le cou aux préjugés en se hissant en demi-finale à Roland-Garros avant de gagner à Wimbledon, en 1991. Michael Stich s'est imposé, pendant deux ans, comme un grand joueur de toutes les surfaces, foudroyant sur dur et obstiné sur terre battue. Il a terminé l'année 1993 en deuxième joueur mondial derrière Pete Sampras.

Lundi 3 juin, avant le énième match d'adieu de Stefan Edberg à Roland-Garros, Michael Stich fourbit ses chances. S'il apparaît intimidé au premier set face au maître des lieux, perdant son service et se sentant dépassé dans les échanges du fond du court, il se prend à exulter dans la deuxième manche. Pourquoi maintenant ? Michael n'a plus peur, ni de Muster ni de rien. Il se fiche d'être ridicule. Il contient les longs échanges et fait mieux en déchiffrant les revers du gaucher autrichien. Il accepte de monter à la volée au prix de risques mesurés ou bien se brûle le coup droit face aux passing-shots, pour mieux les intercepter.

**BLOC DE CONCENTRATION**

Au troisième set, le rythme venu, le tennis de Stich est rassuré. Il en devient élégant dans sa façon de tout montrer, notamment dans cette variation de son coup droit. Porté par son premier service, celui-ci cingle une volée. Derrière le deuxième service, malicieux d'efficacité, poussé jusqu'au dernier centimètre avant la faute, le coup droit se fait félin, juste assez souple pour dégoûter la constance de Thomas Muster.

Le quatrième set sera aussi riche. Stich, bloc de concentration, tente tout pour ne pas échouer au cinquième et transformer le match en terrain conquis pour le costaud Thomas Muster. La fin est âpre, brutale et magnifique. Michael Stich cueille la balle pourtant si dure, très tôt derrière le rebond. On râle et peste, on souffre. L'Allemand cède son service. Il s'arrache des efforts volontaires pour revenir et pour gagner. Dans la fatigue, son service est majestueux comme sa confiance. Il annihile les dernières forces de Thomas Muster dans une pluie de passing-shots ou d'aces. Il y a une amortie ou ce retour qui laissent Thomas pétrifié. « *Je m'étais juré de ne pas reculer sur ses coups pour ne pas me laisser faire dans les échanges*, dit Michael. *En fait, c'est Thomas qui a couru.* »

Thomas Muster a la défaite bien élevée et, comme d'habitude, sincère. « *Il a bien joué et mérite cette victoire. Moi, je n'ai pas d'excuse, j'ai perdu. Je n'ai pas été assez agressif.* » Il sait être sobre : « *Non, je n'ai pas trop joué. Non, les courts ne sont pas trop rapides pour les spécialistes de terre battue. Oui, Michael a du talent. Quant à moi, j'ai déjà gagné Roland-Garros. Aujourd'hui, je suis désolé, mais j'ai juste perdu un match.* »

***Bénédicte Mathieu***

ROLAND-GARROS

### *Les malheurs de Goran Ivanisevic*

**Bernd Karbacher sera l'invité-surprise des quarts de finale, mercredi 5 juin, face au Suisse Marc Rosset. L'Allemand, nº 56 mondial, a sèchement éliminé, lundi 3 juin, le Croate Goran Ivanisevic, tête de série nº 6, sur le score de 6-4 6-1 6-2. Karbacher apprécie particulièrement la terre battue très rapide de Roland-Garros. Il a émoussé d'entrée la confiance d'Ivanisevic en lui ravissant par deux fois son service. Considérablement handicapé dans ses mouvements sur le court par une ampoule au pied, le Croate, qui avait remporté ses trois rencontres préalables sans concéder un set, pestait contre la malchance : « *Je jouais bien, j'avais retrouvé ma confiance et j'avais un bon tableau, il a fallu que je me fasse une ampoule. Qui sait ce qui va encore m'arriver la prochaine fois.* »**

# *Au fil des victoires, Cédric Pioline retrouve l'audace*

**LE COUP DROIT** final envoyé dans le filet par Marcelo Rios a à peine modifié l'expression du visage de Cédric Pioline. Les victoires n'occasionnent jamais chez lui de débordements inconsidérés. Mais celle-ci avait quelque chose de spécial : elle lui donnait accès pour la première fois aux quarts de finale à Roland-Garros. Il a tourné lentement sur lui-même, les lèvres serrées, comme effrayé, soudain, de s'éveiller.

Il ne rêvait pas. C'était bien ce court central longtemps circonspect à l'égard de son tennis qui l'acclamait. Alors il s'est détendu. Dans ce sourire radieux qui anime trop rarement son visage, il a tenté d'exprimer sa joie. A sa manière gauche et pudique : « *Je n'ai pas envie de m'arrêter en cours de route. Je suis content d'avoir gagné le droit de faire encore un match.* »

Il s'est empressé de quitter le court. Pour ne pas succomber à la griserie, pour utiliser au mieux chacune des précieuses minutes qui le séparait de son rendez-vous avec Michael Stich, mercredi 5 juin. Il a suivi minutieusement sa routine d'après match : réhydratation, étirements, douche, massage. Avant de venir s'expliquer devant les journalistes. Enigmatique comme toujours : « *Je me suis isolé pour préparer ce tournoi. [...] Il y a des choses que je sens maintenant que je peux faire, mais je n'en dirai pas davantage. Je contrôle mieux les choses.* »

Renfermé, peu disert, mal compris, Pioline s'était juré de réussir par ses propres moyens. La route a été longue mais l'a rendu bien plus solide que d'autres. Jeune, il s'accommodait mal du cadre d'entraînement fédéral. On le disait paresseux. Les méthodes de préparation conçues pour des groupes heurtaient sa conception individualiste du sport. Il s'est entêté. Avec succès. En 1993, il a réalisé une saison exceptionnelle culminant en septembre avec la finale de l'US Open. Il a mal digéré cette fabuleuse expérience.

Puis le doute sur la marche à suivre ensuite a pris le pas. Au printemps suivant, la rupture avec Henri Dumont, son entraîneur, spécialiste des ressources humaines dans le civil, était consommée. Il a tenté sa chance avec le Brésilien Carlos Kirmayr, ancien joueur du circuit, coach de renom, célèbre pour avoir mené Gabriela Sabatini à la victoire de l'US Open 1990. Sans succès. Depuis le printemps 1995, il travaille avec Pierre Cherret, un ami du Racing Club de France qui l'a toujours suivi. Cette relation informelle lui pèse moins.

Cette année, Cédric est arrivé à Roland-Garros libéré et heureux. En mars, au tournoi en salle de Copenhague (Danemark), il a réglé un vieux compte avec lui-même en conquérant son premier titre à l'issue de sa dixième finale. Plus sûr de son tennis, il est passé, en avril, des surfaces rapides à la terre battue de Monte Carlo sans états d'âme. En principauté, il n'a cédé que devant Thomas Muster en demi-finale après avoir défait d'éminents spécialistes : Evgueni Kafelnikov, Andreï Medvedev et Carlos Costa. Depuis, il a toutes les audaces.

A la porte d'Auteuil, depuis sa première participation en 1989, Cédric Pioline n'avait jamais dépassé les huitièmes de finale (atteints en 1992). Ces trois dernières années, des adversaires coriaces l'avaient relégué au vestiaire dès le deuxième tour : l'an passé, Thomas Muster, le vainqueur du tournoi, en 1994, l'Espagnol Alberto Berasategui, le finaliste, et en 1993, Muster, encore. Peu lui importait, dans ces conditions, de rencontrer, lundi 3 juin, en huitièmes de finale une nouvelle « terreur » de la terre battue. Il a abordé sa rencontre avec Marcelo Rios avec sa fausse nonchalance coutumière. « *Je savais que j'avais une bonne chance contre lui*, a-t-il déclaré. *Je savais que son jeu n'allait pas particulièrement me gêner.* » Après une première manche accrochée, le jeune Chilien, pourtant donné favori, était battu. Par son propre entêtement à frapper comme un sourd dans une balle dont la trajectoire s'achevait immanquablement hors du court, par la patience et l'application de Pioline à faire rentrer cette même balle dans le terrain.

« *Il joue du fond du court sans vous faire très mal*, a dit Rios, vingt ans, avec une moue boudeuse. *Mais c'est un match à oublier. Je ne me sentais pas très bien, je n'avais pas envie de jouer.* » Pioline, lui, ne céderait sa place pour rien au monde. « *Cela me fait énormément plaisir de montrer de quelle manière je suis capable de jouer dans un grand tournoi* », a-t-il assuré. Lors de la finale de l'US Open 1993, Mireille Berçot, sa compagne, la mère de leur petit Andrea, confiait qu'elle avait « *toujours su que Cédric serait une petite star* ». Il n'en demande pas autant. Après une bonne année et demie de flottement, il est de retour parmi les vingt meilleurs mondiaux, à la 19e place. Son ascension devrait se poursuivre, à condition que Paris consente à le reconnaître.

***Patricia Jolly***

# Armand De Las Cuevas s'est réconcilié avec le cyclisme

## Son équipier, le Lituanien Arturas Kasputis s'est imposé dans la première étape du Critérium du Dauphiné

**LE VÉLO** est une ivresse dont il est difficile de se passer. Armand De Las Cuevas se croyait dégrisé à jamais, à la fin de 1995. Depuis le Tour de France, le Français traînait une interminable gueule de bois. Dégoûté de pédaler, révulsé par la souffrance, écœuré par son entourage sportif, fatigué d'un milieu qui respectait son talent mais n'avait jamais admis sa personnalité, il avait été saisi d'une insupportable nausée. Il aurait pu se plaindre. Il s'est muré dans le silence.

La saison 1995 promettait pourtant d'être une étape supplémentaire vers la gloire pour celui qui figurait déjà parmi les vingt premiers coureurs mondiaux et semblait le Français le plus prometteur du moment. Il avait fait du Tour d'Italie son grand rendez-vous, s'était entraîné comme jamais pour conquérir ce maillot rose qu'il avait pu essayer en 1994. Mais une clavicule cassée dans une chute aux Quatre Jours de Dunkerque compromettait son rêve à deux semaines de le réaliser. Il refusa l'évidence, se fit poser une broche avec six vis pour guérir plus rapidement et, au lendemain de l'opération, moulinait comme un forcené sur un home-trainer, dans sa chambre d'hôpital. Malgré les sages mises en garde, il se présentait au départ à Pérouse. Quatre jours plus tard, il descendait de vélo grelottant de fièvre. « *J'avais le sentiment d'être un glaçon.* »

Son corps ne lui pardonnera pas de l'avoir ainsi malmené. Il ne cessera de se rebeller. Il ahanera sur le Tour de France, sourd aux sollicitations, le lâchant aux moments cruciaux. Cyrille Guimard, dont l'équipe Castorama est aux abois, a besoin de victoires et sent bien que cette carcasse fatiguée ne les lui apportera pas cette année. Après le Tour de France, la fâcherie atteint un point de non-retour, dégénerera devant les tribunaux. Armand De Las Cuevas ne participera plus à aucune compétition de la saison.

Son coup de pédale n'impressionnant plus, on parle donc plus ouvertement de son caractère ombrageux, ingérable. Lui prétend à l'originalité. « *Les gens sont habitués à dire les choses d'une certaine façon. Dès qu'on sort des rails, on est pris pour un marginal.* » Le fils d'immigré espagnol rejette à son tour ce monde qui l'a exclu *de facto* : « *Ce milieu est superficiel. Il ne pense qu'à l'argent. Depuis huit ans que je suis professionnel, je vois la camaraderie disparaître. Désormais, c'est chacun pour soi.* » Armand semble avoir définitivement coupé les ponts.

> Il décrocha son biclou, comme d'autres s'autorisent une anodine cigarette ou un petit verre. « Le plaisir est revenu aussi vite. »

Dès lors, le peloton pouvait bien continuer sans lui son interminable manège, trop pressé pour se soucier des égarés ou même pour se rendre compte qu'il tournait en rond. Armand De Las Cuevas le laissait bien volontiers à son mouvement perpétuel et inutile. Son équipe ayant arrêté, le coureur se retrouvait libre de tout contrat et sans la moindre envie de rempiler. Les mois avaient passé et il s'était cru sevré. « *Le 15 septembre, j'ai décidé d'arrêter définitivement l'entraînement. Je n'avais plus aucune motivation. Pour moi, le cyclisme, c'était fini. J'ai bien mangé. Je me suis amusé. Je me suis mis à vivre comme quelqu'un de normal.* »

Un jour pourtant surgit une contrainte imprévue, affichée dramatiquement sur une balance. « *J'avais pris treize kilos en deux mois et demi. Je me suis fait peur. J'ai décidé de perdre du poids.* » Le retraité décrocha donc son biclou au début du mois de décembre, pour une simple promenade de cyclotouriste, comme d'autres naïfs s'autorisent une anodine cigarette ou un petit verre. « *Le plaisir est revenu aussi vite.* »

Le champion déçu s'est également rendu compte que le milieu n'était pas totalement ingrat, que son élégance manquait au peloton. Les propositions étaient nombreuses, certaines alléchantes. Mais pendant son congé sabbatique, à se promener entre mer et montagne, au Pays basque où il réside, Armand De Las Cuevas a fait son cheminement intérieur. « *Je me suis remis en cause. J'ai retrouvé mon équilibre.* » Le terrien a nourri sa passion pour la voile. Il a été séduit par la philosophie des marins, a épousé leur détachement des soucis de piéton. Armand De Las Cuevas a réfléchi longuement. Il a finalement signé, en mars, en cours de saison, dans l'équipe Petit Casino-C'est votre équipe, qui cherche actuellement à se montrer à son avantage dans le Critérium du Dauphiné pour décrocher une place dans le Tour de France et a remporté la première étape de la course, lundi 3 juin à Villefontaine, grâce au Lituanien Arturas Kasputis. C'est un peu comme si Eric Cantona allait au bout de son éthique et signait dans un club de deuxième division. « *Je me suis rendu compte que j'avais surtout besoin de confiance et de paix. L'aspect financier devenait secondaire. Je suis donc allé là où je serais bien.* » Le flibustier, catogan au vent, s'est coulé dans le peloton comme s'il ne l'avait jamais quitté. Mais ces vacances prolongées ont fait du révolté un homme plus serein, à vingt-huit ans, avec une seule certitude. « *J'ai compris à quel point le vélo était une passion pour moi, combien je suis privé quand j'arrête trop longtemps. Je sais que plus tard, je continuerai à en faire. Je ne pourrais pas m'en passer.* »

***Benoît Hopquin***

# Marie-José Pérec a poursuivi sa progression sur 200 m à Saint-Denis

**LA FRANÇAISE** Marie-José Pérec a été la vedette de la réunion d'athlétisme de Saint-Denis, lundi 3 juin, en portant à 22 s 30 la meilleure performance mondiale de l'année sur 200 m, soit un centième de mieux que celle qu'elle avait établie à Villeneuve-d'Ascq. Les bonnes conditions climatiques ont permis à quatre autres athlètes de réaliser les meilleures performances de l'année dans leur discipline : le Kényan Christopher Kosgei au 3 000 m steeple (8 mn 12 s 29), le Burundais Venuste Niyongabo au 5 000 m (13 mn 3 s 29), l'Ethiopienne Derartu Tulu au 5 000 m féminin (14 mn 50 s 88) et la Suédoise Ludmilla Enquist sur 100 m haies (12 s 61). Le sprinter namibien Frankie Fredericks s'est également mis en valeur en remportant le 100 m dans le bon temps de 9 s95, qui le classe au quatrième rang dans la hiérarchie des performances de l'année.

■ **Le Trinitéen Ato Boldon a réalisé la meilleure performance mondiale** de l'année sur 100 m, dimanche 2 juin à Eugene (Oregon), en remportant la finale des championnats universitaires américains en 9 s 92. Cette performance, qui fait de Boldon le sixième sprinter de tous les temps, a été réussie malgré un vent défavorable de 0,8 m/seconde.

■ **ALPINISME : Chantal Mauduit a gravi, vendredi 24 mai, seule et sans oxygène artificiel, le Manaslu**, un sommet du massif de l'Himalaya haut de 8 163 m. « *C'était difficile, il y avait beaucoup de neige, on enfonçait profondément, il fallait faire la trace, se relayer* », a-t-elle déclaré peu après son retour dans un camp de base. L'alpiniste de trente-deux ans a déjà gravi quatre sommets de plus de 8 000 mètres. Avant de réussir l'ascension du Lhotsé, le 10 mai, elle avait vaincu le K2 en 1992, le Shisha Pangma en 1994 et le Cho-Oyu la même année.

■ **FOOTBALL : le président de la Fédération sud coréenne de football, Chung Mong-Joon,** a indiqué, mardi 4 juin, qu'il souhaitait intégrer la Corée du Nord dans la coorganisation de la Coupe du monde 2002 entre son pays et le Japon, et ce malgré les objections du secrétaire général de la FIFA, Sepp Blatter. « *Nous devons développer la coorganisation de la Coupe du monde 2002 en trois axes en incluant la Corée du Nord* », a-t-il déclaré dans un entretien au mensuel sud-coréen *Hankyoreh Daily*. – (AFP)

## RÉSULTATS

### ATHLÉTISME

*RÉUNION DE SAINT-DENIS*

**Messieurs**

**100 m** : 1. F. Fredericks (Nam.), 9 s 95 ; 2 O. Adeniken (Nga), 10 s 17 ; 3. T Bowen (E-U), 10 s 19.

**200 m** : 1. M. Johnson (E-U), 20 s 23 , 2. R. Clay (E-U), 20 s 62 ; 3. Y. Garcia (Cub.), 20 s 72 ; 4. C. Cheval (Fra.), 20 s 77.

**1500 m** : 1. N. Morceli (Alg.), 3 mn 32 s 37 ; 2. D. Mazouzi (Mar.), 3 mn 34 s 08 ; 3. S. Kipkorir (Ken.), 3 mn 34 s 26.

**5000 m** : 1. V. Niyongabo (Bur.), 13 mn 03 s 29 ; 2. Bitok (Ken.) 13 mn 4 s 48 ; 3. Sghir (Mar.), 13 mn 5 s 57 ; 4. Kirui (Ken.), 13 mn 17 s 48.

**3000 m steeple** : 1. C. Kosgei (Ken.), 8 mn 12 s 29 ; 2 B. Boulami (Mar.), 8 mn 18 s 49 ; 3. P Sang (Ken.), 8 mn 18 s 59.

**Perche** : 1. I. Trandenkov (Rus.), 5,95 m ; 2. J Galfione (Fra.), 5,85 m ; 3 M. Tarassov (Rus.) et A. Tiwontschik (All.), 5,85 m

**Dames**

**100 m** : 1. M. Onyali (Nga), 11 s 14 ; 2. J. Cuthbert (Jam.), 11 s 19 ; 3. M. Trandenkova (Rus.), 11 s 21

**200 m** : 1. M.-J Pérec (Fra.), 22 s 30 ; 2. M. Trandenkova (Rus.), 22 s 47 ; 3. J. Campbell (Jam.), 22 s 71.

**800 m** : 1 A.-F. Quirot (Cub.) 1 mn 58 s 86 ; 2. L. Vriesde (Sur.), 1 mn 59 s 11 ; 3 E. Afanassieva (Rus.), 1 mn 59 s 52 ; 4. P. Djaté (Fra.) 1 mn 59 s 90.

**5 000 m** : 1. D. Tulu (Eth.), 14 mn 50 s 88 ; 2. C. McKiernan (Irl.), 14 mn 55 s 39 ; 3. B. Adere (Eth.), 14 mn 59 s 17.

### CYCLISME

CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ

*1re étape (Megève-Villefontaine)*

1. A. Kasputis (Lit.Petit Casino), les 227 km en 5 h 31 mn 15 s ; 2. F Moncassin (Fra.) à 4 mn 12 s ; 3. J.-C. Colotti (Fra.) m. t. ; 4. L Jalabert (Fra.) m. t. ; 5. G. Talmant (Fra.) m. t.

**Classement général** : 1. A. Kasputis, 5 h 39 mn 42 ; 2 C Boardman (G-B) à 3 mn 40 s ; 3. L. Brochard (Fra.) 3 mn 51 s ; 4. T. Rominger (Sui.) à 3 mn 53 s ; 5. M. Indurain (Esp.) à 3 mn 55 s.

### TENNIS

INTERNATIONAUX DE FRANCE

*Huitièmes de finale*

**Simple messieurs**

B Karbacher (All.) b. G. Ivanisevic (Cro., nº 5) 6-3, 6-1, 6-2 ; M. Rosset (Sui., nº 14) b. S. Edberg (Suè.) 7-6 (7-4), 6-3, 6-3.

C. Pioline (Fra.) b. M. Rios (Chi., nº 9) 6-4, 6-1, 6-2 ; M. Stich (All., nº 15) b. T Muster (Aut., nº 2) 4-6, 6-4, 6-1, 7-6 (7-1).

**Simple dames**

C. Martinez (Esp., nº 2) b. A. Coetzer (AfS, nº 15) 6-2, 6-3.

# Le nouveau président de France Télévision devra gérer en priorité le dossier social

## Les syndicats des personnels des chaînes publiques n'oublient pas leurs revendications

**Quatre jours après la démission de Jean-Pierre Elkabbach, Xavier Gouyou Beauchamps, désigné très rapidement par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, devait prendre ses fonctions, mardi 4 juin vers 16 heures, à la tête de France Télévision. Il devait ensuite s'adresser aux personnels des deux chaînes publiques. Un message attendu car les syndicats estiment *« inéluctable le départ de l'équipe en place »*.**

LA PASSATION DE POUVOIR entre Jean-Pierre Elkabbach, président démissionnaire, et Xavier Gouyou Beauchamps, président nouvellement élu à la tête de France Télévision, devait avoir lieu dans l'après-midi du mardi 4 juin, dans les locaux de la présidence commune de France 2 et France 3, avenue d'Iéna, à Paris. M. Gouyou Beauchamps, nommé président dimanche 2 juin pour trois ans par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, a continué, lundi, d'occuper ses fonctions de directeur général de la Trois, où il a tenu un comité de direction dans la matinée. Jean-Pierre Elkabbach, qui a démissionné vendredi après-midi, a de son côté annulé un comité exécutif qu'il avait convoqué (avant l'élection de son successeur) pour lundi matin à la présidence.

Le premier message public de Xavier Gouyou Beauchamps devait avoir lieu mardi en direction des personnels des deux chaînes. Tous les salariés de la Deux et de la Trois pourront être informés grâce aux circuits vidéo internes qui s'étendent jusqu'aux stations régionales de France 3. Le nouveau président doit ensuite faire entériner sa nomination à la présidence de France Télévision par les conseils d'administration de France 2 et France 3.

Cette investiture devrait avoir lieu mercredi 5 juin. C'est aux conseils d'administration des deux chaînes que Xavier Gouyou Beauchamps indiquera les lignes directrices de son action future. Pour l'instant, seule son idée d'installer à France 2 une procédure d'audit permanent, sur le modèle de celle qui existe à France 3, a filtré (*Le Monde* du 4 juin). C'est peut-être devant ces instances que seront révélés les noms des futurs directeurs généraux de France 2 et France 3. En tout état de cause, M. Gouyou Beauchamps doit se trouver un successeur à la direction de France 3. L'avenir à France 2 de Raphaël Hadas-Lebel reste en suspens.

Lundi 3 juin, en fin d'après-midi, l'inspecteur des finances Jean-Michel Bloch-Lainé a remis au premier ministre, Alain Juppé, les premières conclusions de l'audit qu'il a effectué sur l'audiovisuel public à la demande du gouvernement. Le rapport définitif devrait être remis dans un mois.

La situation à France Télévision a continué de susciter des réactions dans les partis politiques après les propos du secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, n'excluant pas *« une privatisation de France 2 »*. Le Parti socialiste s'est déclaré, lundi, *« en total désaccord »* avec cette idée. Pour Didier Mathus (PS), député de Saône-et-Loire, la nomination de Xavier Gouyou Beauchamps à France Télévision, après celle de Michel Boyon à Radio-France, témoigne *« d'une vision pompidolienne du service public de radio et de télévision »*.

### PRÉAVIS DE GRÈVE

C'est sur le front social que l'action de M. Gouyou Beauchamps devrait se porter en priorité. Les syndicats de la rédaction nationale de France 3 ont déposé, vendredi 31 mai, un préavis de grève à durée indéterminée pour jeudi 6 juin. Ce préavis est signé de la CFDT, la CFTC, la CGC, le SNJ-CGT, le SNRT-CGT et le SAPRN/F3. Il fait suite à une *« motion votée à l'unanimité par les élus du comité d'entreprise »* : ces derniers s'inquiètent d'une menace de *« disparition de la sous-direction des moyens »*, qui gère la fabrication des magazines d'information réalisés par la chaîne.

Selon des responsables de la CFDT, *« toute la fabrication interne des magazines est ainsi décapitée par la direction générale »*. La direction de France 3 affirme qu'il n'est *« pas question de supprimer la sous-direction des moyens »*. Un nouveau responsable vient d'être nommé, qui ne portera simplement pas le titre de sous-directeur mais d'administrateur *« pour des raisons d'ancienneté »*. Les discussions se poursuivent. Un autre préavis de grève a été déposé à France 3, le 24 mai, par la CGT, pour la journée du 5 juin, à titre de solidarité avec les actions de défense de l'emploi dans la fonction publique.

*Y. M.*

### *L'équipe de Jean-Pierre Elkabbach menacée*

**L'intersyndicale CFDT, CGC, CGT, SNJ de France 2 a demandé *« le départ de l'équipe »* mise en place par Jean-Pierre Elkabbach. conformément à la *« motion de défiance »* votée par des salariés réunis en assemblée mardi 28 mai. Une partie des collaborateurs de l'ancien président devrait être amenée à quitter leurs fonctions. Outre Patrick Clément, délégué général, il serait question de Carlo Freccero, conseiller à l'harmonisation des programmes, de Jean-Luc Mano, directeur de l'information de France 2, et peut-être de Louis Bériot, directeur de l'antenne de France 2. L'incertitude subsiste pour Pierre Louette, secrétaire général de France Télévision et ancien conseiller pour la communication d'Edouard Balladur à Matignon.**

# La concurrence s'avive à Berlin entre câblo-opérateurs

**VEBACOM**, filiale du groupe allemand Veba et du britannique Cable and Wireless, a porté plainte contre Deutsche Telekom, opérateur public allemand, auprès de l'Office des cartels à Berlin pour entrave à la concurrence. Selon un communiqué de Vebacom, diffusé lundi 3 juin, Deutsche Telekom, en contradiction avec ses déclarations publiques, lui refuse l'ouverture de ses réseaux câblés pour le lancement, à Berlin, d'un projet pilote de programmes numériques. Sans réponse de Deutsche Telekom à la fin mars, Vebacom a dû repousser le lancement de son ensemble de programmes fixé au 15 mai pour lequel il a prévu d'investir de 90 millions de francs. *« Cette attitude est contraire à la concurrence car nous sommes obligés d'utiliser le réseau câblé de Deutsche Telekom pour lancer le projet et participer à la compétition. Le monopoliste bonnois abuse de sa place dominante sur le marché »*, accuse Vebacom. Associée au groupe Métro, Vebacom souhaite utiliser le D. Box, décodeur numérique développé par Léo Kirch, tandis que Deutsche Telekom a choisi le Médiabox, boîtier concurrent développé par Canal Plus.

■ **PRODUCTION : les éditeurs vidéo indépendants Citel Vidéo et Editions Montparnasse** ont déposé plainte contre France Télévision et TF 1 devant la Commission européenne et le conseil de la concurrence. Ces éditeurs critiquent les *« pratiques publicitaires »* des filiales vidéo de TF 1, France 2 et France 3 qui, disent-ils, *« font un recours considérable à la publicité télévisée, dans des conditions économiques hors de toute logique d'entreprise »*. Les plaignants affirment que *« TF 1 Vidéo aurait ainsi acheté en 1995 pour 150 millions de francs de spots télévisés sur TF 1, pour un chiffre d'affaires total de 340 millions de francs »*. La valeur de l'espace publicitaire sur France 2 en 1995 atteindrait *« 26 millions de francs pour un chiffre d'affaires annuel en vidéo de 20 millions »*.

■ **CÂBLE : la nouvelle chaîne de fictions Festival**, qui ouvrira son antenne le 24 juin, vient de signer son premier contrat de diffusion sur le câble, sur les réseaux du groupe Vidéopole. Cette chaîne thématique du service public devrait être reprise dès la fin du mois de juin sur un tiers des 70 réseaux exploités par le groupe Vidéopole, puis sur la totalité des réseaux, d'ici à la fin de l'année. Créé en 1990, le groupe Vidéopole, implanté dans les petites et moyennes agglomérations, représente quelque 70 000 abonnés. Festival diffusera, de 10 heures à 0 h 00, des téléfilms et des films français et européens. La chaîne, qui a choisi de s'installer d'abord sur le câble, fera partie du futur bouquet numérique par satellite réunissant notamment France Télévision et TF 1.

# La télévision publique espagnole doit faire face à une dette importante

**MADRID**
*de notre correspondant*

Nommée par le nouveau gouvernement de José Maria Aznar formé il y a quelques semaines, la toute jeune directrice de la Radiotélévision espagnole (RTVE), Monica Ridruejo, trente-trois ans, juge que la situation économique de l'entreprise est *« dramatique »*. Depuis 1990, année de la disparition du monopole de la télévision publique, RTVE a constamment perdu de l'argent : près de 17 milliards de francs au total, dont 4 milliards en 1994 et 3,6 milliards en 1995. La dette se chiffre aujourd'hui à 10 milliards de francs et coûte chaque année 800 millions de francs en frais financiers.

L'héritage du socialiste Jordi Garcia Candau, qui a passé six ans à la tête de la RTVE et fut souvent accusé d'être au service de l'ancien pouvoir, est donc particulièrement lourd. Des décisions d'assainissement s'imposent. Monica Ridruejo, une ex-banquière peu connue dans les médias, s'est attelée à la tâche sans savoir encore ni où, ni comment, il faudra opérer des coupes claires.

### PRIVATISATION

Elle devra gérer 7 700 personnes et un budget de 7,2 milliards de francs. L'an dernier, 27,6 % des téléspectateurs espagnols ont regardé TV1 en moyenne et 9,2 % TV2, les deux chaînes publiques. TV1 reste en tête devant la chaîne privée Antena 3, qui atteint toutefois 26 % de part d'audience en moyenne. En avril, cette avance s'est consolidée pour s'établir à 28,1 % en moyenne.

Mme Ridruejo, qui n'est pas militante du Parti populaire (PP) de José Maria Aznar, affirme qu'elle ne détient *« aucun mandat politique »* et qu'elle a *« l'indépendance requise pour faire les propositions qui lui paraissent opportunes »*. Mais cette ancienne représentante de Canal Plus en Espagne va devoir jouer très serré afin de ne pas irriter le pouvoir, et redresser la situation financière tout en s'efforçant de ne pas faire perdre d'audience à la chaîne. Une gageure pour l'ex-banquière qui, pour le moment, avance prudemment. Dans son programme électoral, le PP avait proposé de mettre au point *« un modèle viable pour la RTVE »* et d'adopter *« un système de financement mixte comportant des mécanismes de contrôle permettant d'éviter le gaspillage et l'endettement »*. Pour le moment, le flou persiste encore sur les intentions réelles du pouvoir concernant notamment une éventuelle privatisation d'une des chaînes ou la fusion de TV1 et de TV2, comme ce fut envisagé.

La privatisation des huit télévisions publiques régionales figure aussi au programme. Mais, pour des raisons politiques et culturelles, elle paraît difficile. Toutes déficitaires, les chaînes régionales – dites « autonomes » – ont déjà coûté aux contribuables plus de 9 milliards de francs.

Dans son discours d'investiture, José Maria Aznar a fait non seulement référence à une éventuelle privatisation des chaînes autonomes mais également à l'inévitable cure d'austérité à laquelle la RTVE devra se soumettre. Pour cette année, la marge de manœuvre sera cependant réduite, le budget pouvant difficilement être modifié et prévoyant un déficit de 3,6 milliards de francs, alors que l'aide de l'Etat sera cette année de 4,4 milliards.

L'objectif du gouvernement est de parvenir à alimenter pour moitié le budget de la RTVE par les recettes publicitaires (en 1995, la RTVE recueillait 34,4 % du « gâteau » publicitaire consacré à la télévision) et pour le reste par les subventions publiques, afin d'aboutir à ce système de financement mixte. Ce qui implique forcément de réduire les ambitions et le personnel. Un plan stratégique établi pour la période 1995-1999 prévoyait de supprimer 1 600 postes.

Monica Ridruejo a comparé la dette de la RTVE à une boule de neige qui continue de grossir au fil des ans. Arrêter ce processus est la première tâche de cette jeune femme que l'ampleur de l'héritage à assumer ne semble pas effrayer.

*Michel Bôle-Richard*

هكذا من الاصل



# Air Maxim's

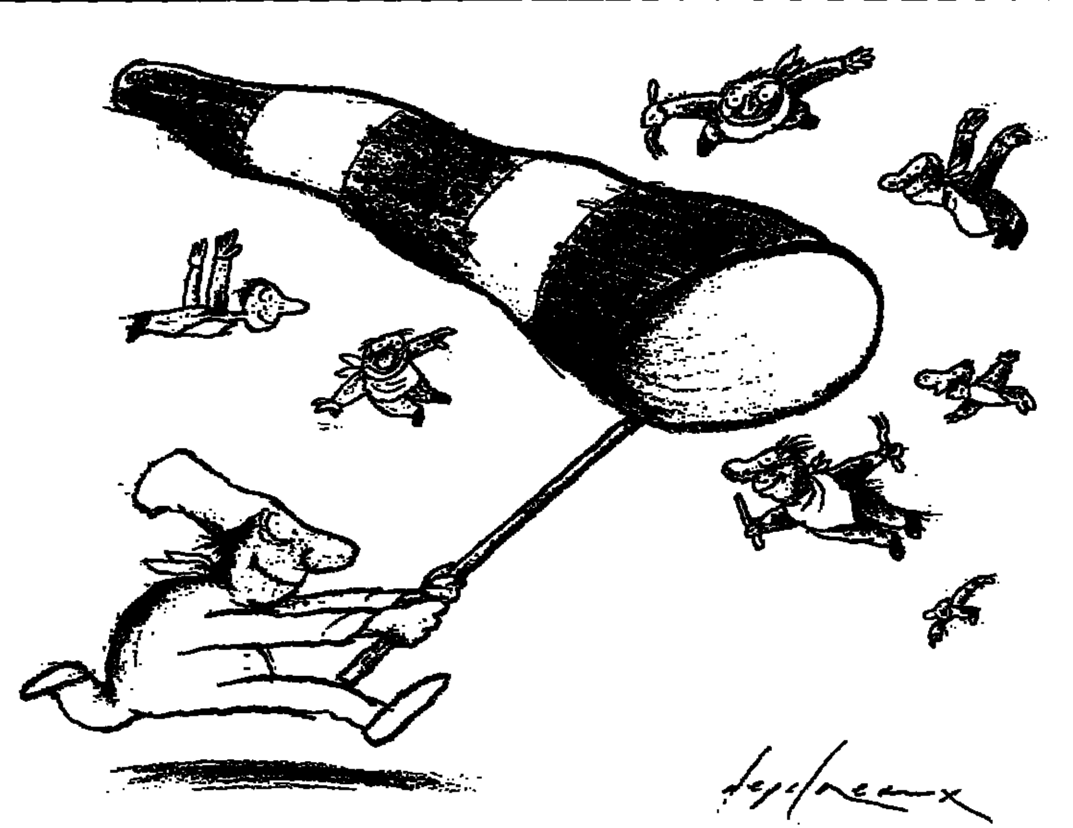
## Ils sont rares, les restaurants d'aérogare, à mettre les petits plats dans les grands. En voici un

**CE CHER ET VIEIL ORLY.** Dans les années 60 – de Gaulle coupe le ruban en 1961 –, les Parisiens allaient le visiter comme ils seraient allés au bord de la mer. Il ne manquait que l'épuisette. C'était des aventures formidables. On payait un petit octroi, une sorte de ticket de quai, pour avoir le droit de rêver tout son soûl. Le mufle des merveilleuses machines s'approchait si près des vitres qu'on pouvait presque les toucher. Sur les terrasses, on frissonnait de plaisir au vacarme jupitérien des envols. Un jour on s'en irait peut-être là bas, tout là-bas. C'est fait, le ciel est désormais libre, on peut partir.

Mais il avait fallu s'habituer à tout ce monde étrange et fantastique. Les équipages de la flotte étaient encore très impressionnants. Les galons, les casquettes, l'air vainqueur et si souple qu'ils prenaient, tous ces zigues au teint hâlé, quand ils s'en allaient rejoindre leurs appareils. Et les hôtesses, ah ! les hôtesses, toutes sorties des écoles de maintien de chez Dior. Si distinguées, si lointaines, si succulemment intouchables. On changeait de siècle. Los Angeles, Pretoria et Sao Paulo n'étaient plus seulement des noms sur une carte ; il y avait désormais des horaires pour les rejoindre.

Pas bluffé, Jean-Roger Caussimon, parolier et fameux pote à Ferré, s'amusait du cirque aérien qui montait son chapiteau et donnait des recommandations pour s'envoler à l'aise. C'était *Orly Bar*, une petite musiquette d'Eric Robrecht finement jazzée, où il était question de doubles whiskies qui aident à voyager. En fait, l'étude des nouvelles mœurs qui se mettaient en place dans cette prometteuse économie du transport de masse par déplacement dans les altitudes.

Au rayon des informations célestes : *« Quand une voix sexy annonce dans un râle : départ pour Karachi, Jodhpur, et New Delhi... »* ; premières mesures anti-stress : *« On entend des violons, juste ce qu'il faut, il coule de partout ce sirop angélique pour apaiser les cœurs qui battraient un peu trop »* ; personnel de piste : *« On peut voir les "rampants", modernes matelots... ils tapotent les pneus, les ailes, les hublots de l'engin fabuleux auquel rien ne résiste, mais vulnérable aussi comme sont les oiseaux. »* Tout était dit.



**UNE ÉTOILE À ORLY**

Il y avait un cinéma à Orly, pour meubler l'escale, et un hôtel logé dans la grande boîte du bâtiment, pour nuits brèves et brèves rencontres. Il y avait aussi des restaurants. Mais la faim est d'une autre nature quand on prend l'avion. Et puis les compagnies, déjà, savaient nourrir leurs « pèlerins », comme on dit dans le jargon. On découvrait les dînettes à trente mille pieds au-dessus des pâquerettes, par moins cinquante à l'extérieur. C'était rigolo, cela suffisait. Les aéroports n'ont jamais été donnés pour élever le débat gastronomique, ce n'est pas le propos, il s'agit seulement de chercher à s'élever et à redescendre correctement. Pourtant.

En 1985, le Maxim's de Roissy avait décroché une étoile au Michelin, perdue depuis. C'est aujourd'hui au tour de celui d'Orly-Ouest d'en épingler une à son plastron et de sembler y tenir. Les guides ne jouent pas les bégueules, les clients non plus. Maxim's : il ne s'agit pas d'une filiale de la maison de la rue Royale, mais seulement d'une franchise sur l'enseigne. Et c'est heureux, le vrai, celui avec l'inusable chasseur à brandebourgs dorés, ayant du mal à choisir entre son ancienne vocation d'abri de nuit pour princes russes dans la panade et cette rafraîchissante image qu'il veut se donner aujourd'hui de Lunapark pour étrangers en mal d'Art Déco.

Alors, ce Maxim's de bord de pistes ? Il y a évidemment moins de style Majorelle que dans l'authentique, c'est plus rustique ; sobre à vrai dire. Une cantine de luxe pour hommes d'affaires. On en voit beaucoup. L'endroit est pratique. Allô ! Morel ? vous débarquez à quelle heure de Montpellier ? 12 h 30, bien, je vous attends au Maxim's, je compte sur vous, sans faute, mon petit vieux. Du coup, ils sont tous là, en famille, à gueuletonner en tirant des plans sur la comète. Ils n'ont pas si mal choisi le lieu de leurs rendez-vous. L'endroit est donné comme l'un des meilleurs restaurants d'aérogare d'Europe, autant dire, de façon ronflante, du monde. Voyons.

**ŒUFS PIÈGE**

Evidemment, l'affaire commence de manière scabreuse : des œufs en gelée. C'est le piège. Les cuisiniers, pour lesquels cette entrée émouvante et banale ne pose aucun problème technique particulier, ne parviennent pas à comprendre que ce plat ne protège son manque d'ampleur que par la sobriété la plus extrême de sa préparation. Gelée aromatisée d'estragon, œufs pochés et retirés de leur eau vinaigrée mollets à la seconde, jambon blanc irréprochable pour en cerner les contours avant leurs mise en moule, un rien de décoration, et basta ! Si l'on veut intimider son monde, une fine lamelle de foie gras suffit. Au lieu de quoi, voilà, dans un bouillon de poule à couper au couteau, les deux braves cocos bataillant avec un émietté de saumon redressé d'un coulis de tomate. Trop riche, mal vu. Pas grave ; facturé soixante francs tout de même.

Beaucoup mieux, ces langoustines rôties et rougets barbets aux pointes d'asperges, jus de carotte acidulé. Une recette menée de main ferme. Ici, l'on voit la bonne maison. En dessert, le sablé aux fruits rouges procédait du même entrain. Nous sommes à la grande carte, dans le *lounge* des premières.

Mais il y a aussi, dans la continuité du restaurant, une autre salle moins cérémonieuse, plus proche du paysage ; une sorte de véranda sur la vie de l'aéroport. Il y a toujours amateurs. Et un menu – commun aux deux endroits – qui a un succès soutenu, avec soupe de moules crémée, anchois marinés, osso buco à la milanaise, andouillette de Troyes... Sympathique.

*Jean-Pierre Quélin*

★ **Maxim's, aérogare d'Orly-Ouest, 2e étage, 95546 Orly. Tél. : 46-86-87-84. Fermé samedi et dimanche. Accueil jusqu'à 22 h 30. Menu : 195 F. Carte : 330 F.**

## Fromage original

**Le fontainebleau, fromage à base de crème, est à la mode. Selon Roland Barthélémy, fromager depuis quatorze ans dans la ville éponyme, ce chef-d'œuvre de fraîcheur est le dessert dominical par excellence des Bellifontains. *« En ce moment, pendant la saison des fraises, avec lesquelles il se marie à merveille, nous en vendons jusqu'à quatre cents par jour »*, assure-t-il.**

**Cet engouement n'est pas que régional. Preuve en est que, à la maison Lesmayoux, qui fournit depuis 1880 des emballages pour les produits de crémerie, on constate depuis cinq ans une hausse régulière de la vente des mousselines qui enveloppent les fontainebleaux. En 1995, la maison a vendu aux fromagers 200 000 de ces carrés de gaze de 21 centimètres de côté qui permettent à ce produit délicat de s'égoutter. Cela étant sans doute l'unique contribution des hôpitaux à la gastronomie française, puisque ces mousselines ne sont rien d'autre que de la gaze médicale, habituellement utilisée pour les pansements.**







**Puriste, Roland Barthélémy est l'un des seuls crémiers à fabriquer encore le fontainebleau selon la recette originale, en mélangeant, dans des proportions deux tiers/un tiers, crème et lait cru fermier. La consistance ainsi obtenue est particulièrement aérienne.**

**Cette légèreté à son prix : c'est à peine si ce fromage tient une demi-journée, et son créateur déconseille d'ailleurs, à moins d'avoir une glacière, de le transporter en voiture. La plupart des fromagers n'ont pas ce souci. Pour donner plus de fermeté et de durée de vie à leur fontainebleau, ils le fabriquent en incorporant à la crème fouettée non pas du lait, mais du fromage blanc.**

***« Un fontainebleau ainsi réalisé tient de deux à quatre jours »*, raconte Laurent Dubois, fromager et lui-même fils et petit-fils de crémiers. Dans sa boutique de la rue de Lourmel, il en fabrique en cette saison deux mille par semaine. Dix foix plus que pendant les mois d'hiver, mais toujours en donnant le même conseil à ses clients : *« Mangez-le au plus vite, c'est un produit foisonné avec beaucoup d'air. Les heures passant, il a tendance à s'abattre et à prendre un goût de crème. »***

**Une telle fragilité semblait condamner le fontainebleau à ne jamais sortir du circuit des artisans crémiers.**

**C'était compter sans Jean-Michel Caillaud. Patron d'une petite entreprise laitière de la région bordelaise, celui-ci sent bien que le produit pourrait être vendu dans le supermarché, à condition de prolonger sa durée de vie. Après des mois de recherches, et grâce à l'aide d'un ingénieur de l'INRA, il découvre un procédé technique qui agit sur les molécules du lait et permet à son produit, sans aucun additif, de tenir pendant quinze jours et sans égouttage.**

**Le Petit Basque, la PME qu'il dirige, commercialise en 1991 ses premiers fontainebleaux « longue durée ». Devant le succès, l'entreprise perdra même un peu la tête, allant jusqu'à tenter de déposer l'appellation « fontainebleau ».**

**Les fromagers s'en gaussent encore.**

*Guillaume Crouzet*

★ Fontainebleau Le Petit Basque nature, 9 F environ. Existe aussi sur des coulis de fruits (griotte, abricot, fraise, orange).

## TOQUES EN POINTE

### Bistrots

**LE LUZ**

Comme le brochet dont il a emprunté le nom médiéval, *Le Luz* aime se cacher. Il faut chercher cette petite maison raffinée dans le dédale des rues qui bordent anciens couvents et ministères dans le 7e arrondissement. D'un séjour aux Antilles, Gilbert Dugast a appris l'usage précis des épices, qu'il emploie, sur sa carte de printemps, avec le cabillaud, la raie et la dorade. Amusant mille-feuille d'asperges et saumon fumé, et surprenante paupiette de merlan en feuille de laitue, dont la délicate saveur tient à l'exacte cuisson du poisson. Petite carte des vins, où l'on peut trouver un agréable crozes-hermitage Domaine de Clairmonts. Menus à 125 F et à 158 F. A la carte, compter 240 F.

★ **Paris, 4, rue Pierre-Leroux (75007). Tél. : 43-06-99-39. Fermé samedi midi et dimanche.**

**LE SANCERROIS**

Les vrais bistrots parisiens se font rares. Profitons de celui-ci, avant un destin annoncé. La famille Bigot, gens de Loire, dirige avec zèle un endroit insignifiant et connu des seuls habitués du marché de la rue Clerc et des postiers. Ici, une véritable cuisine de ménage, variée, goûteuse, pas chère. Soit une salade de lentilles vertes aux lardons, bien assaisonnée, puis une côte de veau au basilic, ou bien l'imbattable tête de veau vinaigrette. Un régal, arrosé de sancerre rouge. Un menu de famille, avec dessert, pour 120 F. En plus, le sans-façon élégant et discret d'une véritable clientèle populaire. Pas pour longtemps. Occasion à saisir. A la carte, compter 150 F.

★ **Paris, 12, rue du Champ-de-Mars (75007). Tél. : 45-55-13-47. Fermé samedi soir et dimanche.**

**NIKITA**

Faire la tournée des grands ducs avec la bourse d'un moujik (menu à 190 F), c'est le pari de l'été de cet ancien cabaret où l'essentiel réside dans l'atmosphère et la qualité des musiciens. Cadre baroque, rouge et or, dévolu au violoniste Romano, accompagné à la basse et au cymbalum, et dont le répertoire est certes plus varié que celui de la cuisine russe. Pour autant, les zakouskis de harengs, le tarama, le saumon mariné et blinis, les quelques plats – pelminis (raviolis au bouillon), chachlik ouzbeck (brochette de volaille marinée) et keftelki (bœuf haché aux aromates) – et le strudel ou la vatrouchka sont aimablement servis en musique. Menu d'été à 190 F. A la carte, compter 350 F.

★ **Paris, 6, rue Faustin-Hélie (75016). Tél. : 45-04-04-33. Ouvert le soir uniquement.**

### Brasseries

**LA ROTONDE**

On n'a jamais fini de flâner à Montparnasse, où depuis l'avant-guerre de 1914 se croisent les destins et les ombres des artistes, des étrangers, des simples amoureux de la ville. Ainsi *La Rotonde*, aînée du *Dôme* et de *La Coupole*, est-elle une des plus anciennes brasseries de la place. Elle continue d'attirer ses habitués dans une sorte de labyrinthe douillet aux tonalités acajou des années 50. De 11 heures à 2 h 30 du matin, la famille Tafanel, d'Aurillac, veille d'abord sur un service accueillant, sur la petite restauration à toute heure et sur la qualité des viandes de Salers et du Cantal. Agapes ou « en-cas », les fidèles ne s'y trompent pas. Plaisirs du début de l'été, voici les asperges sauce mousseline, la côte de boeuf à la fleur de sel, avec un Château Labégorce-Zédé, pour apprécier un aspect inchangé de Paris, l'animation de Montparnasse. Menus à 115 F et à 200 F.

★ **Paris, 105, boulevard du Montparnasse (75006). Tél. : 43-26-68-84. Tous les jours.**

**AU PETIT RICHE**

Cochers, machinistes, employés de l'Opéra – alors situé rue Le Peletier – n'avaient pas les moyens de fréquenter le *Café Riche*. Ils se retrouvaient au *Petit Riche*, jusqu'à l'incendie – inexpliqué, déjà ! – qui ravagea le quartier en octobre 1873. Le décor actuel date de 1880. C'est une succession de salons aux murs lambrissés, ornés de glaces, et aux plafonds peints commandités par le propriétaire, M. Besnard, de souche vouvrillonne. La tradition des vins de Loire est restée, depuis, attachée à l'établissement. Si le charme du *Petit Riche* est intact, la cuisine manque un peu d'éclat, en particulier le filet de boeuf poêlé au chinon (142 F), qui devrait être la référence. En revanche, les rillons de Vouvray en salade, avec un vin blanc tranquille de M. Brédif (AOC) en carafe et l'andouillette – de Duval, il est vrai –, assortie d'un Château La Grille 1990, sont la perfection même. L'accueil est empressé et aimable. Menus à 135 F et à 175 F. A la carte, compter 250 F.

★ **Paris, 25, rue Le Peletier (75009). Tél. : 47-70-68-68. Jusqu'à 0 h 15. Fermé le dimanche.**

### Gastronomie

**LA CABRO D'OR**

La bâtisse est dégagée des masses de calcaire cristallin. La houle argentée des oliviers, au loin, frémit sous le mistral. La nature ici est triomphante, ponctuée de cyprès et sculptée par le vent. C'est *La Cabro d'or*, version bourgeoise de l'aristocratique *Baumanière*. Jean-André Charial a pris un parti fort. Celui d'installer au pied de la citadelle un jeune chef – vingt-huit ans – dont le savoir-faire s'inscrit dans une approche résolument méditerranéenne de la cuisine, acquise au côté d'Alain Ducasse. C'est la tarte aux légumes de Provence, quelques herbes frites, vinaigre de Modène et huile d'olive des Baux. La haute cuisine, avec ses préparations savantes et ses sauces, est mise à la diète. En deux plats robustes et raffinés – la crème de cocos au caillé de brebis et la selle d'agneau rôtie à la broche, polenta moelleuse et jus parfumé à la sarlette –, voici associées les nuances d'un terroir, et sublimées les valeurs du jardinier. Dans l'assiette, tout est clairement dessiné et lisible, et dans le verre rutile le Château Romanin. La simplicité n'est pas seulement une mode, un effet de style, mais une forme de liberté. On l'avait oublié, le chemin du jardin des simples passe désormais par *La Cabro d'or*. Menus : 165 F, 250 F, 380 F (*enfants : 90 F*). A la carte, compter 400 F.

★ **Les Baux-de-Provence (13520). Tél. : 90-54-33-21. Fermé lundi et mardi midi.**

*Jean-Claude Ribaut*

# Un temps estival

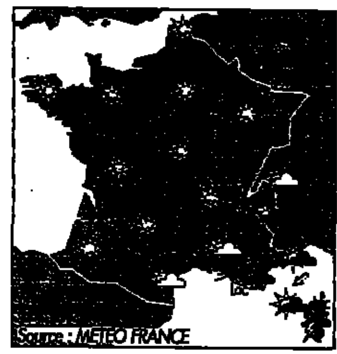
**UN ANTICYCLONE** est installé sur l'Europe de l'Ouest, et s'étire du Danemark à l'Espagne. Il assure un soleil radieux sur la plupart des régions, et des températures progressivement estivales, mercredi. Seule la perturbation en Méditerranée continue à pivoter autour de la Sardaigne. Le ciel reste chargé du Comté de Nice à l'île de Beauté. La situation sera identique jeudi, avec un mercure qui dépassera fréquemment les 30 degrés.

Mercredi matin, le ciel sera couvert et pluvieux en Corse, et des orages pourront éclater ponctuellement. Dans le Comté de Nice, les nuages seront prédominants et porteurs de quelques pluies faibles. Le vent de nord-est soufflera modérément, jusqu'à 60 kilomètres/heure en rafales. Sur le reste du pays, les quelques brumes et brouillards matinaux présents dans les vallées seront fugaces. Ils laisseront rapidement place à un soleil radieux.

L'après-midi, le ciel restera chargé des îles d'Hyères à la Principauté de Monaco et à la Corse, avec de temps à autre une petite ondée. Sur le reste du pourtour méditerranéen, le ciel sera généralement peu nuageux. Des nuages se formeront en fin de journée sur le relief du Jura et des Alpes, localement porteurs d'une ondée sur la Savoie. Sur les autres régions, le soleil sera roi, sans être inquiété.

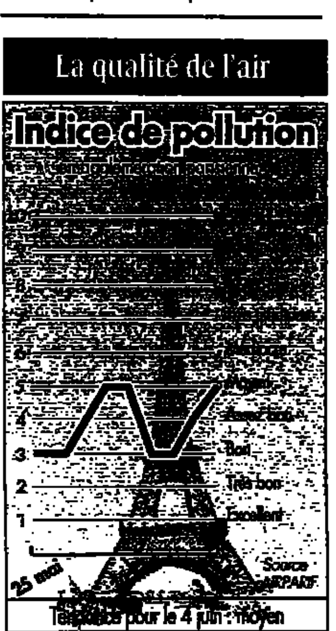
Les températures poursuivent la hausse annoncée. Elles s'étageront le matin de 12 degrés sur le Nord-Ouest à 17 degrés près de la Méditerranée. L'après-midi, les températures deviendront estivales sur de nombreuses régions. Voisines de 21 degrés le long des côtes de la Manche, elles approcheront les 30 degrés dans l'intérieur du pays. Autour de la Méditerranée, le thermomètre affichera de 23 à 29 degrés d'Est en Ouest.

*(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)*

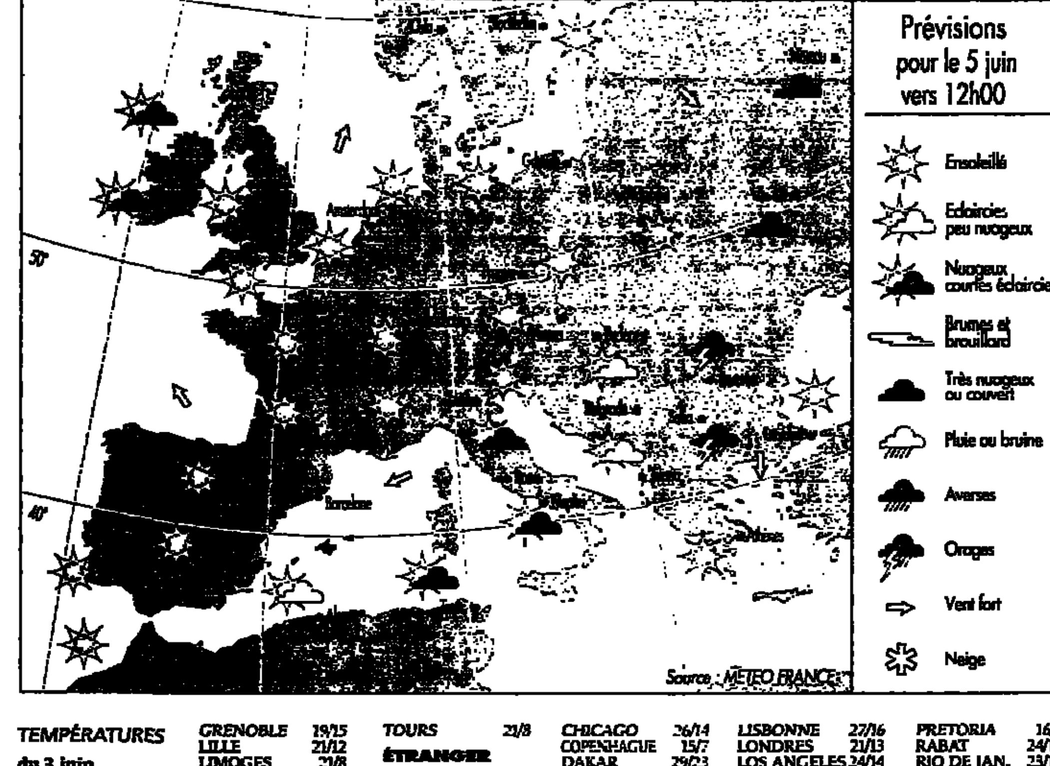


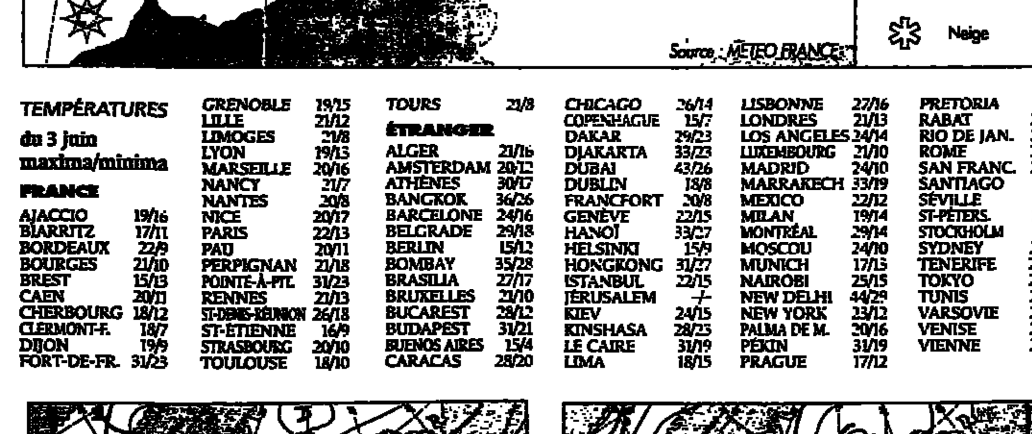
Prévisions pour le 5 juin vers 12h00

La qualité de l'air

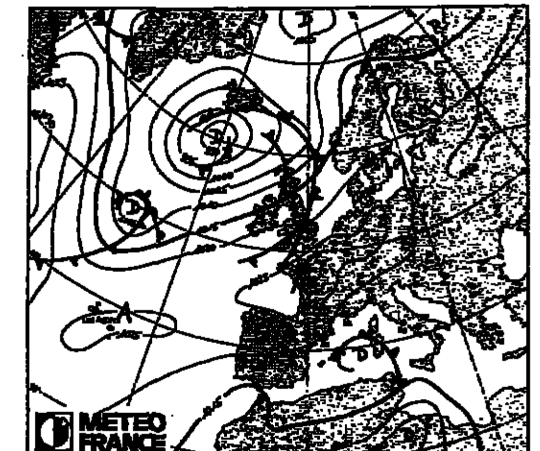


Tendance pour le 4 juin : moyen

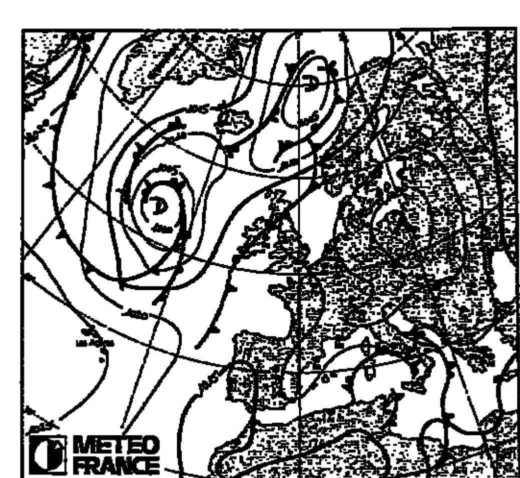


| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TEMPÉRATURES | | GRENOBLE | 19/15 | TOURS | 21/8 | CHICAGO | 26/14 | LISBONNE | 27/16 | PRETORIA | 16/6 |
| | | LILLE | 21/12 | ÉTRANGER | | COPENHAGUE | 15/7 | LONDRES | 21/13 | RABAT | 24/14 |
| du 3 juin | | LIMOGES | 21/8 | | | DAKAR | 29/23 | LOS ANGELES | 24/14 | RIO DE JAN. | 23/17 |
| maxima/minima | | LYON | 19/13 | ALGER | 21/16 | DJAKARTA | 33/23 | LUXEMBOURG | 21/10 | ROME | 27/14 |
| FRANCE | | MARSEILLE | 20/16 | AMSTERDAM | 20/12 | DUBAI | 43/26 | MADRID | 24/10 | SAN FRANC. | 23/12 |
| | | NANCY | 21/7 | ATHÈNES | 30/17 | DUBLIN | 18/8 | MARRAKECH | 33/19 | SANTIAGO | 22/3 |
| | | NANTES | 20/8 | BANGKOK | 36/26 | FRANCFORT | 20/8 | MEXICO | 22/12 | SÉVILLE | 31/16 |
| AJACCIO | 19/16 | NICE | 20/17 | BARCELONE | 24/16 | GENÈVE | 22/15 | MILAN | 19/14 | ST-PÉTERS. | 19/12 |
| BIARRITZ | 17/11 | PARIS | 22/13 | BELGRADE | 29/18 | HANOÏ | 33/27 | MONTRÉAL | 29/14 | STOCKHOLM | 19/6 |
| BORDEAUX | 22/9 | PAU | 20/11 | BERLIN | 15/12 | HELSINKI | 15/9 | MOSCOU | 24/10 | SYDNEY | 22/15 |
| BOURGES | 21/10 | PERPIGNAN | 21/18 | BOMBAY | 35/28 | HONGKONG | 31/27 | MUNICH | 17/13 | TENERIFE | 25/20 |
| BREST | 15/13 | POINTE-À-PIT. | 31/23 | BRASILIA | 27/17 | ISTANBUL | 22/15 | NAIROBI | 25/15 | TOKYO | 27/22 |
| CAEN | 20/11 | RENNES | 21/13 | BRUXELLES | 21/10 | JÉRUSALEM | -/- | NEW DELHI | 44/29 | TUNIS | 29/15 |
| CHERBOURG | 18/12 | ST-DENIS-RÉUNION | 26/18 | BUCAREST | 28/12 | KIEV | 24/15 | NEW YORK | 23/12 | VARSOVIE | 27/12 |
| CLERMONT-F. | 18/7 | ST-ÉTIENNE | 16/9 | BUDAPEST | 31/21 | KINSHASA | 28/25 | PALMA DE M. | 20/16 | VENISE | 27/17 |
| DIJON | 19/9 | STRASBOURG | 20/10 | BUENOS AIRES | 15/4 | LE CAIRE | 31/19 | PÉKIN | 31/19 | VIENNE | 28/17 |
| FORT-DE-FR. | 31/23 | TOULOUSE | 18/10 | CARACAS | 28/20 | LIMA | 18/15 | PRAGUE | 17/12 | | |



Situation le 4 juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 6 juin, à 0 heure, temps universel

## IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

# Au Casino de Paris

**IL EST IMPOSSIBLE** de chicaner un music-hall qui, dans ce temps coriace, tente avec bravoure de ressusciter les magnificences de l'époque de Mistinguett, riche en traînes, panaches et scintillations, et qui y parvient en partie ! Les scènes de politique, de satire des mœurs, et même la scène rituelle sur les théâtres étant absentes, on ne peut dire qu'elles soient manquées.

Spectacle à l'état pur ; cajoleries pour l'œil. L'œil est content. Quand certains rouges ne seront plus avec certains verts des époux mal assortis, et quand disparaîtront les gammes fades, du mauve au rose, qui rappellent les unes les bocaux de pharmacie, les autres la série des pastilles pour la gorge, il sera aux anges. Et l'oreille est satisfaite aussi, de la voix d'argent de Mlle Yvonne Darriès, la vedette.

Etre vedette au Casino, dans une revue où, justement, on évoque avec une innocente cruauté Mistinguett, Joséphine Baker, Marie Dubas, Joan Warner..., quelle responsabilité ! Mlle Darriès la porte gaiement, sur de fort jolies épaules. Elle n'a pas vu ses anciennes, elle. Elle si jeune. Bonne chance !

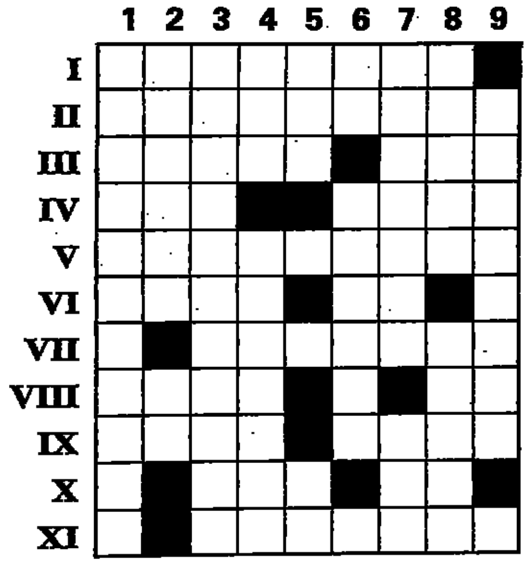
Elle sera plus ravie encore – l'oreille – quand elle retrouvera les stridences enivrantes, exaltantes comme le punch, de *Valencia !* et de *Paris est une blonde...* L'orchestre n'a pas encore toute sa richesse, et ses timbres chatoyants. Voilà où l'effort me paraît le plus urgent. Il faut créer un délire sonore.

Quelles sont les minutes les plus heureuses ? Celles où, par un « truc » nouveau, les ténèbres s'emplissent d'une mousse d'argent, de pétillements de champagne, et de bulles irisées ; le très audacieux effet de perspective du fronton du Parthénon, et l'extraordinaire course des chars.

***Robert Kemp***
*(5 juin 1946.)*

# MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 6836**




**HORIZONTALEMENT**

I. A Rome, ils précédaient les légumes. – II. Utile pour les plongeurs. – III. Donne des vernis. Puissance. – IV. Oncle d'Amérique. Dieu cananéen. – V. Difficile à traduire. – VI. Le premier, c'est n'importe qui. Une personne. – VII. Des multitudes au Canada. – VIII. Au bord de la ruine. Saint des Pyrénées. – IX. Le droit chemin. Avaient leurs îles en Polynésie. – X. Contribuent à faire les grandes rivières. Pronom. – XI. Une façon d'être transporté.

**VERTICALEMENT**

1. Qui peut être utilisée en famille. – 2. Reptile dont certains font tout un plat. Possessif. – 3. Quand il n'y en a pas, ça dit tout. – 4. Supprima. Comme Roland, après avoir été amoureux. – 5. Une abréviation qui prouve qu'on n'a pas tout dit. Participe. – 6. Note. Ouvrit la bouche pour ne rien dire. – 7. Pour ramasser le sel. Le dernier est parfois gros. – 8. Peut être dans le sac. Il y en a une dont on a plein le dos. – 9. Femmes qui ne sont pas sans reproches.

**SOLUTION DU N° 6835**

**HORIZONTALEMENT**

I. Numismate. – II. Ymer. Un. – III. Cavatine. – IV. Trésorier. – V. Nés. – VI. Est. DO. PM. – VII. Mie. Erbue. – VIII. Es. Ru. Rit. – IX. Ravissant. – X. Elimé. Ver. – XI. Sées. Osé.

**VERTICALEMENT**

1. Nycthémère. – 2. Umar. Sisals. – 3. Mévente. Vie. – 4. Iras. Rime. – 5. Tondeuses. – 6. Moireur. – 7. Nis. Bravo. – 8. Tuée. Puînés. – 9. En. Remettre.

***Guy Brouty***





# LES SERVICES DU *Monde*

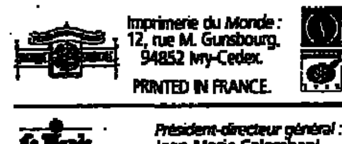
| | |
|---|---|
| Le Monde | 42-17-20-00 |
| Télématique | 3615 code LE MONDE |
| CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr | GO LEMONDE |
| Documentation | 3617 code LMDOC ou 36-29-04-56 |
| CD-ROM : | (1) 44-08-78-30 |
| Index et microfilms : | (1) 42-17-29-33 |

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg. 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

*Le Monde* PUBLICITÉ – Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

*Président-directeur général :* Jean-Marie Colombani
*Directeur général :* Gérard Morax
*Membres du comité de direction :* Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30


# LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PARIS.** Les aéroports d'Orly et de Roissy-Charles-de-Gaulle ont accueilli 18,2 millions de passagers au cours des quatre premiers mois de l'année, ce qui représente une hausse du trafic de 6,7 % par rapport à la même période de 1995. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE.** La compagnie maritime suédo-danoise ScandLines vient de commander un nouveau ferry qu'elle mettra en service en juin 1997 et qui reliera Helsingborg (Suède) à Helsingoer (Danemark). Le bateau pourra accueillir 240 voitures particulières et 1 000 passagers. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE.** La compagnie aérienne allemande Lufthansa va commencer ce mois-ci à effectuer, conjointement avec la compagnie américaine United Airlines, des vols directs Munich-San Francisco et Düsseldorf-Chicago. Dès le 9 juillet, Lufthansa desservira, via San Francisco et toujours conjointement avec United Airlines, les villes de Burbank (Californie), Reno (Nevada), Eugene et Medford (Oregon). – *(Bloomberg.)*

■ **KENYA.** Le nombre des touristes étrangers venus au Kenya visiter les parcs naturels et les rivages de l'océan Indien a chuté de 20 % l'année dernière. Une des principales causes de cette baisse est l'émergence d'une concurrence de l'Afrique du Sud qui est devenue une destination prisée des touristes et qui offre sensiblement les mêmes atouts que le Kenya mais à meilleur prix. – *(AFP.)*

■ **STRASBOURG.** Le trafic passagers de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim a enregistré une hausse de 27,2 % en avril par rapport au même mois de 1995. Sur les quatre premiers mois de 1996, il a progressé de 23,7 %. – *(AFP.)*

■ **CHINE.** La Chine va investir, dans les cinq prochaines années, l'équivalent de 722 millions de dollars (environ 3,6 milliards de francs) dans l'achat de radars, de systèmes de communication et de navigation, pour renforcer le contrôle du trafic aérien. Les aéroports chinois devraient accueillir 195 millions de passagers en l'an 2000. – *(AP.)*

# PARIS EN VISITE

## Jeudi 6 juin

■ **NOTRE-DAME DE PARIS** (50 F), 11 heures, sortie du métro Cité (Claude Marti).

■ **LE QUARTIER MOULIN-VERT-SABLIÈRE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Alésia devant l'église (Vincent de Langlade).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture italienne, 11 h 30 ; *L'Astronome*, de Vermeer, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par thème, la peinture d'histoire, 11 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes, 14 h 30 ; exposition Menzel, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE BOURDELLE** : le portrait sculpté (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **LA GRANDE MOSQUÉE** (50 F + prix d'entrée), 14 heures, place du Puits-de-l'Ermite (Institut culturel de Paris).

■ **LE CIMETIÈRE DE PICPUS** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 35, rue de Picpus (Elisabeth Romann).

■ **LE JARDIN ATLANTIQUE** (35 F), 14 h 30, pont des Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon, devant le terminus du bus 91 (Ville de Paris).

■ **LA MAISON-OPÉRA** (carte d'identité, 55 F + prix d'entrée), 14 h 30, 5, rue du Docteur-Lancereaux (Paris et son histoire).

■ **LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE** (50 F), 14 h 30, devant la façade de Saint-Etienne-du-Mont (Paris pittoresque et insolite).

■ **MUSÉE CERNUSCHI** : la céramique chinoise (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 7, avenue Vélasquez (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** (37 F), 14 h 30, cour de la Sainte-Chapelle (Monuments historiques).

■ **PASSAGES COUVERTS DU SENTIER** : 2e parcours (50 F), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **LA VILLA LA ROCHE** de Le Corbusier et la rue Mallet-Stevens (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Jasmin (Monuments historiques).

■ **CHAMPS-ELYSÉES** : exposition de sculptures (40 F), 15 heures, sortie du métro Franklin-Roosevelt côté avenue Montaigne (Approche de l'art).

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER PICPUS** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 35, rue de Picpus (Didier Bouchard).

■ **LE QUARTIER PLAISANCE** (60 F), 15 heures, sortie du métro Plaisance côté escalier roulant (Vincent de Langlade).

■ **LE QUARTIER SUFFREN-GARIBALDI** (50 F), 15 heures, sortie du métro Ségur (Emilie de Langlade).

■ **LE VILLAGE D'AUTEUIL** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, place d'Auteuil devant l'église (Monuments historiques).

■ **MARAIS** : le quartier de la place des Vosges (50 F), 15 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Claude Marti).

**MANIFESTATION** Plusieurs centaines d'artistes, techniciens et intellectuels se sont réunis, lundi 3 juin, au Théâtre des Bouffes du Nord à Paris à l'appel du groupe Epopéa afin de discuter du mode de revendication pour obtenir du gouvernement les moyens nécessaires au développement de l'activité culturelle en France. ● COMMENCÉE comme un cours magistral, cette soirée de mobilisation s'est achevée dans la plus grande confusion, les représentants des compagnies dramatiques indépendantes s'en prenant sans ménagement à ceux des principales institutions, leur reprochant leur manque de curiosité et de soutien de leurs activités. ● AVANT MÊME que ne commence ce rassemblement, le ministre de la culture avait écrit aux professionnels pour leur annoncer le maintien de leurs subventions pour 1996 et son souci de disposer en 1997 de 1 % du budget de l'Etat.

# Soirée de dupes pour les professionnels de la culture aux Bouffes du Nord

## Plus d'un millier d'artistes, intellectuels et techniciens ont participé au rassemblement organisé, lundi 3 juin, par le groupe Epopéa pour protester contre la politique culturelle du gouvernement. La soirée s'est achevée dans la confusion

**UN PEU** avant 20 heures, le lundi 3 juin, les Bouffes du Nord étaient prises d'assaut par un petit peuple bien décidé à en découdre. Six cents heureux participants s'installaient sur les nouvelles banquettes sable du théâtre, tandis que presque autant de malheureux choisissaient de camper dans les coursives, au bar et jusque dans la rue, où des haut-parleurs relayeraient les débats dans la salle. Il y avait donc du monde, beaucoup de monde, et du beau monde, grands acteurs (Christiane Cohendy, Lambert Wilson, Charles Berling...), grands metteurs en scène (Ariane Mnouchkine, ordonnatrice en coulisse de la soirée en compagnie de Jean-Claude Penchenat, Patrice Chéreau, Roger Planchon, Alain Françon, Jean-Louis Martinelli), grands producteurs (comme Ariel Goldenberg, directeur de la Maison de la culture de Bobigny), et même un académicien français (Bertrand Poirot-Delpech). Certains n'étaient pas présents aux Bouffes, mais s'étaient signalés à l'assemblée par lettres, fax et messages sur le réseau Internet, comme le cinéaste italien Ettore Scola. Tous avaient répondu à l'appel du groupe Epopéa, formé le 28 mars à la Cartoucherie de Vincennes pour défendre les intérêts du Théâtre du Campagnol menacés par le maire RPR de Corbeil-Essonnes, Serge Dassault, et, au-delà, pour préserver les acquis du service public de la culture à la française.

### SILENCE INCOMPRÉHENSIBLE

Avant même que la réunion ne commence, son utilité politique n'était plus à prouver. Inquiet des développements voyants que prenait la contestation de sa gestion, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, avait fait le siège de Matignon tout le week-end et une bonne partie de lundi pour obtenir du premier ministre une mesure que les professionnels attendaient : le « dégel » des subventions allouées au spectacle vivant, aux centres d'art et à la musique pour l'année 1996. Or la décision tant attendue fut prise dans la journée, nouvelle d'importance dont on pensait qu'elle serait commentée par les professionnels rassemblés aux Bouffes. Mais c'était sans compter avec le silence incompréhensible de deux des destinataires des courriers adressés aussitôt par le ministre pour annoncer l'heureuse nouvelle. Jean-Claude Penchenat, directeur du Théâtre du Campagnol, se gardait d'expliquer qu'il venait d'être nommé par le ministre directeur d'un Centre dramatique national d'intervention dans les banlieues sud et sud-est de Paris, et se bornait à indiquer que le ministère se réservait le droit d'engager des poursuites judiciaires contre la municipalité de Corbeil pour rupture de ses engagements avec l'Etat.

De son côté, Christian Schiaretti, président du Syndicat national des directeurs d'entreprises culturelles et artistiques (Syndeac), qui regroupe la quasi-totalité des théâtres et centres chorégraphiques subventionnés, pourtant présent dans la salle et coorganisateur du rassemblement, omettait de faire part d'une missive reçue quelques heures plus tôt l'informant des résultats obtenus à Matignon.

Si bien que c'est un peu interloqué qu'on a assisté à une longue, très longue soirée, presque une soirée de dupes, qui a commencé par le cours magistral d'un professeur de sciences politiques, Jacques Généreux, sur les effets pervers de Maastricht et de la politique des taux de change pour s'achever par




les remerciements de l'admirable Micheline Rozan, codirectrice des Bouffes du Nord, entrée en théâtre en 1952 au côté de Jean Vilar et épatante doyenne d'une profession aux abois. Entre ces deux interventions, une bonne douzaine de personnes ont pris la parole au pied d'un gradin placé face au public, représentant la quasi-totalité des professions artistiques, à l'exception notable et inexpliquée de la danse – la chorégraphe Karine Saporta, présente dans la salle, parut vivement le regretter mais choisit de ne pas intervenir. Une petite place fut faite aussi à la recherche scientifique, qui souffre depuis 1993 d'importantes réductions budgétaires. Ces prises de parole furent marquées surtout par le témoignage d'un metteur en scène anglais, Mickael Batz, traduit simultanément par Ariane Mnouchkine, qui, narquoise, a soigneusement décrit les affres d'une politique culturelle libérale et la lente décrépitude de la création contemporaine au Royaume-Uni.

### « S'ENGUEULER SANS S'ÉGORGER »

Cependant, après ces interventions prévues par les organisateurs, de nombreux professionnels se sont relayés au micro pour faire part de leurs difficultés, de leurs espoirs aussi et pousser à décider d'actions ultérieures plus spectaculaires afin de faire reculer un gouvernement dont ils ne savaient toujours pas qu'il avait déjà cédé sur leurs revendications les plus importantes...

Comme à l'ordinaire dans ces sortes d'assemblées générales qui, au théâtre, deviennent vite délirantes, certains proposaient de transformer dès 1996 le Festival d'Avignon, habituel otage des agités de tous ordres, en caravane itinérante dans les villes françaises, tandis que d'autres lançaient l'idée d'un enlèvement de Serge Dassault pour le livrer à la justice belge... Il a fallu attendre plus de trois heures quarante pour que le metteur en scène Elisabeth Chailloux, alors que la soirée était devenue extrêmement confuse et virait au règlement de comptes entre petites compagnies « déshéritées » et institutions « nanties », lise enfin une version tronquée des courriers ministériels devant un public qui s'était clairsemé, lentement mais sûrement.

Ariane Mnouchkine essayait vers minuit trente de tirer quelques conclusions de cette curieuse manifestation qu'elle n'aurait pour rien au monde close avant un terme communément consenti. C'est d'un ton désabusé qu'elle a déclaré : « On ne sait plus s'écouter sans s'assassiner. Il faudrait que le venin ne soit pas parmi nous, il faudrait réapprendre à s'engueuler sans s'égorger, à s'aimer un tout petit peu, aussi, de temps en temps. Ce qui s'est passé ce soir est seulement une première étape. » On ne saura rien de la suivante avant quelques jours, avant que les coordinateurs du groupe Epopéa, aussi sympathiques qu'amateurs dans l'organisation d'une soirée de mobilisation, ne retrouvent leurs esprits, et les artistes la sérénité nécessaire à leurs actions futures. Et pour plusieurs d'entre eux, une honnêteté qu'on leur supposait, à tort, évidente.

*Olivier Schmitt*

# L'abécédaire des dérives municipales

**LE GROUPE ÉPOPÉA** a rendu publique, lundi 3 juin, la liste des villes où sont apparus des différends entre les municipalités et certains des acteurs de la vie culturelle.

A Albi (Tarn), le directeur du Centre culturel de l'Albigeois a été contraint de démissionner, le 31 mars, par le nouveau maire RPR, Philippe Bonnecarrère. A Blénod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), le directeur du centre culturel, fonctionnaire municipal, a été muté sans affectation par le maire PS de la ville, Christian Leclerc. A Bordeaux (Gironde), le nouveau maire RPR, Alain Juppé, a licencié le directeur du CAPC Musée d'art contemporain, Jean-Louis Froment, sans annoncer ni successeur ni projet pour ce musée de réputation internationale. A Carpentras (Vaucluse), Jean-Claude Andrieu, maire UDF, a interdit l'exposition du plasticien Jean-Marc Bustamante parce qu'elle « pouvait choquer les consciences ». A Céret (Pyrénées-Orientales), les moyens alloués au Musée municipal ont été réduits et le conservateur, nommé par l'Etat, « mis à l'index ». Serge Dassault, maire RPR de Corbeil-Essonnes (Essonne), a décidé de supprimer 50 % de la subvention allouée au Théâtre du Campagnol.

A Mantes-la-Jolie (Yvelines), le Théâtre du Mantois a été démantelé par le nouveau maire RPR, Pierre Bédier. A Marseille, Jean-Claude Gaudin, maire UDF et ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, a décidé de supprimer l'excellent Festival Marseille-Méditerranée jugé « trop élitiste » pour créer une nouvelle manifestation. A Orange (Vaucluse), le maire Front national, Jacques Bompard, a dénoncé la convention qui liait le centre culturel Mosaïque à la commune et remis en question ses liens avec les Chorégies.

A Paris, Jean Tiberi, successeur de Jacques Chirac, a décidé de réduire de 50 % la subvention allouée à l'Espace Acteur dans le XVIIIe arrondissement. Par ailleurs, le budget d'acquisition des œuvres d'art est passé de 13 millions de francs à 1,5 million de francs cette année. A Sarlat (Dordogne), le maire RPR et ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, a licencié le directeur du festival Les Jeux du théâtre, François Roche-Leclair. A Toulon (Var), Jean-Marie Le Chevallier, maire Front national, est en conflit ouvert avec le directeur du Théâtre national de la danse et de l'image, Gérard Paquet. A Verdun (Meuse), le maire RPR, Arsène Lux, a décidé de se séparer de Laurent Brunner, directeur du théâtre Le Quai, qui vient d'être nommé à Forbach par le ministre de la culture ; il a perdu du même coup pour sa ville le label national de « théâtre missionné ». A Wissous (Essonne), le maire sans étiquette de la ville, Richard Trinquier, a interdit à la Compagnie du Menteur de jouer un texte de Bertolt Brecht et a dénoncé la convention qui liait la ville à la troupe.

Epopéa note par ailleurs que divers centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres d'art et fonds régionaux d'art contemporain ont été « fragilisés après les changements de municipalités en 1995 » et « dénonce les tentatives d'infléchissement des programmations et les pressions pour le non-renouvellement des équipes de direction ».

### COMMENTAIRE

## DU BON USAGE DES MANIFESTATIONS

Les manifestants n'étaient encore pas tous installés à l'intérieur du Théâtre des Bouffes du Nord qu'un communiqué émanant de la rue de Valois faisait savoir que les crédits d'intervention du ministère étaient sauvegardés. La mobilisation des artistes, même si elle devait tourner à la confusion, avait déjà eu un effet positif. Le titulaire du portefeuille de la culture, modeste ministère si on le juge à l'aune de son budget, beaucoup plus considérable si on le mesure à la taille des retombées médiatiques qu'en attendent ses locataires, ne peut se permettre de se mettre à dos une profession jugée quinteuse et quémandeuse, mais dont la communication est le métier.

Philippe Douste-Blazy connaît suffisamment la musique pour mesurer les conséquences d'une fausse note dans ce type de partition. Poussé par l'événement, il a donc agi avec célérité – et, on doit l'espérer, efficacité – en intervenant sur un dossier difficile, celui du budget. Les prochains jours nous confirmeront – ou non – son entregent. L'urgence lui a également fait trouver les mots attendus pour évoquer quelques-uns des principes de la mission de l'Etat. En particulier, la notion de la continuité du service public de la culture.

Est-ce suffisant ? Certainement pas. D'abord parce que cette brusque flambée d'activisme, sous la pression de l'événement, peut ne pas avoir de lendemain. Ensuite, parce que si le ministre de la culture a ainsi marqué quelques points, il reste à prouver qu'il a en tête une véritable politique dans le domaine qui est censé être le sien. Si son mandat s'arrêtait demain, après une année de plein exercice, les observateurs seraient bien en peine de déterminer qu'elle fut son action à la tête du ministère. Faut-il imaginer une réunion hebdomadaire aux Bouffes du Nord pour doper l'imagination ministérielle ?

*Emmanuel de Roux*

# Philippe Douste-Blazy tente de désamorcer la contestation artistique

## Il assure que les subventions sont préservées et que son ministère disposera, en 1996 comme en 1997, de 1 % du budget national

**AU MOMENT** où se tenait, lundi 3 juin au Bouffes du Nord, une assemblée contestant la dérive budgétaire du ministère de la culture, à l'heure où les artistes, mais aussi une grande partie du public, s'interrogent sur la continuité du service public dont la récente affaire du Centre dramatique national (CDN) de Corbeil-Essonnes révèle la mauvaise santé, Philippe Douste-Blazy se devait de réagir avec rapidité. Il l'a fait sur trois points.

D'abord, les questions de principe. Le ministre de la culture annonce qu'il confie au metteur en scène Jean-Claude Penchenat, fondateur de la troupe du Campagnol et directeur du CDN de Corbeil-Essonnes, une « mission de préfiguration d'un centre dramatique national d'intervention en banlieue ». Cette nomination est assortie d'une dénonciation de « la décision unilatérale de la municipalité de Corbeil-Essonnes de ne pas poursuivre, au-delà de 1996, sa collaboration avec le CDN que dirige Jean-Claude Penchenat ». C'est la première fois, depuis la notification en février par la mairie de Corbeil-Essonnes, dirigée par Serge Dassault (RPR), de la diminution de moitié de la subvention du CDN local, que le ministre réagit publiquement.

Cette dénonciation est accompagnée d'une lettre très ferme adressée à Serge Dassault, visiblement rétif à toute tentative de conciliation. Le ministre y souligne le préjudice subit par le Théâtre du Campagnol, « qui n'a reçu de la ville que l'équivalent du quart de la subvention qui lui a été allouée en 1995, alors même qu'il a assuré l'intégralité du premier semestre en matière de saison théâtrale ».

### ÉVENTUELLES RÉPARATIONS

Le théâtre se trouve ainsi « dans l'incapacité de faire face aux engagements qu'il a contractés, en premier lieu vis-à-vis de son personnel ». Mais le préjudice touche aussi « l'Etat, qui finance un centre dramatique empêché de fait de remplir les missions qu'il lui a confiées. (...) Je vous rappelle en outre que c'est précisément l'installation d'un centre dramatique à Corbeil qui a déterminé l'Etat à participer pour plus de 9 millions de francs à la requalification de l'ancien centre d'action culturelle ». Le ministre termine sa lettre au maire défaillant en n'écartant pas l'éventualité d'actions en réparation de ce préjudice. Et, dans un autre courrier adressé à Jean-Claude Penchenat, Philippe Douste-Blazy rappelle non moins fermement ce que doit être la notion de service public (lire ci-dessous).

Second point, le budget de 1996. On sait que le ministère des finances a décidé de « geler » 20 milliards de francs du budget national en cours. Et souhaité que la Rue de Valois, dont le budget (15,5 milliards de francs) représente 1 % de celui de l'Etat, gèle 1,2 milliard de francs. Soit un pourcentage beaucoup plus élevé que les autres ministères. Une partie de ces crédits gelés doivent se transformer en annulation. Et Bercy visait particulièrement le titre IV du ministère de la culture, c'est-à-dire ses crédits d'intervention dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques, indispensables à la diffusion culturelle. Ces derniers représentent un total de 1,8 milliard de francs.

Après des navettes laborieuses entre Matignon et l'Elysée, un arbitrage a été rendu, favorable à Philippe Douste-Blazy. En effet, ce dernier précise, dans une lettre adressée le 3 juin à Christian Schiaretti, président du Syndeac, l'un des organisateurs de la manifestation des Bouffes du Nord : « En ce qui concerne les moyens d'action du ministère pour 1996, j'ai pris la décision, en plein accord avec le président de la République et le premier ministre, de préserver les crédits d'intervention (titre IV) prévus par la loi de finances initiale en faveur du spectacle vivant et, plus généralement, de l'ensemble de la création artistique. » Il ajoute : « Le budget de mon département atteindra cette année 1 % de celui de l'Etat. »

### 200 MILLIONS DE FRANCS

On peut donc en conclure que si le budget de l'Etat est amputé de 20 milliards de francs, celui de la Rue de Valois le serait de 200 millions de francs. A répartir sur les titres V et VI, c'est-à-dire sur les investissements lourds, type grands travaux. L'achèvement du Grand Louvre, comme celui du Musée des Eyzies ou la rénovation du Musée Guimet, pourraient ainsi être différés.

Enfin, reste à éclaircir les perspectives, plus lointaines, mais encore plus sombres du budget de 1997. En effet, Bercy avait fait savoir (*Le Monde* du 24 mai) qu'il envisageait une hypothèse très basse pour l'ensemble du budget de la nation. Et carrément catastrophique pour celui de la Rue de Valois, puisqu'on annonçait un budget de l'ordre de 12,5 milliards de francs, soit une diminution de l'ordre de 15 %. Là encore, le ministère de la culture reste confiant et pense décrocher une nouvelle fois le fameux 1 % obtenu par ruses et adjonction de budgets extérieurs en 1996. Reste qu'une chose est à peu près certaine : en francs constants, il accusera une baisse.

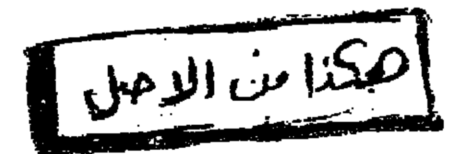
*E. de R.*

## La lettre du ministre à Jean-Claude Penchenat

**Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a adressé, lundi 3 juin, une lettre à Jean-Claude Penchenat, pour souligner la position de l'Etat face aux collectivités territoriales :**

*« Je tiens à rappeler fermement que l'Etat, qui subventionne l'ensemble des centres dramatiques nationaux [CDN] et scènes nationales, est garant de la continuité du service public de la culture. En tant que ministre de la culture, il me revient de procéder à la nomination des directeurs de CDN et de donner mon agrément à celle des directeurs de scènes nationales. En aucun cas, une collectivité territoriale ne saurait disposer, à son gré, de la présence du directeur d'une de ces structures.*

*» De plus, ce dernier, pour accomplir sa mission de service public, doit être assuré d'une parfaite autonomie et doit demeurer le seul responsable de sa programmation artistique. L'attitude de la municipalité de Corbeil-Essonnes me paraît d'autant plus grave qu'elle remet en cause la continuité du service public qui vous est confié. »*





# Les Rencontres de Chaumont mettent l'affiche de théâtre à l'honneur

## La France et l'Allemagne solidement représentées

**SEPTIÈMES RENCONTRES INTERNATIONALES DES ARTS GRAPHIQUES DE CHAUMONT (Haute-Marne). Renseignements : Les Silos, tél. : (16) 25-03-86-86. Jusqu'au 16 juin.**

**CHAUMONT**
*de notre envoyé spécial*

Chaumont est devenue le pôle incontesté de l'affiche. Elle le doit à ces Rencontres, dont c'est cette année la septième édition, mais aussi à un effort tout au long de l'année. Ainsi les Silos (médiathèque et Maison de l'affiche) ont-elles présenté, depuis le début de 1996, les dessins d'André François, la série d'affiches réalisée pour l'Observatoire international des prisons « Tout près d'ici nos prisons » (*Le Monde* du 29 novembre 1995) et les cent meilleures affiches allemandes, résultat d'un concours berlinois inédit en France.

Les Rencontres, qui durent deux semaines, ont centré cette année la compétition sur les « arts de la scène ». Il y a un siècle, l'affiche entretenait une intimité étroite avec le théâtre musical. Jules Chéret (exposé dans la chapelle des Jésuites) chantait les opérettes et les opéras-bouffes. Aujourd'hui, si l'on en juge par la sélection des Silos (cent affiches de vingt-deux nationalités), il n'est d'affiche de la scène que théâtrale. Et un certain théâtre, puisque se trouvent favorisés les pays qui ont établi des liens solides entre théâtre public et graphisme public. On ne s'étonnera donc pas de voir la France et l'Allemagne (qui remporte les deux premiers prix) solidement représentées. On regrettera toutefois que Chaumont ne prenne en compte que les pièces uniques. Pour ne parler que de la France, des séries auraient permis d'apprécier à leur juste valeur le travail de Michel Batory pour le Théâtre national de la Colline ou celui de Titina Maselli pour le Théâtre de Gennevilliers.

Les expositions individuelles, sans thème imposé, rendent mieux compte de la diversité des approches. L'Allemand Volker Pfüller, qui a réalisé, en vingt-cinq ans, deux cent soixante-dix affiches de théâtre, montre l'importance de la série, notamment dans les petits formats oblongs mis au point pour le théâtre Das Ei (L'Œuf) à Berlin-Est. Si l'Allemagne graphique a réinvesti ces dernières années avec tant de force les traditions expressionnistes des cabarets berlinois, elle le doit à cet affichiste (également décorateur et créateur de costumes), qui s'y réfère tant dans l'économie du dessin que dans les couleurs, artisanales : « *Lorsque j'ai commencé, cela a choqué*, dit-il. *La tradition était morte. Depuis, les jeunes ont repris.* »

Autre invité, le Japonais Tanadori Yokoo, dans un accrochage trop court pour rendre compte de l'importance et de la cohérence de l'œuvre. Ce père du *world-poster* est un virtuose de l'extrême, capable de balayer d'un seul faisceau de rayons du soleil levant (rose fluo) des images populaires indiennes et sado-maso japonaises, des œuvres op art, des silhouettes de Hiroshige, Ingres et De Chirico. Etincelant zappeur passant du crayon au pinceau, de la photo à l'ordinateur, Tanadori Yokoo s'impose sans coup férir aux fragments qu'il assemble. Star en son pays, la seule signature de son graphisme apporte la notoriété aux produits.

Le collectif « Nous travaillons ensemble » se situe dans un univers qui paraît avoir peu de points communs avec celui du bouillant Japonais. Créateur de l'image de marque des Silos (un austère épi de blé dressé), ce collectif a investi l'ancien théâtre désaffecté de la ville, jetant au sol quelques machines obsolètes symbolisant la casse des métiers traditionnels des arts graphiques. Pour Alex Jordan et son équipe, l'affiche ne peut avoir de justification sans réflexion sur son inscription dans un environnement donné, sans prise en compte de sa dimension sociale, y compris dans la plus ingrate quotidienneté.

**UNE BRASSÉE DE CACTUS**

L'abandon partiel d'un entrepôt par l'armée a ouvert un espace d'exposition nouveau, qui s'ajoute à la dizaine de lieux investis par les Rencontres. Il est occupé par « Approche » *(lire ci-contre)* et par les travaux des étudiants en art graphique « Tous à Chaumont », plus professionnels parfois mais surtout beaucoup plus sages que les années précédentes.

Chaumont a en outre désormais son « off », où l'on peut voir notamment « La Parole errante » (les affiches des pièces de Gatti père réalisées par Gatti fils exposées dans un restaurant), mais aussi les campagnes publicitaires de la gendarmerie nationale, de 1945 à nos jours, où l'on retrouvera un Savignac bon enfant.

Le festival est enfin l'occasion de présenter les travaux d'atelier effectués durant l'année aux Silos avec des lycéens, des RMistes, des chômeurs sous la direction de Jean-Marc Brétégnier (« Nous travaillons ensemble ») et de l'écrivain Michel Séonnet. Leurs réalisations collectives ont repris prudemment contact avec la rue par une série sur la ville intitulée « Trois femmes pour un paysage ». Avec elle, la sérigraphie retrouve pleinement sa force d'impact immédiat : on n'oubliera pas la Louise Michel (native de Chaumont) aux ongles rouges.

L'atelier des Silos n'allait d'ailleurs pas rester inactif durant les Rencontres. A peine confirmés les résultats des élections en Israël, les Silos étaient réquisitionnés par l'Israélien David Tartakover, qui, en champion du graphisme d'intervention, envoyait, sous le titre *Le crime paie*, aux nouveaux dirigeants de son pays une brassée de sa plante favorite : le cactus.

***Jean-Louis Perrier***

### *Exporter le graphisme français*

**Sous le titre « Approche : aspects de la création graphique en France », l'Association française d'action artistique (AFAA) présente en avant-première à Chaumont une exposition qui va circuler dans les centres culturels à l'étranger afin de faire connaître le graphisme d'auteur français. L'affiche n'est qu'un aspect du travail des dix ateliers choisis par le commissaire Pierre Ponant, qui interviennent dans la signalétique, l'édition, les pochettes de CD, les magazines et les génériques. C'est dire l'importance de leur ancrage typographique, en plein renouvellement (on y retrouve le travail de Jean-François Porchez, créateur du caractère « Le Monde » que vous avez sous les yeux). Le catalogue de l'exposition est constitué par un dense numéro de la revue *Signes*, dont la rédaction a constitué son propre choix – complémentaire – de seize jeunes créateurs.**

**★ *Signes* (7, rue Jean-Mermoz, 78000 Versailles), nº 15/16, « La jeune création graphique en France », 150 p., 140 F.**

### *Le palmarès*

● **Jury.** – Alex Jordan (France), Volker Pfüller (Allemagne), Andrea Rauch (Italie), Franciszec Starowieyski (Pologne), Tanadori Yokoo (Japon).

● **Récompenses.** – Premier prix : Henning Wagenbreth (Allemagne) pour *Dracula*. Deuxième prix : Uwe Loesch (Allemagne) pour *Les Bons Joueurs*. Troisième prix : Wieslaw Walkuski (Pologne) pour *Tartuffe*. Prix Icograda : Pierre Neumann (Suisse) pour *Marionnettes*.

Ice T, rappeur américain

# « C'est très excitant de violer la loi, mais ça peut aussi mener à une forme de démence »

**Enfant des quartiers chauds de Los Angeles, Tracy Marrow a connu les gangs, la violence, les blessures par balle, avant de devenir le rappeur Ice T. Maître du récit réaliste, il a été l'inventeur du style *gangsta rap* (le rap des gangsters) et provoqua le scandale avec son morceau Cop *Killer* (Tueur de flic) qui lui valut d'être lâché par sa maison d'édition Time Warner, pendant que se déchaînait une campagne anti-rap menée par la droite américaine. Longtemps ébranlé par cet épisode, Ice T revient avec un nouveau disque qui renoue avec la chronique de la violence urbaine.**

AYANT GRANDI à South Central, un des quartiers les plus chauds de Los Angeles, Tracy Marrow a d'abord fréquenté les gangs – Crips contre Blood – avant de mettre son expérience de hors-la-loi au service de ses dons de rappeur. Sous le nom d'Ice T, il deviendra un des maîtres du récit réaliste, dépeignant la violence et la noirceur des ghettos californiens. En 1987, son premier album, *Rhyme Pays* (jeu de mots entre « le crime paie » et « la rime paie ») inaugurera un style, le *gangsta rap* (le rap des gangsters), qui suscitera autant de polémiques qu'il engrangera de bénéfices. Etrangement, c'est avec son groupe de rock *hardcore*, Body Count, créé en 1991 pour exister parallèlement à sa carrière de rappeur, et son morceau, *Cop Killer* (tueur de flic), qu'il provoquera un tollé. Les ligues morales et le président George Bush lui-même mettront toute leur influence pour que la compagnie Time Warner, propriétaire de la maison de disques d'Ice T, lâche le chanteur et abandonne l'essentiel de son répertoire rap. Neuf mois après cette bataille rangée, Ice T sortira un album vengeur, *Home Invasion*, qui sera un semi-échec. Aujourd'hui, apparemment apaisé, il vient d'enregistrer le troisième album de Body Count, et publie *The Return of the Real*, le sixième album sous son nom, qui marque un retour à la base du *gangsta rap*. La trentaine entamée mais la verve intacte, Ice T reste un personnage ambigu, mêlant ses qualités d'observateur et son goût de la mise en scène. Conteur de la violence urbaine, de sa réalité comme de ses mythes.

**« Quel jugement portez-vous aujourd'hui sur votre divorce avec Time Warner, à la suite du scandale provoqué par *Cop Killer* ?**

– Pendant sept ans, j'ai eu d'excellentes relations avec Sire, ma maison de disques de l'époque, qui appartient à Time Warner. Je ne les blâme pas pour leur choix. Les pressions étaient trop fortes. Dans un premier temps, j'ai tenté quelques replis stratégiques pour ne pas être mis sur la touche. Mais les concessions qu'on me demandait sont devenues intolérables. Les gens risquaient de douter de ma sincérité. J'en ai souffert. Pourtant je n'avais pas fait plus de mal que des groupes qui s'appellent Millions of Dead Cops (Des millions de flics morts) ou Cop Shoot Cop (Flic tire sur flic). Ça va mieux aujourd'hui, même si je ressens encore les séquelles de cette affaire. La semaine prochaine, par exemple, je devais intervenir lors d'une conférence universitaire en Floride. Tout était planifié, mais quand le propriétaire de la salle a su que je venais, il a dit : *« Pas question ! »*

**– *Home Invasion*, votre album précédent, était très marqué par cet épisode. Vous y livriez beaucoup de réflexions politiques. Le nouveau, *Return of the Real*, retrouve les personnages de vos premiers disques, les gangsters, ainsi que les décors, les rues de South Central.**

– C'est dans la rue que sont mes racines. L'autre jour, je suis allé à Rio. On m'a dit : *« Attention, tu vas te faire dévaliser. »* Sur place, en fait, les voyous me traitaient comme un de leurs potes. Je suis plus à l'aise avec des truands qu'avec des cadres supérieurs en costume-cravate. La plupart de mes vrais amis viennent de ce milieu.

**– Votre réussite ne leur inspire aucune jalousie ?**

– A dire vrai, la plupart des voyous que je connais ont plus d'argent que moi *(rires)*. Dans mes disques, je ne décris pas des petits zonards, mais des mecs qui se font du blé. Ce sont les journalistes qui me posent des questions sur ma maison à Hollywood. Bizarrement, ils ne font pas ce genre de remarque à Bon Jovi, Eddie Van Halen ou Axl Rose. Leur vrai problème, c'est : *« Tu as une belle maison pour un Noir. »* Cela fait quatorze ans que je suis dans ce métier, n'ai-je pas droit à une récompense ? Tous les gamins du ghetto rêvent d'avoir la même baraque.

**– De façon ambiguë, vos chansons célèbrent le mode de vie des gangsters et en dénoncent à la fois les dangers.**

– C'est comme demander à un drogué de te parler de l'héroïne. Il te dira : *« N'en prends pas, tu peux mourir. Ça m'a presque tué. »* Si tu lui demandes : *« C'était comment ? »*, il répondra : *« Mec, j'adore m'envoyer en l'air. »* Pareil avec la criminalité. Si on me demande : *« Ice, parle de la délinquance aux gamins »*, je dirai : *« Ne vous en mêlez pas. Tous mes amis sont morts et j'aurais pu me faire descendre. »* C'est ce que raconte un titre comme *I Must Stand*. Mais si vous me demandez : *« C'était comment ? »*, je répondrai : *« Mec, on avait tellement de fric et de nanas ! »* Les albums d'Ice T montrent ces deux côtés. J'ai été mac, j'ai fait des braquages. J'ai reçu deux balles dans le corps. Ce sont les décharges d'adrénaline qui te rendent « accro » à ce genre de truc. C'est très excitant de violer la loi, mais ça peut devenir aussi une forme de démence.

**– Qu'est-ce qui vous a poussé à fréquenter les gangs ?**

– Mes parents sont morts quand j'étais très jeune. Je n'avais ni frère ni sœur. Entrer dans un gang, c'est comme devenir membre d'un club. On peut très bien en faire partie sans commettre la moindre violence. On s'y sent bien, en sécurité. Tes copains te protègent. Ils disent que si quelqu'un te fait du mal, il le regrettera. Même tes parents ne vont pas aussi loin. Il s'en dégage un sens très fort de la solidarité, mais qui, au bout du compte, est mal orienté.

**– Est-ce que le fait d'avoir grandi à Los Angeles, capitale du cinéma, d'avoir travaillé très tôt à Hollywood comme rappeur puis comme acteur, a eu une influence sur votre façon d'écrire ?** – Je ne suis pas un grand styliste du rap. Mais je sais planter un décor, décrire des mentalités, parler de la vie de la rue. J'ai toujours su raconter des histoires, c'est ma principale qualité. Après un coup, par exemple, j'adorais raconter aux autres ce qui s'était passé. Ils s'asseyaient autour de moi. Ils étaient sûrs de se marrer. Il ne suffit pas de raconter l'action. Il faut tenir compte de l'ambiance, du décor, de l'état d'esprit des gens. Il faut que tes auditeurs visualisent ce que tu racontes, qu'ils aient l'impression d'y être. Je suis né avec ce don de raconter des histoires, le cinéma n'a rien à voir là-dedans. Suis-je un bon acteur parce que j'ai vécu certaines choses ? Suis-je un bon rappeur parce que je sais jouer la comédie ? J'essaie surtout de toujours être honnête par rapport à ce que je fais.

**– En 1991, vous avez créé un groupe de rock, Body Count. Etait-ce pour ratisser un public que vous ne touchiez pas avec le rap ?**

– Le funk de George Clinton et de ses groupes Parliament et Funkadelic a été ma première passion. Mais au lycée, j'ai aussi découvert le rock de Neil Young, Black Sabbath, Deep Purple, Jimi Hendrix, des groupes punk comme Minor Threat. Sur *Rhyme Pays*, mon premier album de rap, j'avais d'ailleurs samplé un morceau de Black Sabbath. Ça en choque certains mais j'aime ça. Et j'emmerde ceux qui trouvent que cela porte atteinte à ma crédibilité de rappeur. Le rock à la base est une musique noire. Je ferai ce qui me plaît. Jouer du rap, du rock, animer un show télé (*Bad Ass Television*) ou jouer un kangourou dans *Tank Girl*.

**– Dans le morceau *Rap Games Hijacked*, vous laissez entendre que les artistes noirs sont particulièrement exploités.**

– Je ne crois pas que les Noirs sont forcément plus exploités que les artistes blancs, mais trop peu prennent leurs affaires en main. J'ai créé mon propre label, Rhyme Syndicate, et j'ai toujours fait en sorte de tout contrôler, de rester très professionnel. Par bien des côtés, je suis plus un homme d'affaires qu'un artiste. C'est un des secrets de ma longévité.

**– Dans cette chanson, vous dites aussi : « Un putain de juif qui n'y connaît rien essaie de te dire ce qu'est un hit de la rue. » N'a-t-on pas raison de vous accuser de racisme ?**

– Je ne pense pas du tout que les juifs nuisent à l'industrie musicale. Mes avocats sont juifs, comme le patron de ma maison de disques. Mais je me suis une fois trouvé devant un mec d'un label qui essayait de m'expliquer ce qu'était le rap. C'était comme si j'apprenais à un chanteur de country à parler de son cheval. Il se trouve que ce mec était juif. S'il avait été italien, j'aurais dit : *« Ce putain d'Italien. »*

**– Dans le rap, on ne perçoit pas toujours les limites entre la fiction, le plaisir de mettre en scène une histoire, la volonté de décrire la réalité et la prise de parole revendicatrice. N'y a-t-il pas là un danger ?**

– Il est très difficile dans une chanson de prévenir l'auditeur de ce qui est vrai et de ce qui ne l'est pas. Une œuvre d'art sera toujours sujette à interprétation. Je ne me considère pas comme un porte-parole. George Clinton disait : *« Qui suis-je pour te dire comment mener ta vie ? »* Je joue avec un personnage. Si on me prend comme modèle, il faut être sûr de choisir le vrai Ice T. De la même façon qu'il faut faire le tri entre le vrai Schwarzenegger et Terminator. Est-ce vraiment intéressant de connaître le vrai Ice T ? Je ne suis pas sûr de vouloir dire la vérité. A trop coller au réel, beaucoup de rappeurs ont fini en prison. »

*Propos recueillis par* ***Stéphane Davet***

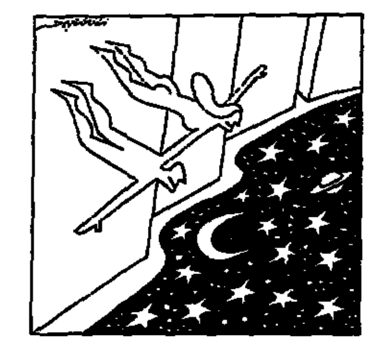
### *Retour au « gangsta rap »*

**Avec opportunisme, Ice T exploite à nouveau le filon qui l'a rendu célèbre. Chroniques de la vie des gangsters projetées en stéréo comme sur un grand écran, ces chansons démontrent la virtuosité intacte d'un rappeur, acteur et metteur en scène de ses textes. Assez logiquement, le rap californien est le plus « cinégénique » de la famille hip hop. La clarté des scansions permet de ne rien rater de l'intrigue, la qualité du jeu dessine des personnages crédibles. Ice T a non seulement été l'inventeur du *gangsta rap*, mais aussi celui qui a donné un son identifiable au rap de la Côte Ouest. On retrouve ici ce mélange de nonchalance et de tension menaçante, métaphore musicale de la violence des ghettos balnéaires. Souvent réjouissants, ces morceaux attestent aussi des contradictions du genre. Parfois témoignages d'un certain désespoir à la manière des films de Mario Von Pebbles ou de Spike Lee, ils peuvent avoir le rythme excitant des meilleurs polars comme souffrir de la complaisance et du sexisme des pires Stallone. Ice T est un artiste et un *entertainer* américain.**

**★ *VI : Return of The Real*. 1 CD Rhyme Syndicate 7243 8 41700 2 8. Distribué par Virgin.**

# Maria Bayo à l'Auditorium du Louvre

## La soprano espagnole chante dans ses cordes



**LORS** du lancement des commémorations du cinquantenaire de la mort de Manuel de Falla, à l'Unesco, en janvier dernier (le Festival de Grenade lui consacre sa programmation, en juin et juillet), Maria Bayo avait eu le redoutable honneur, aux côtés d'Alicia de Larrocha, de célébrer en musique la mémoire du grand compositeur espagnol. On avait regretté que, dans l'immense salle de l'Unesco, elle ait cru bon de fermer complètement le couvercle du piano, par peur d'être couverte, probablement... A l'Auditorium du Louvre, écrin parfait, elle devrait pouvoir dialoguer à part égale avec son partenaire et faire entendre sans le moindre problème une voix qui, si elle n'est pas large, est d'une émission irréprochable. Cette jeune soprano, qui flirte avec le baroque (avec René Jacobs, qui aime les « vraies » voix) et la zarzuela, est une exquise artiste et une parfaite musicienne.

Juan Antonio Alvarez Parejo (piano).

Brahms : *Lieder*. Turina, Remacha et Granados. Toldra : *Mélodies*. Schubert.

**★ Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris 1er. Mo Louvre, Palais-Royal. 20 heures, le 5 juin. Tél. : 40-20-52-29. De 100 F à 130 F.**

# UNE SOIRÉE À PARIS

**Le Printemps celte**
Le week-end passé a scellé les noces de l'Irlande et de la Bretagne (Dan Ar Braz était de la partie). Et ça continue. Les 4, 5, 6, le groupe Mugar donne un aperçu des liens culturels entre Bretons et Berbères, avec le flûtiste Nasserdine Dalil, et Ar Re Yaouank finit les soirées par un fest-noz. Le 6, en supplément, la chanteuse Annie Ebrel est accompagnée de Ricardo Del Fra. En attendant la très importante soirée du 7 : John Wright, Catherine Perrier et Arnaud Maisonneuve, Sons of the Desert, Jacques Pellen, et un concert « exceptionnel » d'Alan Stivell.
*Grande Halle de La Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Jusqu'au 9 juin. Tél. : 40-03-75-75. 50 F.*

**Gary Bartz**
Le nouvel enregistrement de Gary Bartz (*Tales of the Blues*, WEA) s'apparente à une autobiographie par un saxophoniste qui a – homme du métier à l'ancienne – tout joué : blues, rhythm'n'blues, bop, rock'n'roll, funk, etc. Altiste puissant et chaleureux, styliste sobre et rigoureux.
*La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. 22 h 30, le 4 juin. Tél. : 43-26-60-00. De 120 F à 150 F.*

**Mourad Beleskir**
Pour voir de la danse, pourquoi ne pas tenter de saisir les *Danses invisibles* de Mourad Beleskir, suite de modules à durée variable, le plus souvent courts. Ils mêlent la danse à la vidéo, au cinéma. Ces modules parlent du temps des danseurs, du temps passé à se préparer, à danser. Un temps confisqué, selon le chorégraphe, qu'il entend restituer, transmettre au spectateur.
*Le Garage, 3, impasse du Mont-Louis, Paris 11e. 21 heures, les 4, 5 et 7. Tél. : 43-63-92-49.*

**Susanne Linke**
Toujours impressionnante Susanne Linke ! Après sa précédente pièce consacrée à la geste ouvrière, elle montre l'univers des hommes, non plus quand ils sont au travail, mais quand ils sont entre eux. Les petits ravages du machisme très ordinaire sont regroupés dans *Märkische Landschaft*. La chorégraphe est artiste attachée au Hebbel Theater de Berlin : une référence.
*Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, les 4, 5, 7 et 8 juin. Tél. : 42-74-22-77. 140 F.*

# THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

## NOUVEAUTÉS

**Les 24 Heures du monde**
de Bruno Freyssinet, mise en scène de l'auteur, avec Matthieu Boiset, Evelyne Bork, Christophe Caustier, Sylvia Conti, Gildas Milin, Nathalie Yanoz, Bruno Freyssinet, Arnaud Caron, Antoine Romana, William Nadylam-Yotnda, Louise Lemoine, Olivia Willaumez, Baba Meyong Bekate, Desolina Sutter, Nils Ohlund, Béatrice Tessier, Philippe Patois et Laurent Machefert.
*Palais de la Découverte (Planétarium), avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Champs-Elysées-Clemenceau, Franklin-Roosevelt. A partir du 7 juin. Les vendredi 7, samedi 8, mardi 11, mercredi 12, jeudi 13, vendredi 14, samedi 15, mardi 18, à 20 h 30. Tél. : 40-74-81-73. Durée : 1 heure. 40 F* et 50 F. Jusqu'au 13 juillet.*

**Baisers d'hirondelles**
d'Akel Mohamed Akian, mise en scène de l'auteur, avec Djamel Adrar, Akel Akian, Louisa Amouche et Belkacem Tir.
*Théâtre du Campagnol, 20-22, rue Marcel-Cachin, 91 Corbeil-Essonnes. Le jeudi 6, à 19 heures ; les vendredi 7 et samedi 8, à 20 h 45. Tél. : 64-96-63-67. Durée : 1 h 30. De 50 F* à 110 F.*

**Chemins de traverse**
de Christine Angot, mise en scène de Gérard Desarthe, Marcial di Fonzo Bo et Joël Jouanneau, avec Claude Degliame, Sylvie Ferro, Catherine Heyrold, Elizabeth Macocco, Maud Rayer, Andrea Schieffer, Christèle Tual, Sybille Tureau, Marcial di Fonzo, Bo, Valérie Lang, Muriel Mayette, Joël Jouanneau et Gérard Desarthe.
*Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, Paris 18e. Mo Blanche. Du mardi 4 au vendredi 7, à 19 heures ; le samedi 8, à 17 heures et 19 heures. Tel. : 42-62-59-49. Entrée libre.*

**La Seconde Surprise de l'amour**
de Marivaux, mise en scène de Michel Dubois, avec Pascaline Pointillart, Didier Sauvegrain, Philippe Bombled, David Gabison, Joanne Genini et Frédéric Leconte.
*Artistic-Athévains, 45, rue Richard-Lenoir, Paris 11e. Mo Voltaire. Les mercredi 5 et jeudi 6, à 18 h 45 ; les vendredi 7, samedi 8, mardi 11, à 21 heures ; le dimanche 9, à 17 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 2 h 15. 80 F* et 150 F.*

*Jusqu'au 12 juillet.*

## SÉLECTION

**Arloc**
de Serge Kribus, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont, Isabelle Carré, Marc Citti, Luc-Antoine Diquero, Bruno Flender, Catherine Hiégel, Olivia Machon, Roger Mirmont, Emiliano Suarez, Christine Citti, Maria Verdi, Sylvain Thirolle et en alternance Manon Azem, Emilie Delaunay et Anne-Sophie Suarez ou Laure-Line Suarez.
*Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mo Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 h 10. 110 F* et 160 F. Jusqu'au 30 juin.*

**Cafougnette et l'défilé**
d'après Jules Mousseron, mise en scène de Jacques Bonnaffé, avec Jacques Bonnaffé et Henri Binault, Richard Cuvillier, René Delberghe Jacques Francesini, Marc Hardy, Jean Lespinasse et Bernard Maté (musiciens).
*Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo Bastille, Voltaire. Les mardi 4, jeudi 6, vendredi 7, samedi 8, à 21 heures ; le mercredi 5, à 19 h 30. Tél. : 43-57-42-14. Durée : 1 h 15. 100 F.*

**Ce mal exquis**
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Marie Haumier (soprano).
*Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F* à 120 F. Jusqu'au 30 juin.*

**Le Chant des chants**
mise en scène de Patrick Haggiag, avec en alternance Agnès Adam, Catherine Aymerie, Djemel Barek, Paula Brunet-Sancho, Sophie Caffarel, Dominique Chaix, Gérard Cherqui, Marie Collins, Flaminio Corcos, Delphine Crubezy, Philippe Dormoy, Emmanuelle Drouet, Jean-Frédéric Ducasse, Simon Elbaz, Hervé Falloux, Jean-Claude Fernandez, Sophie Guiter et Nathalie Grauwin.
*Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, à 17 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 45. 50 F. Jusqu'au 30 juin.*

**La Danse de mort**
d'August Strindberg, mise en scène de Matthias Langhoff, avec Bérangère Dautun, Muriel Mayette, Jean Dautremay, Céline Samie et Gilles Privat.
*Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mardi 4, samedi 8, mardi 11, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 heures. De 25 F* à 175 F. Jusqu'au 16 juillet.*

**Les Derniers Devoirs**
de Louis Calaferte, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Alain Pralon, Catherine Ferran et Florence Viala.
*Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice. Les mardi 4, mercredi 5, vendredi 7, samedi 8, à 20 h 30 ; le jeudi 6, à 19 heures ; le dimanche 9, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 1 h 30. De 60 F* à 150 F. Dernières.*

**La Faim**
d'après Knut Hamsun, mise en scène de Jacques Osinski, avec Denis Lavant et Sophie Mihran.
*Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Les mardi 4, vendredi 7 et samedi 8, à 21 heures ; le jeudi 5, à 19 h 30. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 1 h 40. De 55 F* à 110 F. Dernières.*

**L'Illusion comique**
de Pierre Corneille, mise en scène d'Eric Vigner, avec Nazim Boudjenah, Dominique Charpentier, Cécile Garcia-Fogel, Eric Guérin, Denis Léger-Milhau, Gilbert Marcantognini, Jérémie Oler, Grégoire Œstermann, Guy Parigot, Eric Petitjean et le Quatuor Matheus.
*Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au vendredi, à 20 h 30. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 2 h 30. De 80 F* à 130 F. Dernières.*

**Léo Burckart**
de Gérard de Nerval, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Jean-Piere Michaël, Igor Tyczka, Andrzej Seweryn, Eric Frey, Christian Blanc, Jean-Baptiste Malartre, Cécile Brune, Malik Faraoun, Samuel Le Bihan, Laurent d'Olce, en alternance Olivier Dautrey ou Eric Ruf et Thibault de Montalembert ou Laurent Rey.
*Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Les mercredi 5 et vendredi 7, à 20 heures ; le dimanche 9, à 14 h 30 et 20 heures. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 h 30. De 25 F* à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.*

**Made in Calaferte**
d'après Louis Calaferte, mise en scène de Victor Viala, avec Sylvie Favre et Victor Viala.
*Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 19 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. 60 F* et 90 F. Dernières.*

**Milosz**
d'après Oscar Vladislas de Lubicz-Milosz, mise en scène de Laurent Terzieff, avec Laurent Terzieff, Pascale de Boysson et Philippe Laudenbach ou Claude Aufaure.
*Théâtre de l'Atelier, 43, rue d'Orsel, Paris 18e. Mo Anvers. Du mardi 4 au vendredi 7, le mardi 11, à 19 heures. Tél. : 46-06-49-24. Durée : 1 heure. 90 F* et 120 F. Jusqu'au 14 juin.*

**Moi**
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
*Comédie-Française salle Richelieu, place Colette, Paris 1er. Mo Palais-Royal. Le samedi 8, à 14 h 30 ; le lundi 10, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée 2 h 15. De 25 F* à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.*

**Moi qui ai servi le roi d'Angleterre**
de Bohumil Hrabal, mise en scène de Michel Dubois, avec Jean-Paul Farré.
*Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-27-81-15 Durée : 1 h 45. 120 F* et 160 F. Jusqu'au 29 juin.*

**Nina Stromboli ou le Démon de midi**
de Jérôme Savary, mise en scène de l'auteur, avec Vanessa Devraine, Michel Dussarrat, Maxime Lombard, Carlos Pavlidis, Alain Poisson, Jérôme Savary et Michel Bos, Estelle Buttel, Marc Chalosse, Christian Hillion et Jean-Luc Pagni (musiciens).
*Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16e. Mo Trocadéro. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 2 heures. 120 F* et 160 F. Jusqu'au 12 juillet.*

**Le Tartuffe**
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec Myriam Azencot, Duccio Bellugi Vannuccini, Sergio Canto, Juliana Carneiro Da Cunha, Hélène Cinque, Laurent Clauwaert, Martial Jacques, Brontis Jodorowsky, Shahrokh Meshkin-Ghalam, Nirupama Nityanandan, Renata Ramos-Maza, Nicolas Sotnikoff, Valérie Crouzet, Marie-Paule Ramo-Guinard, Pedro Pinheiro Guimaraes, Jocelyn Lagarrigue, Nicolas Sotnikoff et Jamalh Aberkane.
*Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, a 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 juillet.*

**Un fils de notre temps**
d'Odon von Horvath, mise en scène de Sylvain Maurice, avec Michel Quidu.
*Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), Paris 18e. Mo Anvers, Abbesses. Du mercredi au samedi, le lundi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 heure. 70 F* et 120 F. Jusqu'au 30 juin.*

**Un grand cri d'amour**
de Josiane Balasko, mise en scène de l'auteur, avec Josiane Balasko, Richard Berry, Jean-Claude Bouillon et Philippe Bruneau.
*Théâtre de la Michodière, 4 bis, rue de la Michodière, Paris 2e. Mo Opéra, Quatre-Septembre. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30. Tél. : 47-42-95-22. Durée : 2 heures. De 50 F à 240 F. Jusqu'au 30 juin.*

**Un mari idéal**
d'Oscar Wilde, mise en scène d'Adrian Brine, avec Anny Duperey, Dominique Sanda, Didier Sandre, Françoise Gillard, Edith Perret, Jacques Debary et Frédéric Van Den Driessche.
*Antoine-Simone-Berriau, 14, boulevard de Strasbourg, Paris 10e. Mo Strasbourg-Saint-Denis. Du mardi 4 au vendredi 7, le mardi 11, à 20 h 45 ; le dimanche 9, à 15 h 30. Tél. : 42-08-77-71. Durée : 2 heures. De 80 F à 280 F. Jusqu'au 30 juillet.*

(*) Tarifs réduits.



# CINÉMA

## NOUVEAUX FILMS

**L'ARÈNE DU MEURTRE**
Film israélien d'Amos Gitaï, avec Lea Rabin, textes récités par Hanna Schygulla (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

**BONGO MAN**
Film allemand-jamaïcain de Stephan Paul, avec Jimmy Cliff (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

**DES LENDEMAINS QUI CHANTENT**
Film français de Caroline Chomienne, avec Julien Gangnet, Pierre Allio, Alphonse Ghanem, Pascal Mathieu, Elodie Mennegan, Delia Routsova (1 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

**GIRL 6 (*)**
Film américain de Spike Lee, avec Theresa Randle, Isaiah Washington, Spike Lee, Jenifer Lewis, Debi Mazar, Peter Berg (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

**PRINCESSE CARABOO**
Film américain de Michael Austen, avec Phoebes Cates, Kevin Kline, Jim Broadbent, Wendy Hugues, John Lithgow, Stephen Rea (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10).

**SUNCHASER**
Film américain de Michael Cimino, avec Woody Harrelson, Jon Seda, Anne Bancroft, Alexandra Tydings, Matt Mulhern, Talisa Soto (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

## EXCLUSIVITÉS

**L'ÂGE DES POSSIBLES**
de Pascale Ferran,
avec les élèves-comédiens du Théâtre national de Strasbourg.
Français (1 h 45).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

**LA BALLADE DE NARAYAMA**
de Keisuke Kinoshita,
avec Kinuyo Tanaka, Yuko Mochizuki, Teiji Takahashi, Danko Ichikawa, Seiji Miyaguchi, Ken Mitsuta.
Japonais (1 h 38).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

**CHACUN CHERCHE SON CHAT**
de Cédric Klapisch,
avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10).

**LE CŒUR FANTÔME**
de Philippe Garrel,
avec Luis Rego, Aurélia Alcaïs, Maurice Garrel, Evelyne Didi, Roschdy Zem, Camille Chain.
Français (1 h 27).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**CORPS ET ÂMES**
d'Aude Vermeil,
avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Le République, 11e (48-05-51-33).

**LE CRI DE LA LAVANDE DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES**
de Marcello Cesena,
avec Rossi de Palma, Jacky Nercessain, Carla Signoris, Maurizio Crozza, Ugo Dighero, Mauro Pirovano.
Franco-italo-espagnol (1 h 30).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86).

**CRYING FREEMAN (*)**
de Christophe Gans,
avec Mark Dacascos, Julie Condra, Tcheky Karyo, Rae Dawn Chong, Yoko Shimada, Masaya Kato Byron Mann.
Franco-canadien (1 h 40).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; George-V, 8e.
VF : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e.

**DEAD MAN**
de Jim Jarmusch,
avec Johnny Depp, Gary Farmer, Lance Henriksen, Robert Mitchum, Gabriel Byrne, John Hurt.
Américain, noir et blanc (2 h 14).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

**LES DERNIERS JOURS D'EMMANUEL KANT**
de Philippe Collin,
avec David Warrilow, André Wilms, Roland Amstutz, Christian Rist, Julien Rochefort, Claude Aufaure.
Français, noir et blanc (1 h 10).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

**FRISSONS ANGLAIS**
de Peter Capaldi, Pat Harkins, Bill Britten, Jim Gillespie, Carl Prechezer et Andrew Kötting.
Britannique (1 h 27).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

**LES GENS DES BARAQUES**
de Robert Bozzi,
Français (1 h 28).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

**GOOD MEN, GOOD WOMEN**
de Hou Hsiao-hsien,
avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taïwanais (1 h 48).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10).

**LE HUITIÈME JOUR**
de Jaco Van Dormael,
avec Daniel Auteuil, Pascal Duquenne, Miou-Miou, Isabelle Sadoyan, Henri Garcin, Michèle Maes.
Franco-belge (1 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (reservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, dolby, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

**KANSAS CITY**
de Robert Altman,
avec Jennifer Jason Leigh, Harry Belafonte, Miranda Richardson, Dermot Mulroney, Steve Buscemi, Michael Murphy.
Américain (1 h 58).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

**LIGNE DE VIE**
de Pavel Lounguine,
avec Vincent Perez, Armen Djigarkhanian, Tania Metcherkina, Alexander Balouev, Sergueï Stepantchenko, Dimitri Pievtsov.
Franco-suisse-italien-russe (1 h 40).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

**LE MONTREUR D'OMBRES**
de Lefteris Xanthopoulos,
avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.
Grec (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

**LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT**
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park,
dessin animé Britannique (1 h 13).
VO : 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
VF : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10).

**RIDICULE**
de Patrice Leconte,
avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

**LE ROCHER D'ACAPULCO (**)**
de Laurent Tuel,
avec Margot Abascal, Antoine Chappey, Zinedine Soualem, Howard Vernon, Tara Gano, Jean-Max Causse.
Français (1 h 15).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

**LA SECONDE FOIS**
de Mimmo Calopresti,
avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10).

**SMALL FACES (**)**
de Gillies MacKinnon,
avec Iain Robertson, Joseph MacFadden, J. S. Duffy, Laura Fraser, Garry Sweeney, Clare Higgins.
Britannique (1 h 48).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**LE TEMPS DE L'AMOUR**
de Mohsen Makhmalbaf,
avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Turt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**TROIS VIES ET UNE SEULE MORT**
de Raoul Ruiz,
avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

**UN HÉROS TRÈS DISCRET**
de Jacques Audiard,
avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

**UN VAMPIRE À BROOKLYN (*)**
de Wes Craven,
avec Eddie Murphy, Angela Bassett, Allen Payne, Kadeem Hardison, John Witherspoon, Zakes Mokae.
Américain (1 h 42).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e.
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

**VISAGE ÉCRIT**
de Daniel Schmid,
avec Tamasaburo Bando, Haruko Sugimura, Han Takehara, Kazuo Ohno, Yajuro Bando, Kai Shishido.
Japonais-suisse (1 h 30).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

# Le « Times » relance la guerre des prix outre-Manche

## Profitant du calendrier sportif estival, le quotidien du groupe de Rupert Murdoch opère une nouvelle baisse de tarif pour le journal qui paraît le lundi

**LONDRES**
*de notre correspondant*

Trois ans après une première escarmouche qui avait affaibli certains quotidiens, la guerre des prix est relancée dans la presse britannique. C'est à nouveau le magnat australo-américain des médias, Rupert Murdoch, qui a décidé personnellement de déterrer la hache de guerre, lors de son passage à Londres, il y a quelques jours, selon des sources internes au *Times*. Depuis lundi 3 juin, le *Times*, fleuron du groupe News International, est désormais vendu le lundi au prix de 10 pence (environ 80 centimes) au lieu de ses 30 pence habituels. Cette offre doit durer tout l'été.

L'objet de cette offensive estivale est de profiter d'un *« calendrier sportif d'été sans précédent »* – avec, coup sur coup, la Coupe d'Europe de football en Angleterre et les Jeux olympiques d'Atlanta – pour attirer, selon les termes de Peter Stothard, le rédacteur en chef du quotidien, de nouveaux lecteurs grâce à un supplément sportif particulièrement étoffé et *« d'une qualité imbattable »*. En même temps, le *Sunday Times* a promis à ses abonnés de s'aligner sur les prix les plus bas proposés par ses concurrents.

La cible de Rupert Murdoch est le *Daily Telegraph*, qui, avec 1 million d'exemplaires diffusés en moyenne, dépasse toujours le *Times* de 350 000 exemplaires par jour, et dont le supplément sportif du lundi est très apprécié. Le *Daily Telegraph* vient par ailleurs de proposer à ses lecteurs un abonnement couplé avec son frère dominical, le *Sunday Telegraph*, pour 52 livres par an (soit 410 francs) au lieu de 3,40 livres par semaine. Les efforts du *Times* pour rattraper le principal quotidien conservateur n'ont, jusqu'à présent, jamais abouti. Il espère faire ainsi décoller des ventes qui plafonnent actuellement. D'autant que le journal a été contraint en 1995 d'augmenter son prix de 20 à 30 pence pour tenir compte de la hausse du coût du papier.

Il est évident que cette campagne va coûter cher au *Times*. Selon le *Financial Times*, le journal phare du groupe Murdoch devra verser 12,5 pence par numéro à ses distributeurs. Des sommes substantielles, même pour une presse britannique qui connaît une santé financière insolente.

Le *FT* et le *Guardian* comptent placidement les coups de cette bagarre entre les deux grands journaux de droite. Mais *The Independent*, qui, lui, se porte moins bien, a relevé le gant de manière spectaculaire : il a offert lundi, dans un bandeau jaune en haut de sa première page, d'*« acheter l'*Independent *d'aujourd'hui et d'avoir gratuitement le* Times *de Rupert Murdoch »*. Dans un éditorial, ce journal s'en prend aux méthodes *« brutales »* du patron de presse, ajoutant sur un ton venimeux que le *Times* ne vaut, en fait, pas plus de 10 pence. Il accuse aussi Rupert Murdoch d'utiliser l'argent que lui rapporte sa chaîne de télévision Sky pour subventionner ses journaux et pour *« s'acheter de l'influence dans un pays qui ne l'intéresse guère »*. L'été s'annonce chaud dans le petit monde de la presse d'outre-Manche.

*Patrice de Beer*

# Forte tension à « Libération »

**UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** du personnel de *Libération* devait se réunir mardi 4 juin, à midi, à l'initiative du conseil de surveillance, qui représente l'actionnariat salarié du journal (rédacteurs, commerciaux et administratifs, fabricants). Le conseil a jugé nécessaire de réunir rapidement le personnel, après le vote des journalistes concernant la nomination de Jeanne Villeneuve au poste de directeur délégué de la rédaction, vendredi 31 mai.

Le vote de vendredi a été marqué par 29 % de voix positives et par une part importante (60 %) d'abstentions *(Le Monde* du 4 juin). Cette forte abstention est le résultat d'une consigne donnée par la majorité des membres du conseil de surveillance.

Elle n'était pas dirigée personnellement contre Jeanne Villeneuve, qui bénéficie d'une bonne image auprès de la rédaction, mais devait témoigner d'une *« défiance, voire d'une inquiétude »* au sein de la rédaction, face à la réorganisation de la direction de *Libération*.

Elle traduisait surtout l'opposition de principe à la nomination d'un directeur délégué de la rédaction dépendant du directeur général, Pierre-Jean Bozo. Une décision en rupture avec le pacte d'indépendance conclu avec le groupe Chargeurs, actionnaire majoritaire (65 %) de *Libération*, qui stipule que le directeur de la rédaction devait être nommé par le PDG, Serge July, avec l'aval de la rédaction.

Cette abstention massive avait aussi pour but de témoigner de l'inquiétude des salariés. Ces derniers estiment que la publicité prend le pas sur le rédactionnel, certains critiquant les récents numéros du quotidien parfumé, puis imprimé en rouge.

La réunion convoquée par le conseil de surveillance vise à *« vérifier »* le sens du vote de vendredi, mais aussi *« à mettre Serge July au pied du mur »* et à exercer les pouvoirs qui sont les siens. *« Il s'agit pour nous de prendre la température et de décider des suites »*, explique-t-on au sein du conseil de surveillance, dont cinq membres, sur huit, menacent de présenter leur démission après le conseil d'administration fixé au 20 juin.

*Y.-M. L.*

# « Le Quotidien calédonien » rompt le monopole des « Nouvelles calédoniennes »

**NOUMÉA**
*de notre correspondant*

Lancé en décembre 1995 à Nouméa, *Le Quotidien calédonien* s'offre cette semaine une nouvelle maquette due à Nathalie Baylaucq, qui a déjà signé celles du *Monde* et d'*InfoMatin*. Une manière pour *Le Quotidien* d'affirmer sa détermination à s'inscrire dans la durée, face aux *Nouvelles calédoniennes* – propriété du groupe Hersant –, qui est en situation de monopole absolu depuis dix ans.

*Le Quotidien* a aussi fait appel aux services de deux anciens journalistes de *Libération* : Francis Zamponi, qui y a dirigé la rubrique société, et Robert Marmoz, qui fut rédacteur en chef de *Libération Lyon* de 1986 à 1991 et qui a été nommé, le mois dernier, directeur d'une rédaction forte d'une quinzaine de journalistes métropolitains et calédoniens.

**« JOURNAL DE LEROUX »**

*Le Quotidien* a pour principal actionnaire l'homme d'affaires d'origine métropolitaine, Didier Leroux, dont le tout jeune parti Une Nouvelle Calédonie pour tous, est devenu, aux élections territoriales de juillet 1995, la troisième force politique calédonienne avec neuf élus sur cinquante-quatre.

Son programme consiste à offrir une alternative anti-indépendantiste face à la toute-puissance du député Jacques Lafleur (RPR), président du RPCR (Rassemblement pour la Nouvelle-Calédonie dans la République) dont il dénonce les *« méthodes autocrates »*.

*« J'ai eu trois priorités*, explique Robert Marmoz. *Soulager la tension d'une équipe très jeune, motivée, qui avait essuyé les plâtres sans ménager sa peine pendant six mois, l'aider à trouver des réflexes professionnels, et définir un produit purement rédactionnel pour lever les ambiguïtés. L'actionnaire de référence est certes un homme politique engagé, mais je m'estime totalement libre de présenter un journal de qualité. »* L'étiquette de *« journal de Leroux »*, se désole Robert Marmoz, vaut néanmoins au *Quotidien* de ne pas se voir officiellement invité par la province Sud, dirigée par Jacques Lafleur, ni par la mairie de Nouméa, également RPCR.

Vendu 5,50 francs (contre 6,60 francs pour son concurrent qui annonce un tirage compris entre 16 000 et 18 000 exemplaires), *Le Quotidien*, qui compte trente-deux pages, est fabriqué à 5 500 exemplaires. Il veut être un journal d'opinions, ouvrant largement ses colonnes aux idées de tous, et offrant aux Calédoniens une couverture photographique originale des événements locaux.

Avant *Le Quotidien*, la précédente tentative de créer un second journal sur le territoire remontait à 1986. *Le Journal de Nouvelle-Calédonie*, de sensibilité de gauche, avait tenu trois mois, avant de mourir asphyxié par le manque de recettes publicitaires. Le mouvement indépendantiste possède une radio mais pas de quotidien, et n'édite plus d'hebdomadaire depuis plusieurs années.

*Franck Madœuf*

**MARDI 4 JUIN**

## TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Série.
14.30 Dallas. C'est dur d'aimer. Feuilleton.
15.25 Hawaï police d'Etat. La rançon. Série.
16.35 Une famille en or. Jeu.
17.10 Rick Hunter, inspecteur choc. Le voleur volé. Série.
18.05 Sydney Police. La faille. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Tiercé.

**20.50**

**JOURS DE TONNERRE**
Film américain de Tony Scott avec Tom Cruise (1990, 107 min). 501181
*Un jeune pilote de stock-cars est pris en main par un constructeur qui lui fabrique un prototype spécial. Réservé aux fans de Tom Cruise.*

**22.45**

**LE DROIT DE SAVOIR**
Magazine présenté par Charles Villeneuve
L'Empire du haschisch ; Le blues des infirmières ; Combats de citoyens (85 min). 174385
0.10 Les Rendez-vous de l'entreprise. Serge Milhaud, PDG de Perrier-Vittel.
1.25 Journal, Météo.

1.35 Reportages (rediff.). 2.05 et 2.40, 4.25, 4.55 TF 1 nuit. 2.50 L'Odyssée sous-marine du commandant Cousteau. Du grand large aux grands lacs. 5.05 Musique. 5.10 Histoires naturelles.

## France 2

11.40 et 18.00, 22.30 Un livre, des livres.
11.50 Tennis. Internationaux de France en direct de Roland-Garros (65 min).
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série. Le monde de Billie.
14.40 Tennis. En direct de Roland-Garros (205 min). 91667433
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 Studio Gabriel. Invités : Gloria Lasso, Nino Ferrer.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo.

**20.55**

**LA RUMBA ■**
Film français de Roger Hanin avec Roger Hanin, Michel Piccoli (1986, 95 min). 2694181
*En 1938, à Paris, le patron d'une boîte de nuit entre en lutte contre un flic lié à un mouvement d'extrême droite.*

**22.40**

**ÇA SE DISCUTE**
Bretagne-Provence : les grandes rivales ? Invités : J.-P. Demery, R. Quenin, L. Clergue, J. Maximin, Y. Queffelec, G. Montagne, D. Yonnet, O. Roellinger (90 min). 369013
0.10 Journal, Bourse, Côté court, Météo.
0.35 Le Cercle de minuit. Le Cinéma. Invités : A. Desplechin, M. Amalric, E. Bourdieu, V. Bruni-Tedeschi, D. Bertrand, C. Chomienne. (80 min). 6327839

1.55 Tennis. Résumé du jour. 2.55 Taratata (rediff.). 4.05 24 heures d'infos. 4.15 Les Fous du cirque. 4.40 Trois mousquetaires à Shanghaï. 5.30 Légendes du monde. Le mendiant de Soutile [8/10]. 5.50 Dessin animé.

## France 3

11.50 Télévision régionale.
12.35 Journal, Keno.
13.10 Tennis (98 min). 2416094
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.50 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Anthologie de la poésie irlandaise du XXe siècle.*
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Tennis. Côté court.

**20.55**

**LES ANIMAUX ROIS DE LA PISTE**
Cirque. Commentaires de Clara et Sergio (95 min). 2687891
*Du rhinocéros au chat, en passant par le gibbon, les animaux sont, ce soir, les rois de la piste.*
22.30 Journal, Météo.

**23.05**

**COULEUR PAYS**
Magazine. Programme des treize télévisions régionales (85 min). 2448100
*Avec au sommaire de Paris Ile-de-France Centre à 23.20, dans "Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?" un documentaire consacré au rôle du livre, de la lecture et des intellectuels en ex-Yougoslavie pendant le conflit.*

0.30 Saga-Cités (rediff.). 0.55 Sidamag (rediff.). 1.10 Les Incorruptibles. L'histoire de Maggie Storm. *Enquêtant sur une tenancière de maison close, Eliot Ness met à jour un trafic de drogue... Episode réalisé par Stuart Rosenberg.* Série. 2.00 Musique Graffiti (20 min).

## La Cinquième

13.00 L'Œil et la Main. 13.25 Attention santé. Cancer de la peau. 13.30 Déclics magazine. ANPE. 14.00 Un collier de feu. L'or des volcans [1/4]. 15.00 Arrêt sur images. 16.00 Plans de vol. La navigation douce [4/13]. 16.30 Le Réseau des métiers. 17.00 Alf. 17.30 Mag 5. 18.00 La Magie du climat. Prévisions météo [5/13]. 18.30 Le Monde des animaux. Un jardin extraordinaire.

## Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série [49/51]. Le Jugement de Daphné Ruttledge, de Frank Wisbar, avec Angela Lansbury, Hugh Marlowe (30 min). 5075
19.30 7 1/2. Europol, vers un FBI européen ? (30 min). 4346
20.00 Archimède. Ralenti ; en plein dans la plaque ; variations chimiques ; la spécificité de la biologie (30 min). 7487
20.30 8 1/2 Journal.

**20.45**

**LA VIE EN FACE : ONZE ANS ET SEUL EN CHINE**
Documentaire. L'année au cloître de kung-fu de Shaolin, de S. Köster et U. Franz (50 min). 9389548
*L'histoire d'un jeune Allemand de onze ans qui a séjourné seul, durant un an, au monastère de Shaolin pour apprendre le kung fu auprès des moines chinois.*

**21.35**

**SOIRÉE THÉMATIQUE : LE CINÉMA RUSSE APRÈS LA PERESTROÏKA**
Nostalgie et renouveau. Soirée proposée par Petra Seiler.
21.36 Pile ou face ■ Film russe de Georgeij Danelija avec Kirill Pirogow (1996, v.o., 80 min). 106489471 *Chronique de la vie quotidienne moscovite dans la société déboussolée d'aujourd'hui.*
23.00 A la découverte du cinéma russe d'aujourd'hui. Documentaire (v.o., 55 min). 48891
23.55 Naum Kleiman. Documentaire. Mémoire du cinéma russe, de Knut Elstermann (v.o., 25 min). 7525704

0.20 La Journée ordinaire d'un demi-dieu. Documentaire de Guy Brousmiche (rediff.). 1.15 Le Prix des larmes ■ Film japonais d'Isamu Kosugi avec Nayoriiwa, Toshiko Yamane (1956, N., v.o., rediff., 90 min). 3464891

## M 6

12.00 Ma sorcière bien-aimée. Série.
12.25 La Petite Maison dans la prairie. [2/2].
13.25 Bavure à Miami. Téléfilm de Peter Hunt (91 min). 1563988 *Un officier a abattu un enfant par erreur. Hanté par le drame, il demande sa mutation...*
15.05 Les Drôles de dames.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Indaba. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Agence Acapulco.
19.00 Le Magicien. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 E = M 6 junior. La vitesse sur l'eau. Un labo flottant. Le TGV des mers.

**20.50**

**LOÏS ET CLARK, LES NOUVELLES AVENTURES DE SUPERMAN**
Série, avec Dean Cain, Teri Hatcher. Vive la famille ! (60 min). 1427365
La mère de la mariée (55 min). 8322162

**22.45**

**VOLEUR D'AMOUR**
Téléfilm de Gabrielle Beaumont, avec Dee Wallace Stone (87 min). 4493742
*Pour ne pas annoncer à ses parents qu'elle est enceinte, une collégienne prend la fuite avec son ami. Celui-ci la mène dans un foyer spécialisé qui sert de couverture à un réseau d'adoption pour enfants abandonnés...*
0.20 Zone interdite. Magazine de Patrick de Carolis (rediff., 105 min). 8032452

2.05 Best of 100 % français. Musique. 3.35 Jazz 6. Magazine. 4.30 Culture pub. Magazine (30 min).

## Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Les Dalton en cavale. Film d'animation de Morris, Bill Hanna et Joe Barbera (1983, 82 min). 8757471
15.05 La Source secrète du Mékong. (52 min). 2213365
16.00 Cinéma Paradiso ■ ■ Film de G. Tornatore (1989, 118 min). 4976094
17.55 L'Histoire sans fin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.32 La Coccinelle de Gotlib.
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Bernard Werber.
20.30 Le Journal du cinéma.

**20.35**

**PHILADELPHIA ■ ■**
Film de Jonathan Demme avec Tom Hanks, Denzel Washington (1993, 121 min). 993278
22.35 Flash d'information.
22.40 Tueurs nés. Présentation.

**22.45**

**TUEURS NÉS**
Film d'Oliver Stone avec Woody Harrelson, Juliette Lewis (1994, 114 min). 8993704
*Un couple de jeunes tueurs dont les crimes fascinent les Américains est interviewé en direct, au pénitencier, par un animateur de reality-show.*
0.40 Sur la route des clochards célestes. Documentaire de Brigitte Cornand (52 min). 6335636
1.35 Le Journal du hard.
1.40 Pornovista. Film classé X, de Pascal Hamelin-Delaunay (1995, 77 min). 9586094

## Radio

### France-Culture

20.30 Archipel science. Autour du centre de microbiologie du sol et de l'environnement. Avec Gérard Catroux, directeur du centre.
21.32 Grand Angle. (rediff.). Les Eremistes à la campagne.
22.40 Nuits magnétiques. La légende du temps ou les trois derniers mois de Federico Garcia Lorca.

0.05 Du jour au lendemain. Ariel Denis (L'Art romantique). 0.50 Coda. Nuits tziganes (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Dramatique Deirdre des douleurs ; 3.01, Le Labyrinthe ; 4.24, Pierre Bergounioux (Miette) ; 4.53, Dans les hautes terres de Papouasie ; 6.16, Doris Lessing (L'Echo lointain des orages).

### France-Musique

20.00 Concert. Concert donné le 11 avril, à la salle Gaveau à Paris, par le Quatuor Ludwig : Œuvres de Dukas : La Plainte au loin du faune ; Variations, interlude et finale sur un thème de Rameau ; Les Roses du soir, d'Aubert ; Lever de soleil sur le Nil, de Saint-Saëns ; Œuvres de Roussel, Schmitt, Duparc ; Bizet, Magnard, Gagneux.
22.00 Soliste. James Galway, flûte. Œuvres d'Ibert, Galway.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Martin.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de von Dittersdorf, Beethoven.

0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Pujol (Allemagne), Ravel (Venezuela/Etats-Unis), Giuliani (Finlande), Piazzola (France). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

### Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 20 mars, à la Salle Pleyel, par l'Orchestre de Paris, dir. Antonio Pappano, Karita Mattila, soprano : Symphonie nº 22 Le Philosophe, de Haydn ; Œuvres de R. Strauss : Quatre derniers Lieder ; Ainsi parlait Zarathoustra.

22.25 Les Soirées... (suite). Le Quatuor Amadeus. Quintette à cordes nº 1, de Brahms (enregistré en 1968), Cecil Aronowitz, alto ; Quatuor op. 127, de Beethoven (enregistré à Salzbourg en 1956) ; Quatuor pour piano et cordes nº 2, de Mozart (enregistré en 1952), Clifford Curzon, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

# Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 30/5/96)
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bas les masques. (France 2 du 1/11/95)
23.50 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).

### Planète

20.35 Paul-Emile Victor, un rêveur dans le siècle. [1/3] Les années eskimo.
● Lire ci-dessus.
21.30 A l'Est, du sang sur la neige. [3/10] Les barbares attaquent à l'est.
22.25 La Quête de l'inutile.
23.20 Plus légers que l'air. [6/6] Aux frontières de l'espace.
0.10 Ces maisons qui nous habitent.
0.50 Portrait d'Alain Cavalier. [12/24] La maître-verrier.
1.05 Avortements aux USA (55 min).

### Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Premières loges.
22.25 Beau-père ■ ■ Film de Bertrand Blier (1981, 125 min) 88048013

### France Supervision

20.30 Le Grand Silence ■ ■ Film de Sergio Corbucci (1968, 90 min) 74925723
22.00 CinéActu.
22.10 (et 22.25) Cyclisme.
22.40 Concert : Victoria Shaw (60 min). 85935988
23.40 Capt'ain Café (60 min).

### Ciné Cinéfil

20.30 Le Journal d'Anne Frank ■ ■ Film de George Stevens (1959, N., 145 min) 82162839
22.55 Tout est possible à Grenade ■ Film de José Luis Saenz de Heredia (1955, N., v.o., 95 min) 4612810
0.30 Ademaï, bandit d'honneur ■ Film de Gilles Grangier (1943, N., 80 min) 33089414

### Ciné Cinémas

20.30 Un été d'orages ■ Film de Charlotte Brandstrom (1989, 95 min) 4850723
22.05 Batman ■ ■ Film de Tim Burton (1989, v.o., 125 min) 88454928
0.10 Tess ■ Film de Roman Polanski (1979, 165 min) 94090211

### Série Club

20.45 (et 23.45) Jake Cutter. Les carottes sont cuites.
21.30 Le Club.
21.40 (et 1.00) Wolff, police criminelle. Faux coupable.
22.30 Les Contes de la crypte. La dernière émission.
23.00 Mission impossible, vingt ans après. Les enfants du Führer.
0.30 Vive la vie (30 min).

### Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui hallucine.
21.25 Automobiles : Saab.
22.15 Chronique de la route.
22.20 Earth Two. L'ennemie est parmi nous.
23.05 Angela, quinze ans. Le remplaçant.
23.55 Absolutely Fabulous. La naissance (30 min).

### Eurosport

12.00 Tennis. En direct. Internationaux de France, à Roland-Garros : quarts de finale (480 min). 18445855
20.00 Boxe. En direct. Poids super-moyens : Henry Wharton (G-B)-Karl Willis (E-U) ; Championnat britannique de la Région Centre, poids lourds-légers : Denzil Brown-Bobby Joe Edwards, au Barbecan de York (Angleterre, 120 min). 783907
22.00 Tennis.
23.00 En route pour l'Euro 96.
0.00 Snooker (90 min).

## Les films sur les chaînes européennes

### RTL 9

20.30 Un candidat au poil. Film de Robert Stevenson (1977, 95 min). Avec Dean Jones. *Comédie*.
22.10 La Charge de la brigade légère. Film de Tony Richardson (1968, 125 min). Avec Trevor Howard. *Aventures*.
0.30 Le Garde du corps. Film de François Leterrier (1983, 90 min). Avec Jane Birkin. *Comédie*.

### TMC

20.35 Salammbô. Film de Sergio Grieco (1959, 95 min). Avec Jeanne Valérie. *Aventures*.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.



# La jeune fille rebelle et le sida

## La veille du Sidaction 96, France 2 diffuse « Mes dix-sept ans », un téléfilm qui retrace l'histoire d'une jeune séropositive dont le témoignage avait ému le public en 1994

**TOUT LE MONDE** a gardé en mémoire le visage de Barbara Samson, la jeune séropositive dont le témoignage avait bouleversé les téléspectateurs lors du premier Sidaction, en avril 1994. Face aux caméras, la jeune fille à la peau diaphane avait raconté dans quelles conditions un ancien toxicomane, rencontré lors d'un séjour dans une centre de repos où elle était suivie pour anorexie, lui avait transmis le virus du sida alors qu'elle avait dix-sept ans. Depuis cette intervention (vue par plus de trente millions de personnes), les médias ont happée Barbara Samson. Elle est passée à « Bas les masques » et l'éditeur Fixot a publié son histoire, devenue un best-seller, *On n'est pas sérieux quand on a dix-sept ans*. A la veille du deuxième Sidaction, France 2 diffuse un téléfilm réalisé à partir de ce témoignage.




Surprise : c'est à Philippe Faucon, un réalisateur remarqué pour des films d'auteur – *L'Amour*, *Sabine*, *Muriel fait le désespoir de ses parents*, diffusés sur Arte –, qu'a été confiée l'adaptation de cette histoire. Ellipse, le producteur, et France 2, coproducteur et diffuseur, ont pensé que ce cinéaste, qui a su évoquer avec subtilité les tourments de l'adolescence, trouverait le juste ton pour retracer le parcours, à la fois banal et tragique de Barbara.

Fidèle à sa manière, Philippe Faucon a choisi deux jeunes gens inconnus des castings pour interpréter Barbara et Anthony, son compagnon. Valentine Vidal, vingt ans, blonde aux yeux verts à la beauté charnue, joue avec violence une jeune fille d'aujourd'hui en pleine rebellion. Toufik Daas, une vingtaine d'années également, les épaules avantageuses et l'accent de Marseille, interprète le garçon amoureux, séropositif et irresponsable.

Le réalisateur a choisi de situer l'action dans le midi de la France, entre Aix-en-Provence, où habitent Barbara, ses frères et soeurs et ses parents, et Marseille, où la jeune fille, en conflit avec sa famille, est envoyée pour un mois en cure de repos. L'image est constamment baignée de soleil, installant une atmosphère en décalage avec les scènes, souvent d'une grande dureté, qui jalonnent le film. *« J'ai voulu raconter l'histoire de quelqu'un qui se retrouve dans une situation tragique, à un âge où l'on commence à s'ouvrir à la vie. La lumière, c'est l'appel de la vie »*, explique Philippe Faucon, qui dit s'être attaché à montrer *« par quels glissements de parcours, une jeune fille que l'on suppose avertie des risques du sida est amenée à se mettre ainsi en situation de danger »*.

Le meilleur du film se situe là, lorsque le réalisateur essaie d'expliquer l'origine des blessures que porte en elle la jeune fille et pourquoi elle se jette dans les bras du premier séducteur qu'elle trouve alors sur son chemin. Servi par des comédiens qui tiennent un langage de vérité, *Mes dix-sept ans* fait ressentir la souffrance de Barbara, pour qui la cellule familiale est devenue un insupportable lieu d'oppression. Les échanges, d'une violence inouïe, entre l'adolescente et sa mère (interprétation très juste de Brigitte Rouãn), rappellent, par la vérité du jeu et du ton, certaines scènes vues chez Maurice Pialat. *« Tu nous emmerdes !, tu nous empêches de vivre »*, lance la mère à sa fille, qui refuse de se plier au rituel du repas. *« Dégages ! espèce de vieille peau »*, lui renvoie l'adolescente avant de se retourner contre son père : *« C'est à cause de toi tout ce qui se passe. T'es toujours en train de t'écraser devant elle ! »*

Les scènes tournées au centre de repos – la stratégie de séduction entre Barbara et Anthony, la première expérience sexuelle de la jeune fille, l'inconséquence de l'équipe médicale – sont moins intéressantes, plus classiques quant au procédé de narration. Pour son premier film diffusé en prime time sur une grande chaîne, Philippe Faucon reconnaît qu'il a été contraint de se *« brider un peu »*. Il ne fallait pas désarçonner le grand public...

*Sylvie Kerviel*

★ « Mes dix-sept ans », mercredi 5 juin, France 2 à 20 h 55.

# Maisons *par Agathe Logeart*

**ON NE SAIT PAS** qui ils sont, ce qu'ils font, où ils sont. Leurs maisons sont leur visage. Maison-refuge, maison-miroir, c'est elles qu'ils montrent comme une autre face d'eux-mêmes. Il y a Eddy, qui vit dans un tipi, accroché tout en haut d'une montagne, entre ciel et terre. Ses voisins sont les aigles et les faucons, *« fiers et libres »*. Dans son village de la vallée, il n'y avait qu'une heure de soleil par jour, alors il a grimpé plus haut, vers le soleil. Au bord de cette falaise à pic, il a planté sa tente d'Indien comme un grand sapin blanc, laissant derrière lui le fatras de l'inutile. Une femme, un bébé, complètent sa vie. Il faudra redescendre, sûrement, quand le froid et la neige rendront le tipi trop dangereux pour l'enfant. En attendant, Eddy se dessine un bonheur de bois coupé à la hache, de feu qui fume sous la tente, d'air pur tranchant comme une lame. On l'appelle « l'Indien », parfois, et il est content. Il s'est toujours un peu senti indien. Son tipi est son royaume.

Etroite et longue, la maison de Nicole s'est arrimée dans un village, ancrée sur les rochers, la tête dans les nuages. C'est une maison-bateau, échouée au milieu des vignes. *« Qui construit, baptise »*, lui avait prédit sa grand-mère centenaire, à elle qui croyait qu'elle ne pouvait pas avoir d'enfant. Arnaud est né en même temps que la maison est sortie de terre. Il galope dans les coursives et les échelles de coupée de ce navire d'acier : la maison est une lampe merveilleuse qu'il a fallu frotter pour que s'en échappe enfin le génie blond qui saute sur les canapés et patauge dans la mousse de son bain. Les moines ont appris à Paul les chiffres d'or des bâtisseurs du Moyen Age. De ses mains il a construit ce refuge, selon leur enseignement. Icônes et vieux grimoires, lampes à huile et bibliothèque souterraine : il a accumulé les copies d'œuvres d'art du temps passé en chantant l'amour courtois à une longue dame brune qui partage ses passions au coin d'un feu de bois.

Ailleurs, les squatters se sont dessiné un jardin dans la ville. De l'Ilôt 13, promis à la démolition, ils ont fait leur « île au trésor », où ont germé *« quelques graines d'utopie urbaine »*, qui ont essaimé alentour attirant de nouveaux venus. De la démarche de quelques-uns est né un projet de vie coopérative, et un village sur sept étages où l'on accroche des ballons les soirs de fête. Marco, lui, avait d'abord vu en rêve la roulotte qu'il a un beau jour découverte au bord d'un chemin. Il a su tout de suite que ce serait elle, sa maison d'éternel voyageur. Elle, l'abandonnée, qui n'attendait que lui pour rouler à nouveau le long des chemins et se poser, docile compagne, au gré de ses haltes de vagabond.

Habite-t-on une maison, où est-ce elle qui nous habite, quand on l'a choisie et non subie ? Le documentaire que diffusait Planète, posait à mi-voix la question en montrant ces lieux et ces gens insolites. On se mettait alors à regarder nos murs à nous, pour chercher ce qu'à notre insu ils disaient de nous-mêmes.

**MERCREDI 5 JUIN**

## TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Nobel mais fauché. Série.
15.25 Vidéo gag. Divertissement.
16.00 Club Dorothée.
16.35 Une famille en or. Jeu.
17.10 Rick Hunter, inspecteur choc. Le cri du silence. Série.
18.05 Sydney Police. Pêche interdite. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.28 Météo.
20.00 Journal.

**20.30** [time band partly illegible]

**FOOTBALL**
En direct. France-Arménie à Lille : 20.45, Coup d'envoi ; 21.30, Mi-temps ; 21.45, 2e Période (130 min). 3755476
*Dernier match amical de préparation de l'équipe de France avant le début de l'Euro 96, le 8 juin en Angleterre.*

**22.40** [time band partly illegible]

**52 SUR LA UNE**
Magazine présenté par Jean Bertolino. Royaumes pour rire ou pour rêver (60 min). 8249312
23.40 Ushuaïa. Magazine présenté par Nicolas Hulot. Exmouth (Australie) ; Les insectes géants ; La pêche au cerf-volant ; Au pays des longues oreilles (60 min). 5106196
0.40 Journal, Météo.
0.55 Récital de piano. Par Claude Khan. Enregistré en l'église Saint-Louis des Invalides.
1.50 et 2.25, 3.25, 4.05, 4.40 TF 1 nuit. 2.00 Intrigues. Série. 2.35 et 5.05 Histoires naturelles. 4.50 Musique.

## France 2

11.50 Tennis. Internationaux de France en direct de Roland-Garros (65 min). 9053124
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.45 Derrick. Série. Appel de nuit.
14.53 Tennis. Internationaux de France en direct de Roland-Garros (192 min). 390942679
18.05 et 3.45 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 2.15 Studio Gabriel. Invitée : Clémentine Célarié.
19.50 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo.

**20.55**

**MES DIX-SEPT ANS**
Téléfilm de Philippe Faucon (105 min). 2661853
*Adaptation de l'histoire de Barbara Samson, la jeune fille contaminée par le virus du sida qui avait ému la France lors du premier Sidaction.*
● Lire ci-dessus.

**22.40**

**BAS LES MASQUES**
Magazine présenté par Mireille Dumas. Heu-reux ! ! ! (80 min). 7672389
0.00 Journal, Bourse, Côté court, Météo.
0.25 Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments (80 min). 8052211
1.45 Tennis. Résumé du jour.
2.45 Emissions religieuses (rediff.). 4.20 24 heures d'infos. 4.30 Septième Continent. Les chiens du pôle. 5.00 Outremers (rediff.). 5.55 Dessin animé.

## France 3

11.50 Télévision régionale.
12.35 Journal. Keno.
13.10 Tennis (108 min). 2487582
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.50 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. Le guide *Voir Irlande* de Lisa Gerard-Sharp et Tim Perry.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.38 Tennis. Côté court.
20.45 Consomag.

**20.55**

**LA MARCHE DU SIÈCLE**
Présentée par J.-M. Cavada. Spécial armée. Invités : Charles Millon, ministre de la défense ; Gérard Tremege ; Serge Lepeltier ; Pascal Boniface (125 min). 3999785
23.00 Journal, Météo.

**23.35**

**▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS**
Edouard Glissant, de Guy Deslauriers (50 min). 833495
*Dans la nuit tropicale, l'écrivain martiniquais évoque la créolité et la spécificité antillaise, la plantation, le marronage, l'histoire écrite par l'autre...*
0.25 Cluny, une lumière dans la nuit. De Marceau Ginesy. *L'abbaye de Cluny fut au Moyen Age un des hauts lieux de la chrétienté.*
1.20 Les Incorruptibles. La loi du plus fort. Série. 2.05 Musique Graffiti (20 min).

## La Cinquième

13.00 Fête des bébés. 13.25 Attention santé. La maladie du baiser. 13.30 Demain le monde. La presse. 14.00 L'Esprit du sport. Spécial Michael Schumacher. 15.00 Pareil, pas pareil. Carnet de voyage [2/2]. 15.30 Latitude Sud. La Thaïlande. 15.55 Le Réseau des métiers. 16.00 Les Enfants de John. 17.00 Alf. 17.30 Mag 5. 17.55 Planète blanche. Spitzberg : les ours polaires. 18.30 Le Monde des animaux.

## Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Série [50/51]. Incognito, de Richard Irving, avec Cameron Mitchell, Raymond Burr (30 min). 7921
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger (30 min). 6292
20.00 The Breathing Sea. Documentaire de John Bassett (30 min). 3105 *La vie des micro-organismes marins.*
20.30 8 1/2 Journal.

**20.45**

**LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE**
Documentaire [3/3]. Europe, notre histoire : 1968-1995, la fin des glorieuses, de Jean-Michel Meurice et François Féron (60 min). 1487124
*L'arrivée au pouvoir de Georges Pompidou en France et de Willy Brandt en Allemagne relance la construction européenne. Le veto français à l'adhésion du Royaume-Uni est levé...*

**21.45**

**MUSICA**
21.46 Le Chanteur Thomas Quasthoff. Documentaire de Barrie Gavin (59 min). 109054834 *Un portrait du baryton allemand Thomas Quasthoff, illustré par de nombreux extraits musicaux.*
22.45 Musicarchive. Hans Hotter, de Christian Labrande (35 min). 3218871
23.20 Toni ■ ■ ■ Film français de Jean Renoir (1934, N., 82 min). 2857230 *A Martigues, en Provence, un ouvrier italien émigré s'éprend d'une Espagnole mariée contre son gré et malheureuse.*
0.40 ▶ Les Nuits de la pleine lune ■ ■ ■ Film français d'Eric Rohmer (1984, 100 min). 3758501

## M 6

12.25 La Petite Maison dans la prairie. [1/2].
13.20 M 6 Kid. Kidimot : lessive. 13.25, Captain planète ; 13.50, Creepy Crawlers ; 14.15, Les Rockamis ; 14.50, Moi Renart ; 15.20, Gadget Boy ; 15.50, Highlander.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 et 0.50, 3.45 Fanzine.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Agence Acapulco. Le réveil de l'espion. Série.
19.00 Le Magicien. Série. Le langage des étoiles.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 Ecolo 6. Magazine. 700 millions de bombes aérosol.

**20.45**

**DANSE AVEC LA VIE**
Téléfilm de Michel Favart, avec Patrick Dupond (94 min). 265105
*Désireuse de devenir danseuse étoile comme sa mère, une jeune ballerine s'entraîne jour et nuit et sombre dans l'anorexie.*

**22.40**

**LIAISON BRÛLANTE**
Téléfilm de Sheldon Larry (89 min). 509327
*Une femme s'installe avec son amant après s'être séparée de son mari au bout de dix-huit années de vie conjugale. Mais la rupture s'annonce plus douloureuse que prévu : ses enfants n'acceptent pas l'absence de leur père et le nouvel homme de sa vie ne se décide pas à rompre définitivement avec sa femme et sa petite fille.*
0.10 Sexy Zap.
1.20 Best of pop-rock.
2.50 Culture pub. Magazine. 3.20 E = M 6. Magazine. 4.10 Fréquenstar. Magazine (60 min).

## Canal +

10.45 Les Aventures d'Huckleberry Finn ■ Film de S. Sommers (1993, 104 min). 3065308
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Pierre et le Loup. Film d'animation (45 min). 3700650
14.30 Le Journal du cinéma.
14.35 Le Chemin de braises. Téléfilm de S. Langton (116 min). 9455292
16.50 Concert : Vanessa Paradis (65 min). 7501360
17.55 L'Histoire sans fin.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.32 La Coccinelle de Gotlib.
18.35 Nulle part ailleurs. Invitée : Claudie André-Deshays.
20.30 Le Journal du cinéma.

**21.00**

**DEUX GARÇONS, UNE FILLE, TROIS POSSIBILITÉS**
Film d'Andrew Fleming avec Lara Flynn Boyle, Stephen Baldwin (1994, 90 min). 58785
*Interdit aux moins de seize ans.*
22.30 Flash d'information.

**22.35**

**GUET-APENS**
Film de Roger Donaldson (1993, v.o., 111 min). 6253327
0.30 Le Palanquin des larmes ■ Film de J. Dorfmann (1987-1988, v.o., 102 min). 1785766
2.10 Babylon V.
2.55 Basket américain. En direct. Premier match de la finale des play-off de la NBA : Chicago-Seattle. *Cette finale 1996 est disputée au meilleur des sept rencontres.*

## Radio

### France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. 1906-1936, l'autre Chostakovitch (3).
20.30 Tire ta langue. *La télé comme on la cause.* 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Prix Paul-Gilson documentaire 1996. Rencontre avec Roger Monet, forgeron de Vully.
22.40 Nuits magnétiques. Les dessous.
0.05 Du jour au lendemain. Denis Guénoun (Lettre au directeur de théâtre). 0.50 Coda. Nuits tziganes (3). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Berlin, une ville sans qualités (1) ; 2.02, Madeleine de la Salpêtrière ; 3.39, Les Marrons (1) ; 3.59, Jules Renard ; 5.23, Le Journal de Jules Renard (1887-1910) : L'œuvre d'une vie.

### France-Musique

20.00 Concert. Donné en direct de la Philharmonie de Munich, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Myung-Whun Chung : Symphonie nº 6, de Dvorak ; Symphonie nº 6, de Prokofiev.
22.00 Soliste. James Galway, flûte. Œuvres de Vivaldi.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Kinsella, Doyle.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Beethoven, Bartók, Chopin.
0.00 Jazz vivant. Jean-Paul Amouroux, orgue, avec Lucien Dobat, batterie, John Hammond, orgue, avec Barry Finnerty, guitare et George Brown, batterie, au studio Charles-Trénet de Radio-France ; Joey de Francesco, orgue, avec John McLaughlin, guitare, et Elvin Jones, batterie, au festival Banlieues bleues. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

### Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Gustaf Wasa, de Naumann, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra royal de Suède, dir. Philip Brunelle, Anders Andersson (Gustaf Wasa), Nicolaï Gedda (Christjern II), Tord Wallström (Severin Norrby), Lena Nordin (Christina Gyllenstierna), Dorrit Kleimert (Cecilia af Eka), Eva Pilat (Margaretha Wasa), Inger Blom (Anna Bielke), Staffan Sandlund (Lars Sparre), Henrik Westberg (Danish Herald), Marie Dimpker (Ange gardien de Suède).
23.05 Les Soirées... (suite). Messe Waisenhaus (Messe de l'orphelinat) K. 139, de Mozart, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Claudio Abbado, Gundula Janowitz, soprano, Frederica von Stade, alto, Wieslaw Ochman, ténor, Kurt Moll, basse. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

# Les soirées sur le câble et le satellite

### TV 5

20.00 Faut pas rêver. Invité : Laurent Fignon (France 3 du 31/5/96).
21.00 Faits divers.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Feu de la Terre. De Pierre Willemin [5/6] Java, cratères fertiles.
23.30 Savoir plus santé (France 2 du 25/5/96).
0.30 Soir 3 (France 3).

### Planète

20.35 Jean-Jacques. Chronique villageoise.
21.25 Kokoro, l'âme du Japon. [5/10] Makoto : la sincérité.
22.00 Paul-Emile Victor, un rêveur dans le siècle. [1/3] Les années eskimo.
22.55 A l'Est, du sang sur la neige. [3/10] Les barbares attaquent à l'est.
23.45 La Quête de l'inutile.
0.40 Plus légers que l'air. [6/6] Aux frontières de l'espace (50 min).

### Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
22.00 Aux arts et caetera.
22.25 Alex Métayer. Enregistré en 1980.
23.25 Premières loges (25 min).

### France Supervision

20.30 Roller Skate.
21.30 (et 21.45) Cyclisme.
22.00 Check the Changes. De Marc Huraux. Jazz in New York.
23.20 Concert : Madrigali Erotici (55 min). 72391940

### Ciné Cinéfil

20.30 Don't Worry, We'll Think of a Title ■ Film de Harmon Jones (1966, N., v.o., 80 min) 86582211
21.50 La Flamme sacrée ■ ■ Film de George Cukor (1942, N., v.o., 100 min) 67254230
23.30 Annette et la dame blonde ■ Film de Jean Dréville (1941, N., 80 min) 12559679

### Ciné Cinémas

20.30 Police puissance 7 ■ Film de Philip D'Antoni (1973, 100 min) 4820582
22.10 Au revoir les enfants ■ ■ ■ Film de Louis Malle (1987, 105 min) 76534143
23.55 Le cinéma des effets spéciaux.

### Série Club

20.45 San Ku Kaï. Le pouvoir de Colen ; La destruction du palais.
21.40 (et 1.10) Wolff, police criminelle. Le miracle.
22.30 Les Contes de la crypte. A mourir de rire.
23.00 Mission impossible, vingt ans après. La dame blanche.
23.45 Les Anges de la nuit. Echec au marquis (55 min).

### Canal Jimmy

20.30 Angela, quinze ans. Le remplaçant.
21.15 Max Headroom. La guerre des indices.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. Le distributeur de bonbons.
22.35 Friends. Celui qui hallucine.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur.
23.10 Absolutely Fabulous. Poignée de porte.
23.45 T'as pas une idée ? Invité : Dave (60 min).

### Eurosport

12.00 Tennis. En direct. Internationaux de France, à Roland-Garros : quarts de finale (480 min). 18412327
20.00 Formule 1 Magazine.
20.30 Athlétisme. En direct. Grand Prix IAAF 1996, 5e manche. Le Golden Gala de Rome (Italie, 150 min). 7409940
23.00 Tennis.
0.00 Motors (90 min).

# Les fims sur les chaînes européennes

### RTL 9

22.25 Mazie. Film de Paul Aaron (1985, 105 min). Avec Glenn Close. *Comédie.*
0.25 La Charge de la brigade légère. Film de Tony Richardson (1968, 120 min). Avec Trevor Howard. *Aventures.*

### TMC

22.30 Son fidèle compagnon. Film de Rafaël Baledon (1961, 85 min). Avec Joselito. *Musique.*

### TSR

22.15 Dracula. Film de Francis Ford Coppola (1992, 120 min). Avec Gary Oldman. *Fantastique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
MERCREDI 5 JUIN 1996

# Controverses sur la politique de logement social à Paris

**LES ÉLUS** de l'opposition ont profité du débat consacré par le conseil de Paris, au domaine privé de la Ville, lundi 3 juin, pour contester la politique d'urbanisme et de logement social du maire (RPR), Jean Tiberi.

*« Les logements dont les caractéristiques leur permettent de remplir une vocation de fait seront transférés aux bailleurs sociaux. (...) Les autres logements seront vendus »*, a rappelé M. Tiberi, au cours d'une séance émaillée d'incidents, pour présenter les quarante-sept projets de délibération sur lesquels les élus parisiens devaient se prononcer : au total, 27 immeubles et 468 logements. Cinq bâtiments doivent être transmis aux bailleurs sociaux et vingt-deux autres seront vendus aux enchères, par lots de copropriété, au fur et à mesure de leur libération (*Le Monde* du 1er juin). Le montant des ventes devrait aller, non pas au seul secteur du logement social, mais au compte foncier de la Ville, qui correspond à l'ensemble des dépenses de la Ville dans le domaine du logement.

**OCCASION RATÉE**

Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe PS, a reproché au maire *« de se débarrasser* [du] *patrimoine privé, plutôt* [que de] *prévoir une nouvelle affectation et de nouvelles méthodes de gestion, plus ouvertes, plus modernes »*. Comme d'autres orateurs, il a regretté l'occasion ratée de *« restaurer partiellement la mixité sociale à Paris »*, en ne transférant aucun des appartements des 4e, 5e et 6e arrondissements vers le logement social.

Le PC, lui aussi, s'est opposé à cette politique. *« Pourquoi ne pas transformer ces appartements en ateliers d'art, en centres de soins ou en locaux culturels ? »*, a demandé Henri Malberg, président du groupe communiste.

*« Le principe même de la vente du patrimoine privé va dans le sens de la transparence, de l'efficacité, et de la bonne gestion »*, a déclaré Georges Sarre, député et président du groupe Mouvement des citoyens (MDC), tout en réclamant *« un chapitre spécial au budget de la Ville* [qui] *permettrait (...) de connaître le produit exact cumulé de ces opérations »*.

L'examen de chaque délibération a été l'occasion d'interventions qui relataient les débats des conseils d'arrondissement. La vente de onze logements, dont celui jadis occupé par Alain Juppé, au 26, rue Jacob, dans le 6e, n'a fait l'objet d'aucun commentaire. En revanche, pour d'autres lots, des amendements ont proposé leur transfert au logement social, leur transformation en boutiques ou ateliers, ou, pour les terrains, leur aménagement en aires de jeux pour les enfants.

*Françoise Chirot*



# Sept sympathisants des GIA algériens ont été arrêtés à Marseille

## Le réseau serait lié au coordinateur des attentats en France

**UN NOYAU** de militants proches des Groupes islamiques armés (GIA) algériens a été démantelé à Marseille, mardi 4 juin à l'aube, lors d'une opération conjointe de la Direction centrale des renseignements généraux et de la sixième division dite antiterroriste de la Direction centrale de la police judiciaire. De nationalité algérienne ou française, les sept hommes interpellés dans le centre-ville et dans les quartiers nord de Marseille étaient en relation directe avec le réseau islamiste qui, installé à Londres, avait apporté un soutien à Boualem Bensaïd, le coordinateur de la campagne d'attentats perpétrés en France l'été et l'automne derniers.

Les enquêteurs pensent avoir neutralisé un *« réseau dormant »* susceptible de passer à l'action armée sur un ordre venu de l'étranger. Agissant sur commission rogatoire du juge d'instruction Laurence Le Vert, spécialisée à Paris dans les dossiers terroristes, les policiers ont saisi de nombreux documents à connotation islamiste lors des perquisitions. Aucune arme n'a cependant été découverte aux domiciles des suspects. Ceux-ci ont été conduits à l'hôtel de police de Marseille où ils devaient être entendus par le juge Le Vert et le patron de la sixième division antiterroriste, le commissaire Roger Marion, qui s'étaient déplacés dans la cité phocéenne. Aucune arme n'a été saisie aux domiciles des islamistes interpellés.

Diffusant en région marseillaise le périodique *Al Ansar*, proche des GIA, ainsi que des vidéos vantant la djihad algérienne, le groupe des sept prosélytes islamistes était surveillé depuis plusieurs mois par les enquêteurs des Renseignements généraux. En situation irrégulière sur le sol français, une partie de ces hommes avaient ainsi été observés alors qu'ils participaient à des entraînements physiques de type commando dans un parc de la région marseillaise. Fonctionnant de manière cloisonnée, ils communiquaient entre eux en utilisant des moyens de sécurité (codes, pseudonymes, rendez-vous préétablis dans certaines cabines téléphoniques, notamment) propres à la clandestinité.

> Le groupe était surveillé depuis plusieurs mois par les enquêteurs des RG

Les pseudonymes utilisés par plusieurs membres du groupe marseillais étaient apparus dans la documentation saisie à Londres au cours d'une perquisition opérée par Scotland Yard au domicile du Français Mustapha Boutarfa, l'adjoint du responsable londonien d'*Al Ansar*, Rachid Ramda. Lui-même arrêté le 13 mars dans la capitale britannique, en exécution d'un mandat d'arrêt international délivré par le juge Le Vert, Mustapha Boutarfa, qui est notamment accusé d'avoir loué l'appartement parisien de Boualem Bensaïd, était en relation directe avec le groupe marseillais.

La région marseillaise était jusqu'alors restée à l'abri des opérations de police visant les réseaux islamistes qui, basés dans les régions de Lyon, Lille et Paris, ont été mêlés à la vague d'attentats meurtriers ayant secoué l'Hexagone. Cette exception phocéenne paraissait d'autant plus énigmatique que Boualem Bensaïd avait initialement débarqué à Marseille, en provenance d'Algérie, avant d'entrer en contact avec le groupe de Khaled Kelkal, à Vaulx-en-Velin (Rhône), et de s'installer à Paris où il avait été finalement interpellé au début du mois de novembre.

Intervenant près de deux semaines après la revendication de l'assassinat des sept moines français en Algérie par le GIA, cette opération de police complète les enquêtes en cours sur le attentats commis sur le territoire français de juillet à octobre 1995 et revendiqués par le chef militaire du GIA, Djamel Zitouni.

*Erich Inciyan*

# FO pourrait se retirer de la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie

**RECULER** pour mieux sauter. Si Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, a obtenu un délai supplémentaire, lundi 3 juin, et que la commission exécutive de son organisation, réunie toute la journée, n'a pas tranché en faveur d'un départ immédiat de la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), les conditions de ce départ semblent toutefois réunies. *« C'est plié »*, estimait, à l'issue de la réunion, un responsable de FO, favorable au maintien de sa confédération à la tête de la CNAMTS.

Lundi, la commission exécutive de FO a donc officiellement décidé... de ne pas décider. Elle prolonge le suspense d'une quinzaine de jours, renvoyant à son bureau confédéral, composé de treize membres, le soin de statuer. M. Blondel, de son côté est parti, dès lundi soir, à Genève, pour participer à la session annuelle du Bureau international du travail (BIT), où il brigue un nouveau poste de membre du conseil d'administration.

Pour FO, la question de la présidence de la CNAMTS est devenue un dossier inextricable. Depuis avril, elle a consacré trois réunions de sa commission exécutive quasi exclusivement à la question de son maintien ou de son départ. Lundi, une nette majorité – de l'ordre des deux-tiers – de cette instance de trente-cinq membres s'est dessinée en faveur d'un retrait de la présidence. La valse-hésitation de dernière minute s'explique en partie par *« l'effet de souffle »* qu'une telle décision provoquerait au sein de FO et par la redistribution des cartes entre les différentes organisations syndicales qu'elle suscitera.

Jusqu'à la dernière minute pourtant, Marc Blondel a conduit des tractations, notamment avec le CNPF, son principal partenaire dans la gestion des caisses de Sécurité sociale. Une ultime réunion officielle jeudi 30 mai, à laquelle participait Jean-Claude Mallet, président (FO) de la CNAMTS, et Georges Jollès, vice-président du CNPF qui y représente le patronat, tout comme des contacts officieux, notamment avec Jean Gandois, ont persuadé Marc Blondel que le CNPF n'accepterait à la présidence de la CNAMTS qu'une personnalité décidée à appliquer à la lettre la réforme voulue par le premier ministre. Dès lors, pour FO, qui a mis tout son poids dans la balance lors des mouvements sociaux de novembre et décembre 1995, contre le plan Juppé sur la Sécurité sociale, conserver la présidence en mettant en œuvre une réforme qu'elle a combattue reviendrait à *« manger son chapeau »*.

> Conserver ce poste en mettant en œuvre une réforme combattue reviendrait à « manger son chapeau »

Marc Blondel a indiqué, à plusieurs reprises, qu'il était *« difficile d'être candidat pour faire passer la pilule »* de la réforme mais il a aussi évoqué la possibilité *« d'être président et de faire de la résistance »*. Si, finalement, il n'a pas suivi son ami Jean-Claude Mallet, partisan du *statu quo*, c'est faute d'avoir convaincu le CNPF d'arriver à un compromis acceptable qui aurait consisté à confier la présidence de la CNAMTS au patronat, FO assurant la vice-présidence.

Mais la décision finale sera lourde de conséquences pour FO qui assure la présidence de la CNAMTS sans interruption depuis 1967, et qui gère dix caisses régionales d'assurance-maladie sur seize et quatre-vingts caisses primaires sur cent vingt-neuf. L'identification de FO à l'assurance-maladie, héritière des caisses de prévoyance créées à l'initiative des salariés dans les années 30, reste très marquée dans le syndicat. Si elle n'assure plus la présidence de la CNAMTS, FO a l'intention d'y conserver des administrateurs.

Le retrait probable de FO aura aussi pour conséquence de redistribuer les cartes pour la gestion des organismes paritaires entre les partenaires sociaux. La CFDT, soutien actif du plan Juppé, ne devrait pas se dérober. La centrale de Nicole Notat semble désormais prête à assumer cette tâche mais elle devrait demander, en échange, l'application pleine et entière du plan avec, notamment, l'achèvement de la réforme du financement de l'assurance-maladie et la création d'un régime d'assurance-maladie universel. Pour respecter l'équilibre entre les organisations syndicales, la CFDT devrait lâcher la présidence de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. FO serait-elle prête à prendre la relève ? Le patronat serait en discussion avec FO pour savoir de quel autre organisme paritaire elle pourrait assurer la présidence.

Habitué à négocier avec la CFDT et FO, le CNPF ne souhaite pas rejeter cette dernière dans les bras de la CGT et l'enfermer dans une attitude uniquement protestataire. FO a choisi de faire connaître sa position définitive au cours du mois de juin. Elle risque davantage d'apparaître comme contrainte au départ que de donner le sentiment d'opérer un choix de son plein gré.

*Alain Beuve-Méry*





# Brèves de village

*par Pierre Georges*

**PARIS** est un village. Si l'on devait l'oublier, le coq qui chaque matin s'égosille dans une cage, quai de la Mégisserie, le rappellerait volontiers. La brave bête ! Chantecler cocoricote dans la suprême vanité de son désert urbain. Et quelque chose nous dit que ces chants désespérés sont décidément les plus beaux.

Nous autres, villageois de Lutèce, avons plus d'un tour dans notre sac à malices. Il serait dommage de ne point en faire profiter les autres. A preuve cette inoubliable conversation de bistrot. Un camarade, dont l'œil facétieux ne doit pas faire exclure qu'il puisse prendre l'interlocuteur pour une bille, donnait la recette souveraine de la conservation de la cerise sur l'arbre.

Selon lui, en effet, quand vient le temps des cerises et de l'oiseau chapardeur, une seule manœuvre s'impose : suspendre aux branches du cerisier, avec une ficelle à papillotes, des harengs saurs. Le hareng saur aurait la vertu souveraine de servir de répulsif au merle moqueur. Cette bonne nouvelle, faute de pouvoir l'expérimenter, car les cerisiers parisiens se font rares, fut saluée comme il convient. D'une fillette de la cuvée du patron, en l'occurrence patronne.

Puis à Paris-village l'on passa au chapitre suivant. Du verger à l'étable : à vache folle, mouton fou, paraît-il. Et inversement. Sale temps ! Il fut décidé à l'unanimité, et après quelques considérations subalternes, de proclamer, sans préavis, l'indépendance de nos agapes. Nos assiettes seront des îles désormais. Entourées de barbelés et garanties plats du pays, comme il en est du jour. Avec, s'il le faut, récupération du hareng saur après dépendaison.

Ensuite, au village, on parla de not'bon maire, le cher Tiberi. Il a bien du souci, pauvre, avec ses appartements. Il paraîtrait, selon des mécréants qui furent de son camp, qu'avant même d'être maire Tiberi fut père. Et que pour son fils Dominique la ville aménagea un joli pigeonnier HLM, du côté de la rue Censier, aux frais de la princesse et de Lutèce réunies. Le chérubin, rapportent les ingrats, ne s'épanouissait vraiment que dans le marbre comme d'autres pètent dans la soie. On aurait donc fait de mirifiques travaux, plus de 1 million et demi de francs. C'était, comme l'on dit en patois parisien, pas Dieu possible ! A ne pas croire. On ne le crut donc pas. Au risque d'une autre fillette.

Enfin, sur le soir, et pour bien montrer ici qu'on ne vit pas au village à l'ère de la lampe à huile et de la presse à bras, nous eûmes une solide conversation sur la modernité en marche. Un autre camarade qui ne plaisante pas avec ces choses-là, navigateur en Internet et en *terra incognita*, nous en sortit une bien bonne. Figurez-vous, expliqua-t-il, que des chercheurs cherchent et ne sont pas loin de trouver LE LIVRE, unique et universel. Une sorte de support en papier magique, comme l'ardoise. On l'introduirait dans on ne sait quelle machine. On choisirait son titre, *Le Lys dans la vallée* au hasard. Le texte s'imprimerait. On le lirait. Au besoin à l'ancienne, sous la couette. Puis lecture faite, on le réintroduirait dans la machine. Tout s'effacerait. Et l'on pourrait commander *La Chartreuse de Parme*. Et ainsi de suite. La bibliothèque universelle à un livre ! Ah l'Académie française a eu le nez creux de franciser d'urgence le mot CD-ROM en un « cédérom » du meilleur tonneau !

# Bahreïn annonce avoir déjoué un complot pro-iranien

**MANAMA.** Le gouvernement bahreïni a accusé publiquement l'Iran, lundi 3 juin, d'avoir cherché à le renverser en soutenant *« une organisation terroriste »* et a annoncé le rappel prochain de son ambassadeur et la réduction de sa représentation diplomatique en Iran. Lors d'une conférence de presse, le ministre de l'information, Mohamad Ibrahim El Motawaa, a affirmé que des membres de cette organisation, dénommée selon lui *« branche militaire du Hezbollah-Bahreïn »* et qui *« complote avec les autorités iraniennes depuis début 1993 »*, ont été arrêtés et que des armes ont été saisies.
Le ministre a précisé que ladite organisation avait été fondée dans la ville de Qom (au sud de Téhéran) où de *« jeunes recrues bahreïnies ont été entraînées aux méthodes terroristes, y compris à l'usage d'armes et d'explosifs, dans les camps des Gardiens de la révolution, puis dans ceux du Hezbollah au Liban »*. Le ministère iranien des affaires étrangères a formellement démenti ces accusations. – *(AFP.)*

## DÉPÊCHES

■ **INFORMATIQUE : NEC et Packard Bell vont donner naissance au numéro deux mondial des ordinateurs personnels.** La nouvelle a été annoncée mardi 4 juin par le groupe japonais NEC. Elle porte sur la fusion de son activité ordinateurs personnels (PC) hors du Japon avec celles du groupe américain Packard Bell, dont il détient 19,9 % du capital aux côtés du français Bull (19,9 %). Cette opération fait suite à l'accord annoncé en avril qui a notamment vu Bull céder Zenith Data Systems à Packard Bell. La nouvelle entité, baptisée Packard Bell NEC affiche un chiffre d'affaires de 8 milliards de dollars (plus de 40 milliards de francs) et revendique le deuxième rang mondial des fabricants de PC avec 8,2 % de part de marché.

■ **ÉTATS-UNIS/JAPON : un navire de guerre japonais a, par erreur, ouvert le feu et abattu, mardi 4 juin, un chasseur américain lors des** manœuvres conjointes qui ont lieu du 22 mai au 21 juin dans l'océan Pacifique, a annoncé un porte-parole de l'Agence de défense japonaise. Selon l'agence japonaise Kyodo News, le pilote est sain et sauf. – *(AFP, AP.)*

■ **ITALIE : Giorgio Strehler quitte la tête du Piccolo Teatro.** Il a annoncé sa démission pour protester contre l'incurie de la mairie de Milan qui rend impossible l'inauguration du nouveau siège de la troupe, en construction depuis dix-huit ans.

## BOURSE

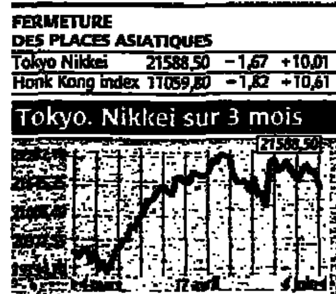
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 4 juin, à 10 h 15 (Paris)

**FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tokyo Nikkei | 21588,50 | −1,67 | +10,01 |
| Honk Kong index | 11059,80 | −1,82 | +10,61 |

Tokyo. Nikkei sur 3 mois




**OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES**

| | Cours au 03/06 | Var. en % 31/05 | Var. en % fin 95 |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2121,10 | +0,52 | +13,31 |
| Londres FT 100 | 3739,20 | −0,23 | +1,35 |
| Zurich | 1720,27 | −0,26 | +12,44 |
| Milan MIB 30 | 1120 | −1,15 | +20,30 |
| Francfort Dax 30 | 2532,83 | −0,39 | +12,37 |
| Bruxelles | — | — | +12,42 |
| Suisse SBS | 1375,21 | −0,53 | −5,65 |
| Madrid Ibex 35 | 359,57 | −0,32 | +12,34 |
| Amsterdam CBS | 383,20 | −0,18 | +19,19 |

Tirage du *Monde* daté mardi 4 juin 1996 : 481 062 exemplaires 1 - 3

هكذا من الاجل

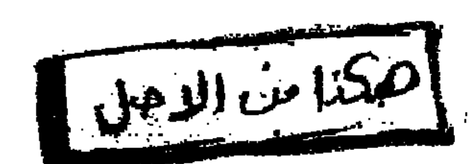
(Publicité)



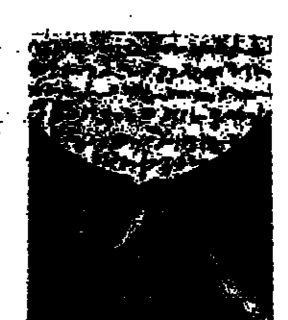


Des sol
pour ar
la préca

Talents
Expertises



**ACCIDENTS DU TRAVAIL**
La loi du silence
page IV



**TRIBUNE**
par Michel Godet
page IV

Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 5 JUIN 1996

**EMPLOI**



**DANS INITIATIVES MÉTIERS DU 11 JUIN**
Les métiers de plein air

**ANNONCES CLASSÉES**
de la page VI à XIV





ILLUSTRATIONS MARC DANIAU

Il existe des mesures sociales d'accompagnement qui compensent la vulnérabilité de l'emploi. Par exemple dans le secteur de l'intérim

# Des solutions pour amortir la précarité

d o s s i e r

De deux choses l'une. Soit le développement de la précarité, au cours de ces dernières années, ne constitue qu'une parenthèse malheureuse, et, alors, il convient de ne rien changer en attendant le retour à la normale. Soit le processus de précarisation participe, qu'on le veuille ou non, d'un inéluctable mouvement lié à la mondialisation de l'économie, et il s'agit, dès lors, d'oeuvrer pour en limiter les effets les plus contestables ou pour lui donner un accompagnement social de compensation.

Dans le premier cas de figure, cela correspond, en quelque sorte, à ce que laissent parfois sous-entendre certaines attitudes syndicales ou politiques qui militent toujours pour le maintien d'un statu quo. On postule que le plein emploi reviendra et, avec lui, la nécessité de renouer avec des statuts et des formes d'emploi voulus inchangés. Tout aménagement, dans ces conditions, reviendrait à s'accommoder de la situation actuelle et, prétendent les plus rigides, à organiser l'inacceptable cycle de la régression.

Avec la seconde hypothèse, qui pourra certes être jugée plus pragmatique, l'objectif est radicalement opposé. Prenant en compte le fait que la précarité de l'emploi s'impose de plus en plus, elle vise à en atténuer le caractère abusif et les manifestations les plus insupportables. Ce qui dépasse largement le cadre législatif de ces types d'emplois soumis à la déréglementation. Au-delà de la vulnérabilité, du caractère éphémère du contrat ou de la baisse du coût du travail qu'ils représentent, l'impact de ces emplois précaires se fait en effet sentir dans mille et une circonstances privées ou relationnelles. Quand on parle de lien social, attaché à l'occupation d'un emploi, il est certain que le stagiaire, le CDD (contrat à durée déterminée) ou l'intérimaire souffre de ce que, ailleurs, on nommerait un *« déficit d'image »*. Il peut se croire marqué au fer rouge de l'indignité s'il doit exciper de son statut en présentant son bulletin de paie. Autant de handicaps qui se transforment en obstacles infranchissables quand on cherche à obtenir un crédit à la consommation ou que l'on veut accéder à la location d'un logement.

Avec le recul, et au vu de la longue démarche entreprise par la branche professionnelle de l'intérim depuis 1982, il apparaît bien que cette deuxième voie permet d'amortir la précarité sans cependant l'abolir. A tel point que, dans d'autres secteurs comme pour d'autres statuts, on serait bien inspiré de tirer des leçons d'un tel précédent. Lors de négociations passées, le contrat à durée déterminée n'a-t-il pas déjà été corrigé pour le rapprocher du travail temporaire, socialement plus favorable ?

La démonstration est tout à fait instructive. Non seulement les entreprises de travail temporaire ont décidé de s'appliquer, en matière de formation professionnelle, un quota de dépenses minimales supérieur à ce qui est prévu par la loi, mais elles ont admis qu'elles pouvaient financer de la formation pour quelqu'un qui ne fait que passer. De la même façon, elles ont mutualisé, au sein du Fonds d'action sociale, un service d'action et d'information sociale où le rôle de l'assistante revient à assurer le lien d'identité nécessaire pour une communauté de travail par nature dispersée. Par suite, également, les mêmes ont créé des fonds de garantie pour le paiement des loyers et ont mis en place un système de caution pour les crédits automobiles ou les prêts de trésorerie. En bout de course, elles apportent la preuve que les intérimaires ne sont pas une population à risque...

Cet environnement social, dû à l'obstination de partenaires sociaux qui ont multiplié les accords conventionnels, peut aussi préfigurer l'avenir qui sera réservé à la plupart des salariés. Par exemple, le choix d'une caisse unique de retraite complémentaire, commune à toute la branche et, à l'origine, fortement contestée par les institutions, a favorisé l'émergence d'un savoir-faire qui s'avérera bientôt indispensable pour tous. Dès lors que les carrières d'aujourd'hui – comme celles de demain – sont de plus en plus éclatées, discontinues, il faudra des spécialistes pour reconstituer des droits à la retraite obtenus auprès de multiples employeurs, voire des régimes différents.

Mais tout ne se réduit pas à un simple choix entre le refus de la précarité et son aménagement pour le rendre moins indolore. Une enquête réalisée par l'IFOP – la deuxième du genre –, à la demande de l'un des deux syndicats professionnels du secteur, le Promatt, montre bien que, malgré tous ses efforts d'accompagnement, le travail temporaire engendre la vulnérabilité. Il y a maintenant des *« réservistes »* de l'intérim, plus précaires que les autres, la proportion d'étudiants augmente et, pour être réelle, la fonction de tremplin ou de passerelle vers l'emploi stable concerne une minorité de plus en plus faible.

D'autre part, la logique constructive peut se trouver battue en brèche par une autre logique, totalement déstructurante à terme, notamment parce qu'elle tend à augmenter le coût du travail. La patiente élaboration de filets protecteurs, pourtant souhaitable, ne résisterait pas à une vague déferlante de déréglementation. Elle pourrait également voir son intérêt social et économique compromis si les politiques d'aides à l'emploi ou les exonérations de charges devaient aboutir à une banalisation du travail à prix réduit.

***Alain Lebaube***



**Lire pages II et III**



# Le statut du salarié intérimaire se consolide tandis que le marché de l'emploi est fragilisé

## En dix ans, les organisations patronales et syndicales ont signé une trentaine d'accords destinés à amortir la précarité du travail temporaire grâce à un édifice législatif et conventionnel

IL était une fois un marché du travail vierge de toute réglementation : celui du travail temporaire. On était alors dans les années 60. Véritable soupape de sécurité pour l'entreprise, le travail temporaire d'alors permet de compenser le manque de main-d'œuvre durant les « trente glorieuses ». Les entreprises de travail temporaire (ETT) souffrent d'une image négative car le salarié intérimaire est un « hors statut » : il est salarié de l'ETT mais n'a aucun lien juridique avec l'entreprise utilisatrice, à la disposition de laquelle il est mis sans même connaître la durée exacte de sa mission.

Une première étape est franchie avec la loi de 1972 qui reconnaît la profession et limite sa portée à des situations économiques spécifiques. Mais les tentatives de rapprochement avec les syndicats de salariés se solderont (sauf Manpower avec un accord avec la CGT) par un échec durant les années 70. L'arrivée de la gauche en 1981 marque un tournant. Hostile à toute forme de travail précaire, le gouvernement tranche en faveur d'une démarche réformiste. Outre un encadrement plus strict des cas de recours au travail temporaire, l'ordonnance du 5 février 1982 (loi Auroux) pose deux droits nouveaux de l'intérimaire. Désormais, le contrat de travail temporaire doit préciser la date de fin de contrat et l'entreprise utilisatrice doit garantir à l'intérimaire un salaire égal à celui que reçoit, au même poste, le salarié permanent de même qualification.

Surtout, l'ordonnance de 1982 donne trois ans aux partenaires sociaux pour négocier et compléter le cadre législatif. Mission accomplie car, en 1985, au terme de la période probatoire, quatre grands accords ont vu le jour : l'indemnisation complémentaire de la maladie, le congé individuel de formation et la création d'un fonds d'assurance formation, la médecine du travail et le droit syndical.

**ÉTAPES DÉCISIVES**

Par la suite, les accords nationaux interprofessionnels des 13 mai 1985 et 24 mars 1990 constitueront deux étapes décisives, véritables moteurs de la négociation sur le travail précaire, et des lois de 1986 et 1990 qui, elles, ne feront qu'entériner les avancées conventionnelles. En dix ans, une trentaine d'accords sont conclus par les organisations patronales et syndicales. Entre 1985 et 1988, trois accords portent respectivement sur le statut des salariés permanents des ETT, les conditions de détachement des salariés temporaires à l'étranger et la représentation du personnel des ETT.

Troisième temps fort de la négociation, le début des années 90 est marqué essentiellement par la désignation d'un accord unique de retraite complémentaire (accord du 9 janvier 1991) et la création du Fonds d'action sociale (24 juin 1992).

S'il amortit leur précarité, l'édifice législatif et conventionnel sur le travail temporaire alourdit aussi le coût du travail des intérimaires. Une initiative bien téméraire alors que, dans le même temps, les politiques de l'emploi n'ont eu de cesse de multiplier les exonérations de charges et les aides catégorielles à l'emploi. Dans un tel contexte, le « cocon » ne risque-t-il pas de se transformer en bombe à retardement ?

En 1989, le Promatt (syndicat des professionnels du travail temporaire) notait déjà la concurrence, certes marginale, de toutes les formules bénéficiant d'exonérations de charges sociales. En 1993, le projet de loi sur la fiscalisation des cotisations familiales n'incluait pas l'intérim alors qu'il visait explicitement les contrats à durée déterminée. *« Cette différence de traitement aurait inévitablement joué en notre défaveur si les partenaires sociaux n'avaient réagi immédiatement et obtenu rectification du ministère du travail »*, explique Bernard Bacquet, vice-président délégué du Promatt. Pour l'instant, Bernard Bacquet ne tire pas la sonnette d'alarme. *« Les emplois aidés type contrat initiative-emploi ne font pas d'ombre au travail temporaire, car les durées de contrat ne sont pas les mêmes. »*

Reste que les tendances lourdes du marché de l'emploi laissent perplexe le vice-président délégué du Promatt : *« Demain, le dispositif bâti par les professionnels du travail temporaire pourrait paraître bien singulier, voire archaïque, à contre-courant de la logique de diminution du coût du travail et de l'évolution marchande de l'emploi. »*

***Clarisse Fabre***

### *Une profession de plus en plus structurée*

**Avec plus de 6,5 millions de contrats conclus en 1995, soit 370 000 emplois à temps plein, le volume d'activité du travail temporaire est en hausse quasi constante depuis la fin des années 80, malgré une baisse de régime en 1993. Si la profession a su redorer son image, l'évolution du bénéfice net (après impôts) a connu des hauts et des bas : une diminution de 50 % de 1983 à 1986 (de 3,1 % à 1,46 %), une relance à la fin des années 80 et un solde légèrement négatif pour les années 1992 et 1993. A l'origine, la conjoncture économique bien sûr, mais aussi des particularités du travail temporaire : poids accru de la formation, de la promotion, des frais financiers, de l'encadrement et du personnel permanent.**

# Les itinéraires discontinus face à la retraite

## Malgré les progrès informatiques, la tâche des gestionnaires des caisses va se compliquer

ENCORE dix, quinze, peut-être vingt années de répit. Mais après... Les caisses vieillesse savent que les assurés qui se présenteront dès les années 2010 pour ouvrir leurs droits à la retraite ne feront pas de carrière professionnelle linéaire comme a pu l'être celle de leurs aînés. Des passages au chômage alterneront avec des périodes d'activité, elles-mêmes susceptibles de balancer entre un emploi salarié, l'ouverture d'un commerce ou le retour au monde agricole... De quoi donner le vertige aux employés, des spécialistes chargés de reconstituer une vie active.

Pourtant, visiblement, ceux-ci gardent leur sang-froid. Tous réalisent bien, à l'instar de Chantal Jaffeux, directeur des agences d'Ile-de-France à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), qu'*« une période de turbulences s'annonce »*, mais ne doutent pas de réussir à y faire face. Ils ont d'ailleurs plusieurs atouts en main. Le premier d'entre eux, peut-être l'un des plus importants, date du début de cette année, avec le lancement de la « retraite unique » pour les régimes de base. Un actif aura désormais un seul interlocuteur pour faire valoir ses droits à la retraite, en l'occurrence la dernière caisse à laquelle il aura cotisé. D'ores et déjà, la CNAV pour les salariés du privé, la Cancava, pour les artisans, la Mutualité sociale agricole (MSA) et le régime Organic (commerçants et industriels) organisent leurs échanges de données. C'est déjà un point de ralliement important, même s'il exclut, pour le moment, les autres régimes spécifiques et s'il faut obtenir les informations liées aux régimes complémentaires auprès des organismes concernés, type Arrco (salariés non cadres et cadres), Agirc (salariés cadres), etc. *« Maintenant, nous travaillons tous ensemble*, s'enthousiasme-t-on à la Cancava, *et c'est un progrès déterminant. »*

Qui plus est, la tâche est facilitée par les outils informatiques disponibles qui constituent indéniablement le deuxième point fort. Le fichier central dont dispose la CNAV à Tours et qui gère près de 60 millions de comptes individuels est l'un des plus performants d'Europe. Une première embauche déclenche aussitôt l'immatriculation d'un salarié. La CNAV utilise le numéro de Sécurité sociale comme code de référence, ce qui n'était pas le cas dans les autres institutions qui utilisaient depuis longtemps des numéros spécifiques. Aujourd'hui, le numéro de Sécurité sociale fait autorité, simplifiant de beaucoup les consultations inter-régimes. Malgré tout, ce n'est pas encore le stade du « tout informatisé ».

Enfin, si le développement des carrières multivisages n'effraie pas techniquement les gestionnaires des régimes-retraite, c'est parce qu'ils y sont déjà en partie habitués. *« Un artisan a généralement commencé sa carrière comme salarié pour ensuite créer son entreprise »*, indique-t-on ainsi à la Cancava. Dans le même ordre d'idées, le régime Organic précise que plus de 65 % de ses assurés commerçants sont déjà couverts par un autre régime général.

**SITUATIONS PARTICULIÈRES**

*« Nous nous occupons depuis longtemps des intermittents du spectacle ou des occasionnels de l'hôtellerie, dont certains connaissent plus de quarante employeurs dans une même année »*, renchérit-on à l'Arrco pour bien faire comprendre que tout cela n'est en rien nouveau. Quant à la CNAV, elle sait reconstituer la vie professionnelle d'un artiste rémunéré par cachets ou celle d'une femme de ménage qui survit d'employeur en employeur au rythme de quelques heures hebdomadaires. *« C'est vrai*, explique Chantal Jaffeux, *que nos références habituelles de travail changent vite. Ainsi, ce n'est plus exact que les meilleures années salariales pour un assuré sont celles de fin de carrière. Il suffit d'un licenciement à l'âge de cinquante ans pour que l'emploi retrouvé ensuite, généralement avec peine, soit moins rémunérateur. »*

L'ensemble de ces atouts suffiront-ils pour aplanir les difficultés à venir ? Les responsables des caisses l'espèrent mais ne peuvent évidemment le garantir. D'abord, parce que aujourd'hui l'effet de masse n'existe pas. Les situations « particulières » seront multiples d'ici quinze ans. Il faut aussi compter sur l'attitude des employeurs. Ils seront de plus en plus nombreux à être concernés par la vie professionnelle d'un seul actif, souvent pour des périodes courtes, le tout dans un contexte d'exonérations de charges qui peut inciter à négliger les déclarations, pourtant obligatoires, visant à rassembler, année par année, les droits ouverts par les cotisants. Les experts, quel que soit le régime de retraite, indiquent donc vouloir *« rester le plus attentifs possible à une tenue et à un contrôle régulier des comptes des entreprises »* et ce, au-delà des fraudes (non-paiement des précomptes salariés, par exemple) qui s'avèrent déjà nombreuses.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'ils insistent tous unanimement : *« surtout conserver tous les documents (bulletins de salaires, etc.) qui peuvent aider, en cas de litige, à reconstituer une carrière »*. Pour enfoncer le clou, la CNAV s'est, elle, lancée dans des campagnes d'information pour expliquer que tout assuré peut à tout âge demander (et obtenir maintenant en moins d'un mois) un relevé de carrière qui lui indiquera le chemin déjà parcouru pour l'ouverture de ses droits à la retraite.

***Marie-Béatrice Baudet***

# Une permanence sociale pour les carrières éclatées

LES démarches pour faire valoir les différents droits dérivés du travail (protection sociale, ANPE, Assedic, etc.) constituent un maquis dans lequel chaque salarié essaie, tant bien que mal, de se repérer. Paperasse, critères, délais : déjà difficile à entreprendre à partir d'une situation dite « classique » d'emploi, on imagine ce que devient le parcours lorsqu'il concerne des salariés intérimaires. Travail éclaté, temporaire, haché, multiplicité des contrats, des employeurs, des feuilles de paie : ces obstacles découragent vite. Et nombreux sont les intérimaires qui, lassés des méandres et des subtilités administratives, baissent les bras.

C'est pour répondre à ces difficultés que le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) a créé, en juin 1994, un service d'information et d'action sociale destiné aux intérimaires. Le besoin s'était d'ailleurs fait clairement sentir, dès 1991, lors d'une enquête qualitative réalisée par l'Institut CSA pour le compte du Fastt. *« Les intérimaires appartiennent à une communauté de travail éclatée*, précise Catherine Beudon, directrice des affaires juridiques Promatt et administrateur du Fastt. *L'enquête a révélé un fort besoin d'écoute et de soutien en matière d'information et d'orientation émanant des intérimaires, bien sûr, mais également des agences. »*

Résultat : depuis bientôt deux ans, le service d'action sociale est installé dans les locaux de l'Ireps (Institut de retraite et de prévoyance des salariés), à Paris, et s'est doté d'une ligne téléphonique directe. Le bilan ? Encore trop modeste, semble-t-il, à en croire la récente étude réalisée par le Credoc pour le compte du Fonds : *« le service d'information et d'action sociale reste mal connu »*, précise l'étude. Il est vrai qu'en étant le dernier-né des services d'une institution paritaire qui souffre elle-même d'une *« image encore floue »*, ce service doit encore faire ses preuves. Mais, à en croire ses animateurs, la démonstration est en bonne voie.

Outre des informations et des conseils d'orientation, les intérimaires peuvent obtenir auprès de l'action sociale du Fonds des aides financières d'urgence, après examen de sa commission sociale. Au total, pourtant, ces prestations restent réservées *« aux intérimaires victimes d'accidents du travail ou de trajet, à ceux qui sont en longue maladie ou en invalidité, à ceux qui sont en mission au moment de la demande et justifient de 1 014 heures de travail au cours des douze mois précédents ou 2 028 heures au cours des vingt-quatre mois précédents, et aux intérimaires chômeurs qui justifient de 2 028 heures de travail au cours des vingt-quatre mois précédents »*, précise le *Mémento de l'intérimaire*, édité par l'Unett (Union nationale des entreprises de travail temporaire).

**« TROIS FOIS PLUS DE DEMANDES »**

*« Les salariés qui ne remplissent pas ces conditions et qui nous sollicitent ne sont pas pour autant systématiquement écartés »*, assure Clotilde Lécuyer. Ancienne assistante sociale en mairie, elle occupe aujourd'hui l'unique poste d'assistante sociale du Fastt. Initialement salariée de l'Ireps, son poste a peu à peu glissé vers un travail à temps plein consacré à l'action sociale en direction des intérimaires. *« Entre les coups de téléphone, les courriers et les visites à notre permanence, les demandes ont connu une forte progression depuis plus d'un an »*, précise-t-elle. Au total, son service a enregistré *« trois fois plus de demandes »* au premier trimestre 1996 qu'au cours des trois premiers mois de l'année 1995.

De son côté, l'Unett évalue à huit cents le nombre des demandes pour l'ensemble de l'année 1995, débouchant sur une enveloppe totale d'aide financière d'environ 281 000 francs accordée pour un ensemble de soixante-sept dossiers retenus. La nature des demandes ? Selon les analyses statistiques réalisées par Clotilde Lécuyer, elles émanent d'intérimaires accidentés du travail (18 % des dossiers pour 68 % des aides), celles venant d'intérimaires au chômage (39 % des dossiers, 23 % des aides) et celles concernant des intérimaires en mission (38 % des dossiers, 11 % des aides).

*« Notre rôle consiste avant tout à les aider dans un premier temps à utiliser jusqu'au bout les aides auxquelles ils ont droit dans le cadre des organismes existants »*, explique Clotilde Lécuyer. Soutien à une fin de droits de chômage, compléments médicaux, aides pour le logement : toutes ces questions font partie des besoins exprimés par les intérimaires. *« Mais nous sommes également là comme soutien psychologique et moral*, ajoute Clotilde Lécuyer. *Les intérimaires ont en effet souvent l'impression d'une perte d'identité liée à leur statut. L'existence de notre service contribue à leur fournir une certaine forme de reconnaissance professionnelle et sociale. »*

***Olivier Piot***



# Former ceux qui ne font que passer

AU commencement était le grand vide. En 1980 encore, le travail temporaire n'avait aucune politique en matière de formation professionnelle. Celle-ci était-elle d'ailleurs compatible avec le type d'emploi proposé ? Un contrat dure ce que dure une mission : l'intérimaire est alors dans l'entreprise qui l'utilise, et il n'est évidemment pas disponible pour de la formation.

Pourtant il faudrait bien un jour trouver une solution. Ce type de travail touche en effet essentiellement une population jeune et non qualifiée : les « moins de trente ans » représentent 45 % de ses effectifs et la plupart n'ont pas le moindre diplôme.

Dès cette époque, la profession manquait de personnel qualifié.

Le résultat – amorcé par un premier accord en 1983 – est une vraie avancée. Georges Fougeroux, administrateur CFDT du Fonds d'assurance formation du travail temporaire (FAF-TT), et Emile Pastor, l'un des responsables CGT de la branche, n'hésitent pas à en souligner les aspects positifs. Et des spécialistes du droit de la formation professionnelle comme Patrick Guilloux, auteur d'un récent ouvrage sur *Le Congé individuel de formation* (L'Harmattan), souligne *« l'audace et l'imagination »* dont ont su faire preuve les organisations patronales et syndicales.

**EXIGENCE DE QUALIFICATION**

Tout d'abord, les entreprises de travail temporaire (ETT) se sont engagées à verser 1,3 % de la masse salariale en dépenses de formation au lieu des 0,9 % prévus par la loi. Leur cotisation pour le congé individuel de formation (CIF) est également passée de 0,2 à 0,3 %. Pour Jean-Pierre Chanteloube, directeur général du Fonds d'assurance FAF-TT, c'est l'exigence de qualification des jeunes qui l'impose : il s'agit d'un investissement primordial pour les ETT. Mais il a fallu et il faudra encore beaucoup faire pour surmonter les réticences des dirigeants, qui se disent : *« celui sur lequel j'investis va peut-être me quitter demain »*. Car, comme le souligne Bernard Bacquet, vice président délégué de Promatt (l'un des deux syndicats patronaux de la branche, avec l'Unett) : *« Sauf dans un bon quart des cas, les gens ne font que passer dans l'intérim. »*

Le deuxième volet des initiatives prises a consisté à inventer une forme spéciale de contrat qui maintient ou recrée un lien entre l'ETT et l'intérimaire qui a terminé sa mission lorsqu'il suit une formation. Lors des négociations de 1983 ce « contrat de mission formation » ne pouvait pas trouver place dans la législation existante. Il fallut que le Parlement l'autorise. Mais, depuis lors, l'intérimaire en formation a tous les avantages du statut du salarié : protection sociale, salaire...

C'est le cas, notamment, s'il a obtenu un congé individuel de formation (CIF). Et là, l'intérim peut se flatter d'avoir fait école. Depuis une négociation interprofessionnelle de 1990, les titulaires de contrat à durée déterminée (CDD) peuvent eux aussi bénéficier d'un CIF après achèvement d'un contrat. Autre progrès inspiré de ce qu'a inventé l'intérim : l'ancienneté exigée pour l'accès à cette formation a été réduite, et son obtention facilitée par l'addition des temps de contrats réalisés dans diverses entreprises.

Enfin, le dispositif comprend, depuis 1986, une adaptation des contrats de formation en alternance. Et, comme le système est peu pratique, une nouvelle formule est en cours d'expérimentation : le contrat de mission-formation jeunes intérimaires (CMJI). Proposé à des jeunes qui ont déjà une expérience du travail temporaire, il leur offre un temps de formation et la garantie de se voir confier, dans la foulée, des missions leur permettant d'appliquer leur nouveau savoir.

*« C'est faire un premier pas dans une voie que nous voulons explorer*, commente Jean-Pierre Chanteloube. *L'intérim est un travail qui comporte des creux. Pourquoi ne pas les consacrer à la formation, de façon à réaliser un début de continuité dans l'emploi ? A travers plusieurs CMJI successifs, un jeune pourrait progressivement se qualifier. »* Pour Bernard Bacquet, ce serait une façon de donner un début d'application au contrat d'activité proposé par le rapport Boissonnat sur le « travail dans vingt ans ».

***Marie-Claude Betbeder***

itinéraires discontinus
à la retraite




# Le passage par l'intérim donne peu de chances de décrocher un emploi stable

## Une enquête du syndicat des professionnels du travail temporaire (Promatt) révèle un nombre croissant de « réservistes »

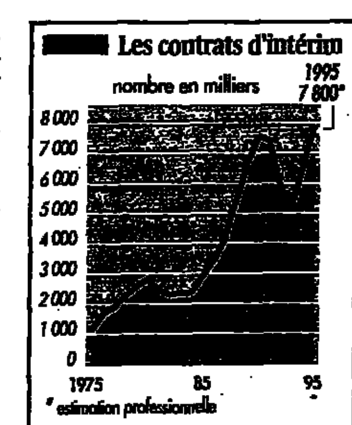
L'ÉTUDE, menée à l'initiative de Promatt, syndicat des professionnels du travail temporaire, pour mieux connaître le devenir des intérimaires ainsi que leur opinion sur le travail temporaire, confirme ce que l'on ne pouvait que pressentir. A savoir que l'intérim est rarement un choix et que les intérimaires sont souvent, à l'origine, des chômeurs qui utilisent les missions temporaires dans l'espoir de retrouver un nouvel emploi à contrat à durée indéterminée.

*« Le marché du travail est actuellement trop angoissant pour que l'intérim puisse être envisagé aussi comme une forme d'organisation du temps et non seulement comme un moyen d'accéder à un emploi fixe »*, remarque Bernard Bacquet, vice-président délégué de Promatt. Ainsi, 62 % des intérimaires interviewés étaient inscrits à l'ANPE lorsqu'ils se sont présentés dans une entreprise de travail temporaire ; 41 % se sont orientés vers l'intérim parce qu'ils souhaitaient travailler et ne trouvaient rien d'autre ; 23 % parce qu'ils espéraient trouver un emploi permanent dans les entreprises où on les enverrait en mission.

Une étude similaire avait déjà été réalisée en 1989. A chaque fois, un échantillon représentatif d'intérimaires a été constitué et ceux-ci ont ensuite été interviewés six mois plus tard. Ainsi, pour la dernière étude, 803 personnes qui étaient intérimaires en janvier 1995 ont été interviewées en juillet 1995. 22 % d'entre elles avaient trouvé un emploi (12 % en contrat à durée déterminée ; 9 % en contrat à durée indéterminée ; 1 % en stage ou en contrat emploi-solidarité), 61 % étaient restées intérimaires. Et parmi ces 61 %, la majorité n'envisageait pas à long terme de conserver ce statut : 67 % étaient toujours en intérim parce qu'elles n'avaient pas trouvé d'autre emploi et 60 % assuraient être à l'écoute du marché et à la recherche d'un poste fixe. Seules 28 % déclaraient rester en intérim parce que ce mode de fonctionnement leur convenait. A noter aussi que 41 % de ces personnes toujours en intérim six mois après la période de référence s'étaient vu proposer un contrat dans le cadre de l'une de leurs missions (un contrat à durée indéterminée pour 25 % d'entre eux et un CDD pour 30 %), mais l'avaient refusé car il ne leur convenait pas.

### ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

En ce qui concerne les 22 % ayant trouvé un emploi permanent, 52 % l'avaient obtenu par le biais d'une mission. *« On mesure ainsi le rôle de tremplin vers l'emploi que joue l'intérim. Pour les intérimaires, la possibilité d'embauche en fin de mission est une réalité non négligeable. Pour les entreprises, l'intérim semble parfois être utilisé comme une étape préliminaire à l'embauche »*, notent les responsables de l'étude. Attention toutefois, ce tremplin pour l'emploi se révèle aussi pour certains source de désillusions : 7 % des interviewés pointaient au chômage en juin 1995 dont près des trois quarts n'occupaient pas de poste en intérim car on ne leur proposait aucune mission. *« L'intérim ne semble pas à même de leur offrir une insertion dans le monde du travail*, commentent les enquêteurs. (...) *De fait, on peut penser que ces personnes, pour diverses raisons, constituent des "réservistes" de l'intérim : des chômeurs que les agences acceptent d'inscrire, mais auxquels elles confient des missions seulement quand elles ne peuvent faire face à la demande. »*




*Selon l'enquête du Promatt, les intérimaires ont travaillé en moyenne environ 7 mois pour 4 entreprises différentes, de juin 1994 à juin 1995.*

Par rapport à la première étude, la nouveauté non négligeable concerne le nombre d'étudiants : l'échantillon en comptait cette fois-ci 21 %, contre 12 % la fois précédente. *« Ce résultat correspond à une évolution logique liée à l'entrée plus tardive dans la vie active et aux difficultés de plus en plus grandes à s'insérer sur le marché de l'emploi »*, indique Bernard Bacquet. La présence d'étudiants est d'autant plus intéressante à constater que ceux-ci n'ont pas les comportements des intérimaires « traditionnels ». Comme le souligne l'étude, *« l'intérim ne constitue pas pour eux le moyen d'aboutir à un emploi fixe »*. Seuls 32 % déclarent être à la recherche d'un emploi permanent. Ils sont aussi peu nombreux, contrairement aux autres profils, à trouver l'intérim utile : s'ils apprécient sa souplesse, ils l'utilisent plutôt comme un moyen de financer leurs études ou de se forger une expérience professionnelle. Enfin, les étudiants semblent également contribuer à la hausse du niveau d'études des intérimaires dont 21 % avaient poursuivi des études au-delà de vingt ans, en 1995, contre 14 % en 1989.

Autre information fournie par l'enquête : la durée de travail des intérimaires. *« Alors que les statistiques font apparaître des contrats de courte durée, nous nous sommes aperçus que les intérimaires travaillent en moyenne sept mois dans l'année. Grâce aux quatre mille agences de travail temporaire présentes sur l'ensemble du territoire, nous arrivons de plus en plus à proposer des enchaînements de missions »*, commente Bernard Bacquet. Par ailleurs, les intérimaires interviewés ont travaillé en moyenne, de juin 1994 à juin 1995, pour quatre entreprises différentes.

L'étude distingue quatre types de profils : les intérimaires « longue durée » (35 %) qui, au cours de la dernière année, ont été en mission dix mois en moyenne ; les intérimaires « courte durée » (28 %) qui n'étaient pas en intérim en juin 1994 et ne l'étaient plus en juin 1995 et dont le passage en intérim a été en moyenne de trois mois et demi ; les « débuts d'intérim » (26 %) qui n'étaient pas en mission en juin 1994 mais le sont en juin 1995 et qui ont déjà travaillé en moyenne sept mois sur les douze derniers mois ; les « fins d'intérim » (11 %) qui étaient en mission en juin 1994 et ne le sont plus en juin 1995.

### « TRÈS OU ASSEZ UTILE »

Enfin, si les intérimaires s'accordent à une large majorité (87 %) pour reconnaître que l'intérim est *« très ou assez utile »* pour trouver un emploi, 58 % d'entre eux jugent en revanche peu satisfaisantes les possibilités de perfectionnement offertes par les agences de travail temporaire. Ils sont également 38 % à s'estimer moins bien considérés que les autres salariés de l'entreprise par les collègues, et 39 % pensent être moins bien jugés par les supérieurs hiérarchiques. Des résultats que Bernard Bacquet entend désormais utiliser pour sensibiliser davantage les directeurs de ressources humaines des entreprises accueillantes et pour inciter les agences de travail temporaire à multiplier les stages de formation professionnelle durant les périodes sans mission : *« Au cours de ces quinze à vingt dernières années, nous avons bâti les murs de façon à offrir aux intérimaires des droits équivalents – à la sécurité de l'emploi près – à ceux des autres salariés. Aujourd'hui, nous devons assurer les finitions en améliorant l'articulation entre formation et missions dans les sociétés, mais aussi en facilitant l'intégration dans les entreprises utilisatrices. Si ces dernières recourent à la flexibilité externe, il faut aussi qu'elles apprennent à la gérer en interne »*, conclut le vice-président délégué de Promatt.

**Nathalie Mlekuz**

# Vaincre les réticences

## En dépit de conventions, l'octroi d'un crédit ou la location d'un logement relève bien souvent du parcours du combattant

TOUS les intérimaires, un jour ou l'autre, en ont fait l'amère expérience : obtenir un crédit à la consommation ou trouver un appartement à louer relève du parcours du combattant. Rédigé à l'en-tête d'une société de travail temporaire, le bulletin de salaire n'inspire pas toujours toute la confiance nécessaire. *« Les propriétaires, ça leur fait peur ! »*, s'exclame Christian, vingt-huit ans, maçon-coffreur de profession, en intérim à Nancy depuis trois ans. Locataire d'un F1, il se souvient avoir mis neuf mois pour trouver un appartement plus spacieux : *« Comme nous venions d'avoir un bébé, il nous fallait au moins une chambre en plus. »* Encore le jeune maçon nancéien a-t-il fini par bénéficier d'un coup de pouce grâce au fonds de garantie qui facilite l'accès au logement locatif.

Ce dispositif original est le fruit d'une convention signée en 1993 entre le Fonds d'action social du travail temporaire (le FAS-TT, administré paritairement par les deux syndicats patronaux de la profession, l'Unett et le Promatt, et les cinq syndicats de salariés, CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC), d'une part, et l'Association pour la coordination des moyens d'intervention pour le logement (Acmil), d'autre part. Partant du constat formulé par Jacques Decker, chargé de mission à l'Acmil, qu'il est *« très difficile pour un salarié intérimaire de trouver un logement locatif dans le parc privé ou social, faute de garantie de ressources »*, le fonds garantit au propriétaire, en cas de défaillance du locataire, le paiement de neuf mois de loyer pendant une période maximale de trois ans à compter de la date d'effet du bail.

### TRÉSORERIE

Pour bénéficier du dispositif, l'intérimaire doit pouvoir justifier *« d'une ancienneté de 2 028 heures dans la profession du travail temporaire au cours des vingt-quatre mois précédant la demande de garantie, dont 1 014 heures dans l'entreprise où le salarié fait sa demande »*. Par ailleurs, le montant du loyer, sans les charges, ne doit pas excéder 25 % des ressources de son foyer fiscal. Si ces conditions sont remplies, l'Acmil remet gratuitement à l'intéressé un « passeport-logement », attestant de la garantie auprès du futur propriétaire. En trois ans, le fonds s'est porté garant auprès d'une centaine de salariés, un chiffre très faible au regard du million de personnes qui, chaque année en France, travaillent comme intérimaires. *« Il y a un problème d'information évident, certaines entreprises de travail temporaire n'assurant pas une publicité suffisante au dispositif »*, regrette Jacques Decker.

D'autant, poursuit-il, que, *« contrairement à une idée reçue, le faible nombre des sinistres (moins de 5 %) prouve que les intérimaires ne constituent pas une population à risques »*. Tout comme les propriétaires, les banquiers se montrent également réticents à l'égard des salariés du travail temporaire. C'est pourquoi le FAS-TT a signé, toujours en 1993, une autre convention, avec la Société de banque et d'expansion (la SBE, appartenant au groupe BRED), prévoyant la possibilité d'octroyer aux intérimaires des prêts de trésorerie (pour une somme comprise entre 5 000 et 25 000 francs) ou des prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule (plafonnés à 50 000 francs et pour lesquels un justificatif d'achat est demandé). D'une durée de douze à trente-six mois, ces prêts, cautionnés par le FAS-TT, sont accordés à des taux d'intérêt qui *« tournent autour de 11 %, hors assurance »*, selon Dominique Motosso, responsable commercial de la SBE.

Outre les conditions d'ancienneté requises pour bénéficier du fonds de garantie au logement, les intéressés ne doivent évidemment être ni interdits bancaires ni inscrits au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers. En trois ans, 22 000 dossiers de prêt ont été déposés à la SBE, mais 2 000 seulement ont été accordés, le montant moyen de ceux-ci étant estimé à 20 000 francs.

**Philippe Baverel**

## L'intérim en chiffres

- 72 % des intérimaires sont des hommes. 45 % ont moins de vingt-cinq ans. L'intérimaire type est un homme de moins de trente ans, ouvrier non qualifié. La moyenne des missions avoisine deux semaines. Si le nombre de contrats de travail temporaire varie entre cinq et sept millions, le nombre de salariés employés en intérim ne dépasse pas 300 000 en équivalent temps plein.
- Les deux tiers du volume de travail temporaire sont réalisés dans l'industrie et le bâtiment, alors que ces deux secteurs n'occupent qu'un tiers de la population salariée. Le tertiaire fait, lui, davantage appel aux contrats à durée déterminée pour répondre aux fluctuations de son activité.
- L'Ile-de-France, avec 30 % du volume total de travail intérimaire, est la première région utilisatrice de travail temporaire.
- Le chiffre d'affaires global a été de 58,778 millions en 1995.

t r i b u n e

# Le diplôme, passeport pour le chômage ?

*par Michel Godet*

QUE vont devenir les 480 000 bacheliers de la cuvée 1995 ? La France studieuse s'inquiète des dernières informations sur le chômage : la moitié des 700 000 chômeurs de moins de vingt-cinq ans est constituée de jeunes ayant au moins le niveau du bac. C'est la rançon de la maladie du diplôme qui se répand en France telle une épidémie, car moins un diplôme vaut, plus il est nécessaire de l'avoir. L'avoir ne donne pas grand-chose mais ne pas l'avoir empêche tout ! Ainsi, paradoxalement, plus les diplômes universitaires ressembleront à des assignats, plus ils seront recherchés.

En effet, le taux de chômage des jeunes diminue avec le niveau de *formation générale* : le *taux de chômage* d'un bac + 5 est deux fois plus faible que celui d'un simple bachelier et trois fois plus faible que celui d'un jeune sans diplôme. Mais il ne faut pas pour autant en conclure que le problème serait résolu si tous les jeunes devenaient docteurs de *l'Université. Illusion d'optique* où l'on oublie que multiplier le nombre de diplômés ne fera que dévaluer les diplômes, engendrer des frustrations et de nouvelles formes d'exclusion. La demande des entreprises ne fait que s'adapter à l'inflation de l'offre.

*Mais comment s'y retrouver dans* un débat tronqué où certains avancent qu'il y a presque un jeune actif sur trois au chômage dans la tranche des 16-25 ans (soit un taux de chômage des jeunes quatre fois plus élevé qu'en Allemagne), alors que d'autres relativisent la situation en remarquant que le chômage ne concerne qu'un jeune sur dix ? L'explication est simple : *les deux tiers* des jeunes poursuivent des études. Ils sont censés ainsi mieux se préparer au XXI[e] siècle. En réalité, la France détient le triste record du plus faible taux d'activité des jeunes, 34 %, soit presque deux fois moins que celui des jeunes Suédois, Britanniques, Américains ou Allemands. Il semble bien y avoir dans ce pays un chômage *déguisé dans les études*.

**Moins un diplôme vaut, plus il est nécessaire de l'avoir. L'avoir ne donne pas grand-chose, mais ne pas l'avoir empêche tout**

Avec près de 500 000 reçus en 1995, le nombre de bacheliers a plus que doublé depuis 1980, et curieusement le taux d'échec est passé d'un tiers à moins d'un quart. Est-ce le niveau qui monte ou la barre qui a baissé ? La montée en pression de *l'enseignement supérieur est inévitable* (1,2 million d'inscrits en 1980, 2,1 millions en 1995 et probablement 2,6 millions à l'horizon 2000). Pourtant, les emplois de cadre ne représentent que le quart des emplois qui se créent. C'est dire que moins de la moitié des diplômés de l'enseignement *supérieur peuvent espérer* devenir un jour cadre, et ce sera le plus souvent par promotion interne.

De plus, la confusion des sens et des mots dans le domaine de la formation entretient l'illusion que le savoir vaut compétence. Cette dernière passe notamment par l'expérience ; or les enseignants, pour la plupart, n'ont pas d'autre expé*rience que l'école ou l'université.* Pourquoi ne pas recruter des enseignants avec expérience professionnelle, et notamment des cadres de plus de cinquante ans, quitte à aménager les systèmes de retraite en conséquence ?

La course aux diplômes de formation générale est d'autant moins justifiée que les emplois de demain ne *sont pas là où on le croit. Le changement* technique dans l'industrie et les services se traduit à la fois par un besoin accru, mais limité en nombre, de spécialistes de haut niveau et par un besoin encore plus massif de travailleurs assez peu qualifiés, pour surveiller les machines et *occuper les emplois de demain dans* le tertiaire (secrétaires, aides-soignants, ouvriers du tri et de l'emballage, serveurs de café et de restaurant, etc.).

Pour ces emplois, il ne faudra peut-être pas de qualification apparente élevée (sanctionnée par un diplôme), *mais certainement un haut* professionnalisme : comportement ouvert au travail en équipe, esprit de créativité et d'innovation, souci de qualité dans l'application des savoirs et des savoir-faire. La formation en entreprise est le vecteur principal de l'acquisition de ce professionnalisme. Comme ne cessent de le répéter François Dalle et Jean Bounine (*L'Education en entreprise contre le chômage des jeunes*, Paris, 1993, Ed. Odile Jacob) : « *Il faut insérer pour former et non former pour insérer.* »

Pour éviter la surabondance de diplômés et la pénurie de professionnels, il faut développer des bourses d'insertion professionnelle pour les jeunes diplômés ou non. Concrètement, il s'agirait de revaloriser le statut social des apprentis au sein de *la jeunesse en les considérant* comme des étudiants déjà insérés. Parallèlement, il conviendrait d'instaurer, pour les étudiants n'ayant connu que les bancs du lycée, de l'IUT ou de la fac, un droit à des bourses d'insertion professionnelle d'un montant au moins équivalent à *la rémunération des apprentis. Il n'y* aurait plus que deux catégories de jeunes : les étudiants en cours d'insertion et ceux à insérer ultérieurement. Mais cela ne suffira pas. Il faudra aussi revaloriser l'image et le statut social et financier de certains métiers dévalorisés, mal rémunérés. *Ce qui a été fait pour les éboueurs* de la Ville de Paris pourrait l'être pour le bâtiment, les services de restauration, d'hôtellerie et les services de nettoyage : au Danemark, les maçons sont aussi bien considérés et presque aussi bien payés que les médecins. Conclusion : on ne *manque pas de maçons et* l'on n'a pas trop de médecins !

***Michel Godet** est professeur au Conservatoire des arts et métiers et auteur du* Grand mensonge, *Fixot, 1994.*

# Accidents du travail : la loi du silence

## A partir d'exemples, la Fnath dénonce des pratiques de pression sur les salariés, de dissimulation des risques, voire de maquillage des faits

A la veille de la célébration de son soixante-quinzième anniversaire, la Fnath (Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés) a décidé de jeter un nouveau pavé dans la mare et de partir en campagne contre les « abus » en matière d'accidents du travail. « La grande manip »... tel est le titre de l'éditorial que son secrétaire général, Marcel Royez, vient de publier dans le tout dernier numéro de la revue de la Fédération. Alarmiste et virulent, l'article vient boucler une enquête réalisée *en début d'année et qui révèle que, par-delà les* statistiques officielles, de nombreux employeurs ont une fâcheuse tendance à « *masquer la réalité des risques professionnels dans leurs entreprises* ».

1993. On s'en souvient, la Fnath éditait un Livre blanc dans lequel la fédération dénonçait, déjà, des « *pratiques condamnables* » constatées chez de nombreux employeurs. Depuis, les statistiques publiées chaque année par la CNAM (Caisse nationale d'assurance-maladie) sont venues relancer le débat. Alors que les accidents du travail avaient connu une baisse en France en 1992 (moins 4,7 %) et 1993 (moins 10 %) – en raison notamment, il est vrai, de la chute du nombre de salariés sur la même période –, voilà que les statistiques font à nouveau apparaître une progression de leur fréquence en 1994 et au premier semestre 1995. Mais le constat fait par la Fnath va au-delà : « *Devant les récentes pratiques de nombreux employeurs, une exaspération est née dans les rangs des adhérents et des militants de la fédération*, explique Marcel Royez. *Accidents du travail dissimulés, non déclarés comme tels, management directif de l'objectif zéro accident, pressions sur les salariés, maquillages divers, telles sont les pratiques que nous constatons chez certains employeurs et non des moindres !* » Un cri d'alarme que la Fnath a choisi d'étayer d'exemples concrets tirés d'une enquête *réalisée par ses services en début d'année.* Au banc des accusés, l'entreprise GIAT Industrie de Saint-Chamond (Loire). La fédération y dénonce la pratique d'un système mis en place par la direction et qui vise « *à ne pas déclarer les accidents du travail* ».

**RESPONSABILISATION**

« *Tout le système repose sur une responsabilisation collective par unité de production ou atelier avec l'attribution, pour chacun d'eux, d'un crédit points qui n'est confirmé que si aucun accident n'intervient...* », souligne la Fnath. Distribué chaque année sous forme de bons d'achat dans un catalogue – pour environ 200 francs par personne –, on imagine en effet assez bien le rôle que peut jouer ce système dans l'entreprise. Mais cette « *pression sur les salariés* » prend aujourd'hui de multiples autres visages. Au travers de quatre témoignages, la fédération en dénonce les mécanismes. Bouygues, Sollac, Drouard, Citroën : *craintes du licenciement, pressions de la* hiérarchie, dans chacun des cas, les salariés interrogés déclarent avoir été poussés à ne pas déclarer les accidents du travail dont ils ont été victimes.

« *Ces pratiques sont en fait liées à une évolution des conditions de travail aujourd'hui*, souligne pour sa part Annie Thébaud-Mony, sociologue et directeur de recherche à l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). *Précarité, flexibilisation et intensification du travail, développement des réseaux de sous-traitance : à côté des pratiques de dissimulation des employeurs, tous ces facteurs conduisent de plus en plus les salariés à intérioriser les risques associés à la déclaration des accidents du travail.* » Exemple : chargée d'une étude en cours sur l'organisation sociale et la santé dans la sous-traitance de l'industrie nucléaire, Annie Thébaud-Mony constate que « *les salariés sont rendus directement responsables de la non-reconduction de certains marchés* ». Le donneur d'ordre EDF ne fait-il pas du principe du « *zéro accident* » l'un des critères majeurs de sélection de ses sous-traitants ?

*Olivier Piot*

l e c t u r e s

# Une action à élargir

**RÉDUCTIONS DU TEMPS DE TRAVAIL**
**Ministère du travail**
***La Documentation française*, 144 p., 90 F.**

CE livre est fait d'une série d'interventions prononcées au cours d'une journée *organisée par le Commissariat général du Plan* et le ministère du travail (direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques). Cette rencontre date de 1994 – certes, il aura fallu du temps pour en publier les actes – mais les réflexions qu'elle porte n'ont pas perdu de leur actualité. Sociologues, économistes, juristes, philosophes y croisent leur approche sur un thème qui n'a pas fini de nous occuper.

Pourquoi est-il si difficile de le faire passer dans les faits ? C'est sans *doute que, poussés par la nécessité*, nous avons arrimé actions antichômage et réduction du temps de travail. Alors que les exemples historiques montrent que cette union n'a produit que de faibles résultats en termes d'embauche. « *Toute la symbolique de transformation sociale véhiculée par la réduction du temps de travail s'est trouvée niée par les politiques développées durant les années 80* », fait remarquer le sociologue Jean-Yves Boulin. Pas étonnant qu'on ne se bouscule pas à l'entrée d'un « partage du travail » imposé.

Prendre le problème autrement, c'est, côté emploi, « *redéfinir la productivité* », aujourd'hui plus que jamais sur la sellette parce qu'elle taille en priorité dans les postes et les horaires au lieu de s'intéresser d'abord aux « *sauts de performance en qualité, en innovation, en délais* ». Quant à redonner des couleurs, un attrait à la réduction du temps de travail, cela suppose de la traiter vraiment, en tant que telle. Ce qui signifie de mieux articuler les initiatives macroéconomiques avec le monde du travail, de différencier les propositions selon les catégories d'entreprises et de salariés, selon les arbitrages individuels entre temps et revenu, en évitant de « *pénaliser ou de précariser les demandeurs* ». Des objectifs à long terme négociés et atteints graduellement sont nécessaires, et évidemment préférables à des compromis conclus « *le dos au mur* », même si ceux-ci peuvent être utiles.

Pas facile... Les discussions actuelles sur le sujet dans les branches professionnelles le prouvent. Mais il paraît indispensable de changer de braquet, de « *redonner son autonomie à la question de la réduction du temps de travail en ne la rattachant pas à un seul objectif mais en l'inscrivant dans une perspective plus large de transformation des rapports sociaux* », comme le propose Jean-Yves Boulin. Nous sommes, selon l'économiste Olivier Favereau, confrontés à un problème généralisé d'apprentissage collectif et à la nécessité de conclure un nouveau contrat social pour la fin de siècle.

# Travailler ailleurs

**GUIDE DE L'EMPLOI EN EUROPE**
**de Brigitte Braconnier.**
**Editions Jacques Grancher, 238 p., 109 F.**

*Dénicher un poste hors de nos frontières ? Si l'on en croit ce guide, l'entreprise* n'a rien d'impossible. Mais mieux vaut connaître les usages nationaux : votre CV doit tenir sur une carte de visite en Italie et faire plusieurs pages en Grèce. Les secteurs qui embauchent et les fonctions recherchées sont détaillés par pays. Quelle couverture sociale aurez-vous ? Quels seront vos droits si vous êtes licencié ?... L'exposé des législations prouve, s'il en était besoin, que l'Europe sociale est encore à faire. De même, « *la pleine reconnaissance des qualifications sur le plan communautaire n'est pas pour tout de suite !* » Ce n'est pas une raison pour se décourager. Et les nombreux repères juridiques et pratiques fournis par Brigitte Braconnier détaillent bien les obstacles et les occasions.

# Photographie d'un système

**USAGES, DROITS ET FINANCEMENTS DE LA FORMATION**
**de Jean-Pierre Lorriaux.**
**Retz, 264 p., 169 F.**

Voilà un bon coup de phare sur l'univers touffu et parfois obscur de la formation professionnelle continue des adultes. Structures, dispositifs, financements, marché : l'ensemble du système est photographié avec précision et de manière synthétique, avec les références législatives et conventionnelles, les démarches à accomplir, les adresses des organismes cités. Entreprises, salariés et formateurs pourront y trouver rapidement les informations de base qui leur sont nécessaires. Des chapitres sont consacrés à la formation des agents du service public, des *demandeurs d'emploi* et des actifs non salariés.

***Daniel Urbain***

e n b r e f

## RENDEZ-VOUS

**■ UN FORUM SUR L'EMPLOI DES JEUNES**
La Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, organise les 12, 13 et 14 juin un forum emploi-jeunes. Cette manifestation vise à mettre en relation un grand nombre de personnes entre seize et vingt-cinq ans avec des entreprises susceptibles de leur proposer des contrats : aide au premier emploi des jeunes (APEJ), contrats d'apprentissage, de qualification, d'orientation et d'adaptation, contrats de travail pour débutants. Organisé avec le concours de la direction régionale de l'ANPE d'Ile-de-France, le forum comporte une quarantaine de stands d'entreprises et un espace d'information et de conseil.
Information du public : 36-68-29-30 ou par Minitel 3615 Villette.

**■ DROIT SOCIAL COMMUNAUTAIRE**
Sciences-Po Formation organise, les 18, 19 et 20 juin, une formation consacrée au droit social européen. Les sujets traités aborderont, notamment, l'évolution des normes européennes dans une Europe élargie, le rôle de la Cour de justice des communautés, les effets sur le droit français de la transposition de normes, la mobilité des travailleurs (textes et jurisprudence), le bilan des directives relatives aux droits des travailleurs et les perspectives d'évolution. Cette formation s'adresse aux fonctionnaires, aux juristes d'entreprise, aux responsables juridiques d'associations ou d'organismes publics et privés concernés par ces réglementations dans le domaine de la protection sociale.
Inscriptions : Sciences-Po Formation, 215, boulevard Saint-Germain 75007 Paris. Tél : (16-1) 44-39-07-41. Télécopie : 44-39-07-61.

**■ SANTÉ ET TRAVAIL**
A l'occasion du lancement de sa nouvelle formule, la revue *Santé et travail*, publiée par la Mutualité française, organise à Paris, les 10 et 11 juin, les états généraux de la santé au travail. La Mutualité souhaite dresser un état des lieux et susciter un temps fort du débat social et scientifique sur ce thème. Le monde universitaire (chercheurs, enseignants), des professionnels concernés (médecins, infirmières du travail, inspecteurs et contrôleurs du travail, ingénieurs et techniciens de prévention) et des acteurs sociaux débattront de ce sujet.
Contact : Etats généraux de la santé et du travail, direction de l'information, Mutualité française, 255, rue de Vaugirard, 75015 Paris. Tél. : (16-1) 40-43-34-00 (Daniel Desbordes).

صكنا من الاجل

# LE MONDE DES CADRES






*Réseau de 25 entreprises d'insertion, 500 salariés recherche son*

## directeur Ile de France

*Dans le respect du concept ENVIE, sa mission s'effectue en deux temps :*
- *montage, organisation de l'ingénierie du projet en Ile de France sur une base multi-sites (réalisation des dossiers, prévisionnels, recherche de financements externes, de partenariats...)*
- *exploitation, animation, management et contrôle du projet.*

*Agé de 30 à 40 ans, cet entrepreneur et organisateur fait preuve d'une forte sensibilité sociale couplée à un tempérament commercial, et d'un goût du terrain doublé d'une capacité de conceptualisation et de relations publiques de haut niveau.*

*Après une expérience d'au moins cinq années de direction de projets ou de gestion de centres de profit, bénéficiant d'une large autonomie dans le cadre d'un concept et d'un réseau rigoureux et structurés, la rémunération prévue est comprise entre 250 et 320 KF, selon le profil et l'expérience.*

*Merci d'adresser votre dossier de candidature au Président de* ***ENVIE DEVELOPPEMENT*** *- 39 bd Magenta 75010 PARIS.*

MEDIAPA

---

Important organisme, spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication, recrute son

## Directeur ingénierie/études

Sud-Ouest — 300/350 KF

Véritable spécialiste des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, particulièrement intéressé par l'impact de celles-ci sur l'évolution de la Société, vous développez et dirigez ce département.

Dans ce cadre, vous assurez : • l'animation d'une équipe de chargés de missions • le montage de partenariats locaux, nationaux et européens, privés et publics, sur des projets liés à la mise en oeuvre des NTIC • la recherche de financements et subventions pour la réalisation et la commercialisation de ces projets • la réalisation de prestations et d'études commandées par les différents partenaires (entreprises, collectivités, institutions), la coordination des actions de ces derniers.

Ce poste nécessite une réelle compétence dans le domaine des nouvelles techniques de communication et dans la conduite de projets (élaboration et mise en oeuvre de business plans, responsabilité des budgets, management d'équipes...), ainsi qu'un bon sens relationnel. Une connaissance des milieux institutionnels serait un plus indéniable.

Agé d'au moins 35 ans, cadre de formation supérieure technique et/ou commerciale, bilingue anglais, vous serez à même de vous approprier rapidement les outils et techniques en place.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, photo, lettre de motivation et prétentions) sous la réf. 95/55, à notre Conseil **PALMER INTERNATIONAL, 111 bis rue de Courcelles, 75017 Paris.**

**Palmer INTERNATIONAL**

---

## Assistante de Président

***Bilingue anglais-français***

Le Président d'un groupe international recherche son assistante.

*Vous l'assisterez dans l'ensemble de ses activités nationales et internationales et prendrez en charge la coordination de son secrétariat dont vous assurerez vous-même la partie la plus confidentielle.*

A 35 ans environ, vous avez acquis en tant que secrétaire de direction un professionnalisme qui vous permet d'accéder à un assistanat extrêmement opérationnel et de très haut niveau *sans en craindre la charge.*

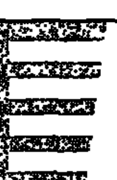
De culture et de formation internationales, vous êtes parfaitement bilingue anglais-français (et si possible trilingue espagnol).

Votre rigueur, votre disponibilité et votre éthique vont de pair avec d'excellentes qualités relationnelles.

Le poste est basé à Paris, avec des déplacements à prévoir en Province.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. M/1180/A portée sur lettre et enveloppe à CURRICULUM 6 passage Lathuile 75881 Paris cedex 18 qui transmettra.

---



**Important Office Public Départemental d'H.L.M. du Sud-Est de la France renforce ses structures et recrute son**

## *DIRECTEUR DU SERVICE TECHNIQUE*

■ ***Ingénieur Subdivisionnaire ou Ingénieur en Chef de la Fonction Publique Territoriale ou fonctionnaire d'Etat en position de détachement,*** vous avez une expérience confirmée et réussie dans le bâtiment, de préférence dans le secteur du logement social.

■ Vous maîtrisez parfaitement les processus de construction et de maintenance du patrimoine, ainsi que les contraintes réglementaires liées à la gestion des marchés publics. *Homme de terrain et gestionnaire rigoureux,* vous avez mis en place des outils de planification, de contrôle et de suivi de budgets et de gestion des opérations.

■ Manager reconnu, vous possédez les qualités d'organisation *indispensables* à la surveillance des chantiers et à la planification des tâches de votre service. Vous veillez également au respect des délais d'exécution des travaux dont vous avez la charge et plus globalement à celui de la programmation pluriannuelle.

■ ***Cadre supérieur, membre du Comité de Direction, vous aurez en charge la Direction du Service Technique.*** A ce titre, vous serez l'expert auprès de la Direction en matière de stratégie d'investissement et vous serez responsable du montage technique des opérations de constructions neuves et de réhabilitation, dans une optique de maîtrise des coûts et d'amélioration de la qualité du bâti. Vous agirez de plus en collaboration avec la direction des agences décentralisées *dans le domaine du gros entretien et des grosses réparations.*
**Rémunération** : Statutaire + régime indemnitaire + 13ème mois.

Merci d'adresser sans tarder votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle, sous la référence H428/M à Monique HERBET - ERNST & YOUNG CONSEIL - *Tour Manhattan* - Cedex 21 - 92095 PARIS-LA DEFENSE 2.

**ERNST & YOUNG** CONSEIL

Austin Knight

---




***Dans le cadre de la décentralisation des compétences en matière de formation professionnelle des jeunes***

**LE CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE recherche son**

## CHEF DU SERVICE "PUBLIC JEUNES"

Vous avez une formation supérieure et une expérience indispensable de quelques années dans le milieu de la formation professionnelle.

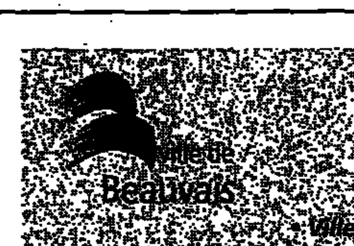
En relation directe avec le Directeur de la Formation, vous contribuerez à la définition de la politique de formation professionnelle des jeunes et en assurerez la mise en oeuvre au travers de l'application de la loi quinquennale.

Vos qualités relationnelles, votre rigueur dans le suivi des projets ainsi qu'une bonne connaissance des collectivités locales seront vos principaux atouts.

Recrutement par détachement, mutation ou par contrat *de 3 ans renouvelable.*

***Merci d'envoyer votre candidature et prétentions au Conseil Régional de Picardie - Direction des Ressources Humaines - 11, Mail Albert 1er - BP 2616 - 80026 AMIENS CEDEX 1.***

---




**dans le cadre du Contrat de Développement Urbain (CDU)**

## UN CHARGÉ DE MISSION
**RESPONSABLE DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION.**

Sous l'autorité du Chef de Projet du CDU, intégré à l'équipe opérationnelle, vous serez chargé de l'animation et du développement de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Dans ce cadre, votre mission consistera à :
■ animer, développer et coordonner le réseau de partenaires présents dans la MEF afin d'en faire une plate-forme de services liés à l'emploi et à la formation professionnelle,
■ faciliter la mise en oeuvre de projets communs entre ces *différents partenaires, assurer leur suivi et leur évaluation,*
■ inscrire la MEF dans un partenariat économique à l'échelle de la ville.

Pour mener à bien cette mission, vous bénéficiez d'une expérience confirmée en développement local et d'une bonne connaissance des acteurs et dispositifs d'insertion par l'économique.
*Vos capacités d'écoute, de négociation et de travail en équipe* sont vos atouts majeurs.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV *détaillé + photo) à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Direction* des Ressources Humaines, BP 330, 60021 BEAUVAIS CEDEX.

safari

---

TOULOUSE

**ECOLE D'INGENIEURS RECRUTE DANS LE CADRE DE SON DEVELOPPEMENT**

Le groupe d'enseignement supérieur privé de l'école supérieure d'agriculture de PURPAN associe formation d'ingénieurs (700 étudiants), recherche, conseil et pépinière d'entreprises. Nous sommes passionnés par la formation des hommes et leur accompagnement pendant leur temps de formation. Nous travaillons en équipes pour répondre à des enjeux économiques. Nous vous demanderons d'allier l'excellence professionnelle à une éthique portée naturellement vers le service des personnes et du corps social. Nous recherchons quatre

## Professeurs-chercheurs ou professeurs-consultants

Bac + 5 mini - Doctorat souhaité

### Gestion financière
Senior connaissant si possible le secteur agricole. Il devra contribuer au développement d'un secteur réputé de l'école et pratiquer le conseil aux entreprises.

### Stratégie des entreprises agro-alimentaires ou agro-industrielles
Issu de l'*enseignement* supérieur ou de l'industrie, expérimenté, il formera nos étudiants aux méthodes d'analyse stratégique des entreprises. Il connaîtra personnellement un des grands secteurs d'emploi de nos ingénieurs, agro-alimentaire, agro-fourniture ou agro-industrie.

### Zootechnie générale
30/35 ans, ingénieur agro + thèse ou vétérinaire + thèse ou expérience, il complétera notre équipe de zootechnie avec une orientation nutrition animale. Il s'intéressera aux questions techniques de la filière industrielle correspondante.

### Techniques agro-alimentaires
*Ingénieur + expérience* industrielle, *doctorat* très souhaité, il coordonnera les enseignements relatifs aux techniques agro-industrielles. Comme chercheur, il apportera une compétence technologique à une équipe pluridisciplinaire menant des travaux sur la définition de la qualité des matières premières agricoles, et son évolution au cours des transformations agro-alimentaires.

*Envoyer CV, lettre de motivation circonstanciée, aspirations, à :*
Ecole supérieure d'agriculture de PURPAN
Secrétariat du directeur - 75, voie du Toec, 31076 Toulouse Cedex.

MEDIA SYSTEM

---

***Mensuel grand public recherche un*** **RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT**

*Au sein d'une équipe d'une vingtaine de personnes, vous seconderez* le Rédacteur en chef dans la conception et la réalisation de notre mensuel.

Polyvalent, vous assurerez toute la coordination de l'editing, participerez à la définition des sujets ainsi qu'à la rédaction d'articles, ou à la commande de ces derniers et à leurs rewriting.

Vos compétences techniques, votre capacité au management ainsi que votre aisance relationnelle vous permettront d'animer et coordonner avec succès l'activité de l'ensemble des journalistes.

De niveau supérieur, les candidats devront justifier d'une expérience de 5 ans minimum dans un poste équivalent. Anglais indispensable.

Familiarisés à l'encadrement, ils maîtriseront également les techniques rédactionnelles, d'editing et de PAO.

Merci d'adresser lettre, CV, photo *(sous réf. 9019)* à :

*LE MONDE Publicité - 133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08*

---

LA CAISSE AUTONOME NATIONALE de la SÉCURITÉ SOCIALE dans les MINES

**recrute par concours pour ses services de Paris en septembre 1996**

## 1 CHEF DE SERVICE

rémunération mensuelle brute : 10 350F (plus primes)
- licence ou équivalent
- moins de 28 ans au 1er janvier 1996

La caisse autonome nationale n'adressera plus de dossiers d'inscription au-delà du 12 juillet 1996

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 19 JUILLET 1996**

**pour tous renseignements, s'adresser à la CANSSM**

**Service du personnel - 77 avenue de Ségur - 75714 PARIS CEDEX 15 - ☎ (1) 45 66 35 92**

# LE MONDE DES CADRES



GEB

"Les produits solution"

Nous sommes une PMI (CA 133 MF - 135 personnes) spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de consommables chimiques tels que : mastics, colles, produits d'étanchéité. Leader reconnu dans les secteurs sanitaire, chauffage et plomberie, nos produits sont distribués auprès des négoces professionnels, GSB et dans le milieu industriel. Nous recherchons :

## Organisateur *HF*

***Assurer l'interface entre les utilisateurs et le service informatique***

**Bobigny - 93**

- En étroite collaboration avec notre direction et au sein d'une équipe, vous assurez l'interface entre les besoins des utilisateurs (ventes, administration des ventes, finance, production...) et le service informatique, afin de faciliter l'activité de chaque collaborateur dans le cadre du développement de nouveaux outils. A l'écoute de vos «clients» internes, vous participez bien-entendu aux différentes phases des projets : définition du cahier des charges, installation, maintenance...
- La trentaine, de formation ESC / ING / MIAGE, **vous possédez une expérience commerciale et gestion en entreprise**, ainsi qu'un savoir-faire relationnel bien développé.

C'est par votre sens du service et du dialogue lié à vos qualités d'écoute, d'analyse et de pédagogie, que vous serez apprécié(e) des utilisateurs et optimiserez l'efficacité de vos actions pour faire progresser l'entreprise.

UN des TROIS

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions), sous référence TL 9632 G, à UN des TROIS Ressources Humaines - 101, rue Saint-Lazare 75009 Paris

Conseil en dynamique Humaine

RH&A

## Chargé de Mission

Ambassadeur de notre organisme professionnel national, nous vous proposons de prendre en charge :

- le conseil et l'assistance aux responsables professionnels ou aux collaborateurs de nos structures locales.
- la représentation de notre organisme dans ces instances pour expliquer la politique aux adhérents, répondre à leur questions et retransmettre leurs idées et préoccupations.
- l'animation et le pilotage de groupes de travail et de réflexion (définition de contenu de formation, conception d'outils d'animation, rédaction de plaquettes ou brochures, ...).

Titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau Bac+4, type I.E.P droit ou gestion, vous avez acquis une expérience professionnelle variée de plus de 10 ans dans des postes à responsabilité.

Goût des contacts, rapidité d'esprit, sens politique, force de conviction et disponibilité sont les qualités que vous avez su exprimer et qui vous seront indispensables pour réussir dans cette mission.

Si vous souhaiter développer vos talents en matière de communication et d'animation, merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions en précisant la réf. CM/96 sur lettre et enveloppe à Publipanel - 13, rue Rosenwald 75015 Paris, qui transmettra en toute confidentialité.

Poste basé à Paris avec de fréquents déplacements.

Publipanel

**Les éditions Belin**
**Paris 6ème**

**réputées pour leurs collections scolaires, universitaires et scientifiques, recherchent pour accompagner leur développement un :**

## Editeur scientifique

Responsable de projets, vous participez à la réalisation des ouvrages de nos collections scientifiques. Vous coordonnez les différentes opérations jusqu'à leur finalisation.

De formation Bac +5 en Sciences Physiques (École d'Ingénieur ou Université) vous avez une première expérience d'environ 3 à 5 ans dans la recherche, l'enseignement ou l'édition.

Pour une première rencontre, merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence 2294 à Claude Jacquemain - CURSUS CONSEIL - 8, rue Jean Goujon - 75008 Paris.

CURSUS CONSEIL
PARIS - NEW YORK

# GESTION - FINANCE

sanofi CHIMIE

SANOFI, société industrielle plurinationale, présente essentiellement en Santé Humaine, Parfums et Produits de Beauté, avec un CA de 40 milliards de Francs y compris affiliés, doit sa réussite à la richesse de ses 35.000 collaborateurs répartis dans 100 pays ; des [illegible] femmes animés par le même esprit d'ouverture [illegible] un sens aigu du dialogue et la capacité à anticiper, [illegible] réaliser...
[illegible], 1 000 personnes dans le monde, [illegible] gestion de 3 sites industriels importants [illegible] dans la Chimie de synthèse et assure le suivi de [illegible] développement. Au sein de cette division, nous [illegible]

## [illegible]leur de Gestion Chimie

[illegible] chargé de la coordination du contrôle de gestion [illegible] de nos activités. Dans le cadre de cette [illegible] analysez et commentez les résultats [illegible] participez avec la Direction Industrielle à [illegible] des budgets et plans, assurez le suivi [illegible] de nos approvisionnements de principes [illegible] êtes en outre le garant d'un reporting efficace [illegible]

[illegible] formation, vous possédez un troisième cycle [illegible] ans minimum d'expérience dans un [illegible]mique proche de la Chimie. La maîtrise de [illegible] nécessaire.

[illegible] lettre de motivation, CV et prétentions [illegible] EP/96.19 à Elisabeth Picard - 82 avenue [illegible] 94250 Gentilly

Groupe français très dynamique et performant, présent dans 60 pays, réalisant un CA de 16 milliards avec 16 000 personnes, recherche pour sa division la plus importante, son

## RESPONSABLE REPORTING & CONSOLIDATION

### *POSTE TRES EVOLUTIF*

Vous prendrez en charge la consolidation et le reporting de toute la division internationale en constant développement (actuellement 70 entités) incluant des actions de formation auprès des nouvelles filiales. Vous animerez une équipe de 5 personnes.

De formation ESC + DESCF, vous justifiez d'une expérience de 5 ans très significative en cabinet ou groupe international. Ce qui vous caractérise, c'est votre professionnalisme, vos qualités de communication et votre ouverture d'esprit. La pratique de l'anglais est indispensable, l'espagnol souhaité.

Poste basé à Paris sud, déplacements en France et à l'étranger.

**Possibilités d'évolutions importantes en France ou à l'étranger pour un candidat de valeur.**

Merci d'adresser votre dossier de candidature, sous la référence 315/6/EC à **NICOLE ANCESSI CONSEIL** - 19, rue de La Trémoille, 75008 Paris, qui l'étudiera en toute confidentialité.

OPQCM




SURAVENIR

L'implication de ses actionnaires et de leurs réseaux (plusieurs fédérations de CRÉDIT MUTUEL, regroupant 700 points de vente), la performance de ses produits (notamment dans le domaine de la prévoyance et de l'assurance-vie) ainsi que le dynamisme de ses équipes ont permis à la société **SURAVENIR** - 35 collaborateurs - 6 Mds de F de CA en 1995 - d'acquérir en 11 ans une réelle notoriété nationale. Pour accompagner son développement, elle crée un poste d'

## Ingénieur en Organisation

**Diplômé d'une grande Ecole de Commerce ou d'Ingénieurs,** vous avez acquis 2 à 3 ans d'expérience dans le secteur de la Banque, de l'Assurance ou du Crédit ou au sein d'un cabinet d'organisation. Vous savez conduire un projet, actualiser vos connaissances des systèmes informatiques, des outils bureautiques et suivre les évolutions technologiques.

**Votre autonomie, votre capacité d'analyse et votre sens du travail en équipe** vous permettront de mener à bien des missions d'organisation et de réflexion stratégique (mise en place de systèmes d'information, redéfinition et optimisation de fonctions et processus, ...).

**Pour ce poste évolutif,** situé dans un environnement géographique attractif, merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo, sous réf. IO/LM à notre conseil : Olivier PLESSE - **OUEST RESSOURCES HUMAINES - 32 rue Tronjolly - 35000 Rennes,** qui vous garantit discrétion et réponse. Les premiers entretiens pourront se dérouler à Paris.

ORH

## Directeur Administratif et Financier

**Laboratoire d'Analyse et de Contrôle agro-alimentaire Ile-de-France recherche son Directeur Administratif et Financier.**

■ Rattaché au P.-D.G., vous avez en charge, pour trois laboratoires, une mission opérationnelle de gestion, de réalisation et de contrôle en : comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, gestion financière et fiscale, gestion sociale, organisation, méthodes et outils. Vous animez une équipe de 6 personnes.

■ A 35 ans, avec un diplôme de grande école de gestion complété par un DESCF, vos connaissances du secteur agro-alimentaire et votre expérience réussie en PME vous confèrent la maîtrise des techniques et des responsabilités. Votre personnalité, vos qualités relationnelles vous permettent d'évoluer dans un milieu scientifique en rapport avec la clientèle grands comptes. La pratique de l'anglais est souhaitée.

*Merci d'adresser lettre, CV, photo sous référence MI/AG/16/ à KPMG Fidorga, 747 rue des Apothicaires, 34196 Montpellier Cedex 5.*

KPMG Fiduciaire de France

CAPFOR ATLANTIQUE a développé un DÉPARTEMENT FINANCES qui traite l'ensemble des dossiers ressources humaines et organisation des entreprises de ce secteur. Pour renforcer nos équipes de consultants Séniors, nous recherchons des

## CONSULTANTS BANQUES/ASSURANCES

Véritables partenaires possédant une expertise dans les domaines financiers ou des assurances et aptes à développer un portefeuille de clients «grands comptes»

Agés de 30 à 40 ans, de formation supérieure, ils sont autonomes, maîtrisent l'ensemble des techniques de gestion ressources humaines, et par leurs qualités relationnelles s'intègrent rapidement au sein de notre équipe.

Adresser dossier de candidature dont lettre manuscrite + CV + Photo sous la réf. JC/GL à CAPFOR ATLANTIQUE SA - BP 1507 - 44315 Nantes cedex 03.

Évidence

*Des Hommes au service de la communication*




Filiale de MATRA HACHETTE et d'ERICSSON, MET COMMUTATION propose aux Opérateurs de Télécommunications des solutions clés en main pour réseaux téléphoniques fixes, mobiles, accès et large bande. Notre entreprise, et ses équipes au service des Opérateurs, renforce ses compétences autour de nouvelles technologies et recherche dans le cadre de l'expansion de ses activités son

## RESPONSABLE DU CONTRÔLE DE GESTION

**ANGLAIS COURANT**

Collaborateur direct de notre directeur financier, vous animez et coordonnez l'Equipe du contrôle de gestion (usine, technique, commercial, opérations) en adaptant les méthodes et objectifs aux évolutions de la société. Vous contribuez en particulier au développement du rôle de conseil des contrôleurs, qui s'impliqueront davantage dans l'approche métier ou projet auprès de leurs interlocuteurs opérationnels. Vous assurez la mise en application des directives et l'information de la direction générale dans votre domaine de compétences.

De formation supérieure technique doublée d'une expertise en gestion/finances, vous désirez valoriser une dizaine d'années d'expérience en milieu industriel de haute technologie ainsi qu'une solide compétence en contrôle de gestion. Outre une réelle autorité de compétences, vous disposez d'une aptitude confirmée à l'animation d'équipe.

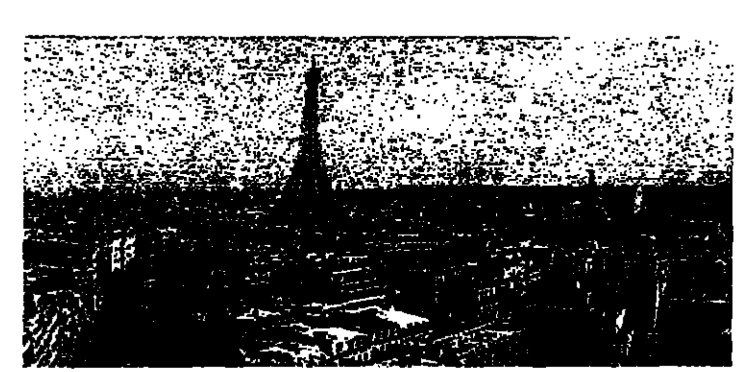
Ce poste est situé à Massy (banlieue sud Paris), au sein d'une entreprise évoluant dans un contexte international en pleine mutation, riche d'opportunités.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 avenue Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 51.4048/LM, portée sur lettre et enveloppe.



## CONSEIL ET AUDIT

# Talents & Expertises.



La force du réseau de PRICE WATERHOUSE (8 000 consultants) est au service de nos clients et de nos collaborateurs. Il permet le développement et le transfert de compétences. Nos experts issus de tous pays mettent en oeuvre les meilleures solutions possibles dans les contextes techniques et culturels les plus variés. En nous rejoignant, vous aurez l'opportunité, au sein d'équipes multinationales, de conseiller nos clients présents sur plusieurs continents.

**Nous avons besoin de vos talents pour dépasser les frontières avec nos clients.**

### BANQUE & FINANCE

Après une formation grande école de commerce ou ingénieur, vous avez acquis une expérience professionnelle réussie d'au moins 3 ans dans les métiers de la banque ou au sein d'une direction fonctionnelle de banque française ou étrangère de premier plan. Vous possédez un réel savoir-faire dans les domaines de l'organisation, du contrôle de gestion et des risques, des opérations de Banque Commerciale et/ou de Banque de Marché (dette/change, titres, produits dérivés...).

Vous interviendrez sur des projets d'organisation, de définition et de mise en place de systèmes d'information et de gestion auprès de grandes banques françaises et internationales

**Réf. 06/BA**

### ASSURANCE

Diplômé(e) d'une grande école (d'ingénieur ou de commerce), vous possédez trois à cinq ans d'expérience acquise dans un cabinet de conseil ou dans une compagnie d'assurance à un poste opérationnel, informatique, commercial, de back-office production ou sinistres, d'organisation ou de contrôle de gestion.

Vous interviendrez sur des missions d'organisation, de pilotages de projets, de conception de systèmes de gestion, d'amélioration des performances commerciales, de maîtrise des coûts et des risques, de refonte des systèmes d'information.

**Réf. 06/ASS**

### INDUSTRIE

Diplômé(e) d'une grande école (d'ingénieur ou de commerce), vous possédez 2 à 5 ans d'expérience opérationnelle acquise en entreprise industrielle ou dans un cabinet de conseil ou d'audit, dans les domaines de la comptabilité, la gestion financière, le contrôle de gestion, la logistique industrielle ou la gestion de production. Une expérience de mise en place de progiciels (ORACLE, SAP, JDE, DBS...) serait un atout supplémentaire. Vous interviendrez sur des missions d'organisation, de Business Process Reengineering, de gestion du changement et de conception de systèmes d'information et de gestion auprès de grands groupes industriels internationaux. **Réf. 06/SG**

Intégré(e) à PRICE WATERHOUSE, vous ferez partie d'une équipe pluridisciplinaire de haut niveau et serez chargé(e) de définir et d'appliquer des solutions pour nos clients. Pour ces trois postes, l'anglais professionnel est indispensable. Les postes sont basés à Paris et des déplacements ponctuels à l'étranger sont à prévoir.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous référence choisie à Catherine VERDIER-CRASSOUS, **PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS,** Tour AIG, 34 place des Corolles, 92908 PARIS La Défense 2 (Courbevoie).

***Price Waterhouse Management Consultants***



LBW - photo IMAGE BANK - [illegible]

## GESTION – FINANCE



les mutuelles du mans assurances

***Un des principaux groupes d'assurances français, recherche pour son activité réassurance (2,3 milliards de francs de CA dont 80 % à l'étranger) son***

# Responsable Marché Français

*département réassurance*

**Le Mans (72)**

Intégré à la Direction des Affaires Internationales, vous pilotez l'activité acceptation en traités IARD pour l'ensemble de ce marché stratégique pour le groupe. Outre l'entretien des relations avec la clientèle existante, vous prenez en charge la prospection auprès des courtiers et des cédantes afin de développer le portefeuille.
Ces responsabilités peuvent être élargies à d'autres territoires en fonction de votre profil.

Agé de 30-35 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, votre expérience d'un minimum de 5 ans a été acquise en qualité de souscripteur/responsable de marché dans le secteur de la réassurance et vous maîtrisez couramment l'anglais.

Adresser CV + Photo + N° de tél + rémunération actuelle à **Xavier Logeais, Michael Page Finance, Banque & Comptabilité**, 3, boulevard Bineau, 92594 Levallois Perret Cedex, ou **taper votre CV sur 3617 code MPage** *(Connexion 1,48F/Mn)* sous référence XL13978

**Michael Page Finance, Banque & Comptabilité**
***Le Spécialiste du Recrutement Financier***

**BANQUE INTERNATIONALE**
présente dans plus de 30 pays dans le Monde recherche pour sa succursale France un

# *Cambiste Junior*

***Vous avez une expérience d'une à deux années du même poste. Cette fonction est évolutive vers d'autres produits (SWAPS / OPTIONS...).***

***De formation supérieure E.S.C. - DESS / Finances, vous avez des aptitudes à la modélisation mathématique. La maîtrise de l'anglais et/ou de l'espagnol sont indispensables pour réussir dans ce poste qui requiert rigueur, intégrité, sens relationnel et capacité à travailler en équipe.***

***Merci d'adresser lettre de motivation, CV et références sous N° 97712/LM à EURO RSCG FUTURS - 2, rue de Marengo - 75001 PARIS qui transmettra.***

★ EURO RSCG FUTURS

# LE MONDE DES CADRES



**RESSOURCES**
CONSULTANTS FINANCES

**Nous sommes depuis sept ans l'un des spécialistes, reconnus auprès des Collectivités Territoriales, du**

**Conseil en ingénierie financière locale**

**Nos clients - plus de 100 Collectivités Locales - attendent de nous, dans les domaines des Audits financiers et Etudes prospectives, des Montages financiers intercommunaux, des recommandations pertinentes pouvant aller du conseil stratégique et de l'ingénierie financière jusqu'à la modélisation/progicialisation d'outils d'expertise pour l'aide à la décision et à la formation spécialisée des utilisateurs.**

**Pour rejoindre, renforcer et enrichir notre équipe de vingt personnes, nous recherchons :**

### CONSULTANT SENIOR H/F EN FINANCES LOCALES (réf. 60543)

A 30-35 ans environ, vous êtes un expert reconnu dans le domaine de **l'analyse financière locale ou de l'économie publique**. Vous mènerez des missions d'expertise complexes pour le compte des plus grandes collectivités françaises. Vous participerez au comité technique de recherche/développement définissant les évolutions des méthodes et modèles d'analyse financière locale.
Vous pourrez évoluer rapidement vers un poste de responsable d'une nouvelle antenne géographique.

### CONSULTANT JUNIOR H/F EN FINANCES LOCALES (réf. 60544)

A 25-30 ans environ, vous justifiez d'une première expérience réussie **en matière de recherche ou d'études en économie ou finances publiques locales.** Nous vous confierons des études de cas, des formations aux logiciels d'expertise, de missions d'études financières....
Diplômes requis pour ces postes : Bac + 5/Doctorat d'Université de Sciences Eco, Grandes Ecoles de Gestion, ENST.
Localisation : Paris, Rennes, Toulouse.
Nous vous proposons de vous impliquer techniquement et relationnellement dans la croissance régulière et maîtrisée de notre activité de conseil, au sein d'une structure créative et exigeante. Vous bénéficierez en outre de puissantes bases de données, construites à partir de nos 400 références clients. Nous attendons de vous des qualités propres à notre métier : rigueur intellectuelle, esprit d'équipe, sens de l'engagement personnel, réponse aux attentes des clients, réelles capacités pédagogiques.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV complet, et rémunération actuelle sous référence choisie à : Monsieur le Président Directeur Général
RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES
8, rue du 7ème d'Artillerie - 35000 RENNES.

OBC

*TDF, premier diffuseur de radio et de télévision, société anonyme au sein d'un groupe prestigieux (Cogecom-Groupe France Telecom), avec ses 4 000 professionnels de l'audiovisuel, TDF exporte son savoir-faire dans le monde entier et réalise un chiffre d'affaires de plus de 4,5 milliards de francs. A la pointe de la technique, nous innovons en permanence pour faire évoluer les nouveaux services de diffusion des images, du son et des données et nous recherchons un acheteur senior.*

*De formation supérieure, idéalement DESS achats, vous justifiez d'une expérience de 5 à 8 ans dans la fonction achats.*

*Vous vous distinguez par :*
*- un mode relationnel alliant fermeté naturelle et intégrité,*
*- votre sens pédagogique,*
*- vos capacités d'animation et de persuasion.*

*Nous vous proposons d'élargir votre champ d'action !*

*Vous aurez la responsabilité du traitement des demandes d'achat émanant des clients internes, en appliquant la politique définie par TDF, dans les conditions optimales de prix et en évaluerez les résultats.*

*Votre mission s'articulera autour de plusieurs axes :*
*- l'analyse des marchés pour connaître parfaitement les couples produits/fournisseurs potentiels (performances technologiques des produits, capacité de R & D, solidité financière, références, etc.),*
*- l'étude en interne des besoins et leur formalisation,*
*- la consultation des fournisseurs à partir d'un cahier des charges établi par un prescripteur et la négociation des prix, des délais, de la qualité/fiabilité et du service,*
*- l'évaluation du risque,*
*- les négociations d'achat et le choix du fournisseur,*
*- l'assurance du respect des engagements réciproques,*
*- la participation à l'élaboration des actes d'achat,*
*- la participation à l'évaluation globale de la performance des fournisseurs et la vérification de l'adéquation gains attendus/gains réalisés.*

*Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous la réf. AC/LM à TDF, Pascal Foulachon, Département Développement des Carrières, 21-27, rue Barbès, 92542 Montrouge Cedex.*

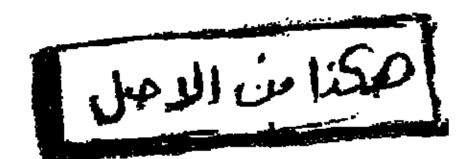
# *Acheteur senior*

*rattaché au chef du département achats*

**L'ESPRIT DES ONDES**




Jonction








# MARKETING/FONCTION COMMERCIALE

**MEDIA SYSTEM** GROUPE PUBLICIS

# Chef de publicité H/F

## Marseille

***Apportez votre imagination et votre rigueur***

Media System Sud, 1re agence du Sud de la France spécialisée en communication pour les Ressources Humaines, filiale du groupe Publicis, renforce ses structures et recherche un chef de publicité.

Jeune diplômé bac + 3/4 (Sciences-Po Aix, ESC, Maîtrise de communication, CELSA, école de journalisme...), à 27/30 ans environ, vous possédez une expérience réussie dans le conseil ou la vente de services, si possible, dans notre région.

Vous prendrez en charge le conseil auprès de nos clients et vous définirez avec eux les opérations de communication à mettre en place, les messages à concevoir, les supports à utiliser.

Nous comptons sur vos capacités de réflexion, votre aptitude à rédiger et votre aisance dans les contacts commerciaux pour établir des relations de qualité.

La maîtrise de l'anglais serait un plus.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Marc Messina, Media System, 46, bd Longchamp, 13001 Marseille.

---

**JCDecaux**

Pour dynamiser nos ventes : votre enthousiasme et votre talent !

**Leader européen du Mobilier Urbain, notre groupe de dimension internationale fonde sa notoriété sur la créativité et la qualité de ses produits et prestations.**
**Depuis 30 ans, nous avons équipé plus de 1 000 villes en Europe.**
**Les relations privilégiées que nous avons su créer et entretenir avec les collectivités locales et les annonceurs sont le garant de notre succès.**
**Pour développer la vente de nos espaces publicitaires au plan national, nous recherchons un**

## COMMERCIAL DE TRÈS HAUT NIVEAU

*Au sein de notre Direction Commerciale France, basée à Neuilly (92), vous apprendrez toutes les richesses de notre métier et ses complexités.*

*Excellent vendeur, vos qualités relationnelles et votre aptitude à la négociation vous permettront de vous imposer comme l'interlocuteur privilégié de nos clients : grands groupes internationaux, agences de communication et de publicité.*

*A 35 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur (HEC, Sup. de Co...), vous êtes un professionnel de la vente.*

*Homme de terrain, votre aisance relationnelle vous permet de vous adapter à des interlocuteurs de tous niveaux.*

*Votre réussite dans ce poste vous permettra de saisir, à moyen terme, de réelles opportunités de carrière au sein de notre groupe.*

*Si cette mission vous motive, merci d'adresser, en indiquant la référence B60507, votre dossier de candidature (lettre manuscrite et CV avec photo) à notre Conseil, FAVEREAU CONSULTANTS, Béatrice Galievsky, 52 rue de la Fédération, 75015 Paris.*

**JCDecaux**

---

*Importante Société française (1000 personnes, CA 1 milliard de F.) avec une forte notoriété dans un domaine de haute technologie, crée le poste de*

# Chargé(e) de Communication
## auprès du Président

Notre environnement bouge, de nouvelles opportunités s'ouvrent, nos métiers évoluent. Dans ce contexte de mutations, nous souhaitons faire de notre communication interne et externe un vecteur de changement de culture et d'image.

Vous auriez autour de 35 ans, avec une formation supérieure scientifique et/ou économique.
Vous avez contribué à positionner une grande entreprise sur ses marchés et à développer le sentiment d'appartenance de son personnel.

Vous maîtrisez la panoplie des outils (publication, journal, newsletters, événements)... et vous avez le talent. Alors, bienvenue à votre candidature.

Merci de vous faire connaître auprès de Catherine ROZES sous réf. 130 M à PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail 75002 PARIS.



plein emploi
conseils en ressources humaines

---

**AVEYRON**

# chef de projet tourisme culturel

**Le Conservatoire Larzac, Pays Templier et Hospitalier,** est une association portée par les **Collectivités Locales** et liée au **Département.** Elle s'appuie également sur un Conseil Scientifique. Elle vient d'être créée pour développer un projet de tourisme culturel en Aveyron et en obtenir des retombées économiques. Elle vous propose d'en prendre la responsabilité.

Votre mission :
**Agissant en véritable entrepreneur de tourisme culturel vous :**
- montez et assurez la conduite du projet de valorisation des cités Templières et Hospitalières intégrant la conception d'un Centre International d'Interprétation,
- animez et coordonnez la démarche avec l'ensemble des partenaires,
- gérez l'équipe,
- recherchez des mécénats,
- concevez et commercialisez des produits liés au projet.

Votre profil :
- formation supérieure,
- formation en aménagement de tourisme culturel ou expérience équivalente,
- forte motivation pour une démarche de développement en milieu rural,
- bonne connaissance de l'Anglais.

Une expérience dans un poste similaire serait un atout important.

Conditions à débattre. Lieu de résidence Millau ou environs.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
Catherine JULIEN - MLM CONSEIL (Réf. 6602)
37, rue de l'Industrie - 31000 TOULOUSE

---

# CHEF DES VENTES - SECTEUR TOURISME

**Compagnie de tourisme maritime en voie de développement recherche :**

## *UN CHEF DES VENTES RÉGIONAL*

Il devra avoir:
- Une expérience de 10 à 15 ans dans le commercial secteur du tourisme,
- Une connaissance approfondie des réseaux de distribution (de préférence dans le marché haut de gamme),
- Un esprit commercial affirmé, du dynamisme, un excellent relationnel, une bonne expression orale, une présentation soignée,
- Basé à Paris, le poste implique des déplacements fréquents en province exigeant de posséder une voiture personnelle,
- Il recevra des directives et rendra compte au Directeur Général,
- Salaire annuel de 200 à 240.000 F. selon l'expérience du candidat plus intéressement sur objectifs.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., et photo sous référence 9017 à :
*Le Monde Publicité - 133, avenue des Champs Elysées - 75409 PARIS Cedex 08*

# JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

*Disneyland® Paris recherche pour sa direction juridique :*

# *Juriste d'affaires expérimenté*

**H/F**

■ *Pour ce poste à dominante droit bancaire et financier, le titulaire gère l'ensemble des questions juridiques relatives aux financements, aux relations avec les banques et les investisseurs en France et à l'étranger et au droit des sociétés. Rattaché au directeur juridique du groupe, il anime une petite équipe chargée du montage juridique des opérations et travaille en concertation avec la direction financière de la société.*

■ *De formation supérieure en droit des affaires (maîtrise, troisième cycle), bilingue français/anglais, vous avez impérativement une expérience de 4/5 ans en droit bancaire et financier. Autonome, disponible, vous posssédez d'excellentes aptitudes relationnelles et un très bon esprit d'équipe. Votre tonus, ainsi que vos qualités de rigueur et d'imagination pourront pleinement s'exprimer dans une entreprise passionnante.*

■ *Merci de contacter Frédéric Foucard au (1) 47 23 37 00 ou de lui adresser un dossier complet, sous la référence 3135/FMF, à Norman Parsons, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris ou par fax au (1) 47 23 38 00.*




---

# SATISFAIRE LES GOUTS DE SES CLIENTS C'EST D'ABORD INTEGRER CEUX DE SES COLLABORATEURS

***Eurest (3 mds de CA, 7 800 collaborateurs) est, avec 1 300 restaurants, le numéro 3 de la restauration collective en France. Pour continuer son expansion, avec la volonté de devenir la référence qualité de la profession sur ses produits, ses services comme ses Ressources Humaines, Eurest recherche un jeune collaborateur à fort potentiel.***




A 35 ans environ, rattaché au DRH Groupe, vous êtes un acteur majeur de la Gestion des Ressources Humaines de l'entreprise. Assisté par trois Chefs de Service (Juridique, Social, Paie), vous contribuez à l'élaboration des plans d'actions de la politique Ressources Humaines dans ces domaines, et veillez à leur mise en application.

Vous suivez et développez les systèmes d'appréciation et de rémunération, définissez et assurez la production des indicateurs RH, participez à l'animation fonctionnelle des DRH régionaux.

Interlocuteur privilégié des partenaires sociaux au plan national, vous maintenez le meilleur climat social par la qualité de vos contacts. Vous préparez et participez aux réunions de négociations collectives et CCE.

Pour réussir, votre autorité naturelle, votre sens du dialogue, votre anticipation seront vos meilleurs atouts. Vous alliez à une formation Bac + 4/5 (Droit Social + GRH) une expérience de 7 à 10 ans.



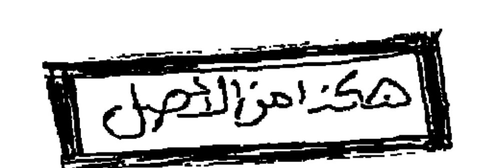
*Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions à Eurest France, Service Recrutement, 189/193 Bld Malesherbes, 75838 Paris Cedex 17.*

**Notre différence, c'est d'intégrer la vôtre.**

MEDIAPA – Photo : Superstock

# JURISTES – RESSOURCES HUMAINES





# JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

# LES DIRIGEANTS






Dans le cadre de l'ambitieux projet d'entreprise - Projet 2001 - le Directeur Général de l'INSTITUT TEXTILE DE FRANCE (ITF) renforce l'équipe managériale par un

## Directeur de Centre Régional
### (Troyes)

Membre du Comité de Direction élargi, sous l'autorité directe du DG et en liaison permanente avec le Directeur Marketing/Commercial et le DAF, le Directeur de Centre Régional anime et gère son compte d'exploitation.

- Il est garant de la qualité de production (de services et de recherche) de son Centre.
- Il est responsable du budget et de son suivi (jusqu'aux investissements) dans le respect des procédures et en bonne intelligence avec le DAF.
- Il manage son équipe (41 pers.) composée principalement d'ingénieurs et de techniciens : définition d'objectifs, soutien dans l'action, contrôle, entretien d'évaluation, formation, recrutement.
- Il prend en compte, accueille, exécute les actions dans le cadre des Projets de recherche apportés par la Direction Recherche.
- Il produit les contrats services apportés par la Direction Marketing Commerciale et son équipe en respectant délai-coût-qualité.
- Représentatif et porteur des valeurs de l'ITF, il a une action commerciale de proximité auprès des organismes professionnels, des institutions locales et des clients.

*Nous recherchons des candidats de formation Ingénieur ou ESC, disposant à 35/40 ans d'une expérience réussie de management d'équipes dans l'univers de la production de services ayant, si possible, côtoyés le monde du textile.*

L'ITF vous propose une opportunité pour développer votre savoir faire dans *le cadre d'un projet que vous contribuerez à bâtir et à animer.*

Votre mobilité géographique est de nature à accélérer votre évolution de carrière.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo sous référence 640 à notre conseil EXPONENTIEL - 22 rue Benoît Bennier - 69260 Charbonnières. Un dossier sera adressé à tout candidat présélectionné.

Exponentiel
Marketing stratégique - Ingénierie commerciale

MEDIAPA

## Articles techniques de marque

Nous sommes une groupe allemand en forte croissance avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 Millions de DM ayant une activité au niveau européen. Notre filiale française se situe dans une région attractive du sud de la France. Nos produits du domaine de l'entretien et de la réparation automobile sont très réputés et nous occupons une position de leader pour certains d'entre eux.

*Dans le cadre de l'élargissement de nos activités ainsi que pour en assurer la reprise, nous souhaitons renforcer notre équipe et recherchons*

# UN DIRECTEUR
### alliant compétence aux qualités humaines

Dans cette position, vous serez responsable de la commercialisation et du développement de nos affaires en France. Vous vous occuperez particulièrement des fonctions Key-accounts, du développement des clients nouveaux ainsi que de l'encadrement et de la motivation des employés. Vous disposerez d'une équipe d'environ 20 personnes qui vous assisteront dans cette tâche complexe.

Vous avez entre 30 et 40 ans, vous bénéficiez d'une formation commerciale avec une bonne compréhension de la technique ou bien vous disposez *d'une formation technique avec des connaissances complémentaires reconnues* dans le domaine commercial ainsi que d'une expérience similaire d'encadrement acquise dans une entreprise qui commercialise des articles techniques de marque dans les circuits de distribution du détail et chez les grossistes.
De plus, une bonne maîtrise de la langue allemande est essentielle, d'autres connaissances de langue seront un atout supplémentaire.

Si vous vous considérez comme un entrepreneur et si vous appréciez prendre les choses en main, nous pouvons vous confier cette mission qui signifie une grosse part de liberté d'entreprise. Une participation aux résultats est possible à terme. Êtes vous intéressés? Dans l'affirmative, nous vous prions de nous adresser un dossier de candidature détaillé - de préférence en langue allemande - avec photos, copie des diplômes et indication des prétentions au niveau du salaire ainsi que la date de votre disponibilité sous le code stm 6193 à la société BAUMGARTNER + PARTNER Personalberatung GmbH à D-20354 Hamburg, Neuer Wall 38. Pour des informations au préalable au téléphone (49/40/37 47 20), M. Stefan Martens et Mme Claudia Scholz sont à votre disposition et vous garantient la discrétion la plus absolue.

**BAUMGARTNER⊗PARTNER**
PERSONALBERATUNG • UNTERNEHMENSBERATUNG • MEDIA
D-71045 Sindelfingen • Postfach 320 • Telefon 0 70 31/61 99-0 • Telefax 0 70 31/61 99-151
*BERLIN • DÜSSELDORF • FRANKFURT/MAIN • HAMBURG • LEIPZIG • MÜNCHEN*

## Responsable nouvelles filiales internationales
### BTP - Ingénierie

**Paris** - Ce Groupe international, ayant des filiales dans le monde entier, est spécialisé dans la conception et la livraison "clé en main" de complexes importants. Il se développe et crée de nouvelles filiales. Pour piloter les plus récentes, les assister dans leur gestion technique, humaine, financière et leurs travaux, anticiper leurs besoins et effectuer le reporting, la Direction Internationale souhaite être renforcée par un manager. Il sera capable de synthétiser et fiabiliser les informations internationales, d'assister les filiales dont il aura la responsabilité pour les amener en phase de maturité. Il sera bien entendu assisté par tous les services fonctionnels du siège. Ce poste intéresse un manager international, de formation ingénieur, âgé de 38 ans minimum, rodé à ce type de fonction. Il aura une solide habitude de la gestion à l'international, dans le domaine du BTP ou de l'ingénierie, ainsi qu'une expérience de direction de filiale à l'étranger. Des déplacements sont à prévoir. L'anglais et l'espagnol sont indispensables. Les marchés traités et la solidité du groupe sont de nature à intéresser des candidats de tout premier plan.
Les entretiens auront lieu à Paris.

**Merci d'adresser votre dossier de candidature avec photo et rémunération actuelle en précisant la référence 105 à QUADRA, Henri Micheron, BP 302, 13798 Aix-en-Provence cedex 03.**




LBW
MEDIA SYSTEM

## Directeur Général

***Notre société est spécialisée dans la recherche, la mise au point et la commercialisation de produits parapharmaceutiques. Notre développement s'appuie sur une politique d'innovation soutenue et sur notre attachement à une certaine vision du rôle de l'entreprise dans la société. Nous souhaitons confier la direction opérationnelle d'une de nos filiales (160 MF de CA) à un manager de haut niveau qui saura consolider notre réussite bien établie en France et à l'étranger.***

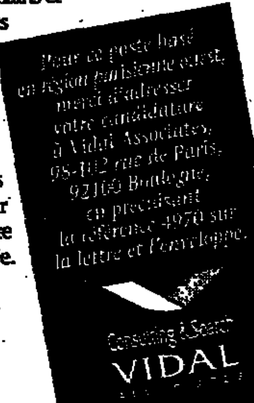
**> *Votre mission :*** Dans le cadre d'une forte délégation de la part du Président de l'entreprise, vous dirigez en parfaite autonomie l'entité qui vous est confiée. Vos domaines d'intervention sont extrêmement variés : animation d'une équipe d'une centaine de personnes, gestion rigoureuse du centre de profit (objectifs, budgets...), développement de nouveaux produits ou marchés, définition de notre stratégie export...

Globalement, vous managez, organisez et identifiez les opportunités. Votre motivation, votre sens du dialogue et votre vision pertinente du marché garantiront notre succès commun.

**> *Votre profil :*** A 40 ans environ, issu d'une *formation de premier plan (HEC, Essec, MBA...)* votre parcours vous confère une réelle dimension de manager international (maîtrise de l'anglais indispensable). Vous dirigez aujourd'hui avec succès un centre de profit dans sa globalité et souhaitez relever un nouveau challenge dans un environnement évolutif.

Au-delà de votre savoir-faire, c'est votre savoir-être qui saura nous convaincre et vous faire réussir durablement avec nous.
Vos atouts : charisme, enthousiasme, imagination, ouverture d'esprit, pragmatisme et goût pour les projets innovants...

**> *Nous vous offrons :*** une véritable opportunité d'épanouissement dans une entreprise privilégiant *la qualité des rapports humains* et la créativité. Un niveau très élevé de responsabilité et d'autonomie.
La possibilité d'œuvrer sur un marché très porteur sur lequel la société prouve depuis de longues années sa compétence par une progression constante et une rentabilité élevée.




## Directeur des Opérations France - Marketing Ventes
### Directeur Général Adjoint potentiel

INNOTHERA
Laboratoire

***Arcueil 94***
***Filiale du Groupe INNOTHERA Industries, nous développons, fabriquons et commercialisons des produits éthiques destinés au traitement des pathologies féminines. Nous réalisons 450 MF de CA avec un effectif de 350 personnes.***

*Rattaché au Directeur Général, membre du Comité de Direction, vous êtes* ***responsable de la définition de la stratégie marketing et commerciale du Laboratoire et de son application.***

*Vous animez et dirigez le Marketing, la Visite Médicale, l'Administration Commerciale (160 personnes).*

***Vos missions : • concevoir*** *la stratégie promotionnelle et commerciale des produits actuels et à venir (positionnement, axes de communication)* ***• assurer la planification à 3 ans • avec la R & D, travailler à l'évaluation des nouveaux produits,*** *définir des plans d'études promotionnelles • assurer les relations européennes avec bailleurs de licences et licenciés • analyser ces marchés concernant les pathologies traitées par INNOTHERA •* ***créer des outils de gestion*** *permettant la détermination des choix investissements/produits, leur contrôle, leur optimisation, ainsi qu'un observatoire économique.*

*37 ans au minimum, diplômé d'une Ecole Supérieure de Commerce, ou titulaire d'une double formation : Commerciale et Médicale, vous justifiez de 10 ans d'expérience réussie comme* ***Directeur Marketing-Ventes au sein d'un laboratoire de produits éthiques.*** *Intègre, vous êtes homme de réflexion et d'action, avez prouvé vos qualités d'animateur. Vous parlez couramment l'anglais.*

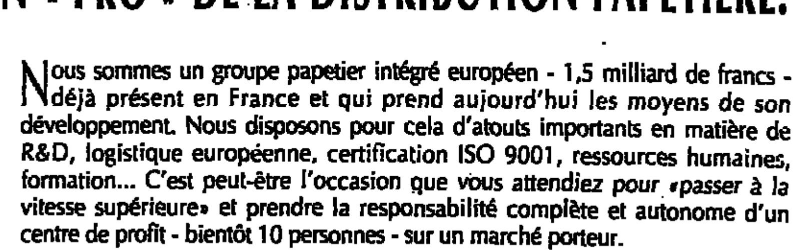
*Sylvie CATHELAIN vous remercie de lui adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV)* ***en mentionnant votre niveau actuel de rémunération*** *sous référence* ***9619LM,*** *7, rue de Monceau 75008 Paris.*




Gilbert Raynaud & Partners
CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

MEDIA SYSTEM

## UN CENTRE DE PROFIT A DEVELOPPER POUR UN « PRO » DE LA DISTRIBUTION PAPETIERE.



Nous sommes un groupe papetier intégré européen - 1,5 milliard de francs - déjà présent en France et qui prend aujourd'hui les moyens de son développement. Nous disposons pour cela d'atouts importants en matière de R&D, logistique européenne, certification ISO 9001, ressources humaines, formation... C'est peut-être l'occasion que vous attendiez pour «passer à la vitesse supérieure» et prendre la responsabilité complète et autonome d'un centre de profit - bientôt 10 personnes - sur un marché porteur.

Une bonne dizaine d'années d'expérience commerciale de la distribution de papiers spéciaux ont conforté en vous le goût du terrain et développé le sens du marché : vous savez l'analyser, vous aimez le conquérir, vous êtes sensible à sa rentabilité. Les équipes que vous animez peuvent témoigner de votre présence et de votre soutien. On vous reconnaît homme d'impulsion et de réalisation. C'est pourquoi nous miserons sur votre potentiel et vous offrirons d'être le patron de notre structure française.

Ce sont une excellente formation de base (Bac +5) et votre profil personnel qui feront la différence : hauteur de vue, engagement, autonomie, loyauté... et la motivation indispensable pour une petite structure souple et réactive. Votre anglais est opérationnel et vous souhaitez en savoir plus ? Alors écrivez à notre Conseil, Anne Cousin-Giard, SIRCA, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, sous référence 880 773B/LM. Localisation en région parisienne.

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE

MEMBRE DE SYNTEC

# CARRIÈRES INTERNATIONALES











# CONSEIL ET AUDIT

# CONSEIL ET AUDIT

## GRECOM

**Notre ambition** *Faire réussir les projets de modernisation, c'est-à-dire permettre à nos clients d'obtenir les résultats attendus dans les meilleures conditions.*

**Notre spécificité** *Intégrer la dimension humaine des projets techniques par des études et réalisations en communication, organisation, gestion des impacts sociaux, formation.*

**Notre équipe** *Pluridisciplinaire, mobile intellectuellement, impliquée.*

*Pour contribuer à notre développement, nous recherchons des*

## *Consultants juniors et seniors*

**Votre profil** *Vous pouvez :*

- *comprendre et maîtriser un projet d'entreprise dans toutes ses dimensions (stratégiques, techniques, humaines...),*
- *réaliser seul ou en équipe des missions en organisation, communication, formation,*
- *travailler et convaincre à tout niveau.*

*Vous avez :*

- *une formation supérieure (Grande École d'Ingénieurs ou Commerce, Université),*
- *une double compétence si possible (technique et RH par exemple),*
- *une expérience professionnelle appropriée (pour seniors)*
- *le sens de la pédagogie.*

*Adresser CV + lettre manuscrite à V. Athénosy : GRECOM, 110 bd. J.-Jaurès 92100 Boulogne*

GRECOM

Dix ans d'expérience au service de la réussite des projets

## Avez-vous ce plus qu'attendent nos clients des secteurs Banque et Assurance ?

*Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec Peat Marwick Consultants, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux*

Leader mondial du Conseil et de l'Audit, le réseau KPMG, présent dans 142 pays, compte plus de 70 000 collaborateurs.

Peat Marwick Consultants, membre de ce réseau, accompagne les projets de réengineering, de gestion financière et de systèmes d'information des banques et sociétés d'assurance françaises et étrangères. Nos clients *nous consultent pour notre* connaissance de leur métier et de leurs marchés, ils nous choisissent pour notre savoir-faire et notre personnalité.

Diplômé(e) d'une grande école, bilingue, vous possédez une expérience réussie de trois à huit ans dans l'un des domaines suivants :

- **conception de systèmes d'information et implantation de progiciels,**
- **organisation de circuits de distribution,**
- **back-offices marchés et titres.**

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Marie-Odile Ribatto vous remercie de lui adresser votre candidature, sous référence 533, à Peat Marwick Consultants - Tour Framatome - Cedex 16 - 92084 Paris La Défense.

Évidence



Peat Marwick Consultants

## AUDITEUR SENIOR



les mutuelles du mans assurances

Les Mutuelles du Mans Assurances (5 000 personnes, 25 milliards de francs de CA) recherchent pour leur Direction de l'AUDIT basée au siège du Mans un **Auditeur senior**

Notre Direction de l'Audit intervient sur l'ensemble des structures du Groupe (en France et à l'étranger).
Vous réaliserez des missions d'audit interne d'une grande diversité (efficacité, régularité, évaluation...) dans un esprit de partenariat et de progrès.

Agé d'environ 35 ans et de formation *supérieure* type ESSEC, IEP Eco.Fi., vous avez démontré, au cours d'une *expérience minimum de 5 années en audit interne, vos* compétences organisationnelles et financières ainsi que votre ouverture *d'esprit et vos qualités relationnelles.* La connaissance du secteur assurance peut constituer un plus, de même si, outre l'anglais, vous maîtrisez l'espagnol ou l'italien.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet (CV, lettre de motivation, photo et prétentions ou dernier salaire) *sous réf. LM/AU aux Mutuelles du* Mans Assurances - Service recrutement conseil 19/21, rue Chanzy - 72030 LE MANS CEDEX.




Société spécialisée dans le conseil aux collectivités territoriales.
*Dans le cadre de son développement recherche*

## *DIRECTEUR D'ÉTUDES FINANCES LOCALES (H/F)*

*Rattaché au Directeur général, vous aurez en charge la réalisation des études, l'animation d'une équipe de consultants spécialisés et la prospection.*

**Profil recherché :**

- 38 ans environ, de formation supérieure (Grande Ecole ou troisème cycle)
- bonne connaissance des divers aspects des finances locales (analyse financière, fiscalité locale, gestion de la dette, intercommunalité ...)
- *capacité d'adaptation, autonomie et sens des relations*

*Une expérience dans un cabinet d'études ou dans le milieu des collectivités locales sera très appréciée.*

*Merci d'adresser lettre de candidature manuscrite, CV, photo + rémunération au :*
*BREEF - 4 place de la Sorbonne - 75005 Paris.*

**Cabinet Conseil en Stratégie et Management souhaite intégrer, pour accompagner son développement continu auprès d'entreprises leaders (85 % de son CA),**

## 3 CONSULTANTS EXPERTS

### Stratégie - Management - Organisation

Vous avez une expérience professionnelle réussie dans le conseil d'environ 10 années, et souhaitez accompagner les dirigeants dans la conduite stratégique du changement pour le renforcement compétitif de leur entreprise, consolider la cohérence et la cohésion des équipes de direction, élaborer et relier la stratégie de l'entreprise à l'action terrain.

Vous aurez à concevoir et conduire avec succès, les réponses aux problématiques confiées par nos clients dans le cadre d'une vision globale, d'une qualité relationnelle et de confiance fortes ; et ce, dans une grande diversité d'enjeux et de situations.

Vous voulez valoriser et développer vos savoir-faire en vous impliquant au sein d'une équipe pluridisciplinaire en stratégie, management, organisation, marketing et communication, appréciée pour la qualité et l'efficacité de ses interventions, son éthique, l'originalité de ses approches et son implication.

Vous disposez comme nous, de compétences reconnues, d'une autorité naturelle, d'un portefeuille clientèle à la hauteur de vos ambitions, d'un enthousiasme et d'un esprit d'entrepreneur.

Si vous répondez à ces critères et que ce challenge vous intéresse, nous serons heureux de vous faire partager nos valeurs et participer à notre développement.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature complet (CV, photo et prétentions) à : **DMHE**, Développement et Management des Hommes et des Entreprises.

DMHE 29, RUE DE MIROMESNIL - 75008 PARIS

OPQCM

## *Rejoignez les spécialistes de la conduite de projets de changement difficiles*

"La stratégie du projet latéral " paru chez Dunod marque une étape décisive dans le développement de Herbemont César & Associés, société de conseil en mobilisation des hommes.
Cabinet référence en matière de conduite de projets de changement difficiles, HCA souhaite aujourd'hui associer à *ses objectifs de forte croissance des*

### *Consultants confirmés*

Diplômé d'une *grande école et/ou d'une université*, vous justifiez d'une expérience de trois ans au sein d'un cabinet de conseil en organisation réputé et souhaitez passer à la vitesse supérieure pour aller d'une logique de productivité à une logique de mobilisation des hommes.

Déterminé à vous impliquer pleinement, vous pensez tout comme nous que votre créativité, votre puissance de travail et votre force de proposition doivent vous conduire *rapidement et naturellement* à un statut d'associé.

Nous saurons vous offrir la contrepartie de vos efforts et vous permettre d'acquérir et maîtriser les techniques de mobilisation des hommes et de communication, les méthodes de gestion de conduite de projets de changement difficiles, de gestion des événements et un réel savoir-faire en matière de gestion de conflit.



Adressez sans tarder votre candidature (+ photo) ss *réf CO/O696* à Herbemont César & Associés 24, Bd des Iles 92442 Issy les Moulineaux Cedex.

**Herbemont César & Associés**
Réussir les projets de changement difficiles